



Ministère de la Culture
et de la communication

Direction Régionale des
Affaires Culturelles

Service Départemental
de l'Architecture et du
Patrimoine du Finistère



AVAP : Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

Diagnostic Architectural, Patrimonial et Environnemental

Annexe au rapport de présentation de l'AVAP



19 DEC. 2013

COMMUNE DE CLOHARS-CARNOËT

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I. CONTEXTE

I.1 Présentation de la commune.....	8
I.2 Contexte socio-économique.....	9
I.3 Rappel des protections patrimoniales existantes.....	11
I.4 Patrimoine archéologique de la commune.....	12
I.5 Définition du périmètre d'étude.....	14

II. APPROCHE ARCHITECTURALE et PATRIMONIALE

II.1 Evolution de l'occupation du sol.....	16
II.2 Etat des lieux territorial.....	25
II.3 Typologie historique et esthétique de l'architecture	151
II.4 Conclusion.....	169

III. APPROCHE ENVIRONNEMENTALE

III.1 Le socle naturel et paysager.....	188
III.2 Milieux naturels, faune, flore, trame verte et bleue.....	195
III.3 Risques naturels et technologiques	206
III.4 Le climat et ses incidences sur le bâti et la production d'énergie.....	213

IV. SYNTHESE

IV.1 Opportunités et besoins du patrimoine considéré au regard des objectifs de développement durable.....	217
IV.2 Contraintes environnementales à prendre en compte et potentialités à exploiter	221
IV.3 Conditions d'insertion paysagère et d'intégration architecturale des dispositifs liés aux économies d'énergie et à l'exploitation des énergies renouvelables.....	226

INTRODUCTION

Clohars-Carnoët est une commune côtière qui a subi depuis de nombreuses années une forte pression foncière. La particularité d'être composée de plusieurs entités urbaines en fait un site breton particulier, aux variations paysagères comme urbaines multiples. Cette ressource participe à la richesse patrimoniale de Clohars-Carnoët, ce qui a fait émergé depuis les années 90 une volonté communale de se doter de moyens efficaces pour valoriser et protéger ce large patrimoine.

De cette volonté est née un projet de zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP), mais les études n'ont pu aboutir, notamment, pour la dernière en date, en raison de la parution du décret substituant aux ZPPAUP le dispositif des aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP). N'ayant pas atteint la phase de l'enquête publique, le projet de ZPPAUP a donc été interrompu, laissant la commune sans l'outil de protection dont elle souhaitait se doter.

Afin de pallier ce manque, la commune de Clohars-Carnoët a engagé en parallèle de l'élaboration de son PLU la création d'une AVAP, sur les bases des études déjà menées, mais en intégrant les nouvelles exigences de cet outil. En effet, si l'AVAP ne remet pas en cause les principes fondateurs de la ZPPAUP, elle doit permettre de développer une nouvelle approche de la «gestion qualitative des territoires», intégrant les objectifs de développement durable à l'approche patrimoniale. Les enjeux de conservation du patrimoine restent donc au coeur de ce projet d'AVAP et se croisent avec les orientations de développement durable du Grenelle 2.

Le présent document constitue le diagnostic architectural, patrimonial et environnemental, qui permet de fonder le projet d'AVAP comme le prévoit l'article L642-1 du Code du Patrimoine.

I. CONTEXTE

I.1 Présentation de la commune.....	8
I.2 Contexte socio-économique.....	9
I.3 Rappel des protections patrimoniales existantes.....	11
I.4 Patrimoine archéologique de la commune.....	12
I.5 Définition du périmètre d'étude.....	14

1.1 Présentation de la commune



Commune de l'arrondissement de Quimper et du canton de Quimperlé, Clohars-Carnoët est localisée sur la côte Sud du département du Finistère, au cœur de la région Bretagne.

La commune est positionnée à l'extrémité Sud-Est du Finistère, elle est séparée à l'Est du département du Morbihan par «la Laita» (aber).

Accueillant 4155 habitants en 2012, Clohars-Carnoët fait partie d'une aire urbaine multipolarisée où elle joue un rôle de commune résidentielle. Par ailleurs, l'activité commerciale et l'accueil de touristes, entre autres, se sont fortement développés ces dernières années ce qui a permis de créer de nombreux emplois.

Le cadre de vie de Clohars-Carnoët est marqué par un environnement naturel de qualité composé d'une variété de paysages, entre boisements et forêts, zones humides, falaises et plages sur le littoral, bocages et un paysage agricole qui occupe une place essentielle dans la structure du territoire.

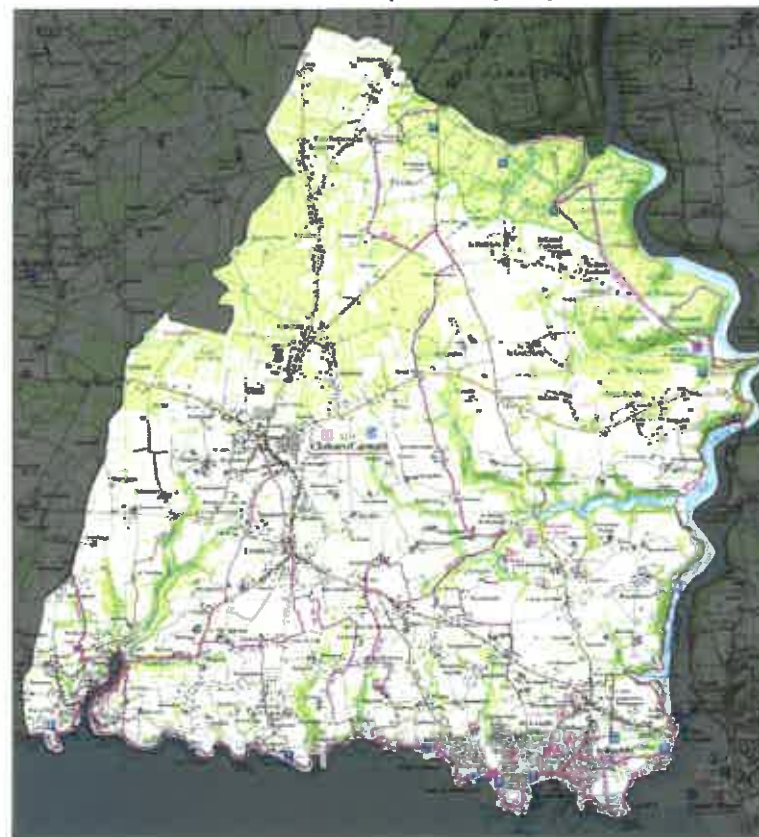
La commune s'étend sur 3483 hectares, ce qui représente une superficie importante au regard de la taille moyenne des communes françaises s'élevant à 1500 hectares. Le territoire de Clohars-Carnoët est vallonné, surplombe l'océan et est bordé par la rivière Laita.

La commune fonctionne selon trois pôles principaux: le Bourg, Doëlan, et le Pouldu, tous trois reliés par les routes départementales 16, 24, et 316. Situé dans les terres, le bourg de Clohars-Carnoët constitue la centralité fonctionnelle principale en disposant des équipements majeurs, des commerces et des activités. Le bourg de Clohars-Carnoët est positionné au sommet d'une colline et se développe de manière concentrique, en poursuivant les axes de communication principaux de la commune. Le développement urbain général de la commune s'est effectué en périphérie des hameaux et villages, le long des axes de communication suivant un mouvement vers le Sud et la côte.

Situés sur le littoral dentelé, les ports de Doëlan et du Pouldu ont développé une vocation résidentielle et touristique. Le premier est situé au fond d'une anse et à la limite avec Moëlan-sur-Mer, et le second se trouve à l'embouchure de la Laita. Le Pouldu constitue une station balnéaire très fréquentée en période estivale dotée d'infrastructures touristiques majeures (hôtels, campings, office du tourisme). Son urbanisation est tournée vers les plages.

Clohars-Carnoët est enfin caractérisée par une multitude de petits hameaux et de villages majoritairement implantés dans la campagne du sud de la commune. L'accès principal à Clohars-Carnoët s'effectue depuis la RD16 provenant de Quimperlé et depuis la RD224 arrivant de Guidel. Cet axe Est-Ouest supporte les échanges majeurs.

Territoire communal de Clohars-Carnoët IGN (source: Géoportail)



I.2 Contexte socio-économique

La situation géographique de la commune Clohars-Carnoët, à savoir son statut de commune frontalière, littorale, et limitrophe de Quimperlé facilite son développement économique. De même, la proximité de l'axe Quimper-Nantes et de l'agglomération de Lorient ont stimulé la croissance économique de la commune et l'ont orienté vers une économie résidentielle, de service et touristique. Au même titre, le SCOT du Pays de Quimperlé consolide la volonté de dynamiser et soutenir le développement économique communal en renforçant son caractère touristique et résidentiel.

La commune de Clohars-Carnoët bénéficie d'un environnement économique dynamique en étant entourée de plusieurs agglomérations de tailles diverses: Quimperlé et Lorient à proximité directe, et plus loin Quimper. Quant à la commune, elle affiche une économie essentiellement résidentielle.

Historiquement, Clohars-Carnoët est une commune qui fonctionnait avec une économie de subsistance grâce à la pêche et à l'agriculture, son paysage et son identité en sont d'ailleurs profondément marqués, l'activité de pêche étant pratiquée sur le littoral et l'agriculture dans les terres. Dans les années 1970, la pêche connaît une crise majeure due à la disparition du poisson etériclité progressivement sur la commune. Depuis cette période, l'activité touristique est le moteur de l'économie et a permis de refonder le fonctionnement communal en un entité plus homogène.

• LA PÊCHE

Avant les années 1970, la pêche était le moteur de l'activité du littoral de la commune qui disposait de deux

ports principaux : le Pouldu et Doëlan, caractérisés par la présence d'une grande majorité de pêcheurs sardiniens. De la période prospère de la pêche il ne reste que la friche industrielle de l'usine Larzul à Doëlan.

Aujourd'hui, la pêche n'a pas totalement disparu, il reste douze équipages malgré l'arrêt de la pêche à la sardine et aux maquereaux. De même, la production de produits dérivés de la mer est représentée par l'usine «Capitaine Cook» dans la zone d'activités de Kerana, mais la matière première ne provient plus de la région de Clohars-Carnoët.

• L'AGRICULTURE

Après avoir connu une ascension fulgurante avec le Plan Marshall et l'arrivée de la Politique Agricole Commune de l'Union Européenne, l'activité agricole s'essouffle petit à petit à Clohars-Carnoët. Avec plus de 200 exploitations durant la période de l'après-guerre, le nombre d'agriculteurs exploitants a connu une forte régression; le recensement agricole effectué en 2000 a relevé 45 exploitations en activité et actuellement on ne comptabilise plus que 25 exploitants agricoles

• L'ACTIVITE INDUSTRIELLE

Clohars-Carnoët appartient à la communauté de communes du Pays de Quimperlé qui est traditionnellement un territoire industriel, avec un nombre important d'industries, notamment agro-alimentaires. Cette économie industrielle est représentée sur Clohars-Carnoët par l'entreprise Capitaine Cook et ses 130 salariés. Le nombre d'entreprises du secteur secondaire reste néanmoins limité par rapport aux activités tertiaires, au tourisme ou encore à la pêche

et à l'agriculture.

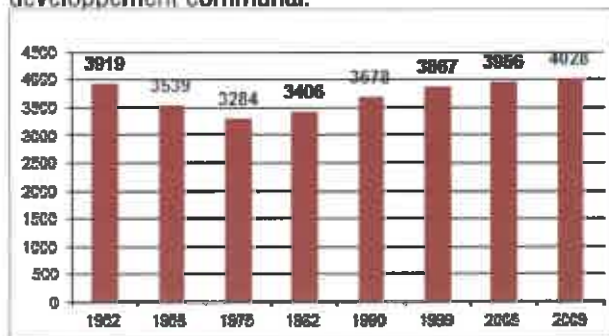
La commune est légèrement excentrée des zones de concentration de l'activité économique locale. La commune affiche une économie résidentielle et touristique qui profite de la proximité des pôles urbains et économiques de Quimperlé et Lorient. Son économie est basée majoritairement sur les services, les commerces, l'artisanat et l'ensemble des activités relatives à l'accueil touristique.

• COMMERCES ET SERVICES

La commune bénéficie d'un bon niveau de services et de commerces et d'un maillage dense de ces activités. L'offre commerciale couvre d'abord les besoins primaires, et les besoins touristiques (restauration, hôtellerie...). L'ensemble des commerces, restaurants et cafés se concentre essentiellement au centre du Pouldu (au niveau des Grands Sables) et du bourg de Clohars-Carnoët, au niveau de la place de la Mairie.

Clohars-Carnoët dispose d'un maillage complet de commerces de proximité ainsi que des activités annexes telles que les bars, coiffeurs, instituts de beauté, fleuriste, agents immobiliers, banques, poissonnerie, boutique de vêtements, opticien, photos-tabac-presse-librairie,-papeterie dont l'offre est complémentaire avec celle du Pouldu qui bénéficie d'une concentration de restaurants, crêperie, bars... soit des activités commerçantes plus en lien avec l'orientation touristique du lieu.

Concernant l'évolution de la population, la commune connaît depuis 1975 une croissance constante et relativement régulière de sa population. Elle est ainsi passée de 3284 habitants en 1975 à 4109 habitants en 2009. Cette augmentation continue, due en grande partie au développement résidentiel, est venue succéder à une longue période de déprise démographique amorcée au moment de la Première Guerre Mondiale. A ce titre, il est intéressant de constater que la commune n'a que récemment retrouvé la population qu'elle avait au début du XX^{ème} siècle, et qu'elle reste moins peuplée qu'elle ne l'était en 1911, lorsque les activités agricoles, l'industrie de la pêche et le développement balnéaire étaient conjointement présents et dynamisaient le développement communal.

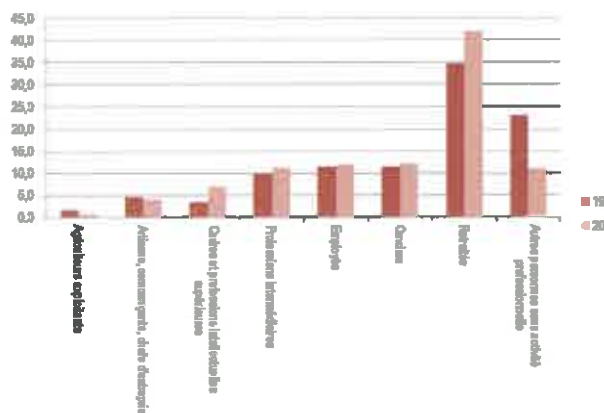


Evolution de la population à Clohars-Carnoët entre 1968 et 2009
Source: INSEE RP 2009

Une autre caractéristique de la structure de la population est la forte proportion de petits ménages, conséquence du phénomène de desserrement (départs des enfants, divorces, etc.), du vieillissement de la population et de la forte proportion de retraités que compte la commune. Ce dernier phénomène peut s'expliquer à la fois par l'attractivité qu'exercent les communes littorales sur ce type de ménages et par le vieillissement des populations en place.

	Nombre de ménages	Ménages de 1 pers	Ménages de 2 pers	Ménages de 3 pers	Ménages de 4 pers	Ménages de 5 pers	Ménages de 6 pers et +	Nombre moyen de personnes
1982	1284	268	489	271	188	113	57	2,68
1982	1367	273	512	279	164	93	41	2,68
1999	1686	274	526	272	157	92	36	2,68
1999	1709	54	614	263	210	71	27	2,28
2009	1851	61	60	61	61	61	61	2,2
2009	1876	118	51	61	61	61	61	2,2

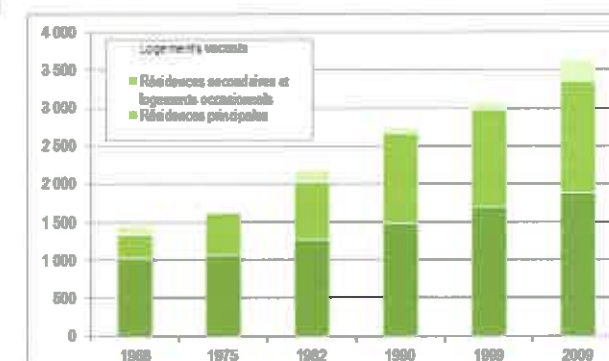
Evolution des caractéristiques des ménages entre 1982 et 2009
Source: INSEE RP 2009



Evolution de la population de 15 ans ou plus entre 1999 et 2009 selon la catégorie professionnelle (en %)
Source: INSEE RP 2009

Le parc de logements est caractérisé par une domination très nette de la maison individuelle de grande taille, même si la période 1999-2009 montre une légère augmentation de la part de l'habitat collectif.

La situation littorale détermine la deuxième grande caractéristique de ce parc, à savoir la forte proportion de résidences secondaires, relativement stable sur les trente dernières années. En revanche, une augmentation des logements vacants au détriment des résidences principales est enregistrée. Il serait intéressant du point de vue de l'AVAP de savoir si cette vacance touche plus fortement le bâti ancien; les données statistiques disponibles tendent à montrer que ce n'est pas le cas.



Evolution du parc de logements entre 1982 et 2009
Source: INSEE RP 2009

Les caractéristiques socio-démographiques de la commune mettent donc en évidence des dynamiques littorales relativement typiques. D'un point de vue patrimonial, la pression immobilière pour les résidences secondaires et le renouvellement de population à venir au vu du profil actuel des ménages tendent à favoriser des mutations du bâti existant (rénovation, extension, reconversion en logement, etc.) que l'AVAP aura à intégrer.

I.3 Rappel des protections patrimoniales existantes

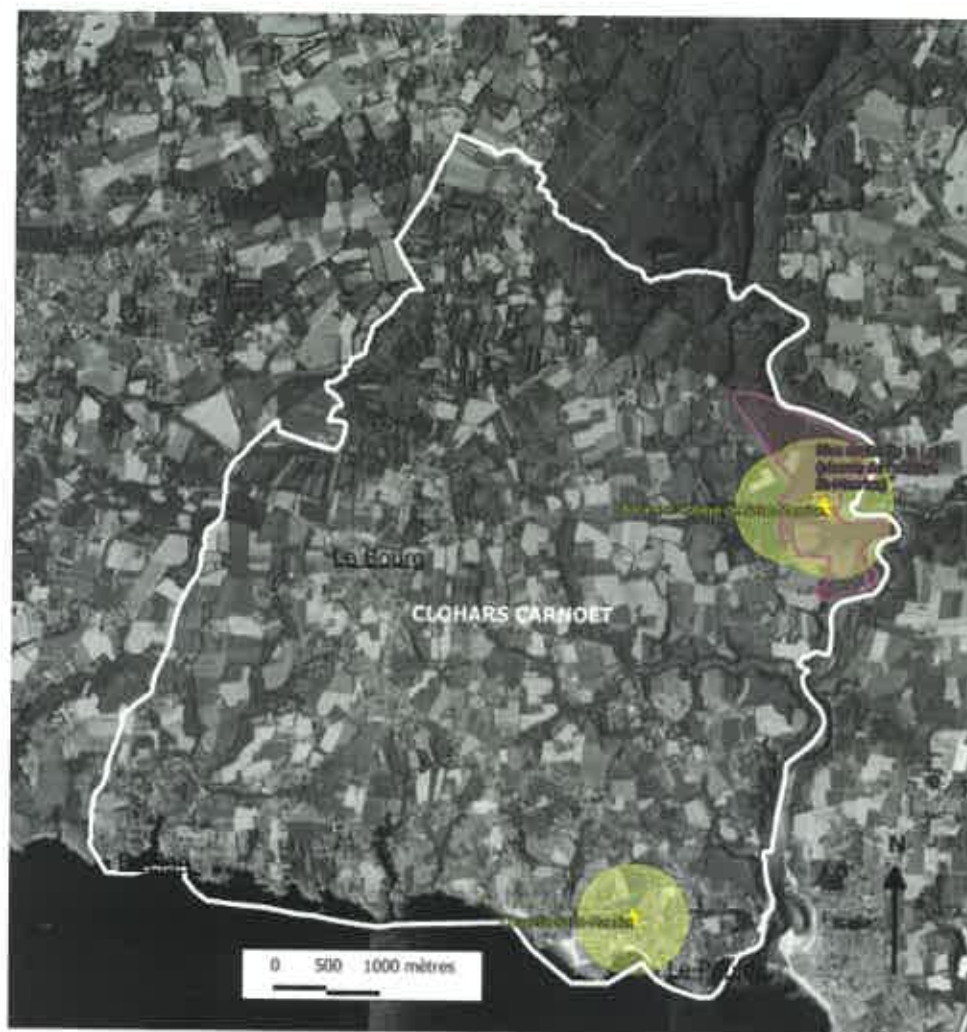
La commune de Clohars-Carnoët est concernée par plusieurs protections au titre des monuments historiques et des sites. Ces protections réglementaires sont impactées par la création d'une AVAP, celle-ci ayant des incidences sur l'application des périmètres de protection et des sites inscrits. Leur bonne prise en compte est donc primordiale pour la cohérence des protections patrimoniales.

La commune accueille deux monuments inscrits :

- La Chapelle Saint-Maudet, au Pouldu, inscrite par arrêté du 12 juillet 1962. Cette chapelle, déplacée depuis la commune de Nizon, est communément appelée Notre-Dame-de-la-Paix, afin d'éviter la confusion avec la chapelle dédiée à St-Maudet qui existait déjà dans le hameau éponyme.
- L'ancienne Abbaye Saint-Maurice, à l'est de la commune, inscrite par arrêté du 2 mai 1956 pour les ruines de la salle capitulaire et par arrêté du 8 août 1995 pour l'ensemble des immeubles bâtis et non bâtis composant l'abbaye (y compris les sols archéologiques et les allées d'accès, mur d'enceinte, portails, douves et étang).

La commune compte également un site inscrit :

- Rive droite de la Laïta, aux abords de l'Abbaye de St Maurice, créé le 2 juillet 1964.



Monuments historiques inscrits



Site inscrit



Périmètre de protection

Localisation des monuments historiques et du site inscrit sur la commune

1.4 Patrimoine archéologique de la commune

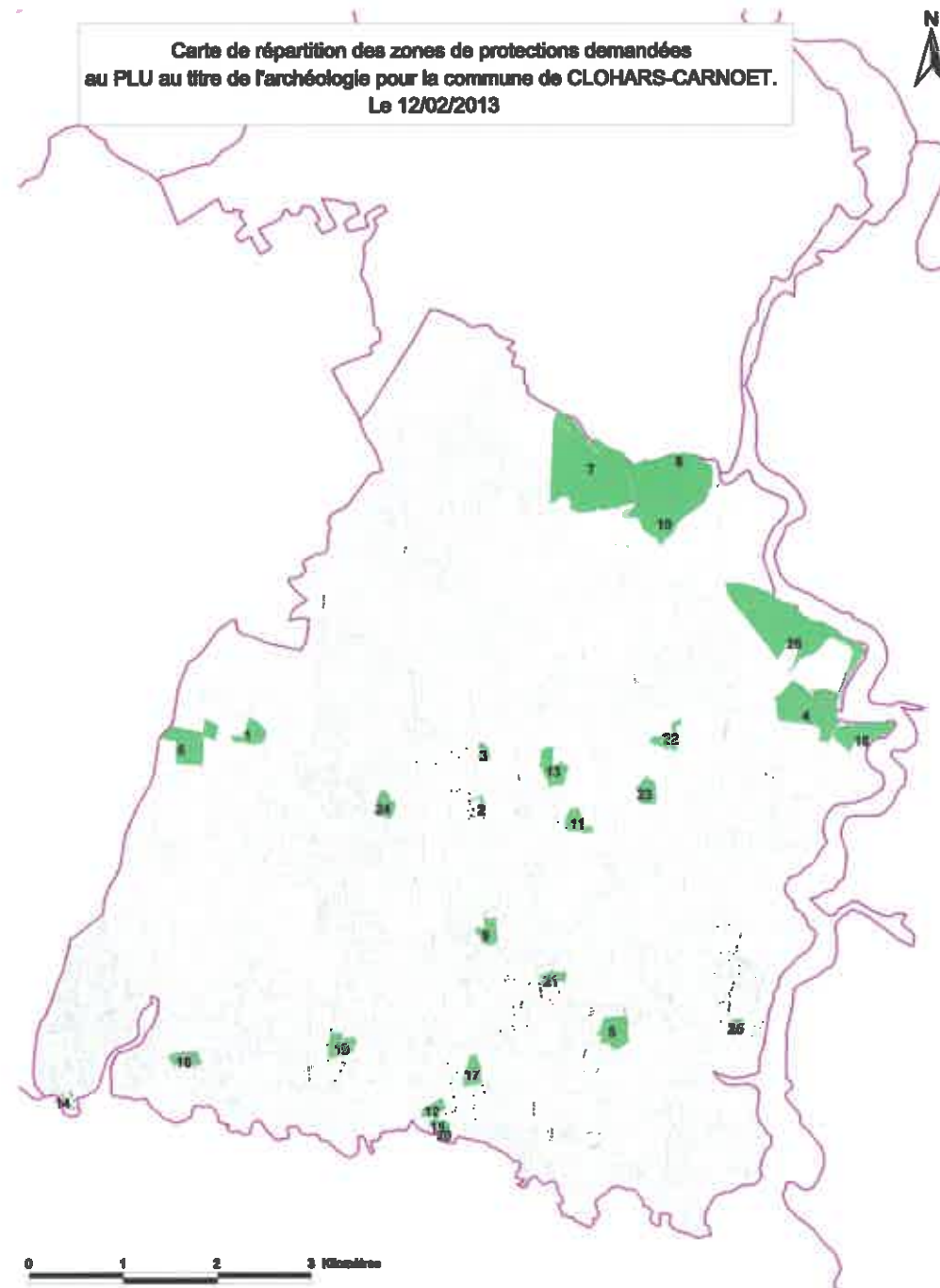
Le Service Régional de l'Archéologie a identifié sur la commune de Clohars-Carnoët un certain nombre de sites présentant un intérêt archéologique justifiant une protection. Le tableau et la carte ci-contre les répertorient et les situent sur le territoire communal.

Deux niveaux de protection existent :

- Degré 1 pour les sites soumis à l'application de la loi 2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive.
- Degré 2 pour les sites soumis à l'application de la loi 2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive et au classement en zone non constructible dans les documents d'urbanisme.

Les sites repérés correspondent à des signes d'occupation d'époques variées, de la préhistoire au moyen-âge, et concernent notamment des traces d'ouvrages défensifs (éperon barré, enclos, enceinte, fossé, etc.) et des éléments de patrimoine mégalithique (menhir, tumulus, allée couverte, etc.).

Parmi les sites médiévaux, le secteur de l'abbaye de St-Maurice peut être mis en évidence : il fait l'objet d'un classement de degré 2, qui recoupe le site inscrit et la protection au titre des Monuments Historiques.



I.5 Définition du périmètre d'étude

Lors des études réalisées entre 2005 et 2010 dans le cadre de la création d'une ZPPAUP, le cabinet en charge de l'étude a réalisé un état des lieux extrêmement fin du territoire communal. Il avait permis la définition d'un premier périmètre relativement étendu, regroupant l'ensemble des espaces pouvant présenter un enjeu en terme de protection du patrimoine. Il constitue en cela un excellent périmètre d'étude, permettant la mise en évidence de tous les types de patrimoines caractérisant la commune et des problématiques qu'ils engendrent en termes de protections patrimoniales.

Ce périmètre a été défini en tenant compte :

- des protections existantes pour les sites et monuments historiques, les sites archéologiques, les protections forestières, domaniales, la loi Littoral, etc;
- des éléments du patrimoine architectural répertorié par la DRAC (Direction Régionales des Affaires Culturelles) lors de son « inventaire topographique » du Patrimoine du Canton de Quimperlé;
- des éléments des patrimoines architectural et paysager repérés lors de cette étude.

Le territoire de la commune étant riche, il avait été envisagé de classer l'intégralité du territoire communal dans la ZPPAUP, mais il a été jugé plus efficace de mieux cerner les véritables enjeux. Le périmètre répond donc ainsi à une logique architecturale, construite et paysagère, motivée par la proximité ou la perspective d'éléments remarquables.

Ce périmètre est aussi représentatif des diverses ambiances bâties et paysagères de la commune :

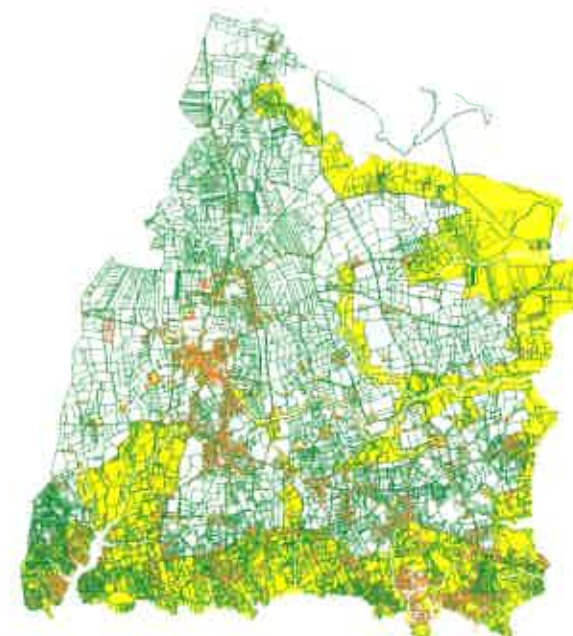
- les bords de la côte, de Doëlan au Pouldu, au sud;
- les bords de la rivière maritime, la Laïta, à l'Est;
- les vallées intérieures, les fonds de vallons des cours d'eau : vallée du Quinquis, anse et ruisseau de Doëlan, etc;
- le centre urbain, autour de la mairie et de l'église : place de la mairie et rues principales;
- Les talus bocagers et chemins creux, qui structurent et forment le liant naturel entre ces diverses ambiances: de Keranna à Kerneves via le « Chemin du Roy », les abords de St Mady à la vallée du Quinquis, du paysage forestier du nord au paysage côtier du sud, de la route de Locoïc à Doëlan, de Locouarn à St Maudez ...
- Le périmètre s'étend également sur le domaine maritime, sur 150 mètres minimum de la côte.

Certains secteurs ont été retirés de ce périmètre, soit en raison des protections existantes apparues comme suffisantes et autonomes, (exemple : les forêts domaniales protégées et gérées par l'O.N.F)), soit en raison d'une densification importante d'un bâti qui ne présente pas ou peu de caractère patrimonial, (exemple : la ZAC du haut Pouldu jusqu'au lotissement Bellangenet, les lotissements péri-urbains, etc.).

Le repérage des éléments remarquables bâtis et non bâtis, et l'analyse des formes urbaines et des typologies de patrimoine présent sur la commune s'est concentré sur ce périmètre d'étude.

Les conclusions du diagnostic permettront de définir le périmètre définitif de l'AVAP.

Périmètre étudié lors de l'élaboration de la ZPPAUP entre 2005 et 2010



II. APPROCHE ARCHITECTURALE et PATRIMONIALE

II.1 Evolution de l'occupation du sol.....	16
II.2 Etat des lieux territorial.....	25
-Doëlan (A).....	30
-Ensemble Littoral Sud (B).....	45
-Le Pouldu (C).....	61
-La Lanza (D).....	81
-Saint Maurice (E).....	91
-Ensemble Rural Sud (F).....	95
-Ensemble Rural Nord (G).....	115
-La Vallée Centrale (H).....	131
-Le Bourg (I).....	141
II.3 Typologie historique et esthétique de l'architecture	161
-L'habitat traditionnel.....	153
-Les fermes et le bâti agricole.....	161
-L'architecture balnéaire.....	164
II.4 Conclusion.....	169
-Caractéristiques constitutives de l'identité et de la qualité du territoire de l'AVAP.....	170
-Valeurs et éléments à préserver au titre des intérêts architecturaux et patrimoniaux.....	179
-Enjeux d'une gestion qualitative des tissus bâtis et des espaces.....	183

II. APPROCHE ARCHITECTURALE et PATRIMONIALE

II.1 Evolution de l'occupation du sol.....16

II.2 Etat des lieux territorial.....25

-Doëlan (A).....	30
-Ensemble Littoral Sud (B).....	45
-Le Pouldu (C).....	61
-La Laïta (D).....	81
-Saint Maurice (E).....	91
-Ensemble Rural Sud (F).....	95
-Ensemble Rural Nord (G).....	115
-La Vallée Centrale (H).....	131
-Le Bourg (I).....	141

II.3 Typologie historique et esthétique de l'architecture161

-L'habitat traditionnel.....	153
-Les fermes et le bâti agricole.....	161
-L'architecture balnéaire.....	164

II.4 Conclusion..... 169

-Caractéristiques constitutives de l'identité et de la qualité du territoire de l'AVAP.....	170
-Valeurs et éléments à préserver au titre des intérêts architecturaux et patrimoniaux.....	179
-Enjeux d'une gestion qualitative des tissus bâtis et des espaces.....	183

II.1 Evolution de l'occupation du sol

Au cours de l'histoire, la commune de Clohars-Carnoët a connu plusieurs grandes périodes au cours desquelles s'est progressivement constitué le patrimoine bâti et non-bâti observable aujourd'hui. Chacune de ces phases a engendré une occupation du territoire et des types de constructions spécifiques, qui peuvent participer à expliquer l'organisation actuelle de la commune.

Une occupation du territoire très ancienne

La commune a fait l'objet d'une occupation humaine très ancienne, remontant à la préhistoire, dont les traces se retrouvent sur l'ensemble du territoire, avec une représentation assez exhaustive des différentes époques. Peuvent par exemple être cités :

- Pour le mésolithique, des tumulus et traces de taillerie de silex découverts en divers points de la côte ;
- Pour le néolithique, de nombreux mégalithes scandent le territoire communal, telle que l'allée couverte de Keroullic, seul exemple de dolmen encore visible, et des menhirs dont certains comme celui du bourg ont été déplacés à diverses époques;
- L'âge du Bronze est représenté par des caches, mises à jour par exemple près du Grand Léty, les traces de tumulus (Kerloas, Hirguer, Quinquis) ou d'éperons barrés (Kergastel, Beg-Ar-C'Hastellou);
- A l'âge de Fer, de l'occupation gauloise demeure des stèles et des traces d'installations a priori dédiées au travail du métal, autour du Grand Léty;
- Enfin, de l'époque Gallo-romaine peuvent être citées les vestiges de deux villas romaines découvertes dans la forêt de Carnouët et à Saint-Julien.

Ces multiples traces montrent que la répartition du bâti relativement dispersée que l'on constate aujourd'hui se retrouve à des temps très anciens; cependant, si les lieux d'implantations ne correspondent pas nécessairement. Les périodes de troubles qui ont suivi la chute de l'empire romain et surtout les invasions normandes au IX^{ème} et X^{ème} ont amené la disparition de villages.

Bien que certains sites aient été détruits ou fortement remaniés, ces traces constituent un patrimoine archéologique avéré que l'AVAP pourra intégrer. Et lorsque qu'ils restent visibles dans le territoire (comme les menhirs), ces signes participent à l'identité territoriale en renvoyant à un patrimoine caractéristique de la région.



Menhir de Lanmeur, près de Kergadec



Menhir du bourg, place de l'église



Menhir déplacé et stèle du Quinquis

II.1 Evolution de l'occupation du sol

Manoirs, abbayes, moulins, hameaux : la gestion de l'espace rural médiéval

Avec la fin des invasions normandes et l'émergence de la société féodale à partir du X^{ème} siècle, s'amorce une nouvelle organisation de l'espace qui marque durablement le territoire. Seigneurs et abbayes se partagent le territoire où la majorité de la population est composée de paysans. Des sites fortifiés sont créés, tels que la motte féodale du Quinquis (XI^{ème} s.) ou le château de Carnoët (XI^{ème} s., hors territoire communal mais dont dépendait une grande partie de la commune). Plus tardivement, succèdent des manoirs, comme celui du Pencleu (mentionné à partir du XIII^{ème} siècle) ou de Saint-Mady (XVI^{ème}), dont certains reprennent les anciens sites fortifiés.

Plusieurs abbayes sont également fondées durant cette période féodale, notamment l'abbaye cistercienne Saint-Maurice dont les moines entament d'importants travaux de constructions du monastère en lui-même et d'aménagement du site qui l'entoure (défrichement, création de vergers et potagers en terrasse, d'un barrage et d'un étang, d'un moulin, etc.). Le site actuel témoigne encore aujourd'hui de ces importantes campagnes de travaux.

Aux lieux de pouvoir réguliers et séculiers que constituent ces manoirs et abbayes sont souvent associés les lieux de transformation tels que les moulins, sur lesquels reposent une partie du système d'obligations féodales.

A une échelle plus resserrée, l'espace rural s'organise autour de hameaux ruraux et de fermes isolées qui scandent le territoire, habités par les ménagers qui louent au seigneur une portion de terre entourant la ferme, l'aménagent (talus, haies, clôtures) et l'exploitent. Cette organisation du territoire avec ces implantations dispersées va perdurer jusqu'à la modernisation de l'agriculture tout au long du XX^{ème} siècle avec la baisse du nombre et l'agrandissement des exploitations. Il en découle aujourd'hui la multitude de villages (kérioù), dont beaucoup ont connu une mutation résidentielle, qui est une caractéristique forte de l'identité et du patrimoine de la commune.

Carte de Cassini : état des lieux au XVIII^{ème} siècle

Cette carte levée entre 1760 et 1785 donne un aperçu de l'urbanisation de la commune à la fin de l'Ancien Régime. Elle montre une concentration de l'occupation bâtie sur la frange littorale et aux abords de la Laïta. La partie nord du territoire est très faiblement occupée, à l'exception de quelques implantations en lisière de forêt de Carnoët, au nord-est de l'abbaye Saint-Maurice. Le bourg actuel de Clohars est encore de taille modeste, notamment au regard du développement du port de Doëlan.



Manoir de Pencleu



Manoir de Saint-Mady



II.1 Evolution de l'occupation du sol

Port de Doëlan et pêche à la sardine

Durant le XIX^{ème} le développement des activités de pêches, à la sardine notamment, constitue une autre grande période de constitution du patrimoine de la commune. La pêche est bien sûr une activité ancienne sur la commune : mention d'un port à Doëlan dès le XI^{ème} s., de sécheries de congres et de merlus aux XIV^{ème} et XV^{ème} s. et activité du pressage du poisson, essentiellement de la sardine, tout au long des XVII^{ème} et XVIII^{ème} s. Cependant, les années 1820 marquent le début d'une exploitation plus conséquente et organisée, avec la construction d'un quai, d'une presse et d'un entrepôt de filets et de rogne à Doëlan par un industriel, M. Kernabat.

En parallèle, un habitat lié aux activités maritimes se développe, qui agglomère progressivement les anciens villages (Kersimon, Rozellec, La Grange, Kerangoff) jusque là bien distincts, comme en atteste le cadastre de 1823. Cette urbanisation reste à l'écart des rives dans un premier temps, qui accueille jusqu'à la fin du XIX^{ème} les bâtiments des conserveries. A la fin du XIX^{ème} Doëlan est un des quartiers les plus urbanisés de la commune avec une école sur chaque rive et le développement d'un habitat sériel caractéristique (rue du Lavoir par exemple).

A partir des années 1950, l'industrie de la conserve amorce un déclin qui se parachève avec la fermeture de la dernière conserverie depuis la fin des années 1990. Le port est aujourd'hui majoritairement utilisé comme mouillage pour les bateaux de plaisance, mais garde une activité de pêche principalement localisée dans sa partie aval, où le port dispose d'équipements (glacières, boxes, etc.).

A travers le développement des activités de pêche, il s'est ainsi progressivement constitué le patrimoine portuaire qui caractérise Doëlan et d'autres sites de la commune comme Porsac'h, notamment :

- Ensemble de quais et d'installations portuaires
- Phares amont et aval de Doëlan en 1863
- Postes de douane
- Presses à sardines et «friteries», usines utilisées pour le conditionnement de la sardine
- Maisons de marins, résidences d'été

678. - DOËLAN

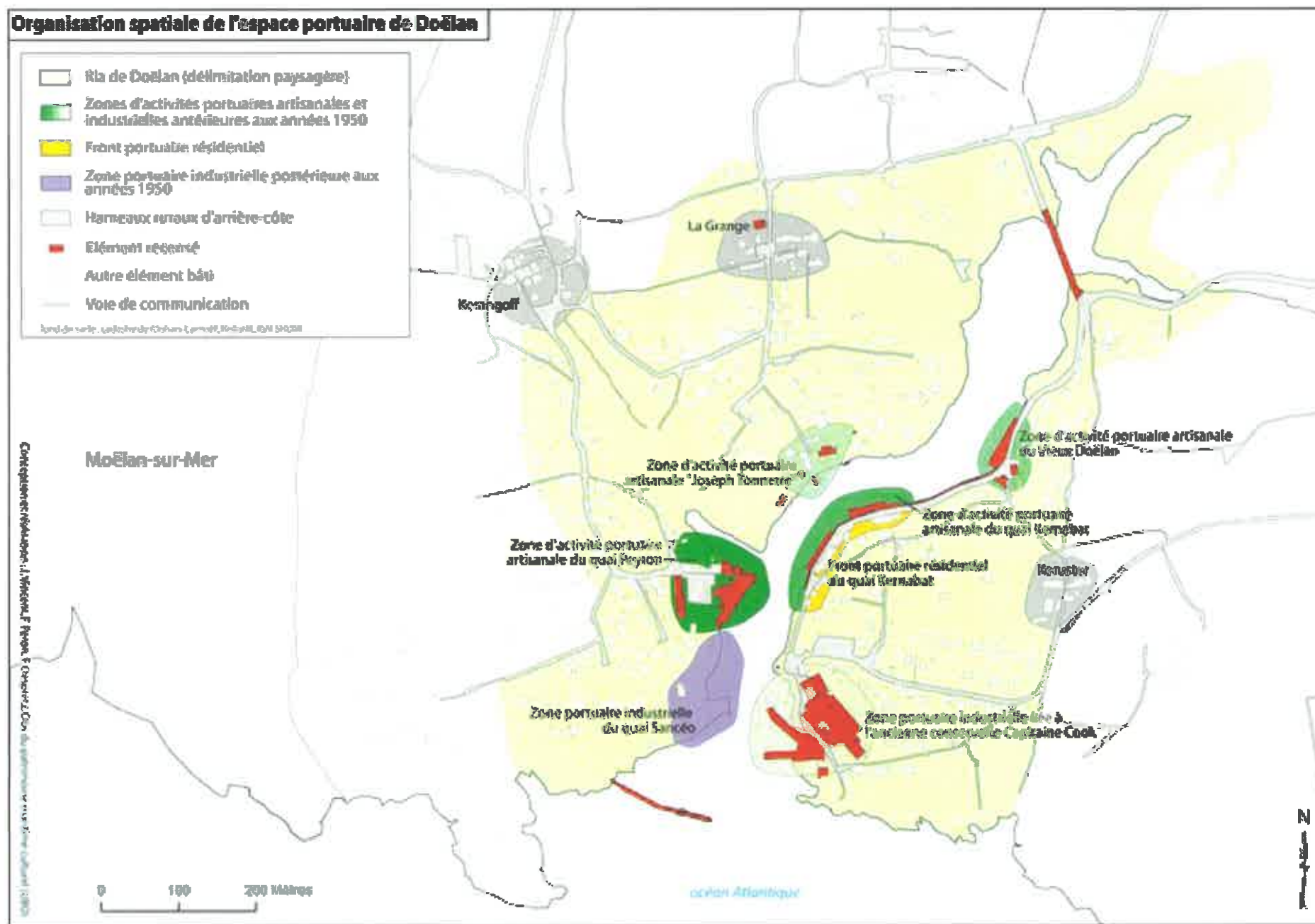


Rive ouest, quais et conserveries, carte postale, vers 1900 (coll. part.)



Vue sur le quai de Kernabat et la rive gauche depuis l'autre rive

II.1 Evolution de l'occupation du sol



II.1 Evolution de l'occupation du sol

La station balnéaire du Pouldu

Le site balnéaire du Pouldu s'est développé à partir de 1850 entre un petit port de pêche et de relâche pour les bateaux remontant la Laïta (le Bas-Pouldu) et plusieurs villages ruraux (Kerrou, Keranquernat, Kerzellec). La qualité des paysages, alternance de dunes, de côtes rocheuses et de plages motive cette vocation touristique qui s'amorce avec le développement de la navigation de plaisance et surtout avec l'arrivée du train en 1862 à Quimperlé. Les premières villas et immeubles de rapport sont construits. Le séjour de Gauguin et des peintres du groupe de Pont-Aven au *Castel Treaz* (villa d'un notable de Quimperlé) et à la *Buvette de la Plage* dans les années 1880-90 contribue également à la notoriété du lieu et à son développement. Plusieurs hôtels de voyageurs s'installent autour de la plage des Grands Sables (Hôtel des Bains, Hôtel des Grands Sables, Hôtel des Dunes). Après la première Guerre Mondiale, Le Pouldu connaît une autre phase d'urbanisation avec la création d'un lotissement balnéaire à partir de 1920 et la construction du grand Hôtel des Dunes en 1931. On note l'influence des mouvements modernes et Art Déco dans certaines constructions.

La station continue son développement au prix du nivellement des dunes. Après la seconde Guerre Mondiale, la construction reprend avec la création de lotissements pavillonnaires et autres formes d'habitats de villégiatures (camping, petits immeubles locatifs, etc.) des années 1960 aux années 2000, qui ont progressivement aggloméré les villages ruraux préexistants et la station balnéaire, limitant la lisibilité de l'architecture et des modes d'implantation initiaux.

Il n'en reste pas moins que le Pouldu présente un ensemble d'éléments patrimoniaux caractéristiques de l'architecture balnéaire, progressivement constitué depuis le dernier quart du XIX^{ème} siècle, et qui fonde aujourd'hui son identité architecturale, comme par exemple :

- Les hôtels, immeubles de rapports et maisons de villégiatures;
- Les lotissements balnéaires créés à partir de 1920;
- Le Café de la plage, qui a remplacé la buvette du même nom dans les années 30.



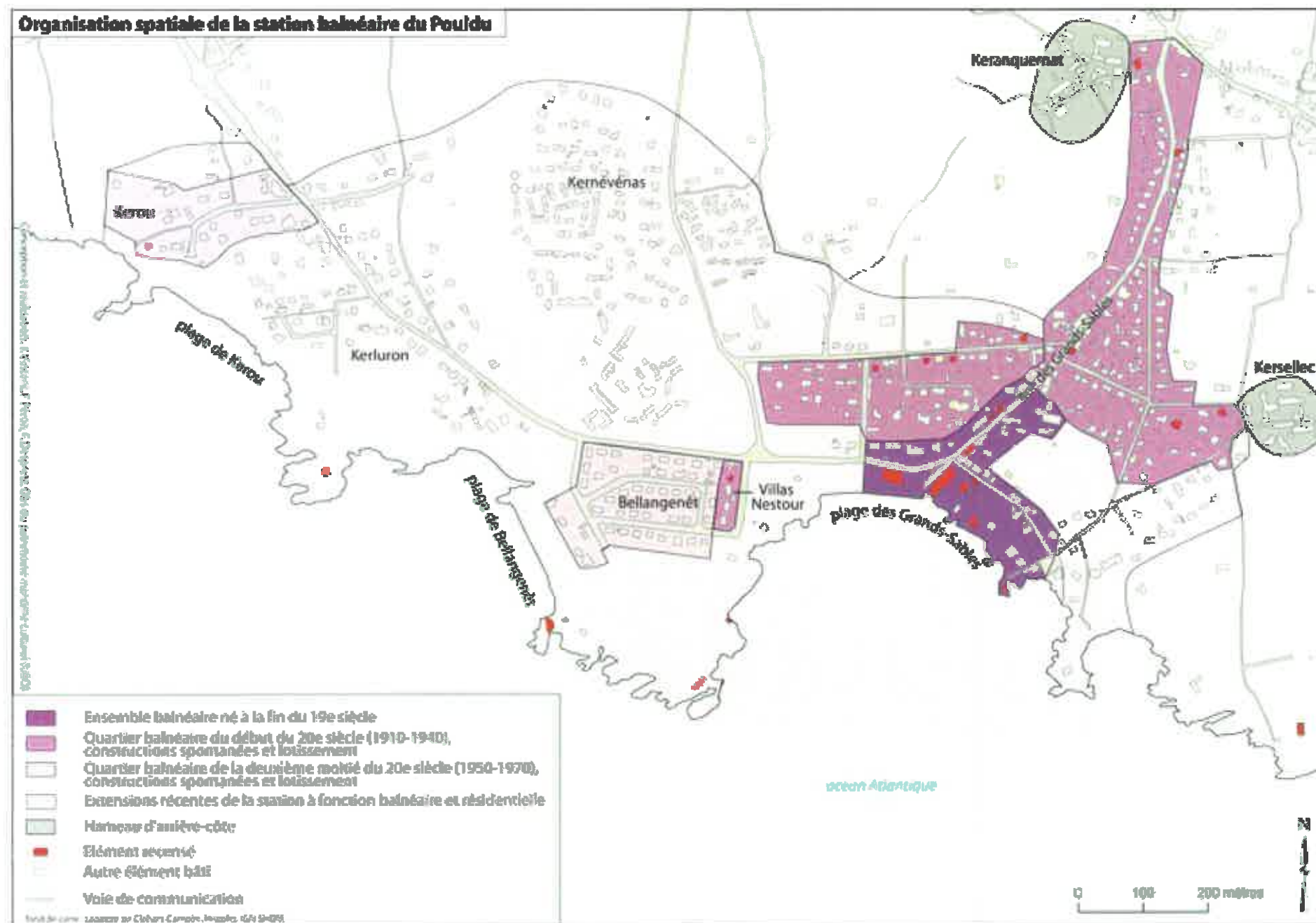
Kerzellec ou LE TOIT BLEU. Tableau de Paul Gauguin, 1886 (cl. Christie's Images 2002, Londres)

Grand Hôtel des Dunes (à droite). Carte postale, vers 1935 (coll. part.)



LE POULDU - Un coin de la Plage

II.1 Evolution de l'occupation du sol



II.1 Evolution de l'occupation du sol

Le développement du bourg

L'existence du bourg de Clohars est attesté depuis le XI^{ème} s. Cependant, ce n'est qu'assez récemment que son développement s'est véritablement amorcé. Longtemps il demeure un village-carrefour où se croisent les principales routes du secteur (vers Quimperlé, St-Maurice/Lorient, Moëlan, Doëlan et le Pouldu), associé à une église et une présence commerciale probablement assez développée. Néanmoins, l'emprise du bourg se limite à quelques maisons autour de l'église et les écarts de Lannevain et Kerangwen sont nettement disjoints, comme l'atteste le cadastre de 1823. L'église Notre-Dame de Trogwail est fortement remaniée en 1841-42 dans un esprit néoclassique.

L'essor du bourg s'amorce véritablement dans la seconde moitié du XIX^{ème} s., avec une croissance démographique conjuguée à l'apparition de nouvelles fonctions urbaines et services (nouveau presbytère, commerces, médecin en 1885, poste en 1897, télégraphe en 1899, téléphone en 1905). La construction est caractérisée par un habitat sériel, dont se démarquent quelques maisons de notables : maison du docteur Mathurin Le Fort au 17 rue Lannevain ou celle de l'entrepreneur Michel Bonnaire au 3, place du Général de Gaulle.

A partir de 1920, l'urbanisation continue de s'étendre sur un mode linéaire jusqu'à atteindre Lannevain, Quillien, puis Langlazic. Cette construction s'accompagne par la création de plusieurs édifices aux gabarits se démarquant fortement du bâti traditionnel : l'Hôtel Carnoët en 1931 qui deviendra la mairie en 1950 et le groupe scolaire implanté route de Moëlan.

A partir des années 1950, en plus de la continuation de l'urbanisation linéaire, apparaissent les premiers lotissements autour du bourg, qui «épaississent» son emprise, rompant avec la figure du village-rue qui s'était elle-même substitué à celle du village-carrefour.

Le bourg présente donc un patrimoine découlant de son caractère de centre administratif, relativement homogène en terme d'époque de constitution du fait de son développement tardif. On peut relever par exemple :

- L'église Notre-Dame et les croix et calvaire qui l'accompagnent;
- Les grands équipements tels que la mairie actuelle;
- Un habitat sériel en ordre continu, à l'ornementation plus ou moins recherchée, parfois associé à des annexes commerciales ou professionnelles.



Extrait du plan cadastral de 1823, section G3 (A.D. Finistère, 3 P 101)



Rue de Lannevain, vue vers le nord. Carte postale, vers 1910 (Coll.part.)

II.1 Evolution de l'occupation du sol

Développement récent de l'urbanisation après 1945

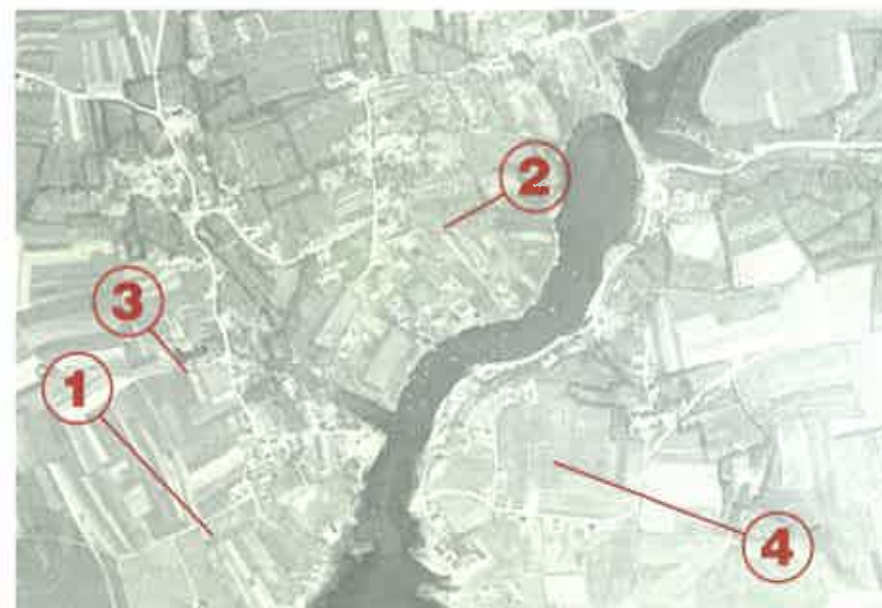
Comme toutes les communes soumises à une forte pression urbaine, la commune de Clohars-Carnoët a connu dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle un fort développement de son urbanisation, empruntant les formes caractéristiques de la périurbanisation. En termes de répartition, à l'exclusion du nord du territoire qui s'est relativement peu développé, l'ensemble des secteurs de la commune ont connu des extensions pavillonnaires plus ou moins conséquentes. Le littoral et les abords des trois principales polarités (Bourg, Doëlan, Le Pouldu) ont logiquement connu un plus fort développement.

En termes de type de constructions et d'aménagement, l'habitat individuel de type pavillonnaire domine nettement la production, même si des surfaces ont aussi été dédiées aux activités et aux infrastructures touristiques (camping, parking, etc.), ainsi qu'à des formes d'habitat groupé/collectif au Pouldu notamment.

En termes de formes urbaines et de modes d'implantation, l'habitat pavillonnaire s'est greffé de plusieurs manières à l'urbanisation existante, comme les photographies aériennes ci-contre le montrent. L'urbanisation linéaire le long des routes (1) est sans doute celle qui a le plus d'impact, puisqu'elle masque les espaces naturels depuis les voies et augmente donc sensiblement la perception de l'urbanisation alors qu'un seul rang de maisons est créé. Un autre mode observable consiste dans les micro-lotissements créés en périphérie des anciens hameaux (2) avec un système de petites impasses. La création de terrains en second ou troisième rideau de construction par division des terrains donnant sur la rue (3) aboutit à des formes relativement similaires, bien que leur impact paysager soit plus fort quand ces terrains donnent sur les espaces naturels et agricoles (destruction de la ceinture jardinée des villages). Enfin, on observe également des opérations groupées plus conséquentes (4) qui présentent généralement des implantations et un système viaire plus rationnels, mais en rupture avec le mode de développement traditionnel des villages.

Perspectives actuelles

L'évolution de la législation (SRU, loi littoral, etc.) et le PLU en cours d'élaboration ont recentré le développement urbain sur les principaux pôles et particulièrement sur le bourg. La recherche d'une densification mesurée des espaces bâtis existants amènera sans doute de nouvelles constructions dans ces tissus.



Exemple d'évolution de l'urbanisation dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle
> pourtour du port de Doëlan en 1952 (haut) et en 2009 (bas)



II . APPROCHE ARCHITECTURALE et PATRIMONIALE

II.1 Evolution de l'occupation du sol.....16

II.2 Etat des lieux territorial.....25

-Doñan (A).....	30
-Ensemble Littoral Sud (B).....	45
-Le Pouldu (C).....	61
-La Laïta (D).....	81
-Saint Maurice (E).....	91
-Ensemble Rural Sud (F).....	95
-Ensemble Rural Nord (G).....	115
-La Vallée Centrale (H).....	131
-Le Bourg (I).....	141

II.3 Typologie historique et esthétique de l'architecture161

-L'habitat traditionnel.....	153
-Les fermes et le bâti agricole.....	161
-L'architecture balnéaire.....	164

II.4 Conclusion..... 169

-Caractéristiques constitutives de l'identité et de la qualité du territoire de l'AVAP.....	170
-Valeurs et éléments à préserver au titre des intérêts architecturaux et patrimoniaux.....	179
-Enjeux d'une gestion qualitative des tissus bâtis et des espaces.....	183

II.2 Etat des lieux territorial

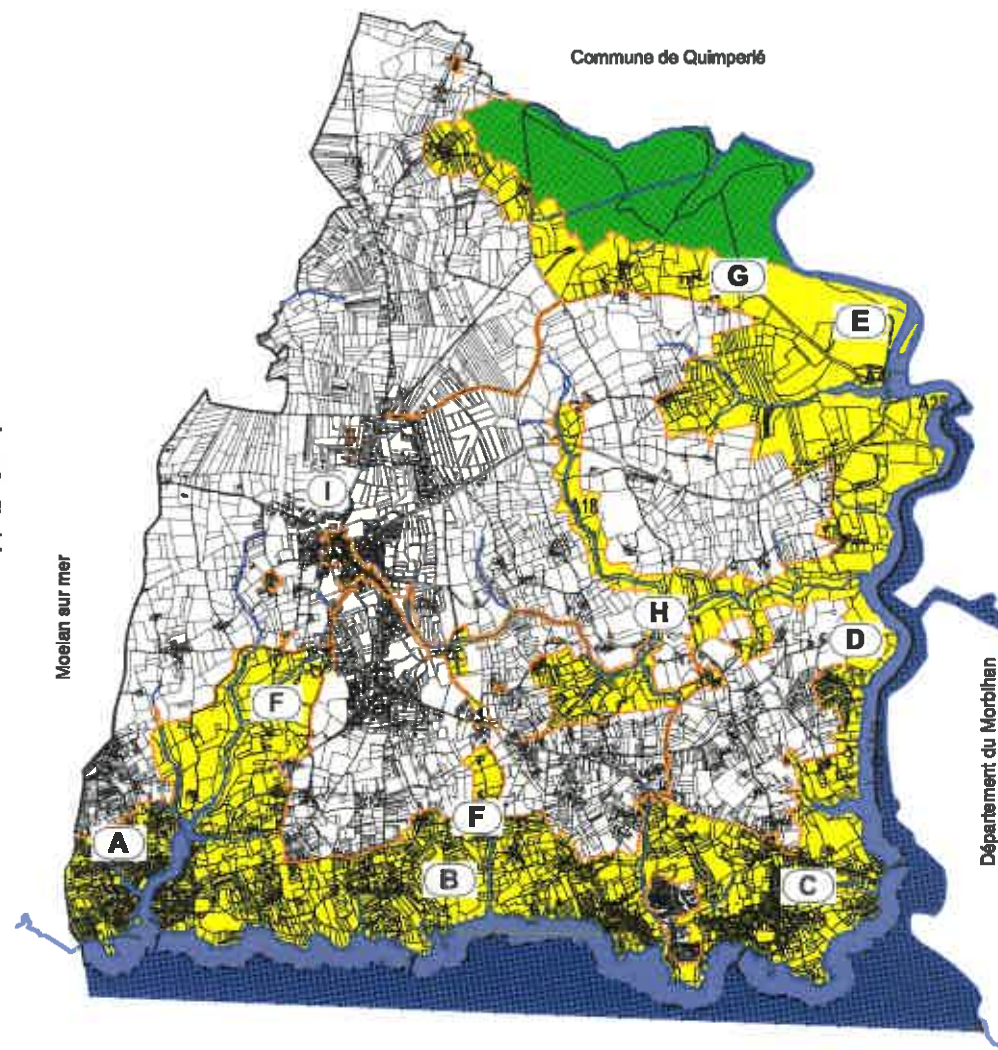
Le territoire de la commune de Clohars-Carnoët est complexe et diversifié, ce qui s'explique, comme la partie précédente a pu le montrer, non seulement, par les différentes phases et origines de son développement, mais aussi par la variété de ses paysages et de son relief, et la dispersion de ses implantations bâties. Cette complexité en fait un territoire difficile à appréhender, qui nécessite un travail de terrain et de repérage fin pour faire émerger ses logiques de structuration et les éléments structurants de son identité et de sa valeur patrimoniale.

L'état des lieux territorial réalisé dans le cadre de la ZPPAUP a permis d'analyser l'étendue du périmètre d'étude, secteur par secteur, l'ensemble du patrimoine bâti et paysager. De ce travail découlent des synthèses transversales, morphologiques et typologiques, développées ci-après.

Principe d'analyse topographique par secteur et sous-secteur :

L'état des lieux territorial s'organise selon un découpage permettant d'appréhender les principales entités urbaines et paysagères de la commune. Chacun de ces secteurs est ensuite décliné en sous-secteur permettant une analyse de chaque noyau de bâti ancien et un repérage des bâtiments d'intérêt. Cette analyse est restituée sous la forme de fiches reprenant la nomenclature suivante :

- A : Doëlan
- B : Littoral Sud
- C : Le Pouldu
- D : Laïta
- E : Saint Maurice
- F : Ensemble Rural Sud
- G : Ensemble Rural Nord
- H : Vallée centrale
- I : Le bourg



Nomenclature détaillée des fiches :

A - DOËLAN

Rive droite

1. Littoral sud, le port
2. Le port aval, rive droite
3. Beg ar roz & Kerangoff
4. Beg ar lann
5. La Grange
6. Kergantine – Kerdoelan

Rive Gauche

7. Fond du port
8. Doëlan, rive gauche
9. Keruster

B - LE LITTORAL SUD

1. Kernabec – Kersouq
2. Kerhere - Porz Creiz
3. Kerguelen à Kerulan
4. Porsach
5. Kerlou – Maneric
6. Kervoen
7. Kerveo
8. Kerou – Kermazuel
9. Kerou
10. Kerou – Kerluron

C - LE POULDU

1. Bellangenet
2. Les grands Sables
3. Rue Alain
- 3bis. Rue des grands Sables
- 3ter. Rue des grands Sables, détails
4. Rue des grands Sables
5. Porz Castel – Porz Guerec
6. Fort Clohars
7. Kersellec
- 7bis. Kersellec
8. Saint Julien
9. Le bas Pouldu
- 9bis. Le bas Pouldu
10. Porsguern
11. Keranquernat

D - LA LAÏTA

1. Kernou
2. Kerroue
3. Porsmorric
4. Saint Germain - Le Granec

E - SAINT MAURICE

1. Saint Maurice

F - ENSEMBLE RURAL SUD

1. Hirguer
2. Lokoïc
3. Kerguel - L'île
4. Le Pencleu
5. Kerrien
6. Kergariou - Kervec
7. Kerrune
8. Vallée du Roziou
9. Kergant
10. Kerantallec - Kerbeurnes
11. Le Heder
12. Kersaliou
13. Saint Maudez

G - ENSEMBLE RURAL NORD

1. Kerbonalen
2. Le grand Lety
3. Le petit et le grand Garlouet
4. Le petit Lety
5. Kernenès
6. Kergueguen le Bois
7. Penhars
8. Kersilven
9. Chemin du Roy

H - LA VALLEE CENTRALE

1. Cotonard - Locouarn
2. Moulin du Quinquis - Le Quinquis
3. Kerandouaré – Rostel
4. Kermerrien – Kerguilan
5. Kercachen - Saint Mady
6. Croix Kerharo et Moulin de Kercousquet

I - LE CENTRE

1. Place Général de Gaulle & ses abords
- 1bis. Place Général de Gaulle & ses abords
2. Rue Saint Jacques
3. Rue de Lannevain, (centre)
- 3bis. Rue de Lannevain, (centre)
4. Rue de Lannevain, (entrée)

II.2 Etat des lieux territorial

Repérage des édifices selon leur valeur patrimoniale

L'état des lieux a permis le repérage de bâtiments, parties de bâtiments et éléments d'architecture présentant une valeur patrimoniale particulière, soit pour leurs qualités intrinsèques, soit en tant que participant d'un ensemble bâti cohérent et intéressant sur un plan architectural et patrimonial. A l'inverse, le repérage identifie aussi les bâtiments fortement dénaturés ou nuisant par leurs volumétrie ou leur aspect à la cohérence de leur environnement. La classification suivante a été utilisée pour décrire la plus ou moins grande valeur patrimoniale de l'élément repéré :

- **Les monuments classés Monuments historiques (M.H) ou inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques (M.I)**

Ce sont des immeubles ou parties d'immeubles dont la conservation présente un intérêt public du point de vue de l'histoire de l'art. Les procédures de protection sont appliquées en vertu de la loi du 31 décembre 1913, et suivantes sur les Monuments Historiques.

- **Les bâtiments « remarquables » :**

Ce sont des bâtiments, façades, ensembles urbains ou ruraux qui, par leur qualité architecturale, urbaine, etc., constituent le patrimoine bâti de Clohars-Carnoët. Ils pourraient appartenir à la catégorie précédente mais ils ne font aujourd'hui l'objet d'aucune protection particulière. Parmi ces bâtiments remarquables, nous trouvons également certains édifices religieux. Une annexe à cette catégorie signale les éléments remarquables, tels les lavoirs, moulins et croix.

- **Les bâtiments « d'intérêt architectural » :**

Les bâtiments ou ensembles de bâtiments, façades ou séquences de façades homogènes, les sites urbains, villages, etc.... qui constituent le caractère dominant d'un lieu, représentent une partie du patrimoine architectural de Clohars-Carnoët. Ils correspondent à des typologies : maisons bourgeoises, pavillons d'architecture balnéaire et art déco, bâtiment d'architecture rurale, (logis, granges, fours, lavoirs), d'architecture scolaire du XIXème, bâtiments religieux, etc.

- **Les bâtiments « d'intérêt et/ou d'accompagnement » :**

Les bâtiments ou ensembles de bâtiments, façades, les sites urbains, villages, etc.... qui constituent le caractère usuel d'un lieu. Ils représentent la plus grande partie du patrimoine architectural de la commune. Beaucoup ont subi des transformations mais conservent divers éléments de leur caractère originel.

- **Les bâtiments « hors gabarits »**

Ces bâtiments, par leur volumétrie ou leur implantation, ne correspondent pas au caractère du site considéré.



Bâtiments MH, MI



Bâtiments remarquables



Croix



Calvaire



Lavoir



Puits



Bâtiment d'intérêt architectural



Bâtiment d'accompagnement



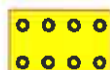
Bâtiment hors gabarit



Talus et chemins creux



murs, murets et quais repérés



Zone Boisée



Forêt domaniale



emprise maritime et fluviale du
périmètre d'étude de l'AVAP



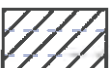
emprise maritime et fluviale hors
périmètre d'étude de l'AVAP



Courbe de niveau



Site Inscrit



Site archéologique



Vergers



Ruisseau



Espace naturels et paysager
repérés



Cheminement doux repéré



Frange visuelle sensible
(limite haute)



Espace urbain repéré



Limite communale



Périmètre d'étude terrestre de
l'AVAP



Limite du périmètre d'étude de
l'AVAP

Repérage des éléments participant à la morphologie urbaine, à la structure paysagère et/ou à la qualité du cadre de vie

Un autre objectif de l'état des lieux est de mettre en évidence les éléments construits et paysagers qui contribuent à la qualité et à l'identité du territoire communal. Il s'agit essentiellement d'aménagements hérités de l'activité rurale passée ou actuelle : talus, murs, chemins creux, haies, vergers, etc.

Ont également été repérés les espaces naturels ou urbains non bâtis structurants pour les paysages communaux, tels que les cours d'eau, les quais, places ou zones humides connues pour leur biodiversité. Est également figurée une *frange visuelle sensible*, délimitant les secteurs proches du rivage qui du fait de la topographie et de leur forte fréquentation, présentent des enjeux majeurs en termes de contrôle de la qualité architecturale et de l'insertion paysagère des constructions.

Par souci de lisibilité, les figurés décrits ci-contre ne sont pas tous repris dans les fiches repérant par sous-secteurs les édifices patrimoniaux, mais ils sont par contre repris dans des cartes de repérage des éléments paysagers.

Autres éléments de légende utilisés

Les fiches rappellent un certain nombre d'informations sur le périmètre d'étude de l'AVAP, les servitudes et protections existantes, etc.

II.2 Etat des lieux territorial

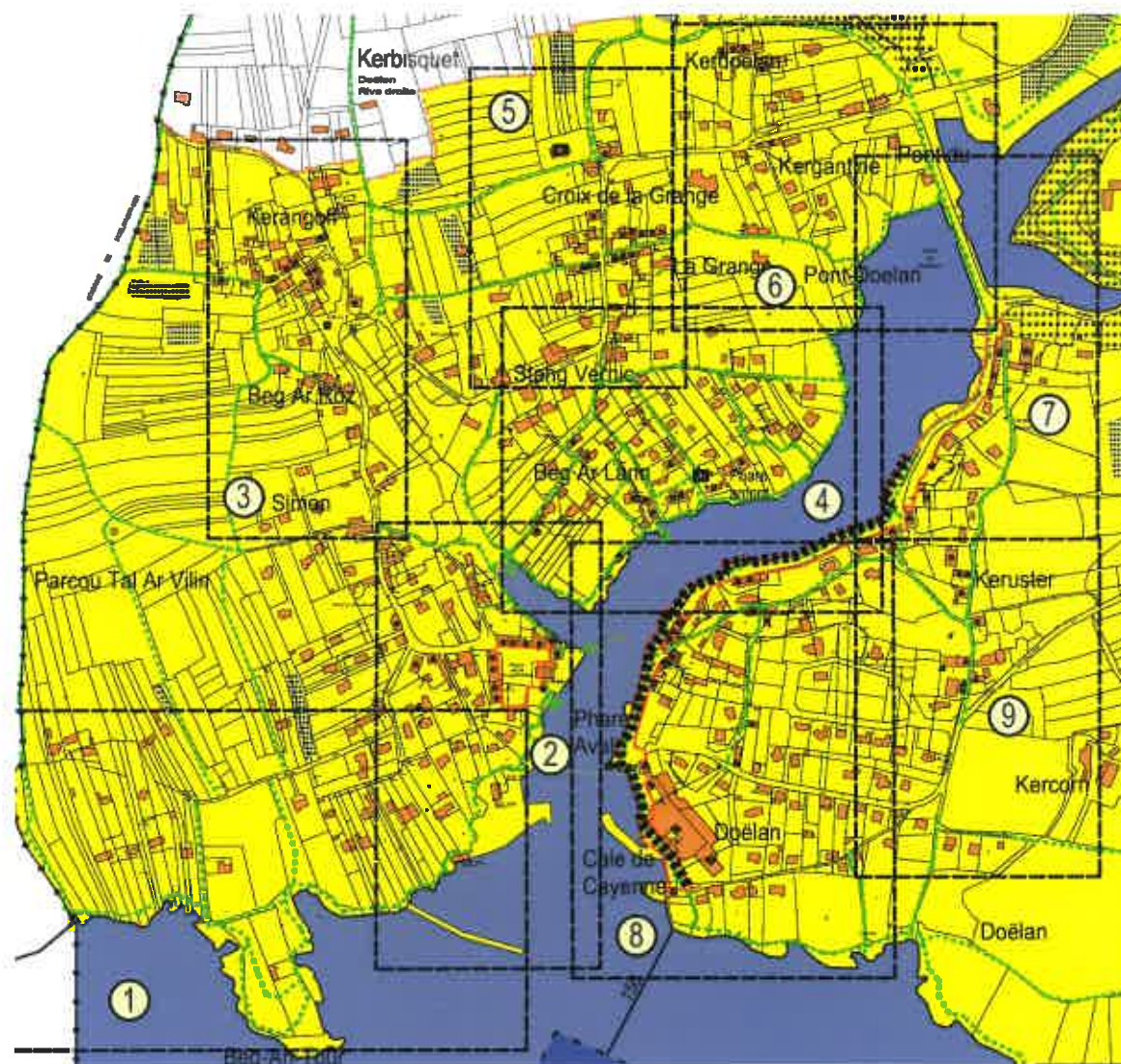
DOËLAN (A)

Le port de Doëlan est un site naturel avec sa ria et ses rives boisées.

Autour du port, typique et pittoresque, les infrastructures se sont développées durant tout le 19ème siècle et dans les 2/3 du XXème.

On remarque un groupe d'habitations lié aux activités maritimes. Un certain nombre d'entre elles subsiste malgré de nombreuses modifications.

L'habitat rural est aussi présent en périphérie.



II.2 Etat des lieux territorial

DOËLAN Rive droite

Littoral sud, port



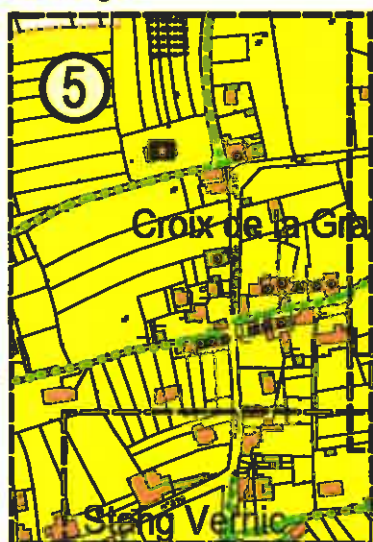
Le port, aval, rive droite



Beg ar roz, Kerangoff



La Grange



Kergantine, Kerdoëlan



Beg ar lann



II.2 Etat des lieux territorial

DOËLAN *Rive gauche*

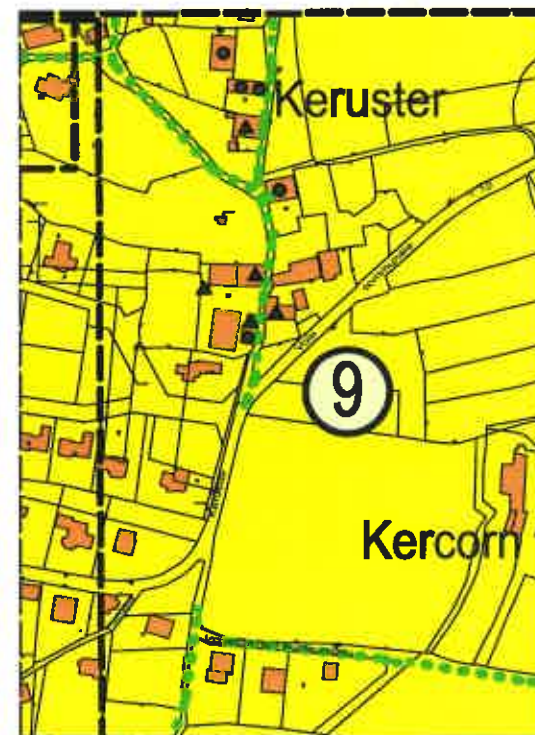
Keruster, fond du port



Doëlan, rive gauche



Keruster

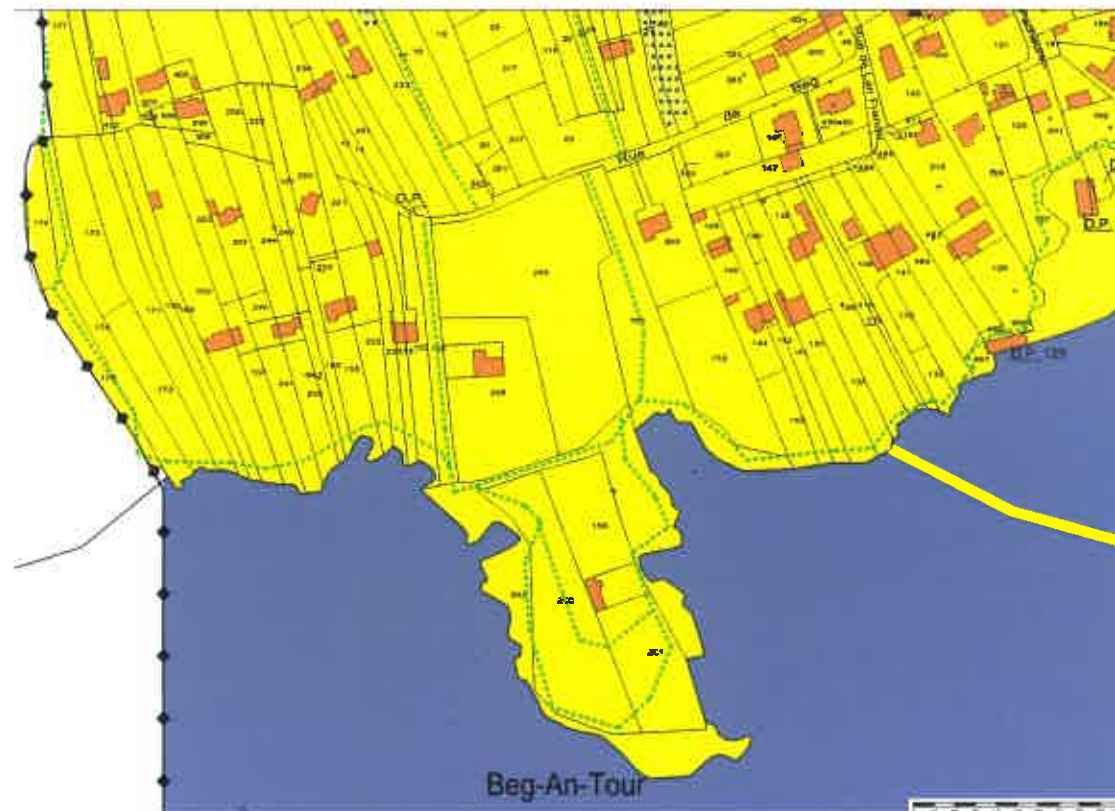


II.2 Etat des lieux territorial

1. Littoral sud, port - A1 - DOËLAN Rive droite

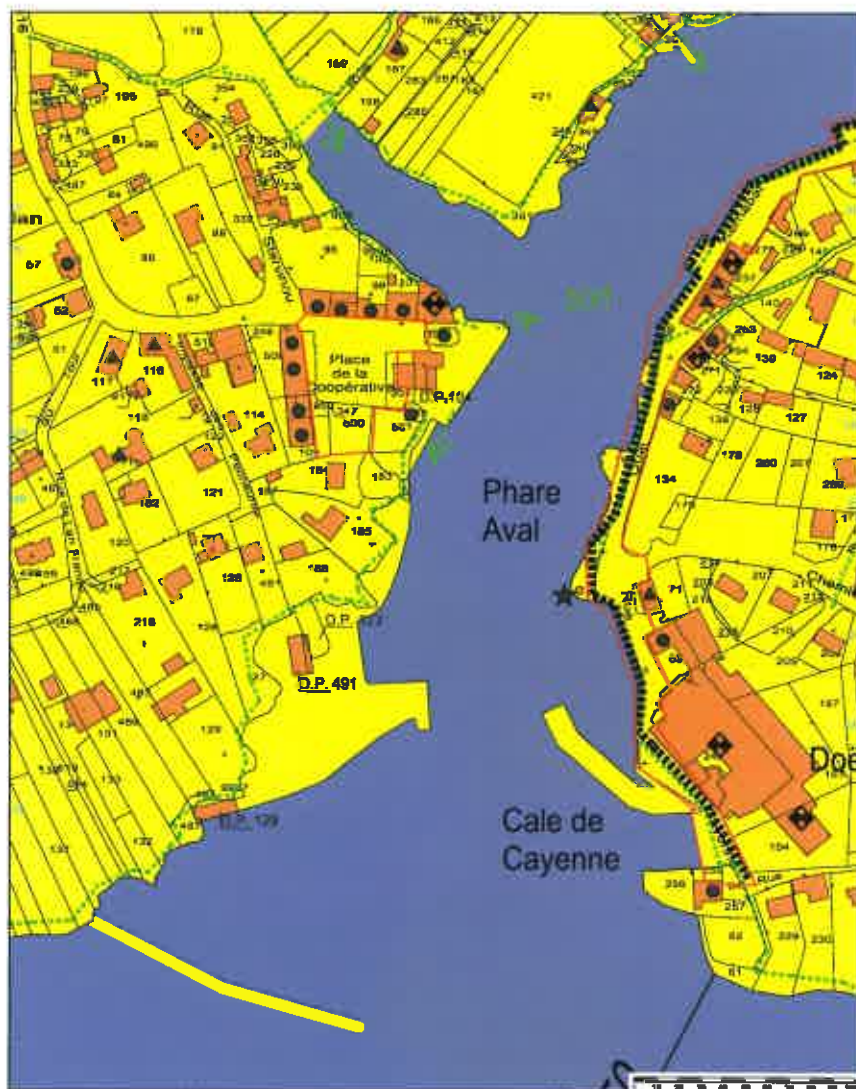
Secteur d'extension pavillonnaire à l'ouest du port de Doëlan : mitage important en bordure du littoral.

Ces extensions sont très visibles de la mer et de la rive gauche.



II.2 Etat des lieux territorial

2. Le Port - aval, rive droite - A2a - DOËLAN Rive droite



Vue sur la coopérative, les anciens corps de garde et l'Anse de Kersimon.
Le surplomb de la terrasse commerciale est à réétudier entièrement.

Vue sur le port rive gauche et ses infrastructures portuaires



Ensemble de façades homogènes sur la place de la coopérative, ancien établissement Peyron.



Dans cette partie du port, on retrouve un certain nombre d'éléments concernant l'activité maritime : le quai Peyron, des éléments de l'ancienne conserverie, deux corps de garde...

Cet ensemble, situé autour de la place de la coopérative, mérite une attention toute particulière.

II.2 Etat des lieux territorial

2. Le Port-aval, rive droite - A2b - DOËLAN Rive droite

Rive droite de part et d'autre de la départementale 316 amenant au port. Habitats d'intérêt local.



Bâtiment de caractère



Habitat d'intérêt architectural, modénatures, gerbières, rives, ...



Vue sur l'Anse de Kersimon. Des jardins en terrasse, un cheminement intéressant, des volumes peu dénaturés...

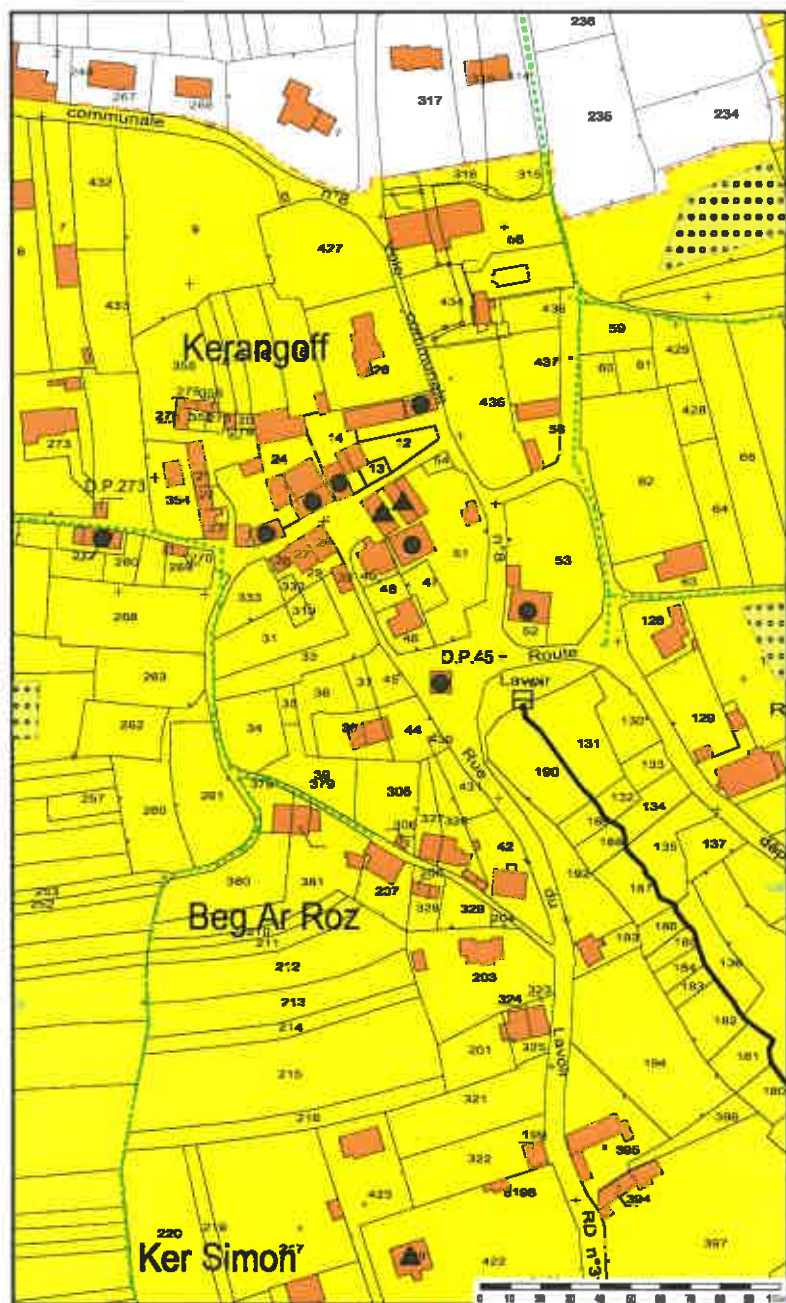


II.2 Etat des lieux territorial

3. Beg ar roz, Kerangoff - A3 - DOËLAN Rive droite

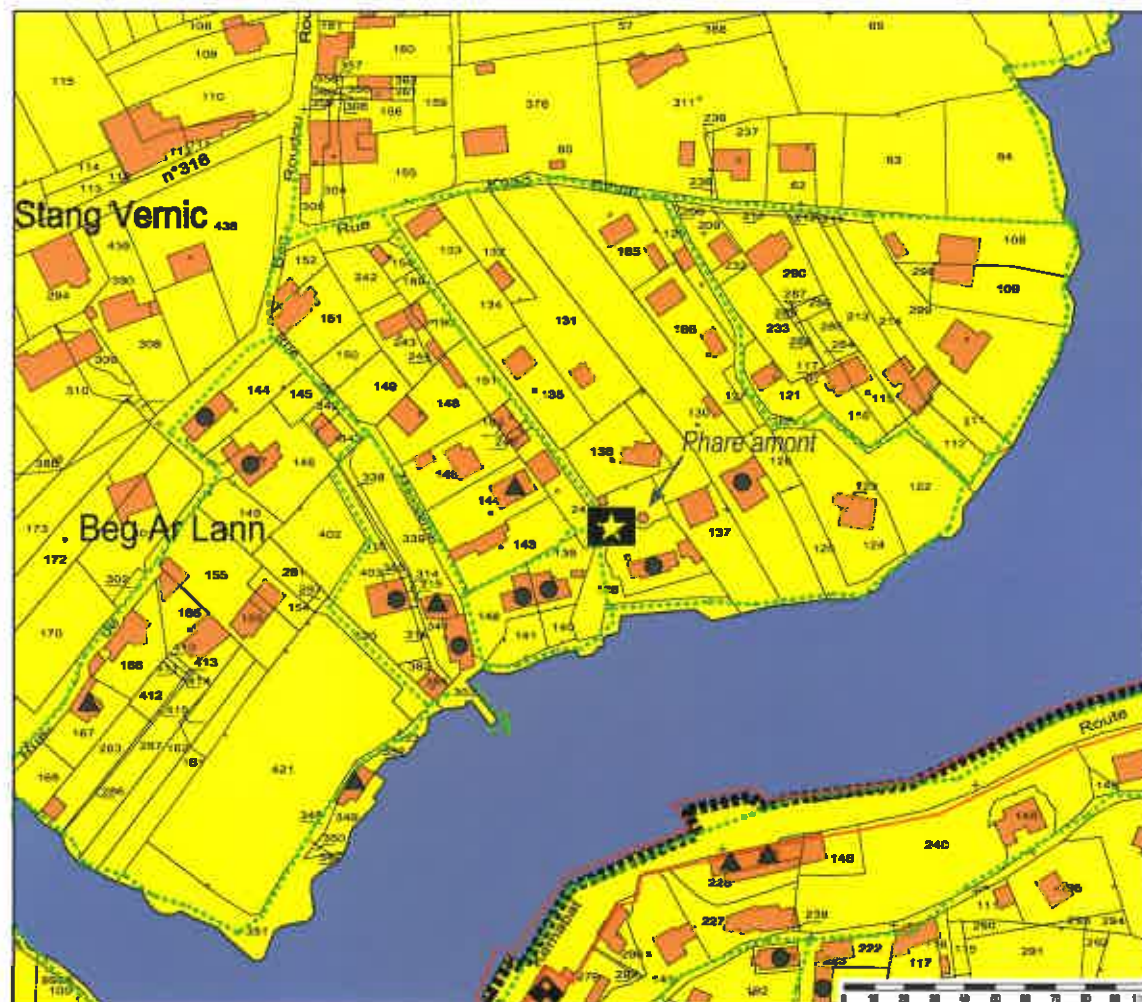
L'urbanisation de Doëlan s'est greffée au hameau de Kerangoff.

On y trouve de nombreux bâtiments de type rural, d'intérêt local & architectural.
La rénovation et la réhabilitation sont rapides et il est nécessaire de sauvegarder la typologie de ces habitations.



II.2 Etat des lieux territorial

4. Beg ar lann - A4 - DOËLAN Rive droite



Secteur du coteau, le long de la rivière de Doëlan.

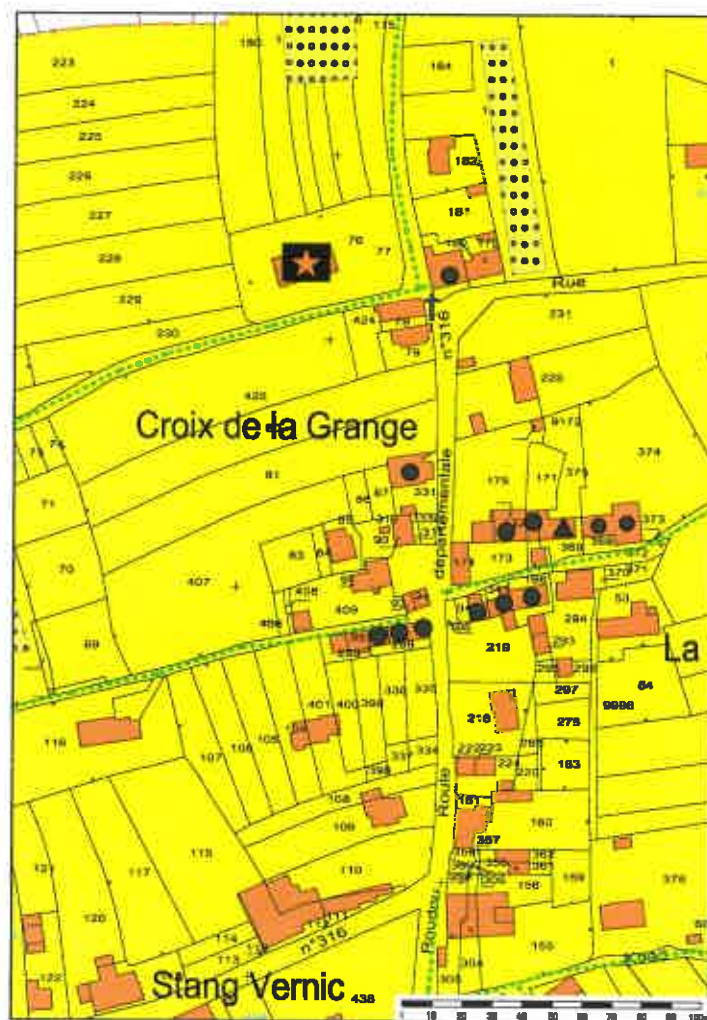
Maisons de caractères de diverses typologies : urbaines, maritimes, balnéaires & rurales.

II.2 Etat des lieux territorial

5. La Grange - A5 - DOËLAN Rive droite

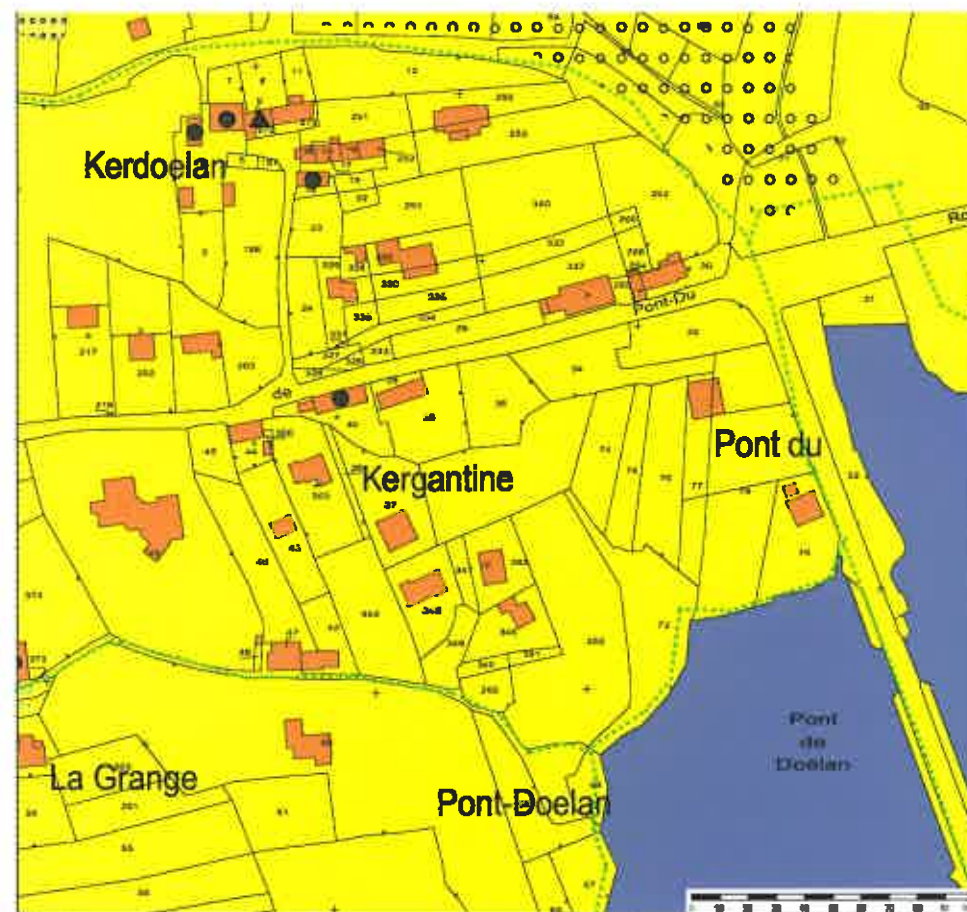
Secteur urbanisé autour des fermes de la Grange et qui s'est étendu de chaque côté de la route départementale qui mène au port.

On y trouve des maisons de typologie rurale, d'intérêt local et architectural.



II.2 Etat des lieux territorial

6. Kergantine, Kerdoëlan - A6 - DOËLAN Rive droite



Entrée de Doëlan rive droite, située depuis le pont reliant les deux rives jusqu'à l'ancienne ferme de Kerdoëlan. Mélange d'habitat rural et d'extension pavillonnaire. Zone urbaine et d'extension future.

Une attention particulière portée à la protection des coteaux boisés et des structures de hameau.

II.2 Etat des lieux territorial

7. Fond du Port - A7 - DOËLAN Rive gauche



La jonction entre les deux rives a été réalisée en 1937 avec la construction de la digue du Pont Du.

Au nord Est de la digue, ainsi que sur la rive droite, les coteaux sont encore boisés.

Sur la rive gauche, nous trouvons un perré pour soutenir la voie d'accès au port, prolongé par le quai du vieux Doëlan et de Kernabat. Les plus anciennes habitations datent de la fin du 19ème, début 20ème. Elles ont remplacé les premières maisons du vieux Doëlan, construites de part et d'autre des voies d'accès à Keruster. Elles sont, à l'origine, liées à l'activité maritime.



II.2 Etat des lieux territorial

8. Doëlan Rive gauche - A8a - DOËLAN



Rive gauche : le port, la rivière et les quais. Nous apercevons à flanc de coteau des habitations plus récentes.

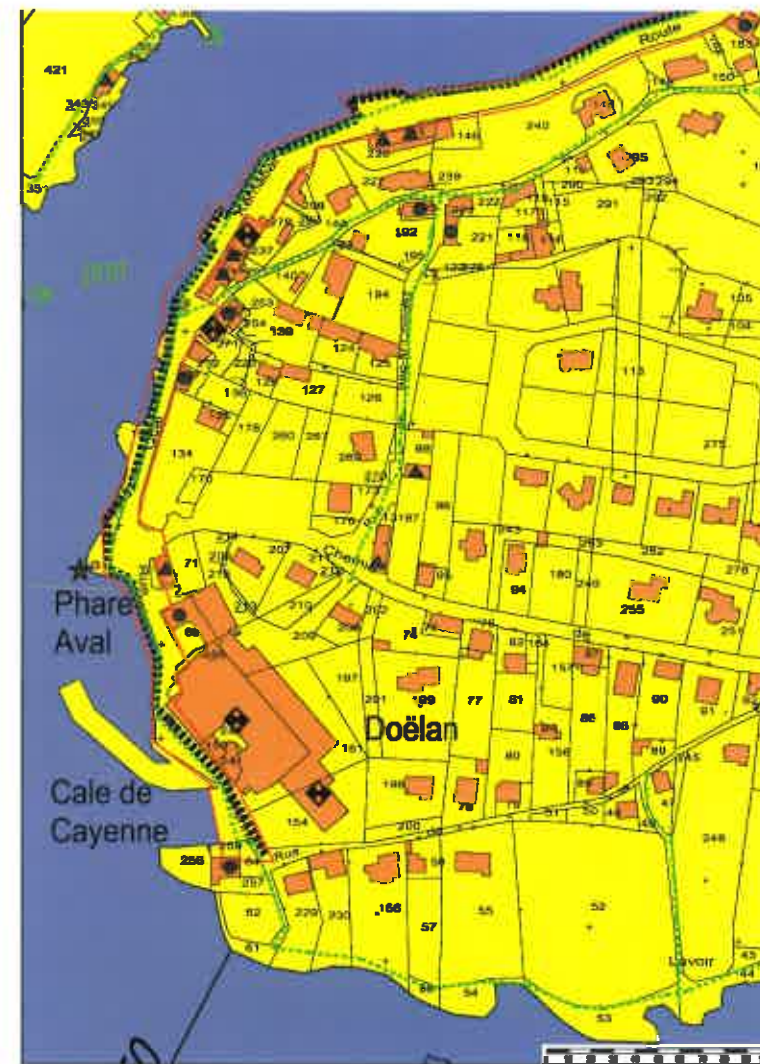
Les immeubles liés aux activités maritimes sont tous situés sur les quais qui se sont construits en plusieurs phases :

quai de Kernabat, quai du vieux Doëlan, Cale Cayenne, l'ancienne coopérative Capitaine Cook.....

La friche industrielle, à l'exception du bâtiment Nord, pignon sur rue, ne présente pas d'intérêt particulier.

Les gabarits des logements sont intéressants.

Devant la maison rose, servant d'amer, subsiste un soubassement d'une ancienne batterie.



II.2 Etat des lieux territorial

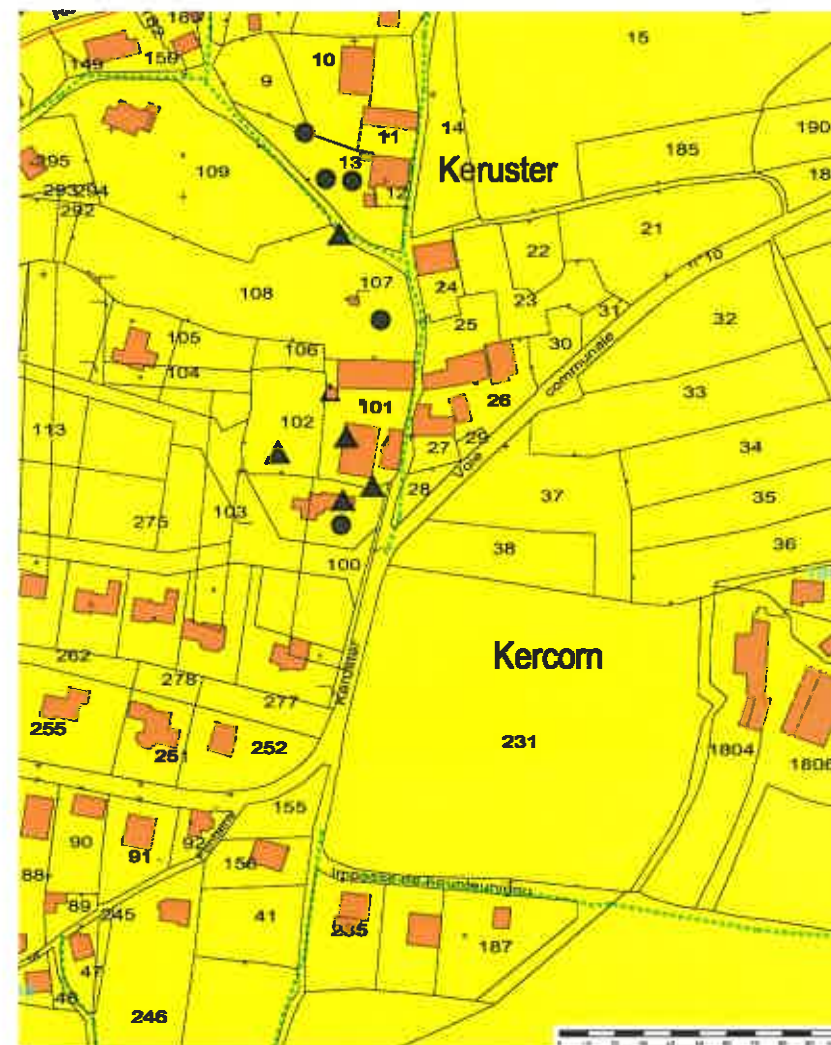
8. Doëlan Rive gauche - A8b - DOËLAN



II.2 Etat des lieux territorial

9. Keruster - A9 - DOËLAN Rive gauche

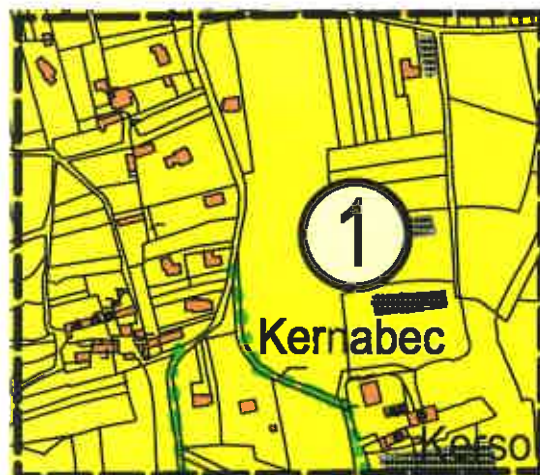
Keruster est un ancien regroupement de fermes, situé sur la voie d'accès originelle au port. Rattrapé par l'urbanisation, il conserve malgré tout un charme et des bâtiments intéressants.



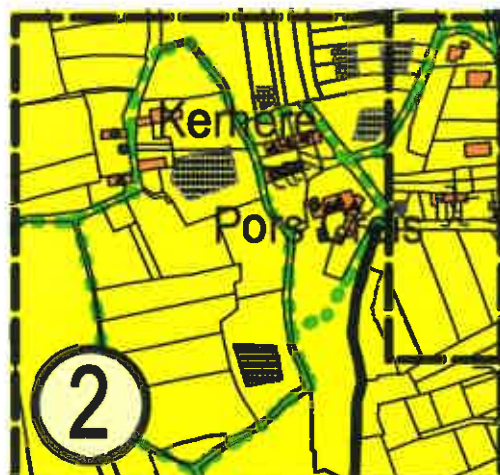
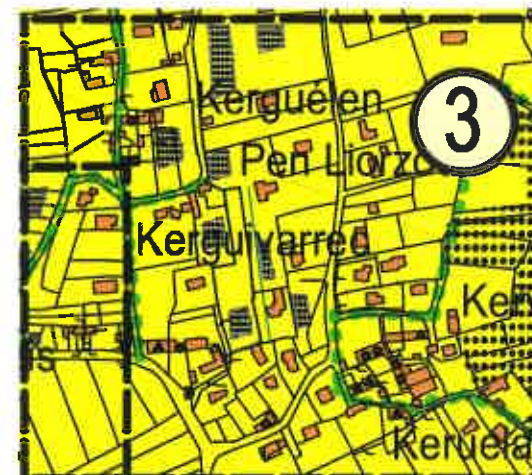
II.2 Etat des lieux territorial

ENSEMBLE LITTORAL SUD (B)

Kernabec - Kersoucq



Kerhere - Port Creiz

Kerguelen - Kerguivarrec - Kervellan - Keruelan
Pen Liorzou

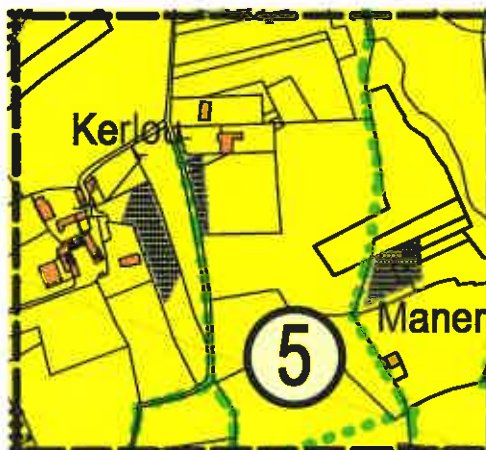
Porsac'h



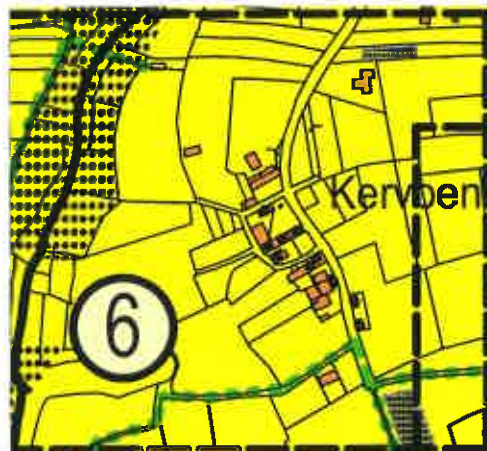
II.2 Etat des lieux territorial

ENSEMBLE LITTORAL SUD (B)

Kerlou - Maneric



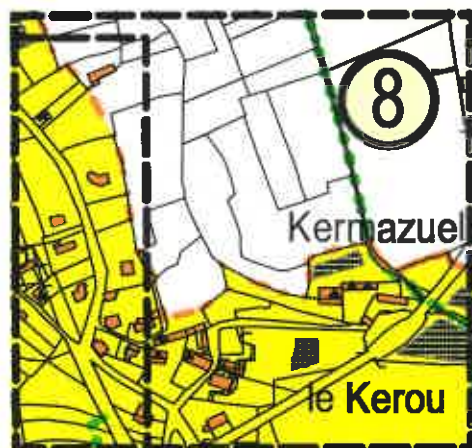
Kervoen



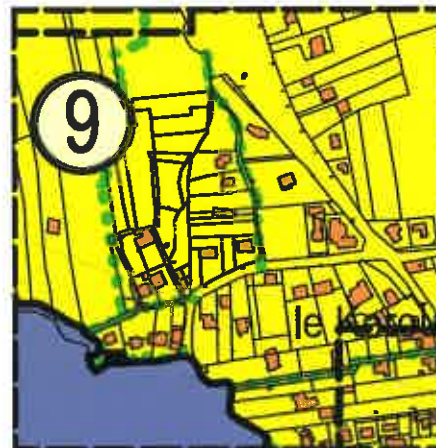
Kerveo



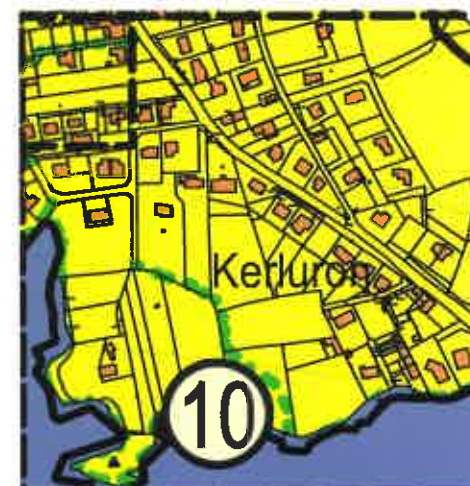
Kerou - Kermazuel



Kerou

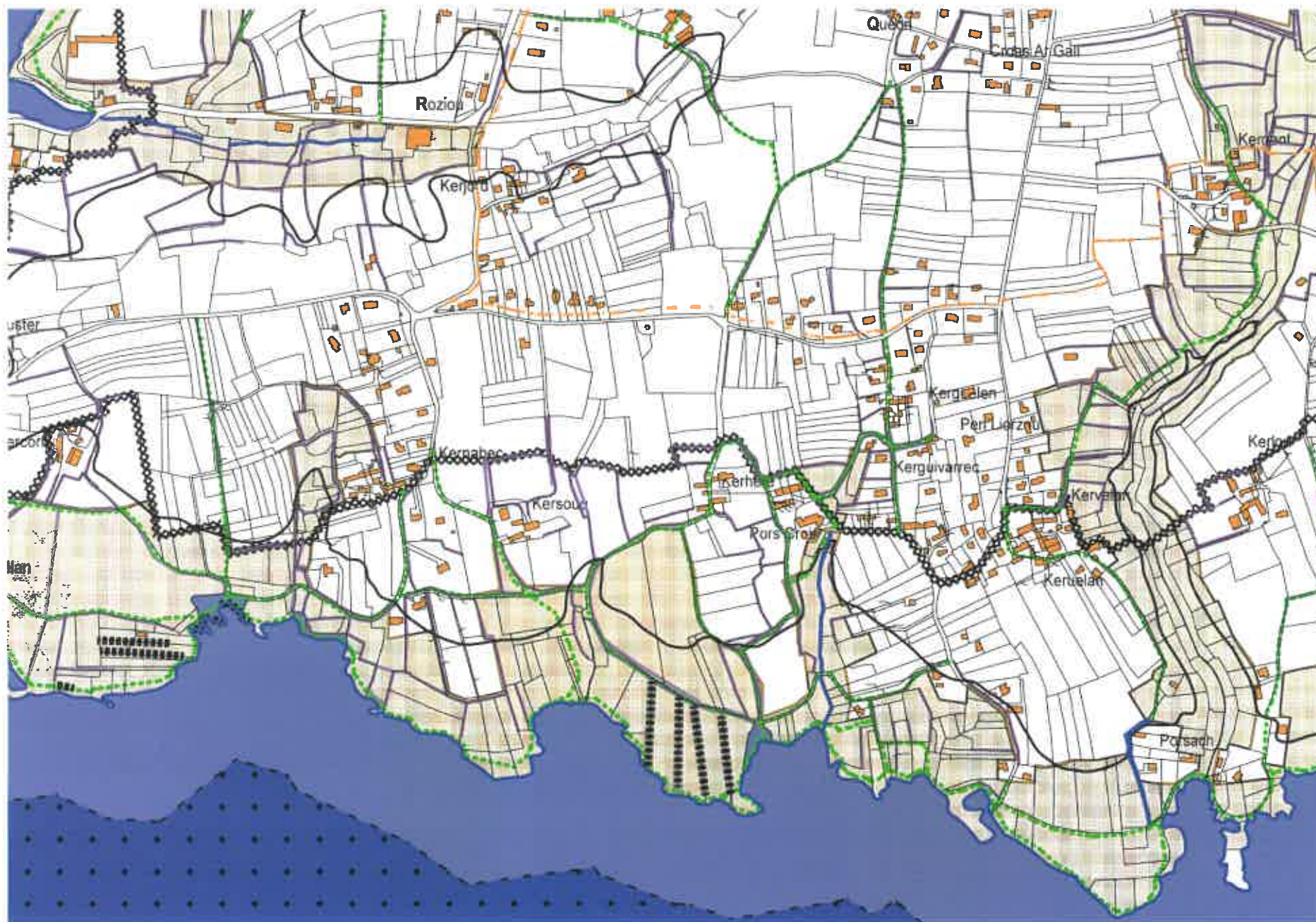


Kerou - Kerluron



II.2 Etat des lieux territorial

Repérage des éléments paysagers - ENSEMBLE LITTORAL SUD



II.2 Etat des lieux territorial

1. Kernabec, Kersouq - B1 - ENSEMBLE LITTORAL SUD

Anciennes exploitations agricoles.

Autour du village Kernabec, le mitage est déjà réalisé vers le nord, jusqu'à la route communale N° 10 et un peu vers le littoral du sud.



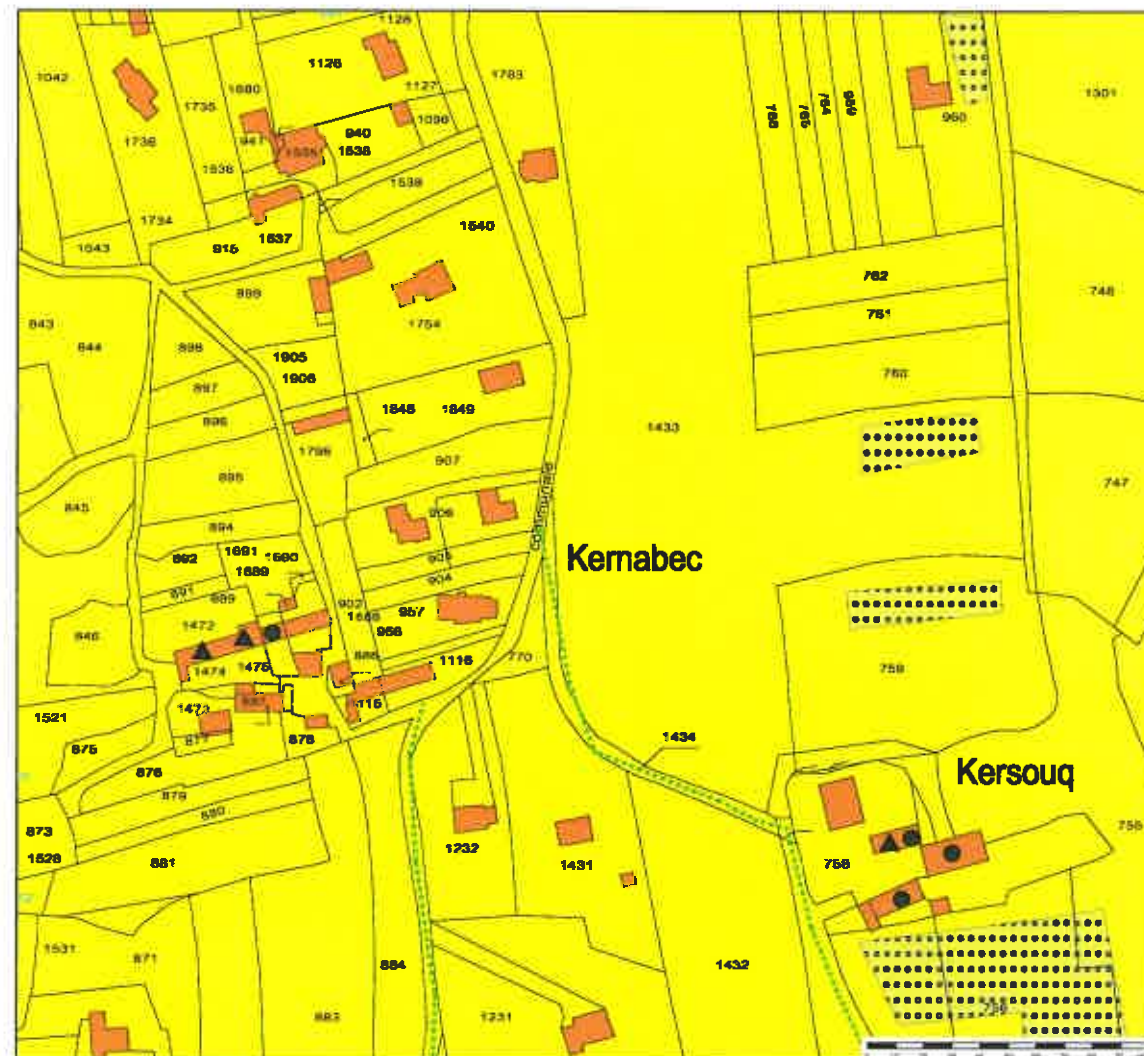
Kersouq
Début 19ème,
ancien logis et
étable



Murets de pierres sèches et chemin creux



Kernabec
Fin 17ème début
18ème
Bâtiment conçu
pour un toit de
chanvre



II.2 Etat des lieux territorial

2. Kerhere, Porz Creis - B2 - ENSEMBLE LITTORAL SUD

Pors Creis fin 19ème

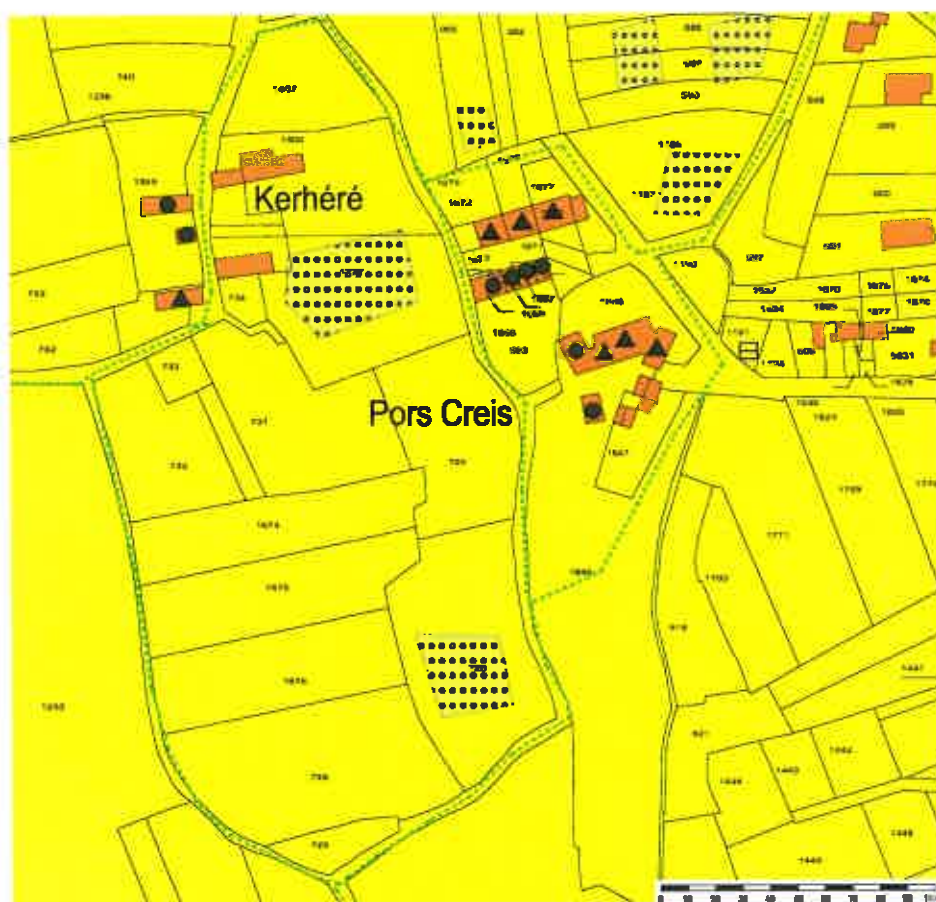


Pors Creis - lavoir



Situé à l'Est de Doëlan, ce secteur de Kerhéré – Pors Creis, ne s'est pas étendu.

On y remarque des bâtiments d'intérêt architectural et local ainsi qu'un lavoir, une grange de la fin du 19ème et un logis début 20ème.



Kerhéré



Logis 1809 et grange 1874

II.2 Etat des lieux territorial

3. De Kerguelen à Keruelan - B3 - ENSEMBLE LITTORAL SUD



Kerguivarec - four à pain



Kerguivarec - logis 1882

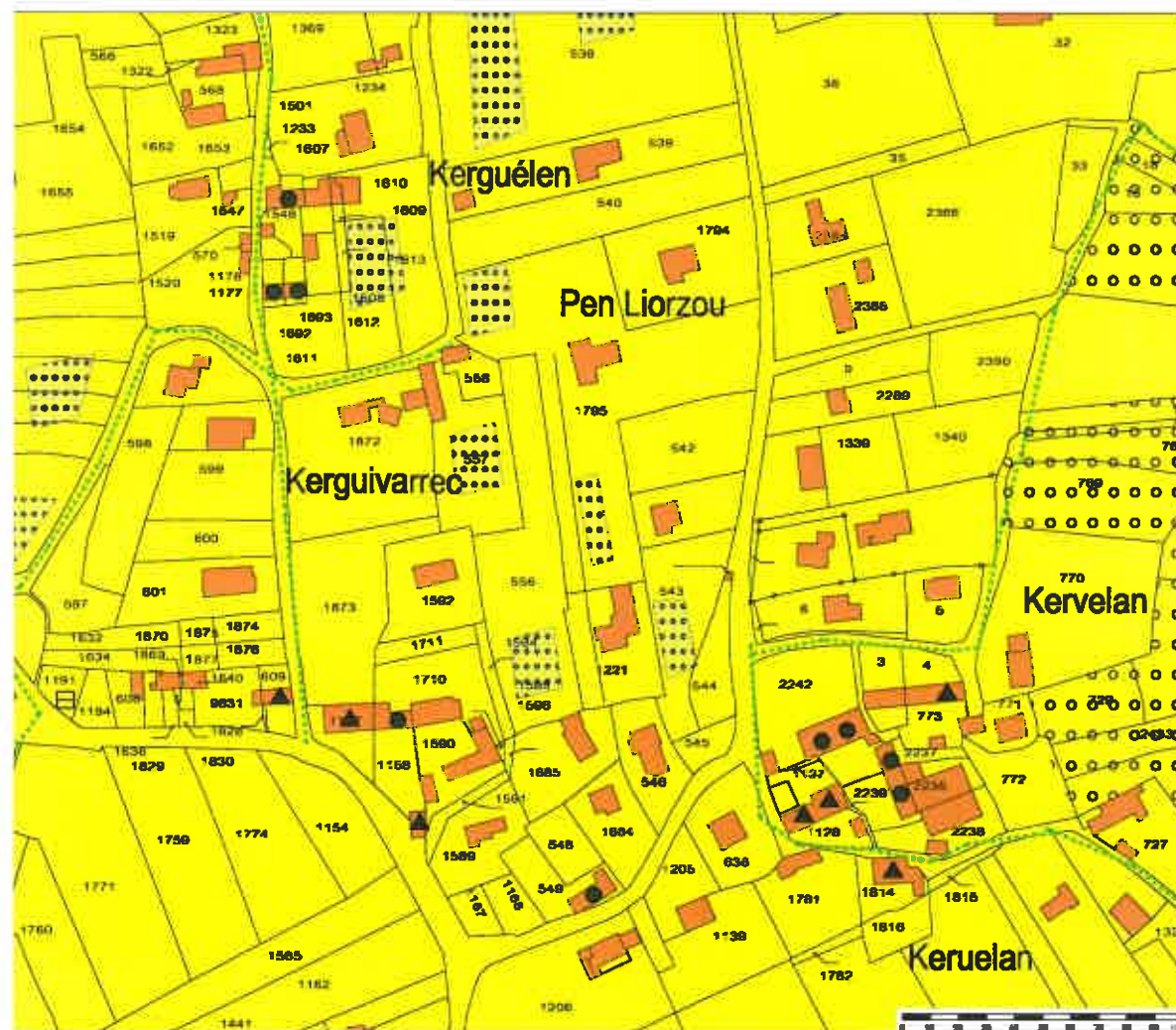


Kervelan - fin 17ème, rémanié 19ème



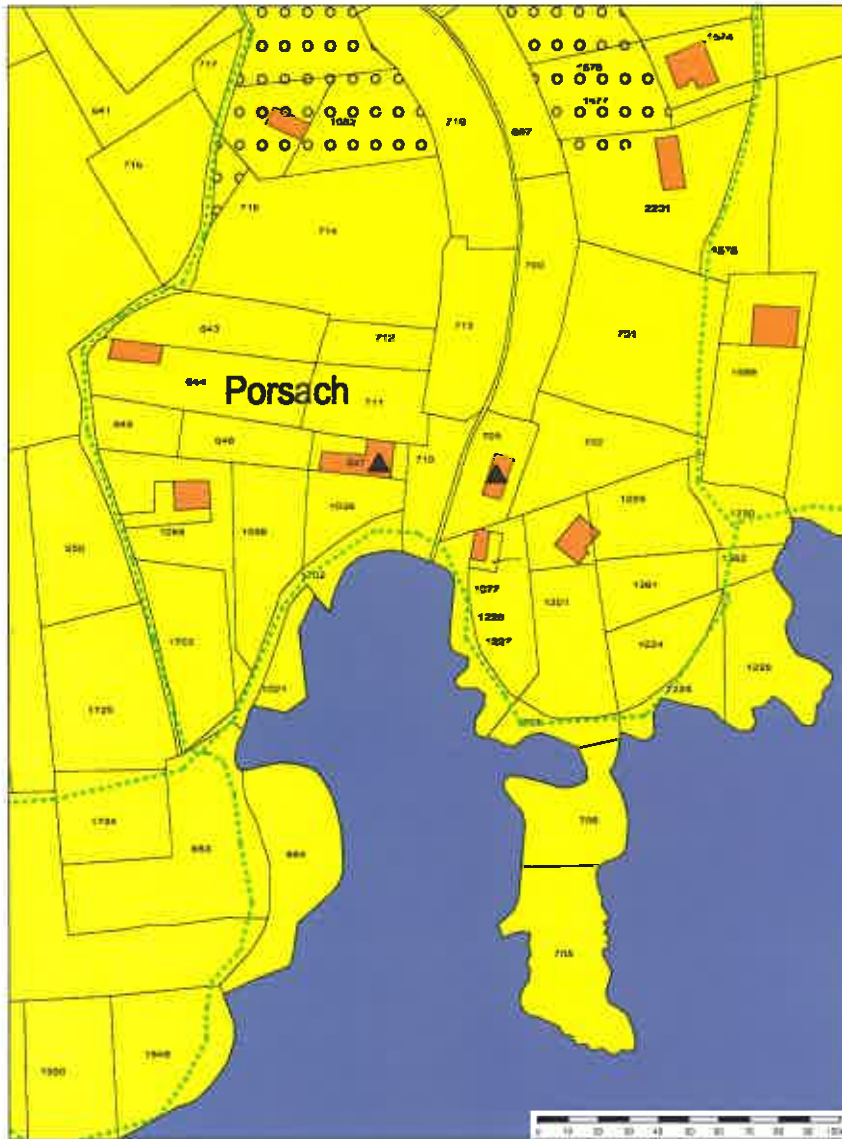
Kerguivarec - logis milieu 19ème

Anciens bâtiments ceinturés par de l'habitat pavillonnaire.



II.2 Etat des lieux territorial

4. Porsac'h - B4 - ENSEMBLE LITTORAL SUD



Presse à sardines de Porsac'h

Ancienne presse à sardines située au fond d'une anse.

Un habitat pavillonnaire s'est créé aux alentours...

Anciens murets de pierres sur le promontoire «Est».



II.2 Etat des lieux territorial

5. Kerlou Manéric - B5 - ENSEMBLE LITTORAL SUD



Kerlou - logis 1928

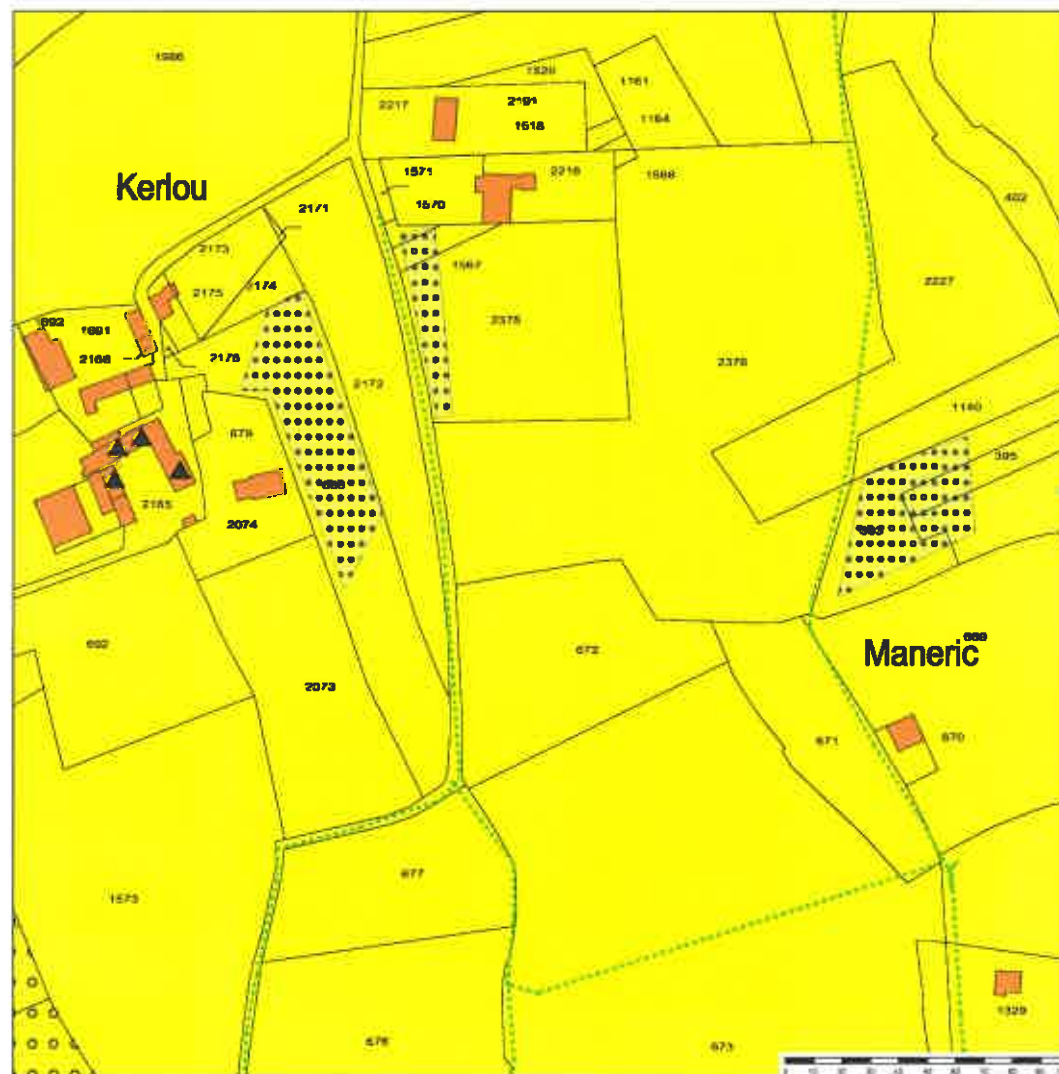


Kerlou - grange 1874



La Côte

Corps de ferme intéressant



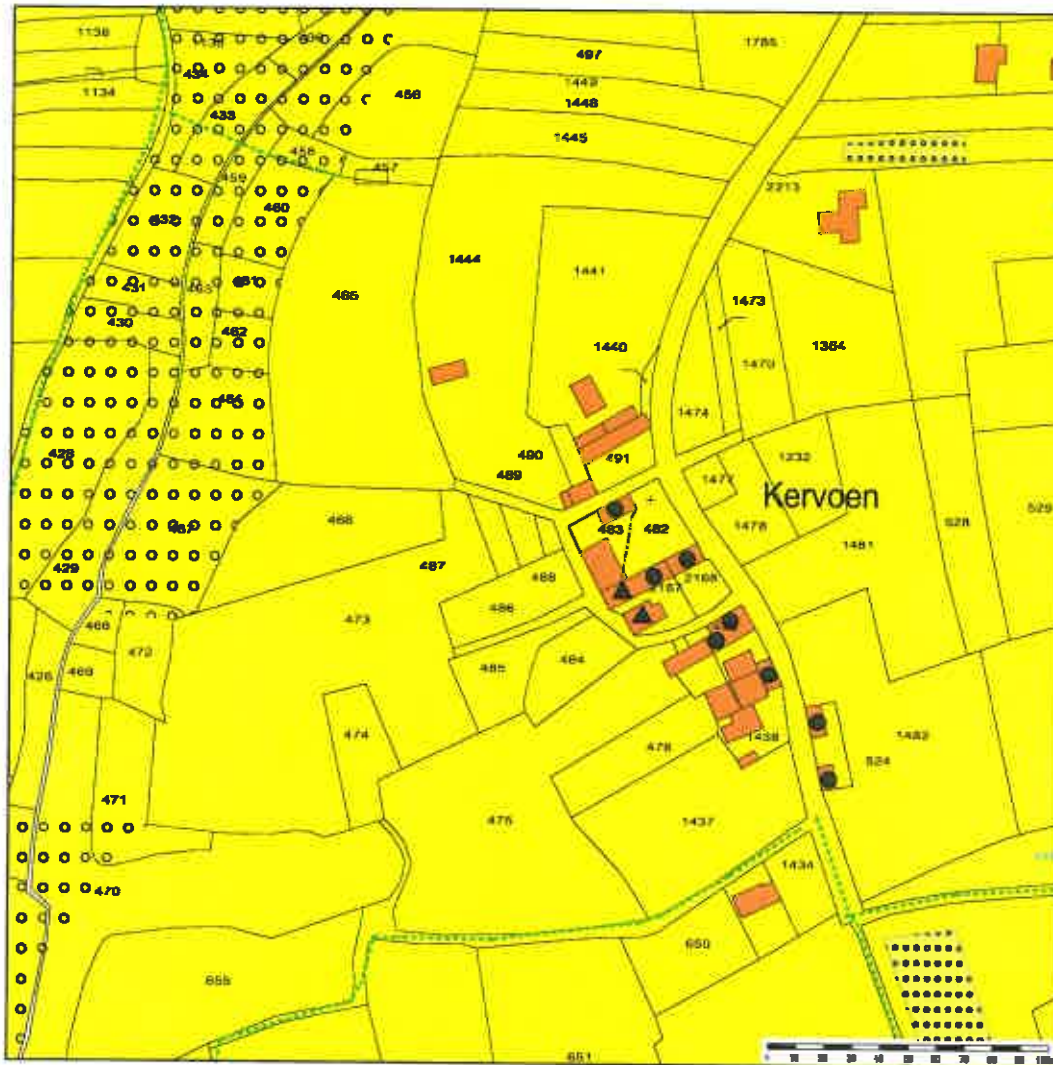
II.2 Etat des lieux territorial

6. Kervoen - B6 - ENSEMBLE LITTORAL SUD

Anciens sièges d'exploitations agricoles.

Ensemble relativement bien conservé.

Quelques rénovations et surélévations ne respectent pas la typologie des bâtiments.



II.2 Etat des lieux territorial

7. Kerveo - B7 - ENSEMBLE LITTORAL SUD



Logis 1902 - grange 1895

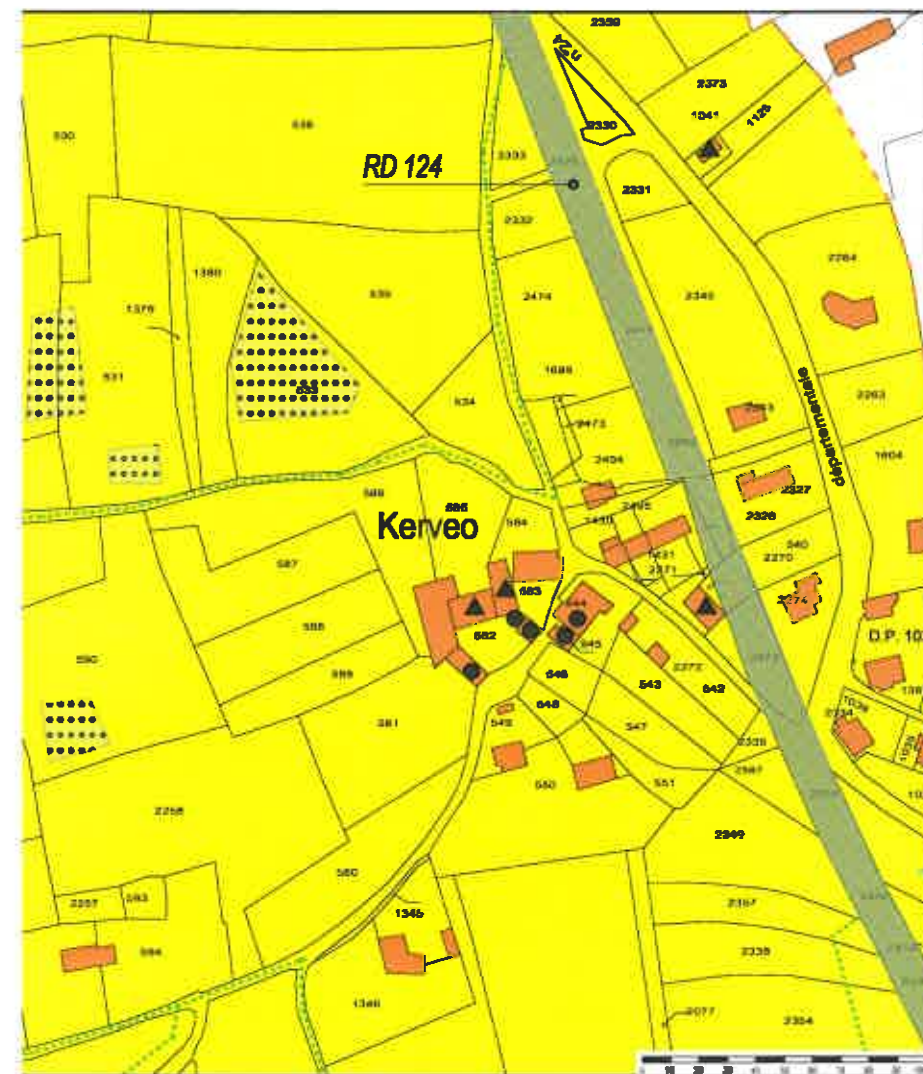


Grange dans le village



Hangar 1935

Ensemble de bâtiments peu remaniés comprenant logis avec une grange en prolongement, étable, remise avec pressoir, puits...



II.2 Etat des lieux territorial

8. Kerou - B8 - ENSEMBLE LITTORAL SUD



Partie nord de
Kerou, anciennes
exploitations
agricoles.



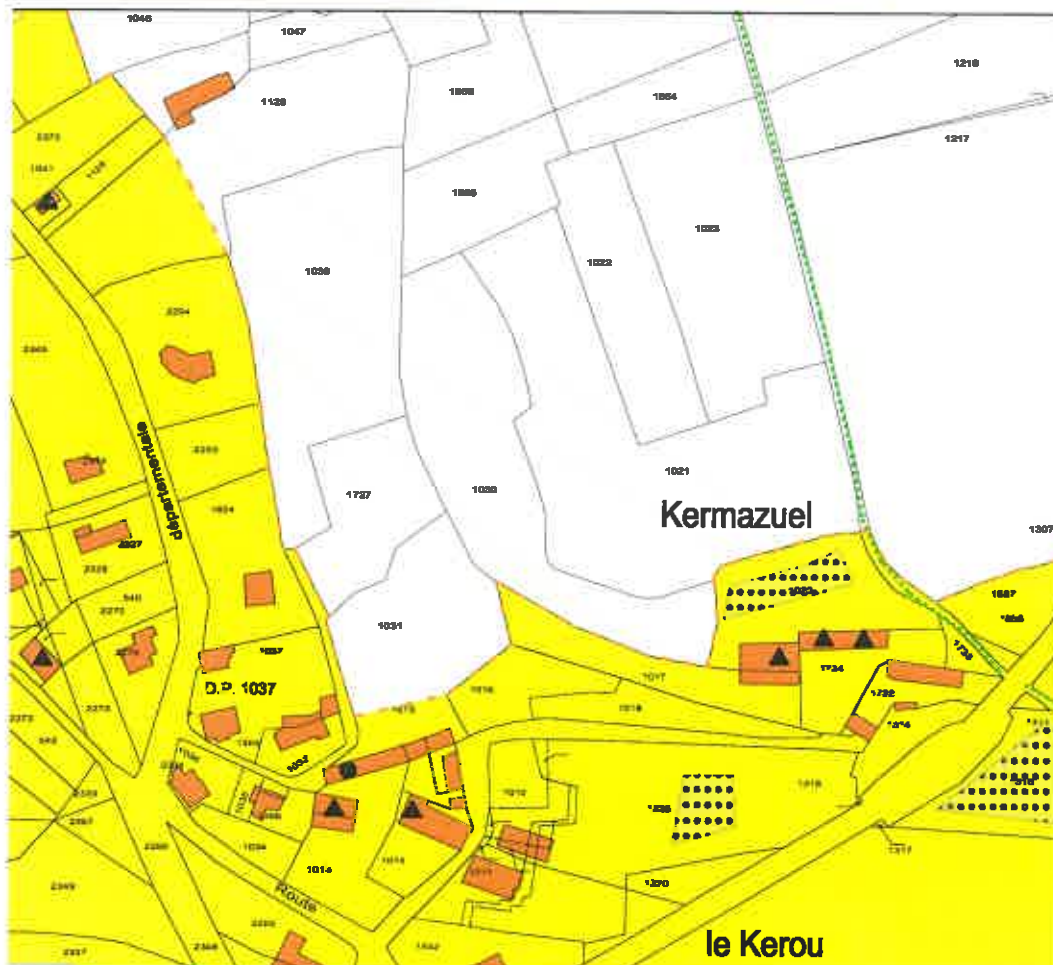
Kerou - Grange



Grange



Kermazuel - logis 1897 et grange



II.2 Etat des lieux territorial

9. Kerou - B9 - ENSEMBLE LITTORAL SUD



Kerou - Maison de villégiature
Stella Marys

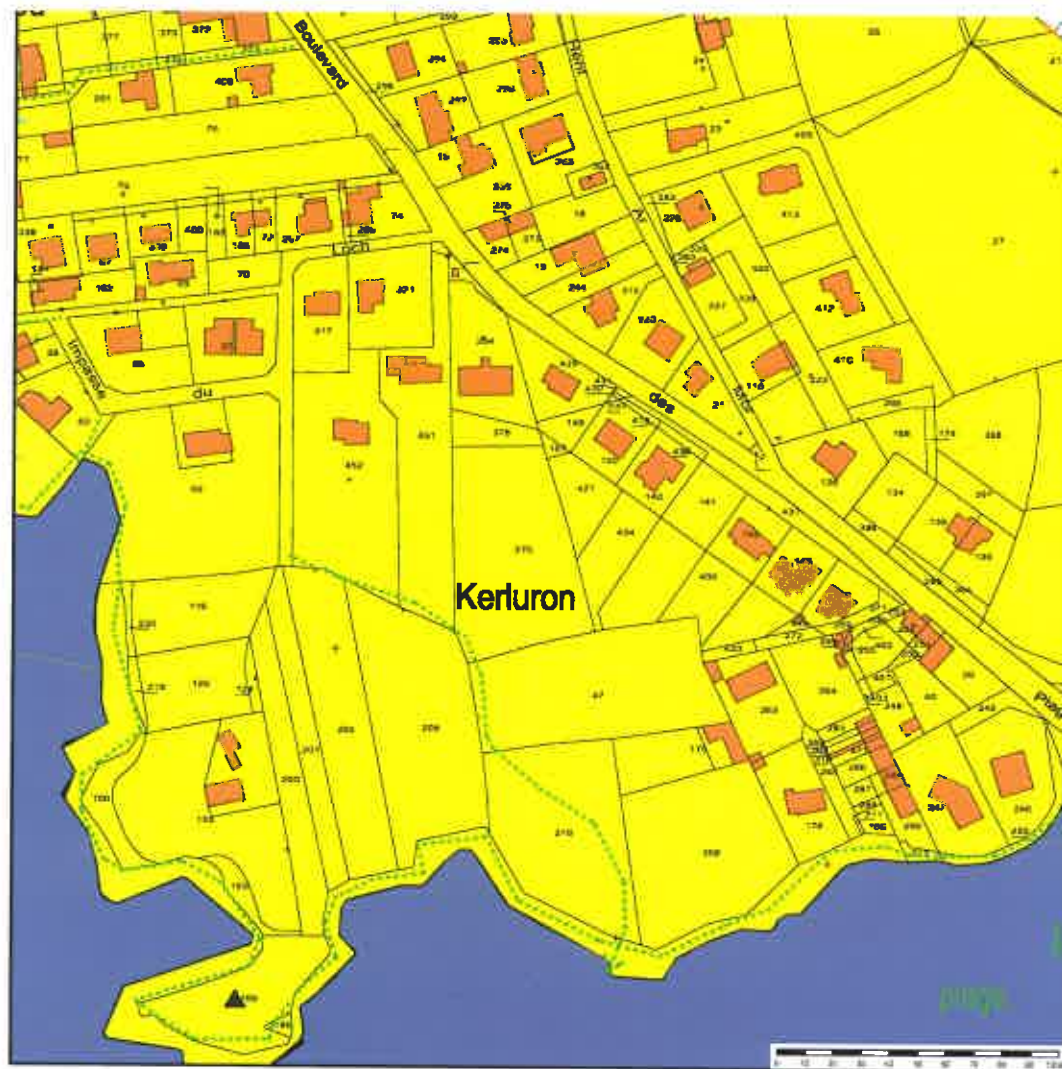


Plage du Kerou



II.2 Etat des lieux territorial

10. Kerou, Kerluron - B10 - ENSEMBLE LITTORAL SUD



Bellangenet



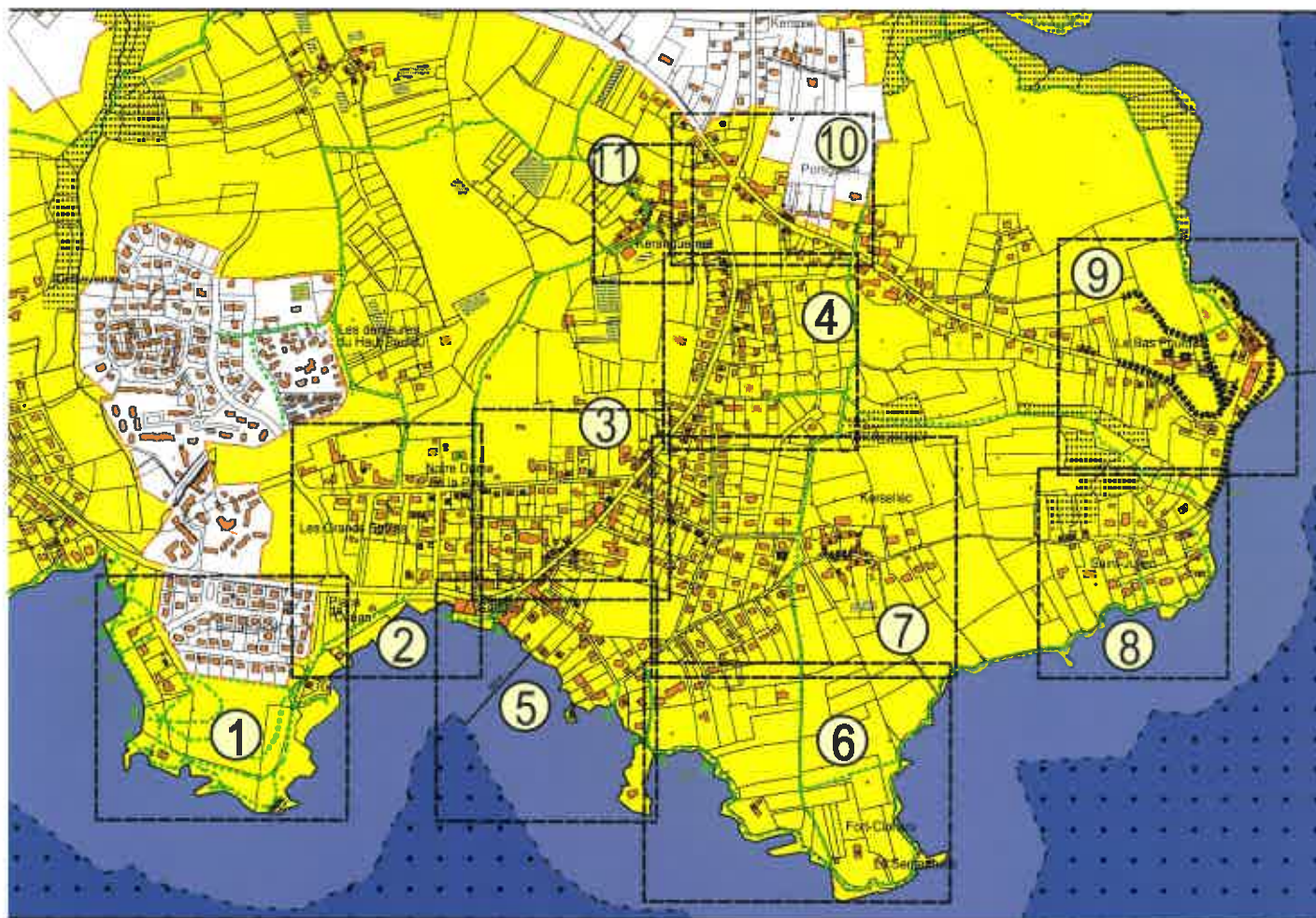
Ancien corps de garde transformé en habitation



Vue vers Bëllangenet

II.2 Etat des lieux territorial

LE POULDU (C)



Sur le cadastre de 1823, il n'existe pratiquement pas de constructions. Nous y voyons un fort et deux corps de garde.

Le Pouldu commencera à se développer avec le début des bains vers 1850, puis l'arrivée du train en 1862. Des villas sont créées en 1875, puis l'hôtel des bains en 1887.

Les peintres, tels Gauguin, Meyer de Haan, Serusier, Filiguer et bien d'autres fréquentent cette «station» entre 1880 et 1900. Des lotissements voient le jour vers 1920 dans les dunes de Kervenenas ; jusque vers les années 1930, l'architecture balnéaire se développe englobant de Kersellec à l'Est, Kerou à l'Ouest et Keranquemat au Nord.

Vers 1950, le lotissement à Bellangenet voit le jour.

II.2 Etat des lieux territorial

LE POULDU (C)



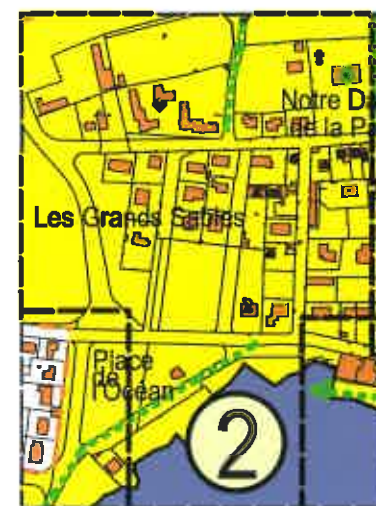
Bellangenet



Rues Alain et des Grands Sables

ND de la paix -
Rues Alain et Nestour

Rue des Grands Sables



Porz Castel -Portz Guerec



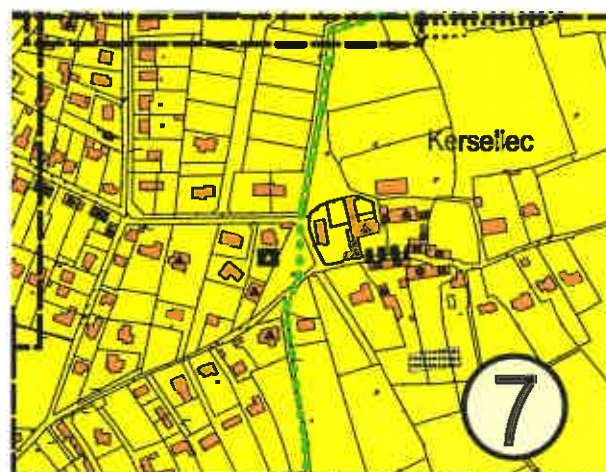
II.2 Etat des lieux territorial

LE POULDU (C)

Fort Clohars



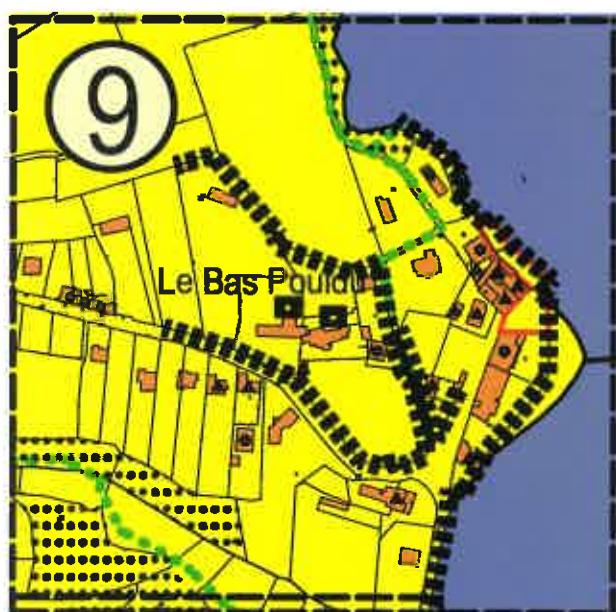
Kersellec



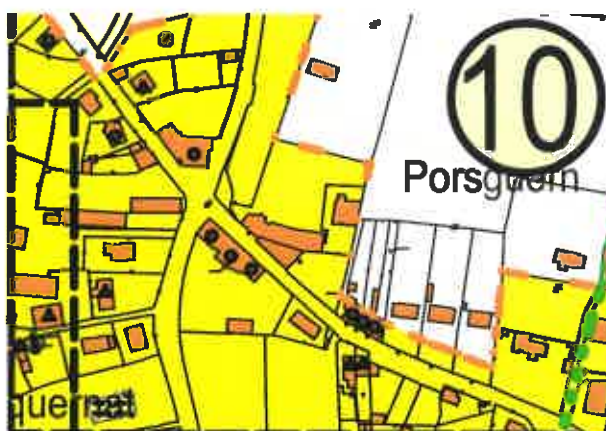
Saint Julien



Le Bas Pouldu



Porsguern

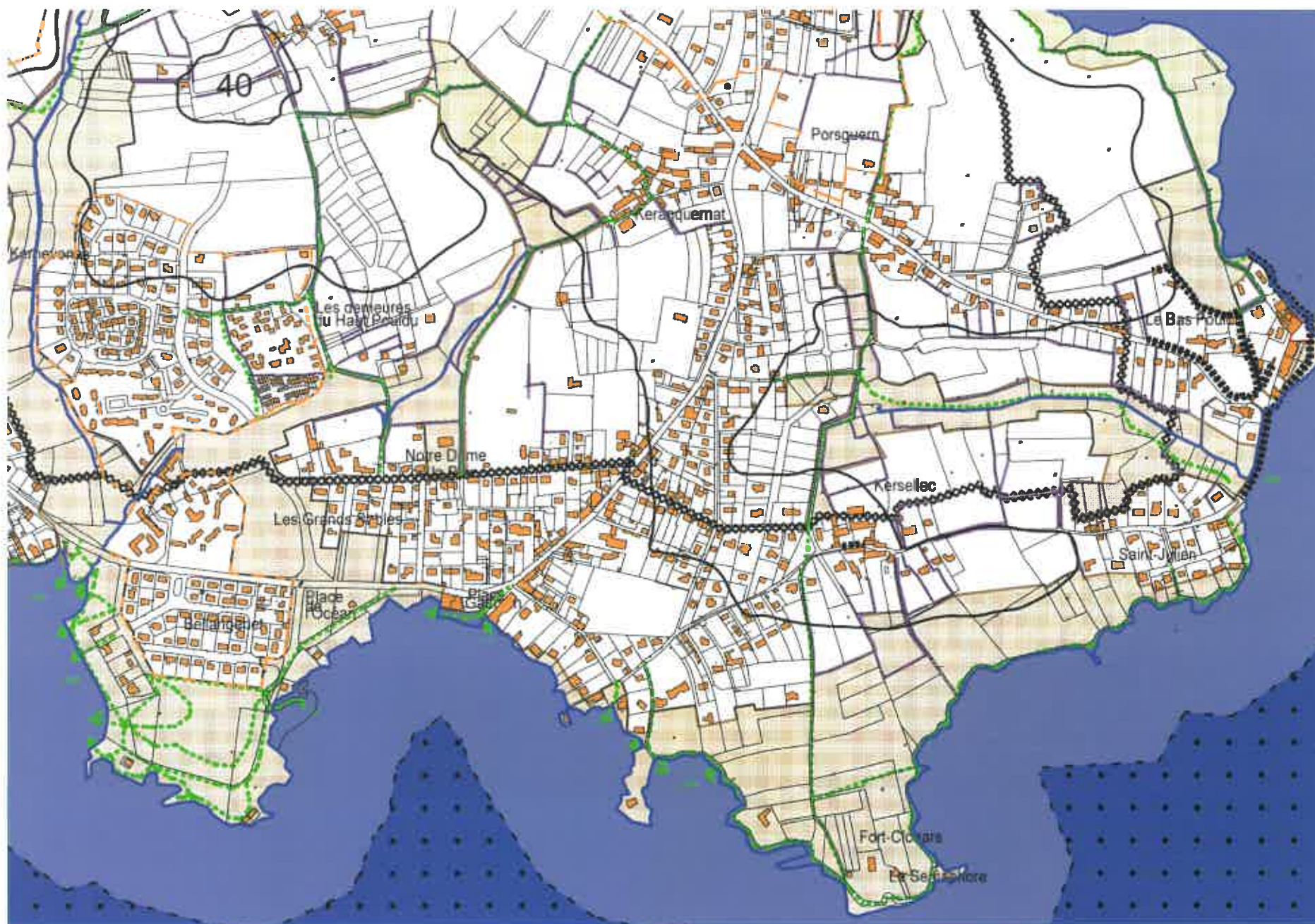


Keranquermat



II.2 Etat des lieux territorial

LE POULDU - Repérage des éléments paysagers



II.2 Etat des lieux territorial

1. Bellangenet - C1 - LE POULDU



Détail calvaire
contemporain



Petite maison de villégiature



Maison sur la
pointe



Port de
plaisance et
maisons sur
les pointes



II.2 Etat des lieux territorial

2. Les grands sables - C2 - LE POULDU



Batiments préfabriqués hors de proportions...(42 rue de Philosopphone Alain)



Avel Moor, 1930

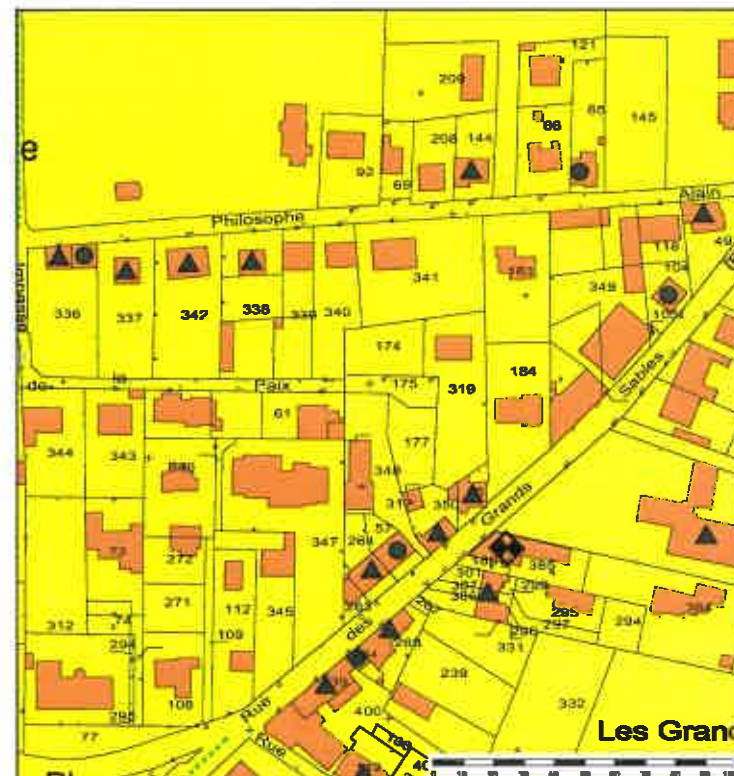
Secteur de maisons de villégiature implantées dans des lotissements «balnéaires».



II.2 Etat des lieux territorial

3. Rue Alain - C3a - LE POULDU

Quartier balnéaire créé après arasement des dunes, vers 1920



Villa dite Ty Jeannic

II.2 Etat des lieux territorial

3. Rue des grands sables - C3b - LE POULDU



Quartier balnéaire créé après arasement des dunes, vers 1920



II.2 Etat des lieux territorial

3. Rue des grands sables - C3b - LE POULDU



Quelques détails



II.2 Etat des lieux territorial

4. Rue des grands sables - C4 - LE POULDU



Maison art déco



Maison bourgeoise : Ker Castel



Maison de villégiature



Ty an Eol - 1933 - maison bois



Maison art déco



II.2 Etat des lieux territorial

5. RPorz Castel et Porz Guerec - C5 - LE POULDU



Ancienne annexe de l'hôtel des Dunes



II.2 Etat des lieux territorial

6. Fort Clohars - C6 - LE POULDU



Sémaphore



II.2 Etat des lieux territorial

7. Kersellec - C7a - LE POULDU



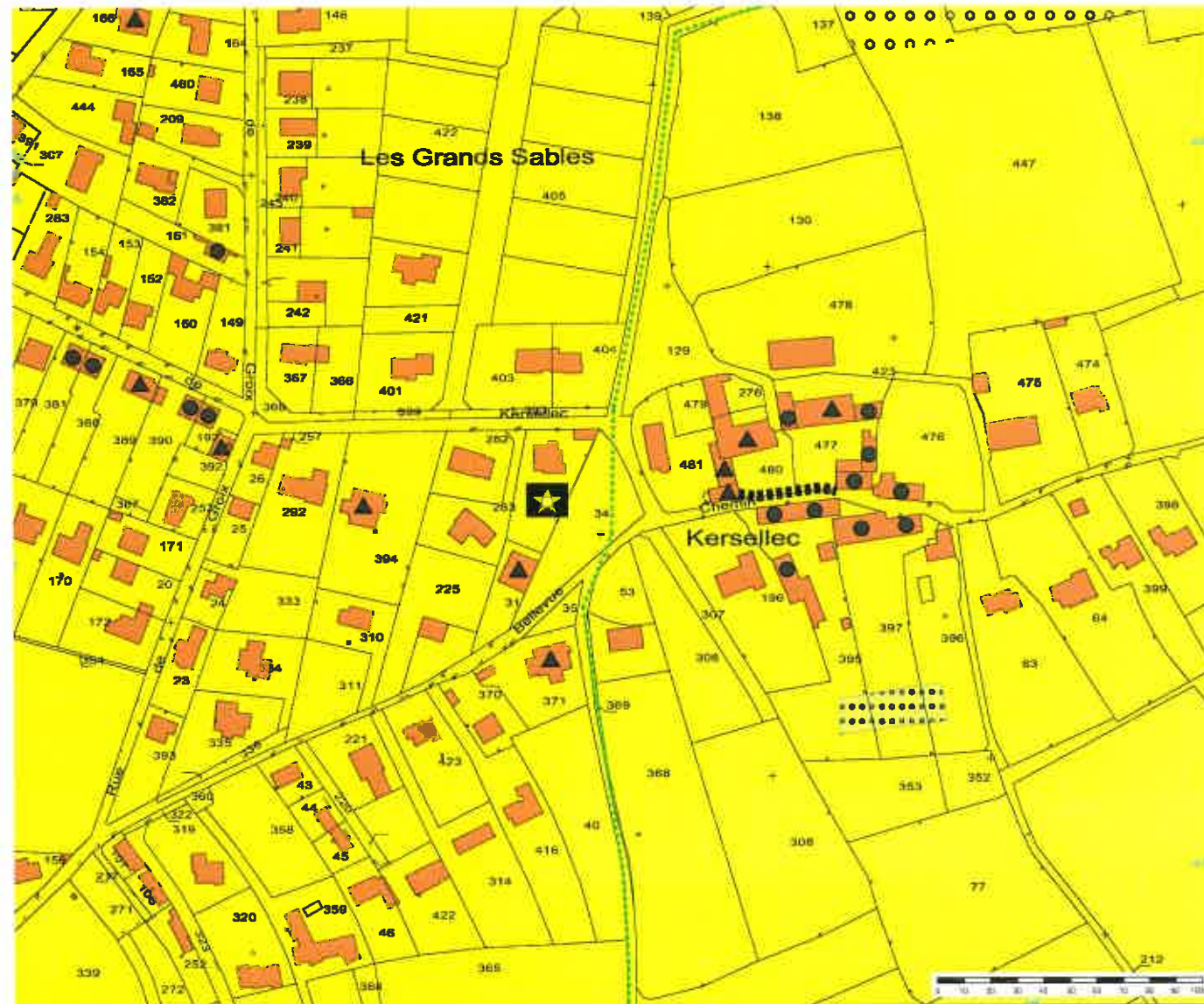
Kersellec



Les Bles d'or



Villa Porz Castel et Ker Cecilia



Ce hameau rural existait sur le cadastre de 1823. Depuis il a été intégré au Pouldu.

II.2 Etat des lieux territorial

7. Kersellec - C7b - LE POULDU



La Louisianne



II.2 Etat des lieux territorial

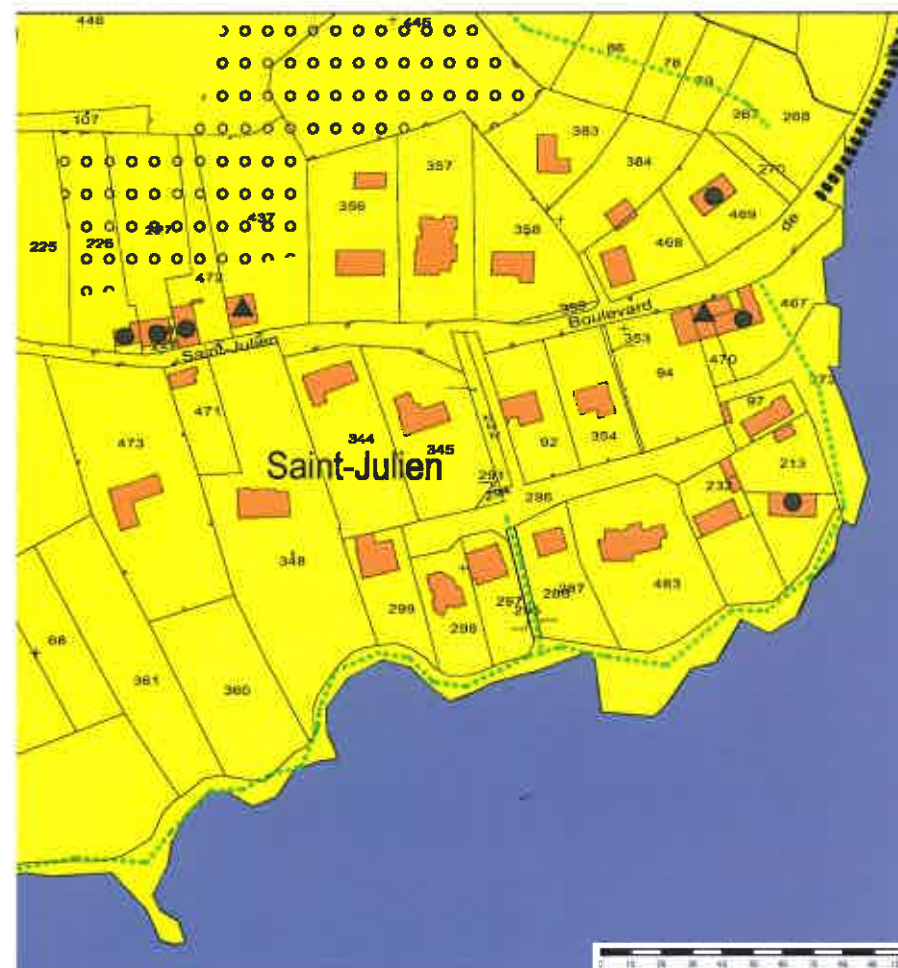
8. Saint Julien - C8 - LE POULDU



Villa Gräzelou



Ancien hôtel



II.2 Etat des lieux territorial

9. Le Bas Pouldu - C9a - LE POULDU



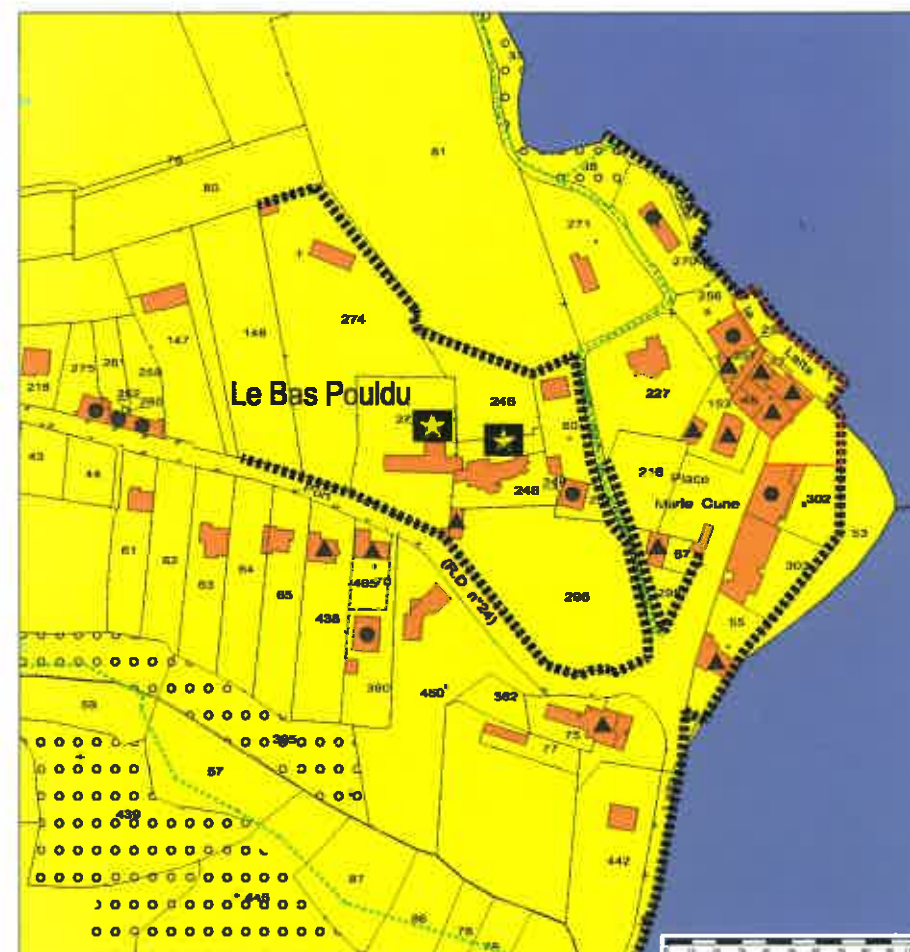
Manoir de Kerdro



Rue du Port



Bord de la Laïta



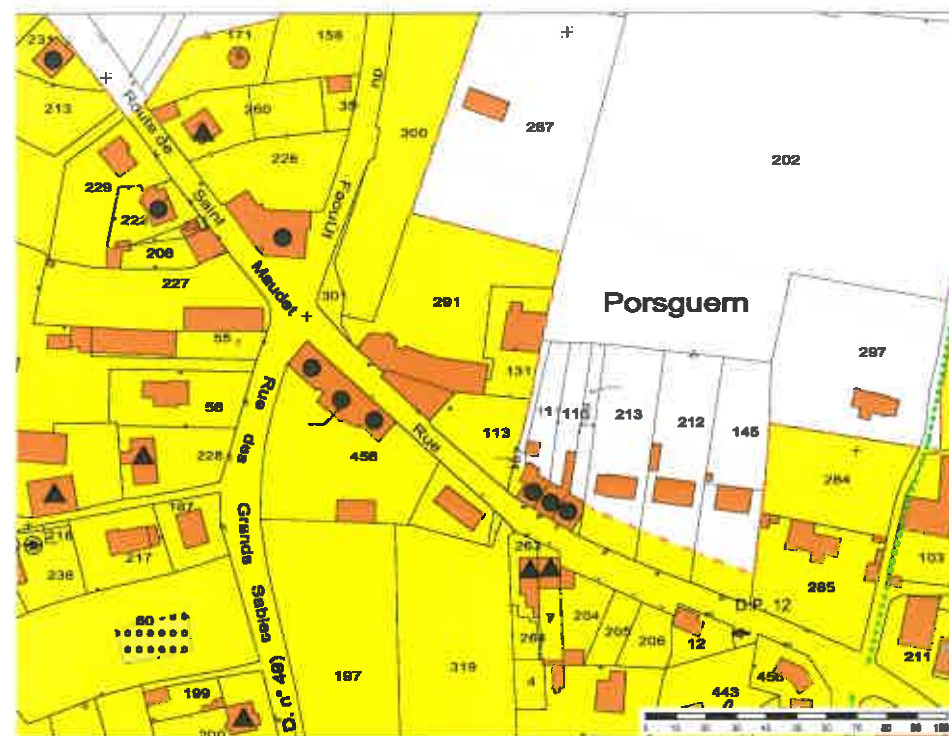
II.2 Etat des lieux territorial

9. Le Bas Pouldu - C9b - LE POULDU



II.2 Etat des lieux territorial

10. Porsguern - C10 - LE POULDU



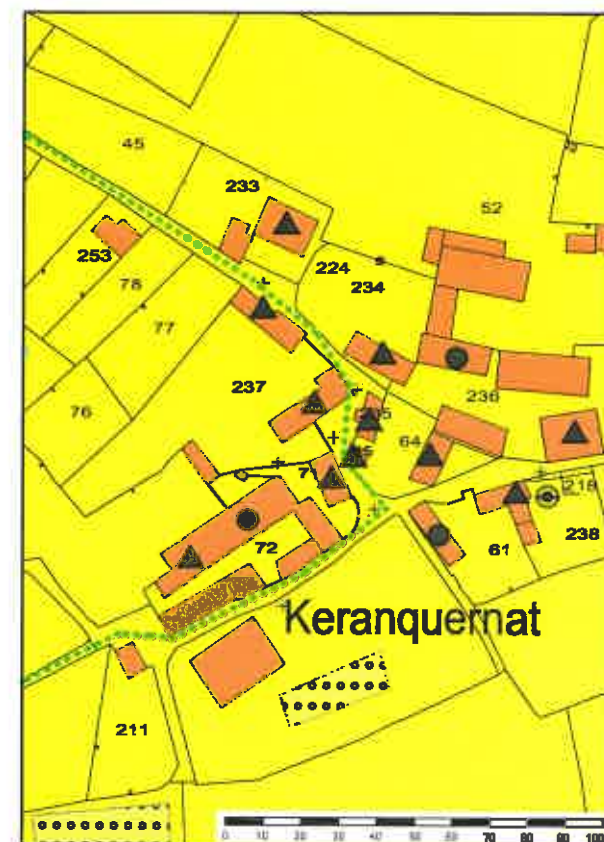
Carrefour d'entrée du Pouldu

II.2 Etat des lieux territorial

11. Keranquernat - C11 - LE POULDU



Hameau de Keranquernat, sièges d'exploitations agricoles, rattrapé par l'urbanisation du Pouldu.



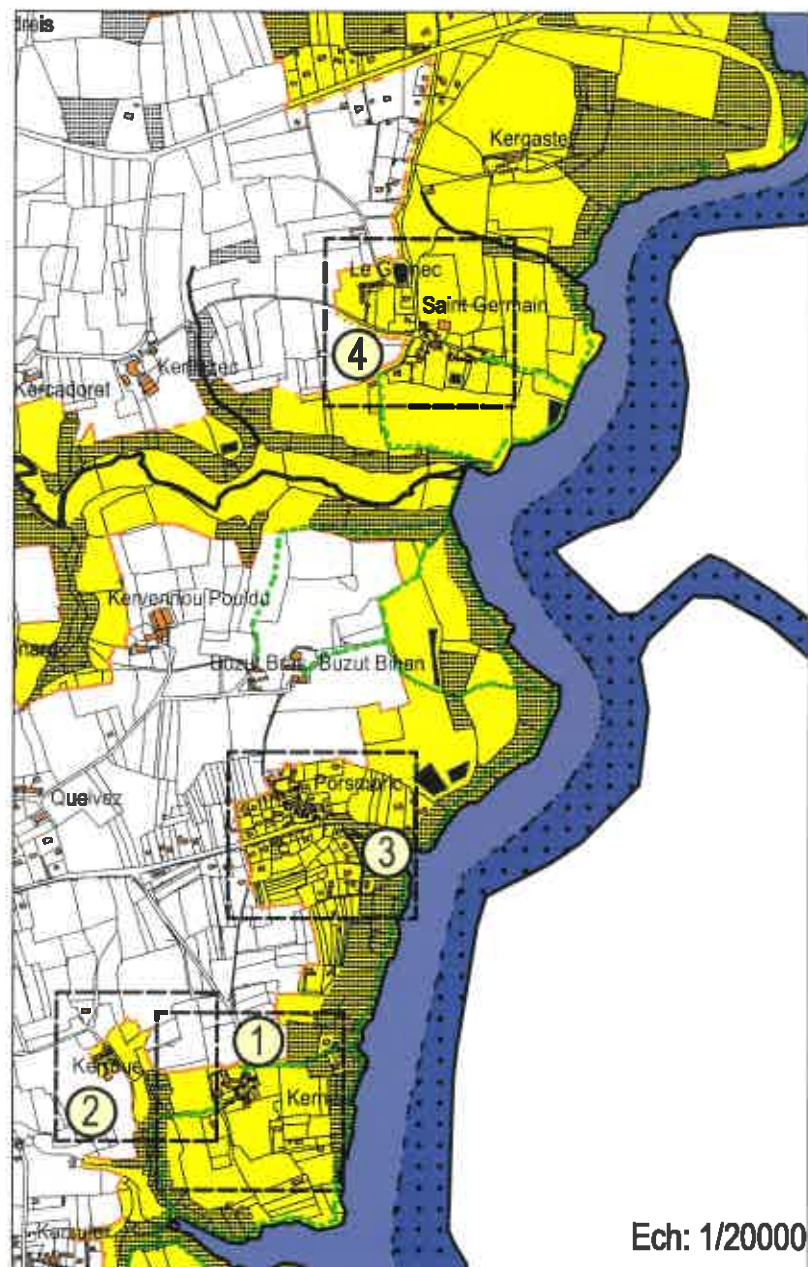
II.2 Etat des lieux territorial

LA LAÏTA (D)



La Laïta sépare le Finistère du Morbihan. Dominant les rives de la Laïta, sur Clohars-Carnoët, nous trouvons plusieurs hameaux, sièges ou anciens sièges d'exploitation : Keroué, un peu en retrait, Kernou, St Germain, Kergastel et un ancien village de pêcheurs, Porsmoric.

Ces hameaux ont tous été rattrapés par l'urbanisation.



Porsmoric



Kernou



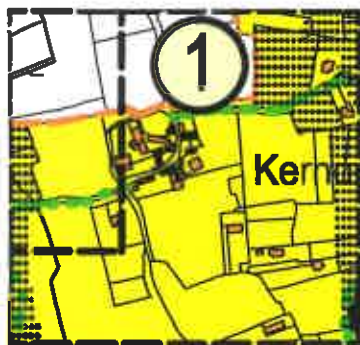
Porsmoric



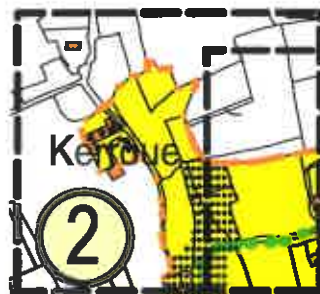
II.2 Etat des lieux territorial

LA LAÏTA (D)

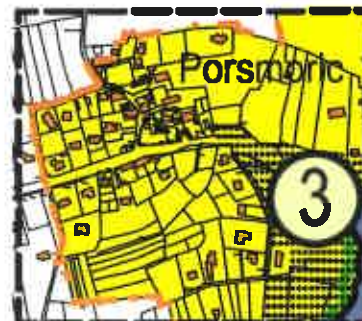
Kernou



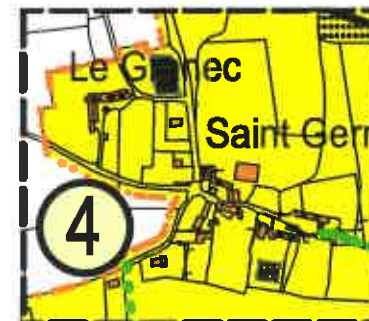
Kerroue



Porsmoric



Saint Germain - Le Granec



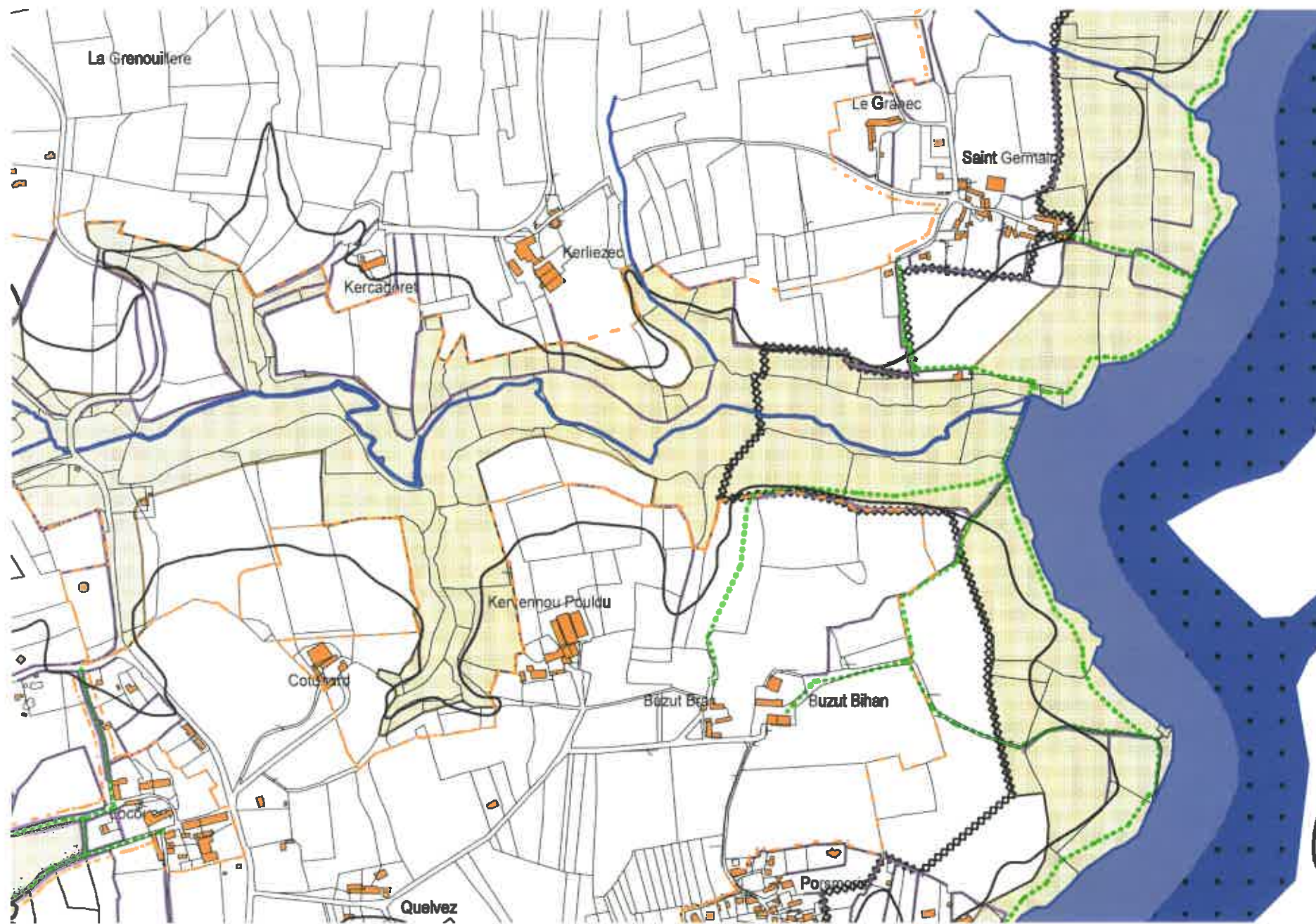
II.2 Etat des lieux territorial

LA LAÏTA - Repérage des éléments paysagers



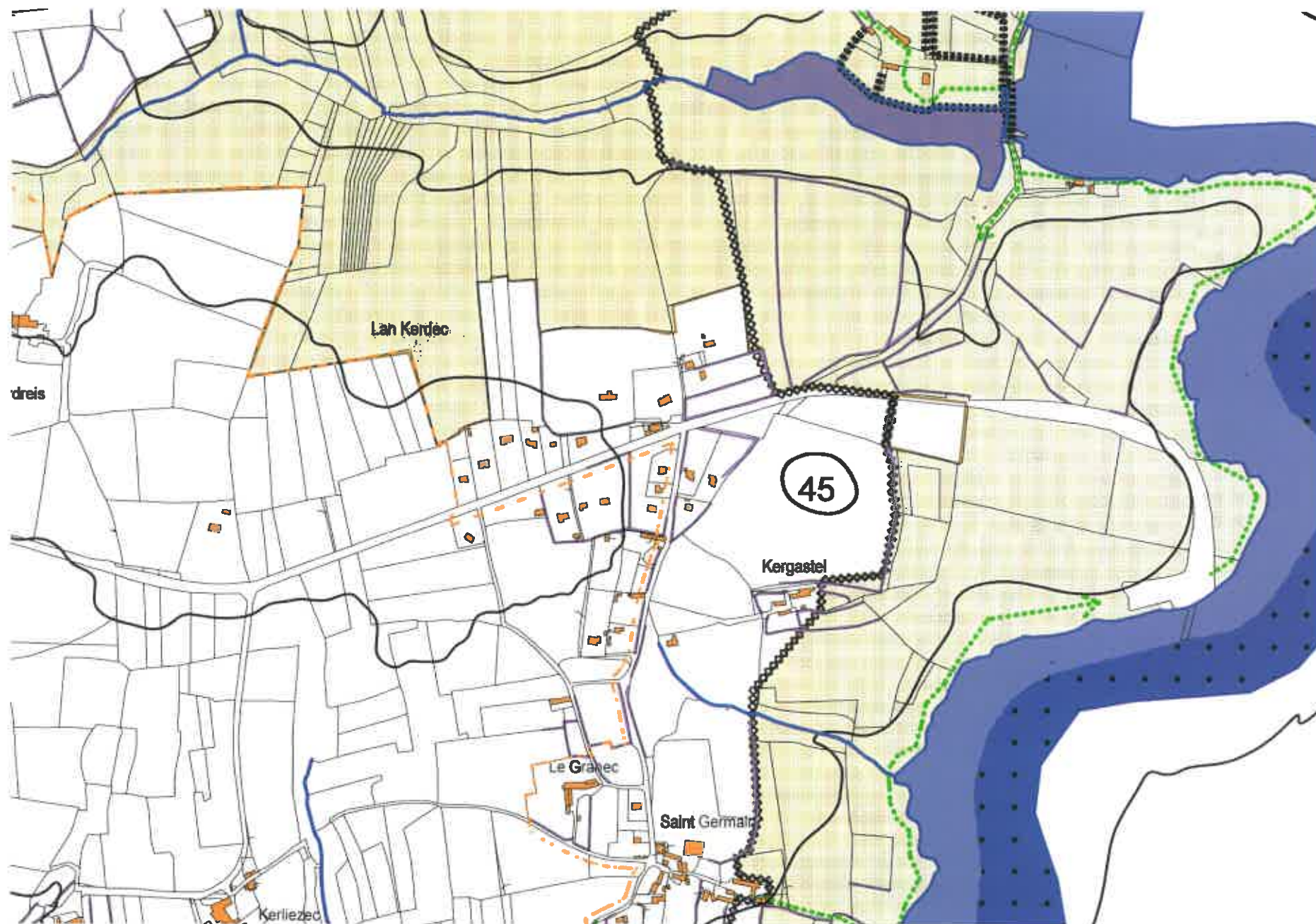
II.2 Etat des lieux territorial

LA LAÏTA - Repérage des éléments paysagers



II.2 Etat des lieux territorial

LA LAÏTA - Repérage des éléments paysagers



II.2 Etat des lieux territorial

1. Kernou - D1 - LA LAÏTA

Hameau rural peu touché par la rénovation.



Logis



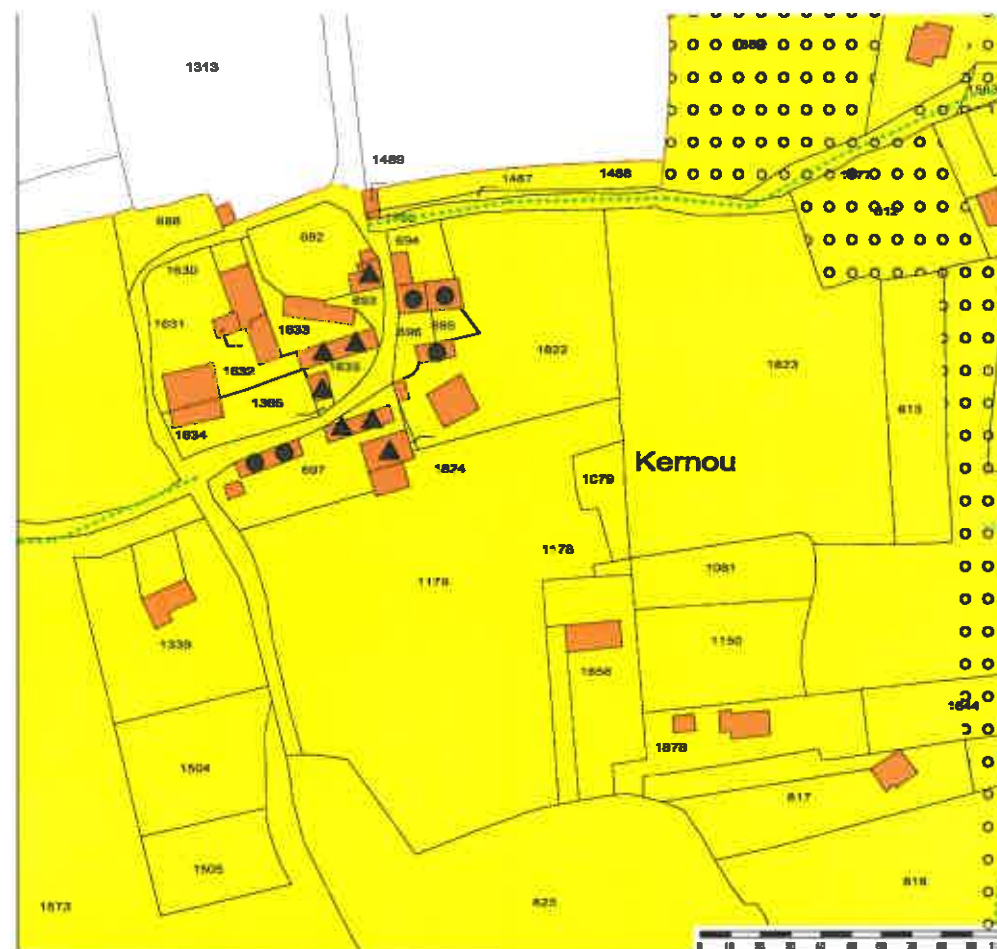
Grange remise



Granges



Logis et remise



II.2 Etat des lieux territorial

2. Kerroue - D2 - LA LAÏTA

Ferme fin 19ème située à l'écart. Une rénovation a déjà eu lieu.



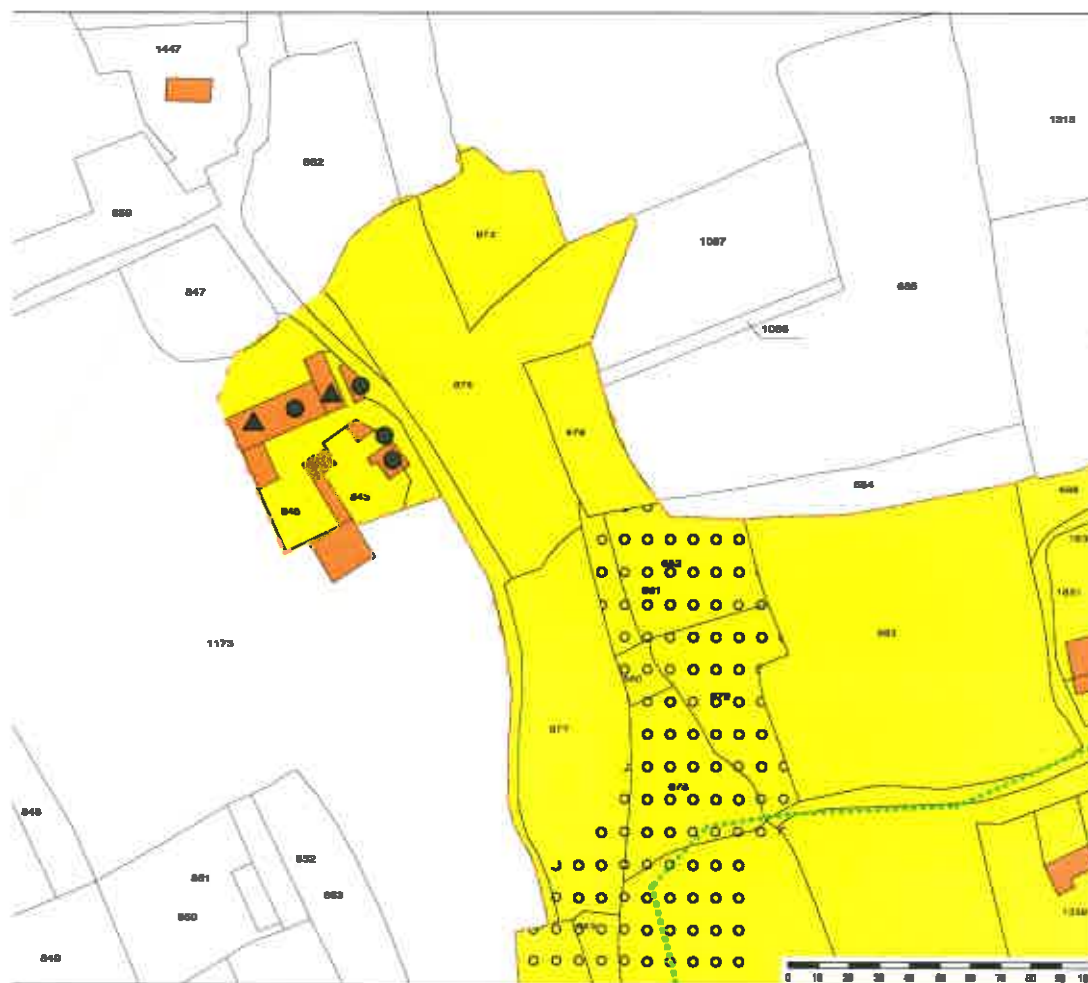
Puits 1895 et remise



Etable, logis et remise: fin 19ème



Remise fin 19ème



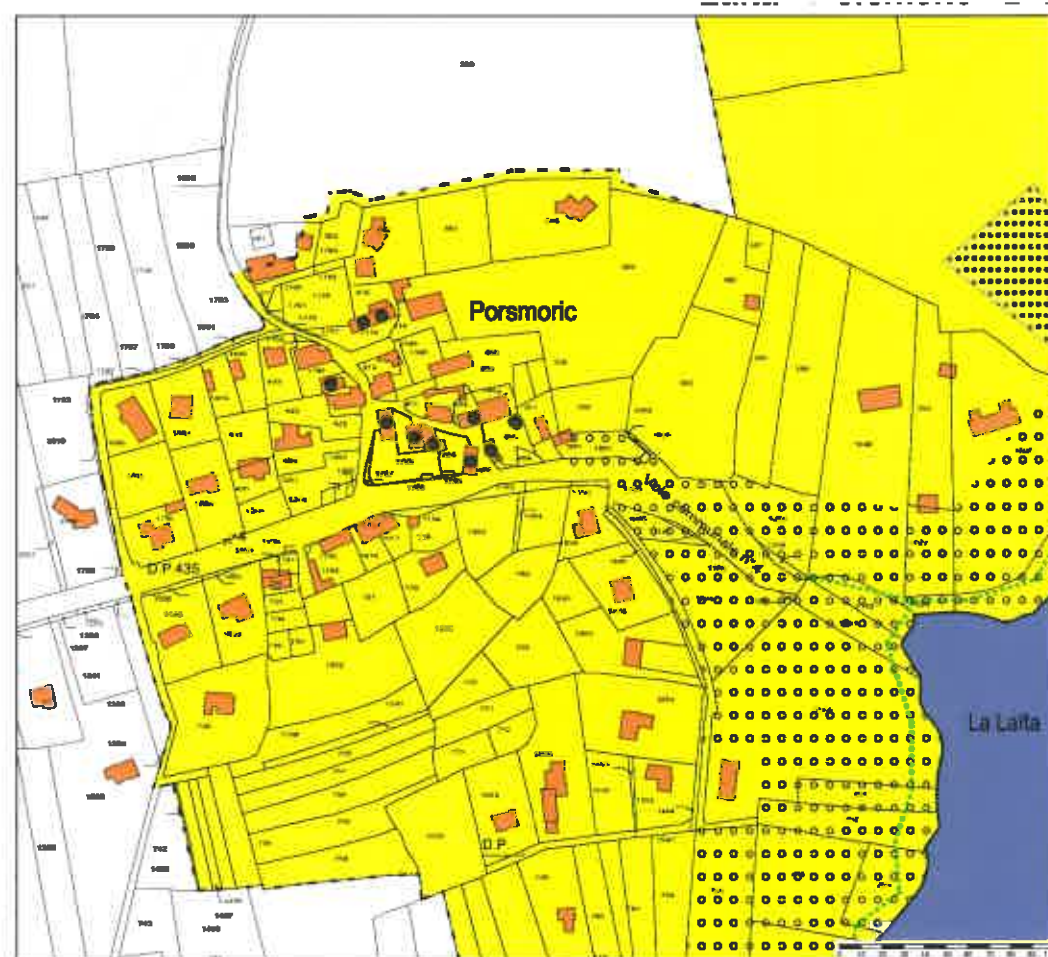
II.2 Etat des lieux territorial

3. Porsmoric - D3 - LA LAÏTA

Hameau de pêcheurs situé à proximité de la Laïta.

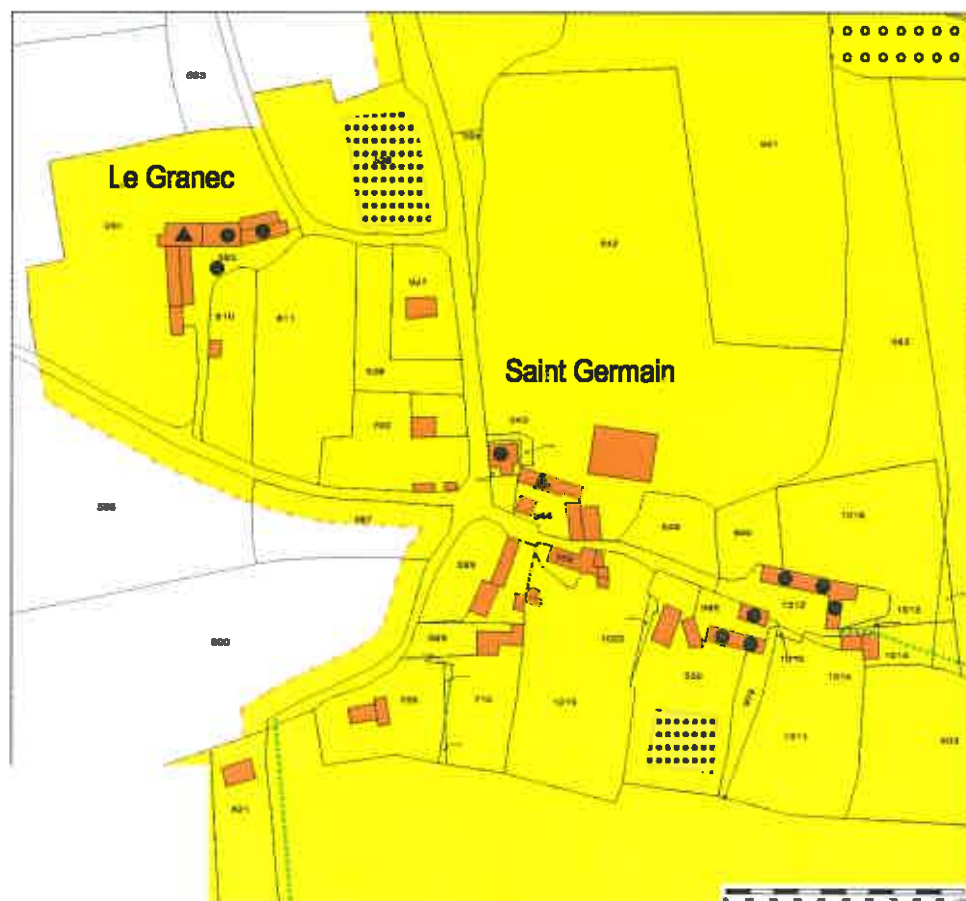
Une zone de mouillages a été créée dans l'anse puis l'extension urbaine pavillonnaire puis la rénovation ont marqué fortement cet ensemble.

Les constructions se sont dispersées en périphérie du hameau, vers l'entrée du hameau ou sur les versants de la Laïta en points hauts.



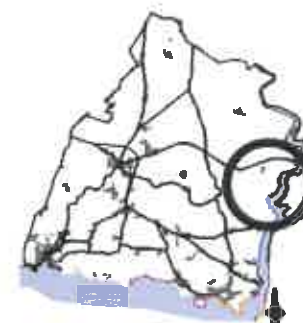
II.2 Etat des lieux territorial

4. Saint Germain, Le Granec - D4 - LA LAÏTA



II.2 Etat des lieux territorial

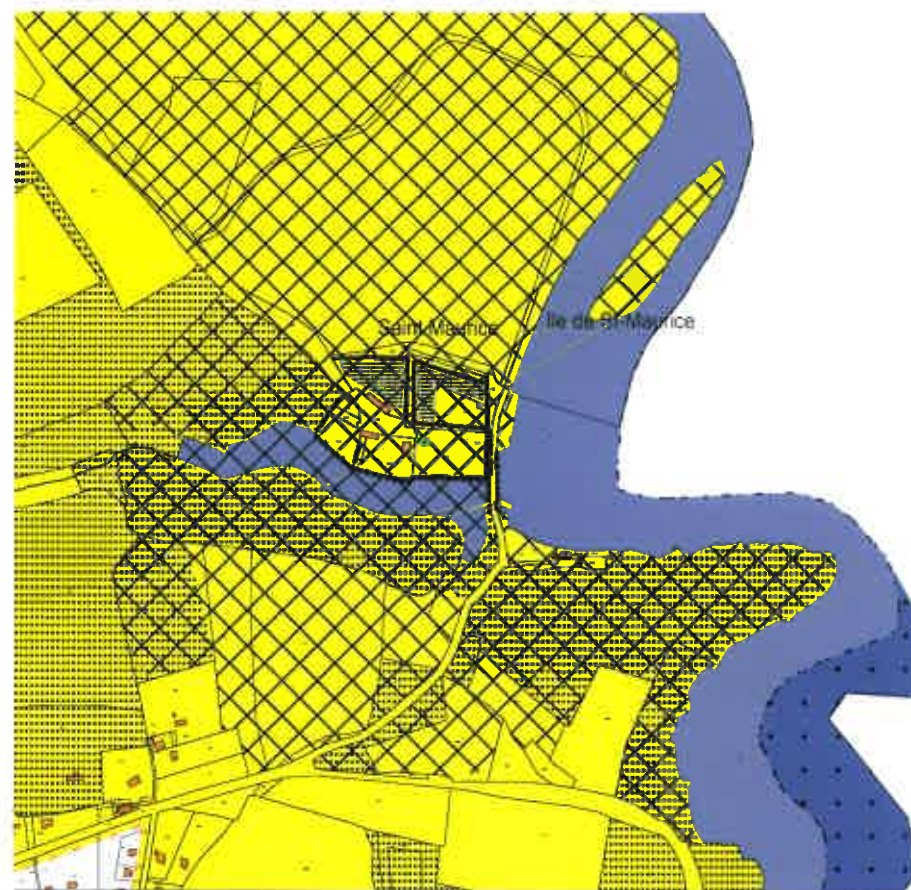
SAINT MAURICE (E)



1956/05/02 : inscrit MH -
Salle capitulaire : inscription
par arrêté du 2 mai 1956.
Ensemble des immeubles
bâtis et non bâtis composant
l'ancienne abbaye.

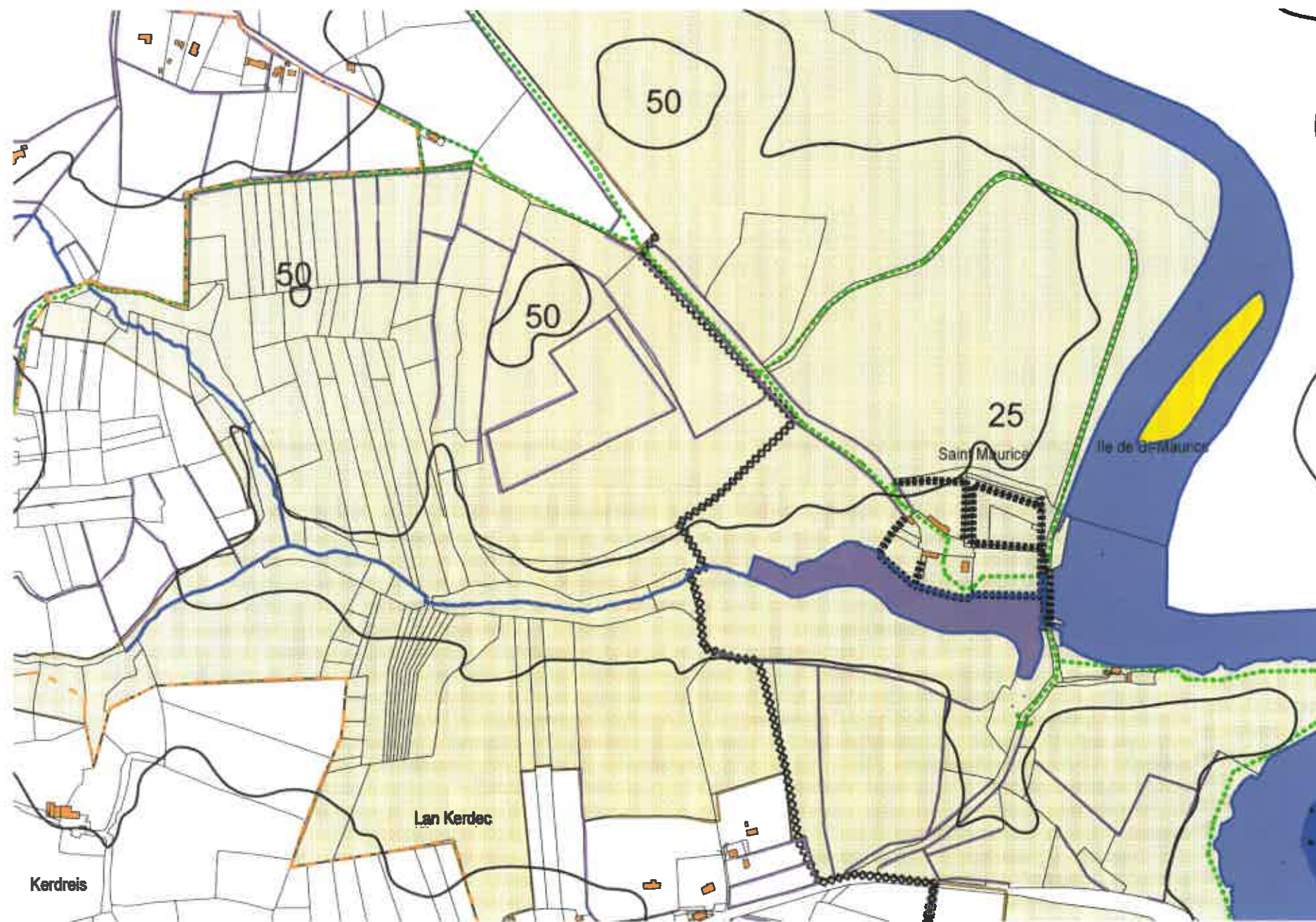


1995/08/08 : inscrit MH
- Salle capitulaire; site
archéologique; grange ;
orangerie; logis abbatial ;
enceinte; portail ; douves ;
étang ; allée.



II.2 Etat des lieux territorial

SAINT MAURICE - Repérage des éléments paysagers

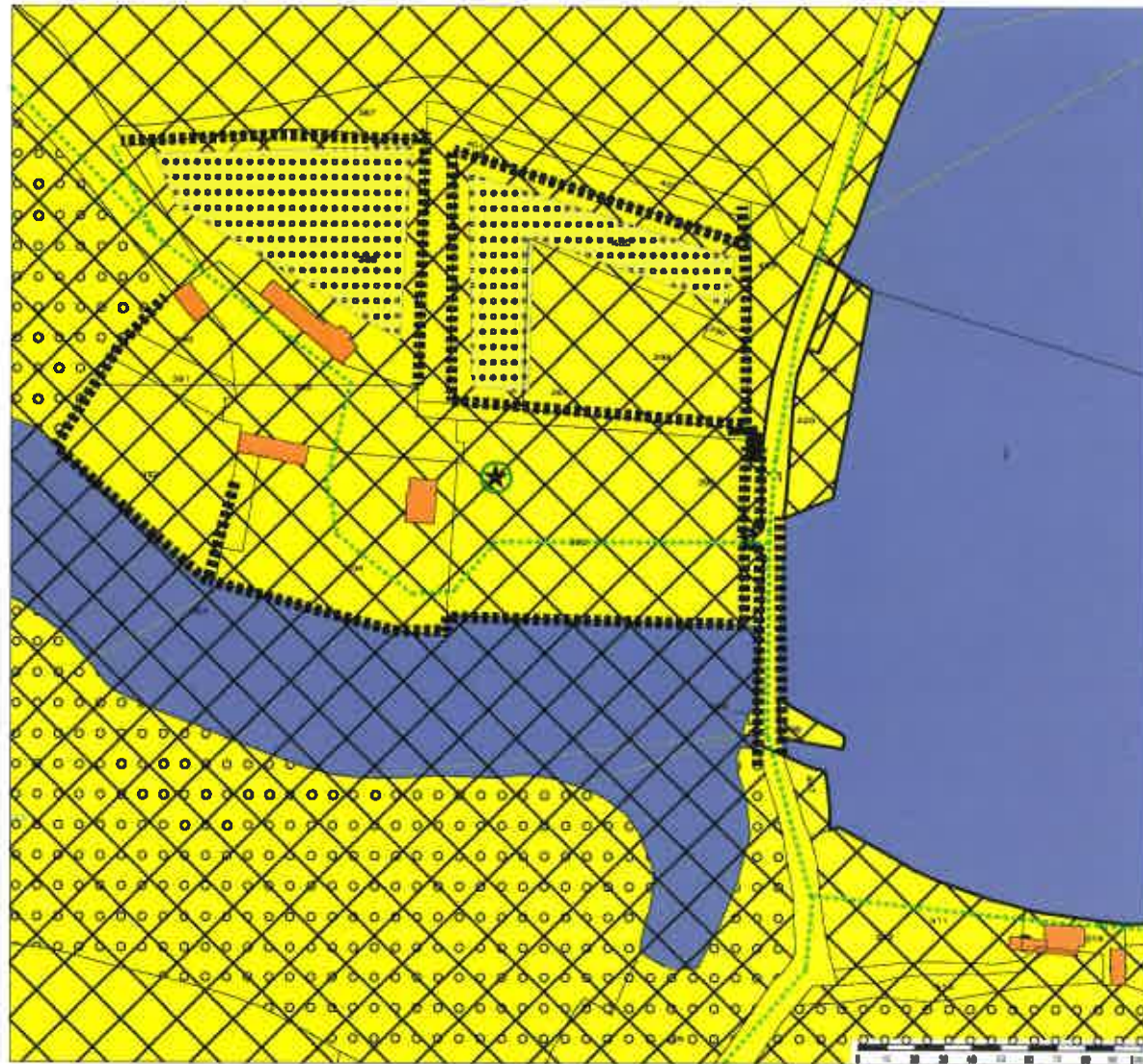


II.2 Etat des lieux territorial

E1 - SAINT MAURICE



Ancienne maison du Passeur



II.2 Etat des lieux territorial

ENSEMBLE RURAL SUD (F)

Hirguer



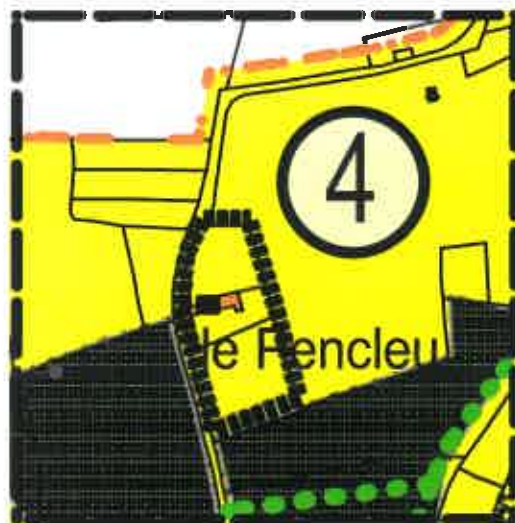
Lokoïc



Kerguel - L'île



Le Pencleu



Kerrien



Kergariou - Kervec



II.2 Etat des lieux territorial

ENSEMBLE RURAL SUD (F)

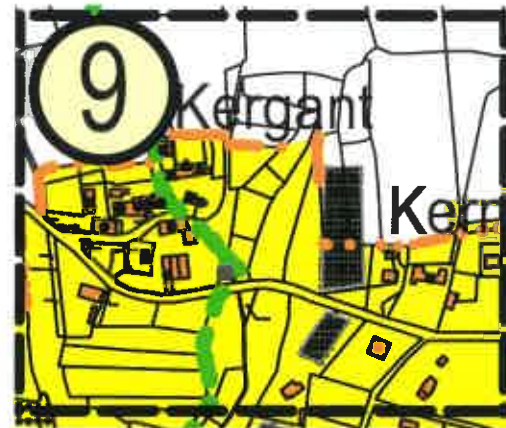
Kerrune



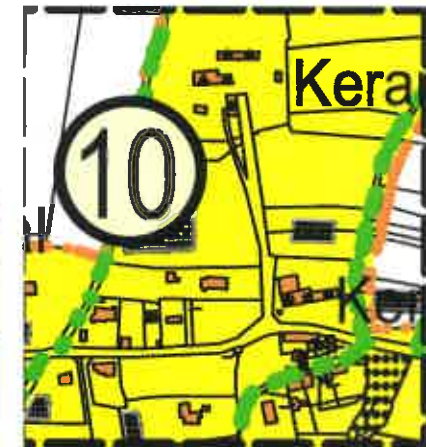
Vallée du Roziou



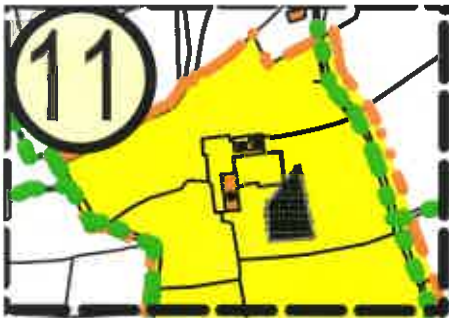
Kergant - Kernoal



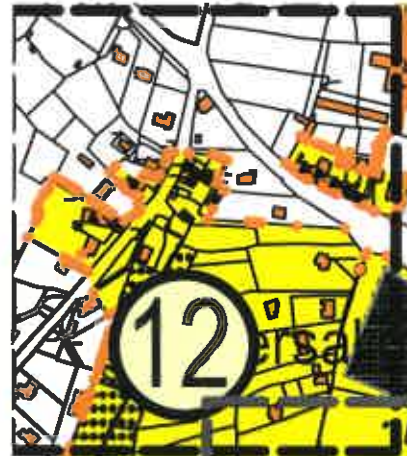
Kerantallec - Kerbeurnes



Le Heder



Kersaliou

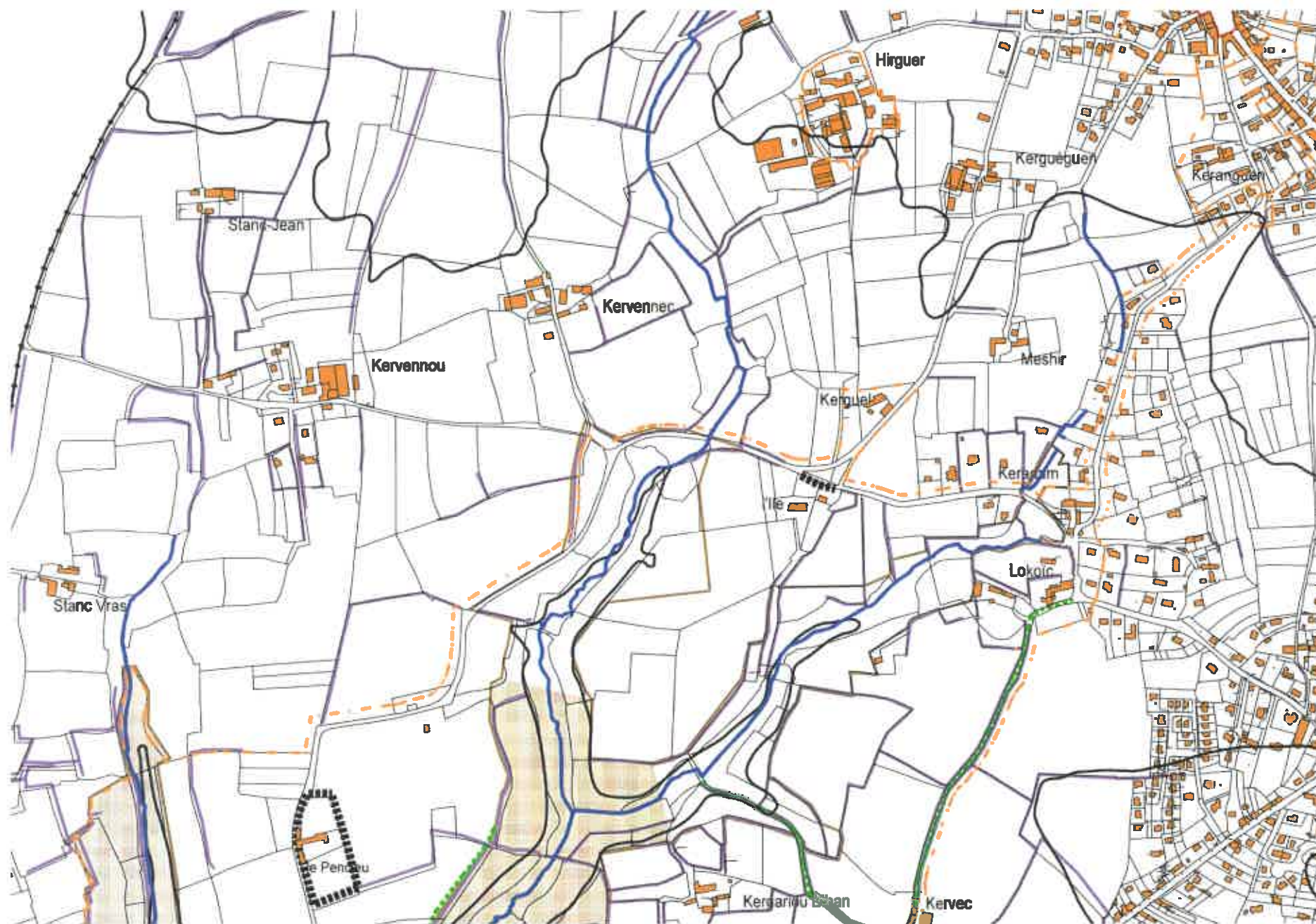


Saint Maudez



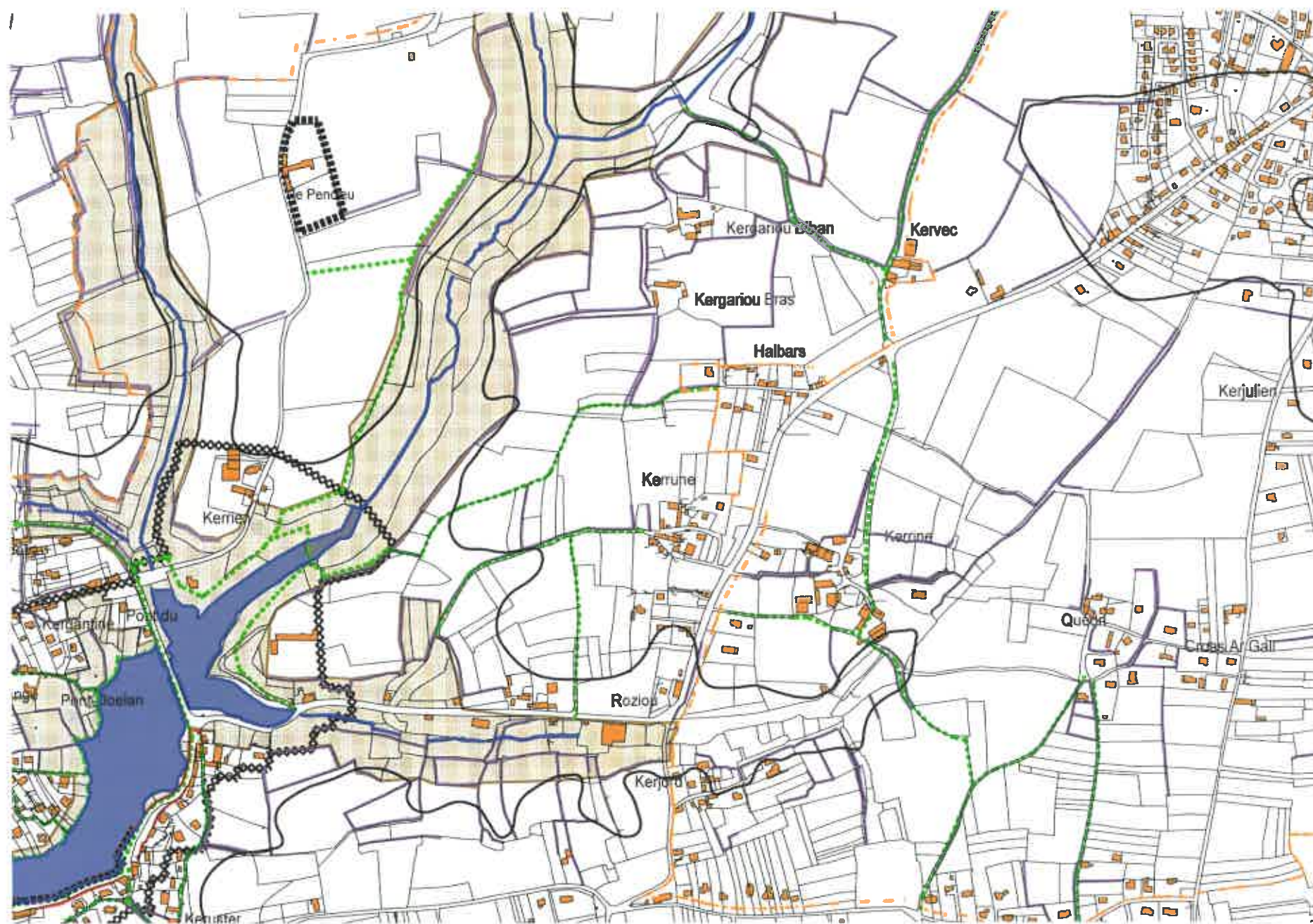
II.2 Etat des lieux territorial

ENSEMBLE RURAL SUD - Repérage des éléments paysagers



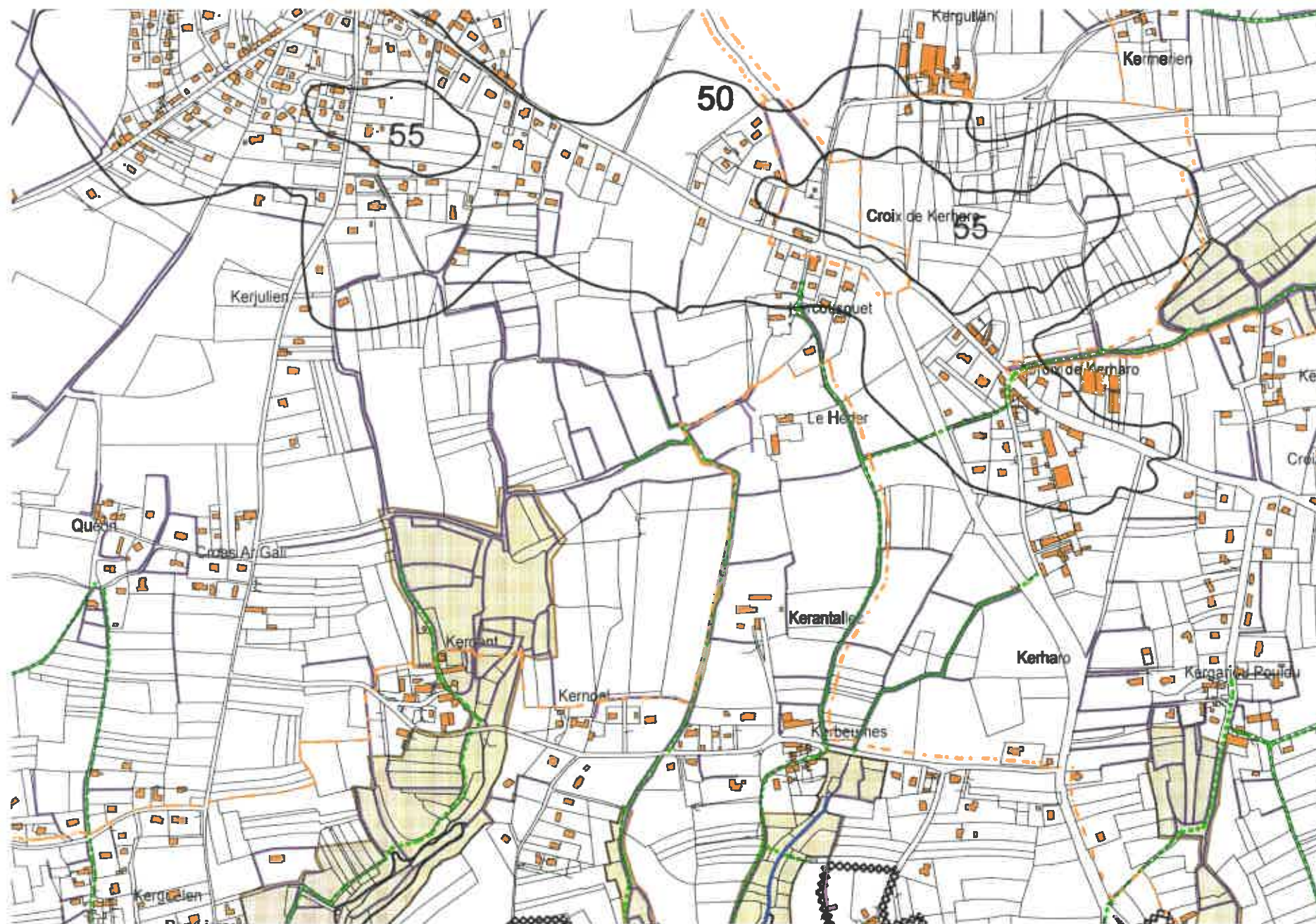
II.2 Etat des lieux territorial

ENSEMBLE RURAL SUD - Repérage des éléments paysagers



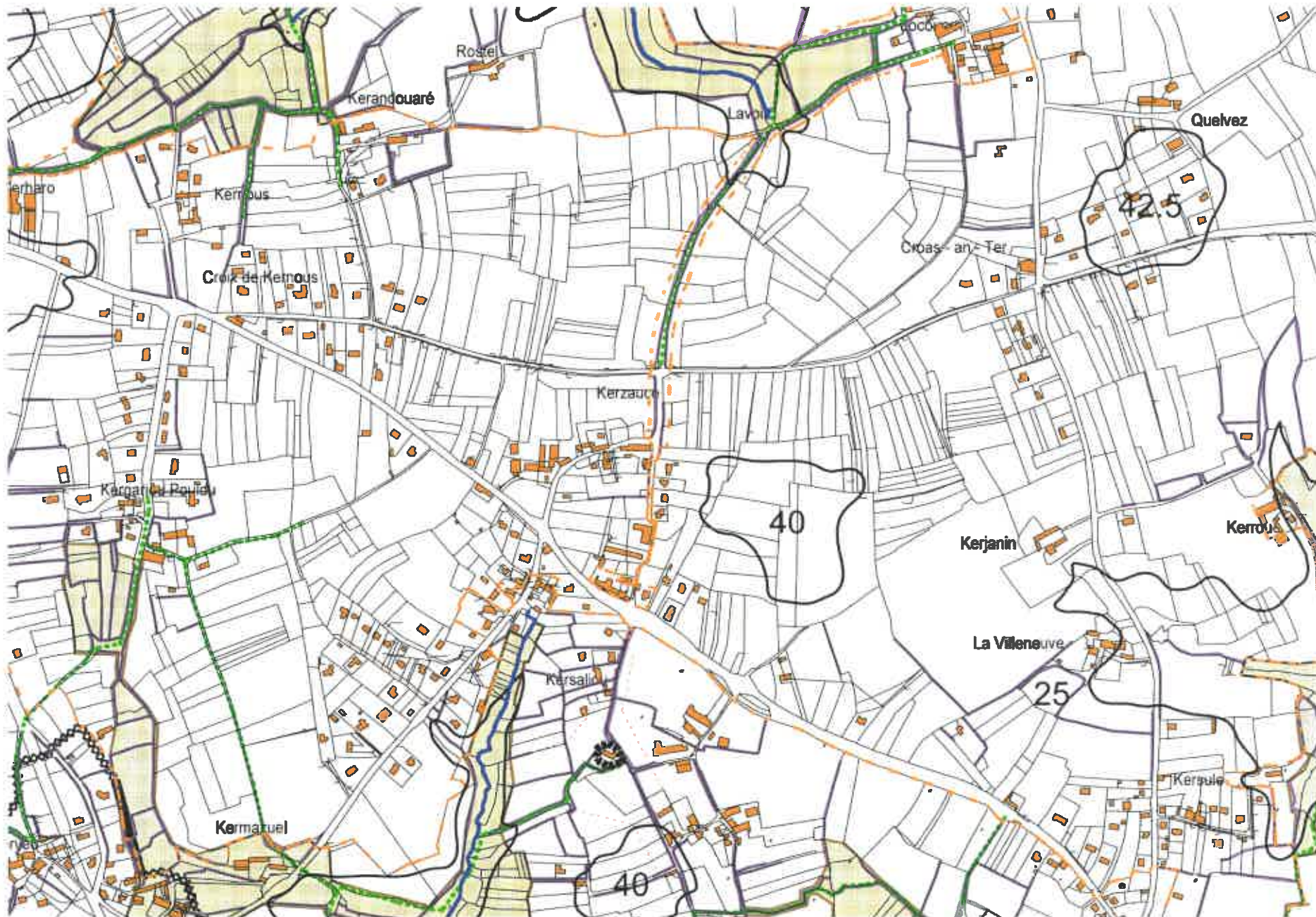
II.2 Etat des lieux territorial

ENSEMBLE RURAL SUD - Repérage des éléments paysagers



II.2 Etat des lieux territorial

ENSEMBLE RURAL SUD - Repérage des éléments paysagers



II.2 Etat des lieux territorial

1. Hirguer - F1 - ENSEMBLE RURAL SUD



Logis



Logis



Ancienne soue à cochons



Situé à l'Ouest - Sud Ouest du centre, ensemble rural qui a conservé des bâtiments de caractère.



II.2 Etat des lieux territorial

2. Lokoïc - F2 - ENSEMBLE RURAL SUD



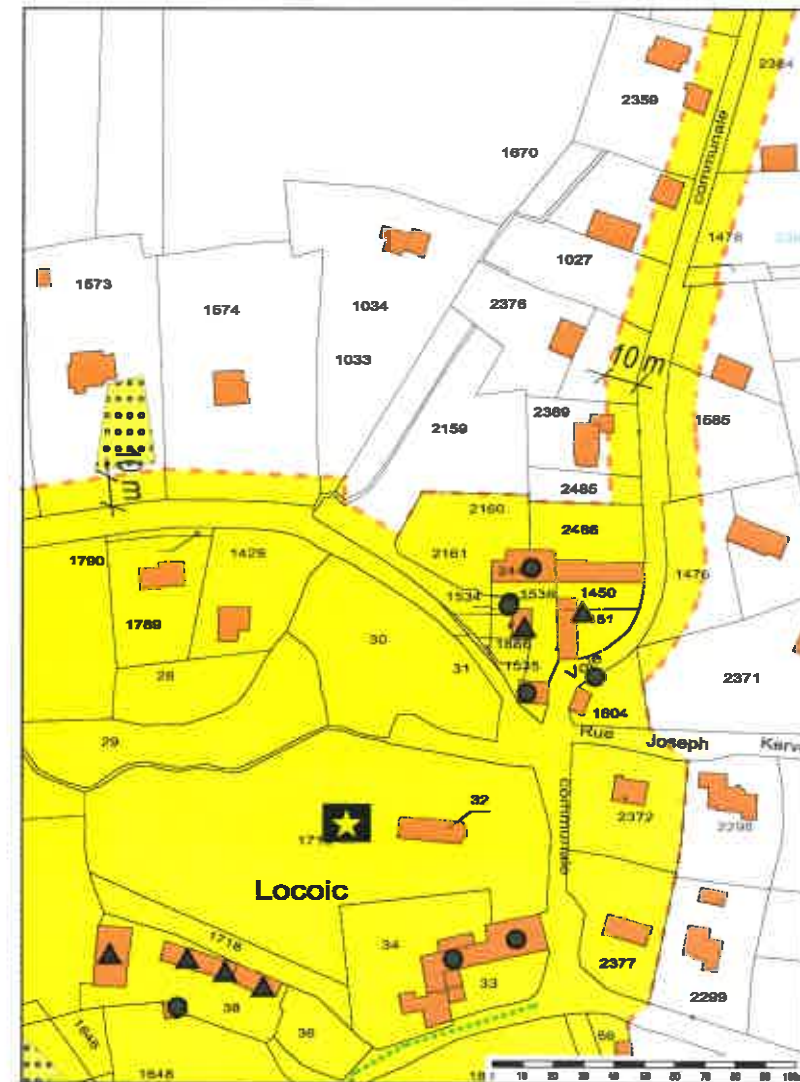
Chapelle St Jacques - 17ème



Keradam



Logis et communs - Remise et ancienne cidrerie



Au Sud du centre, relié au bourg par l'urbanisation diffuse de la rue St Jacques.

Les deux ensembles ruraux n'ont pas encore été trop touchés.

II.2 Etat des lieux territorial

3. Kerguel, l'île - F3 - ENSEMBLE RURAL SUD

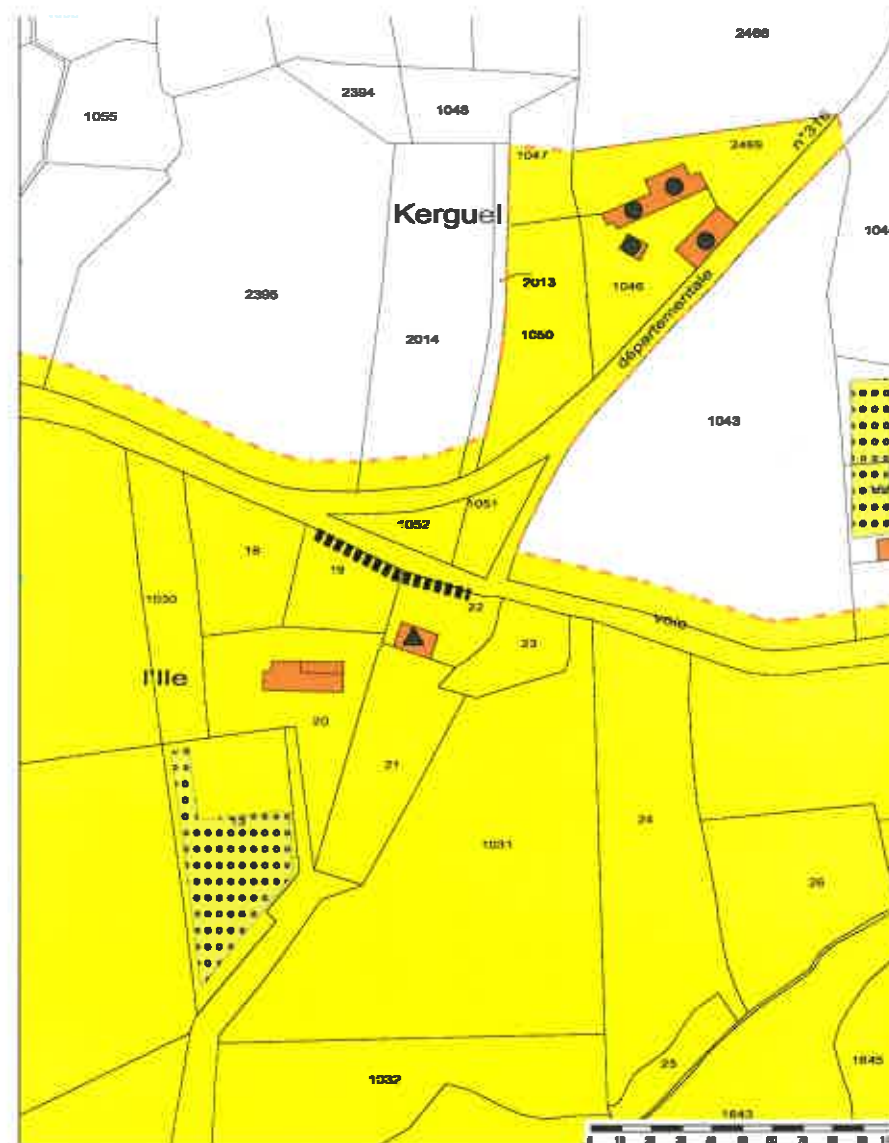
En campagne, maison bourgeoise et bâtiments ruraux



Kerguel - logis et grange



L'île - 1890



II.2 Etat des lieux territorial

4. Le Pencleu - F4 - ENSEMBLE RURAL SUD



Grange du Pencleux



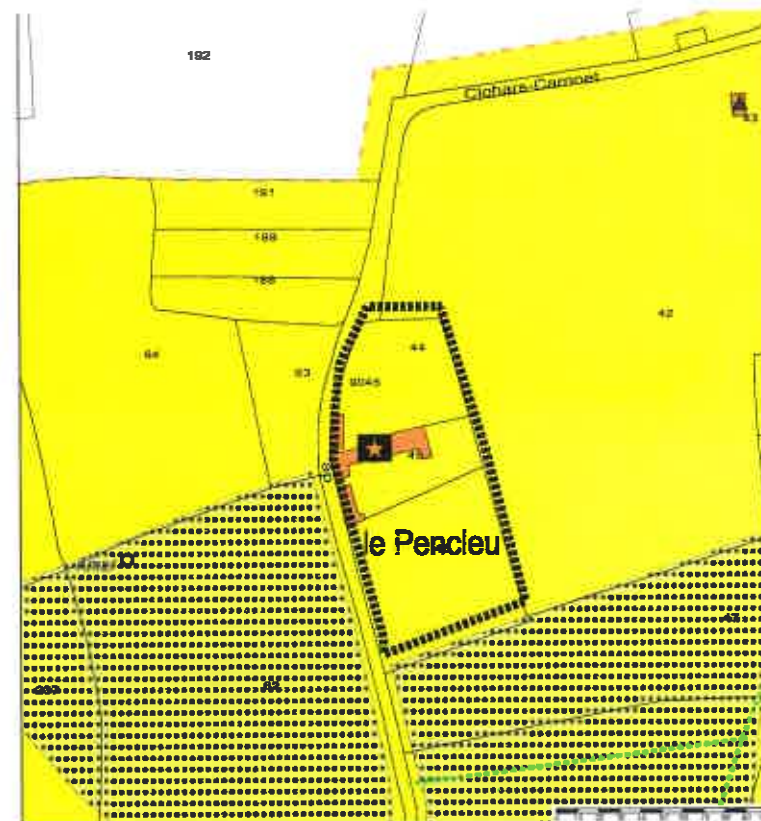
Verger



Manoir du Pencleux - Vue Nord



Manoir du Pencleux - Vue Sud



Ce manoir n'est pas classé. Certains corps de bâtiment datent du début du 16ème et du 17ème.

Des monuments divers ont été réalisés au 19ème et 20ème.

Ces bâtiments et les murs de clôture forment un ensemble qui est répertorié comme remarquable.

II.2 Etat des lieux territorial

5. Kerrien - F5 - ENSEMBLE RURAL SUD



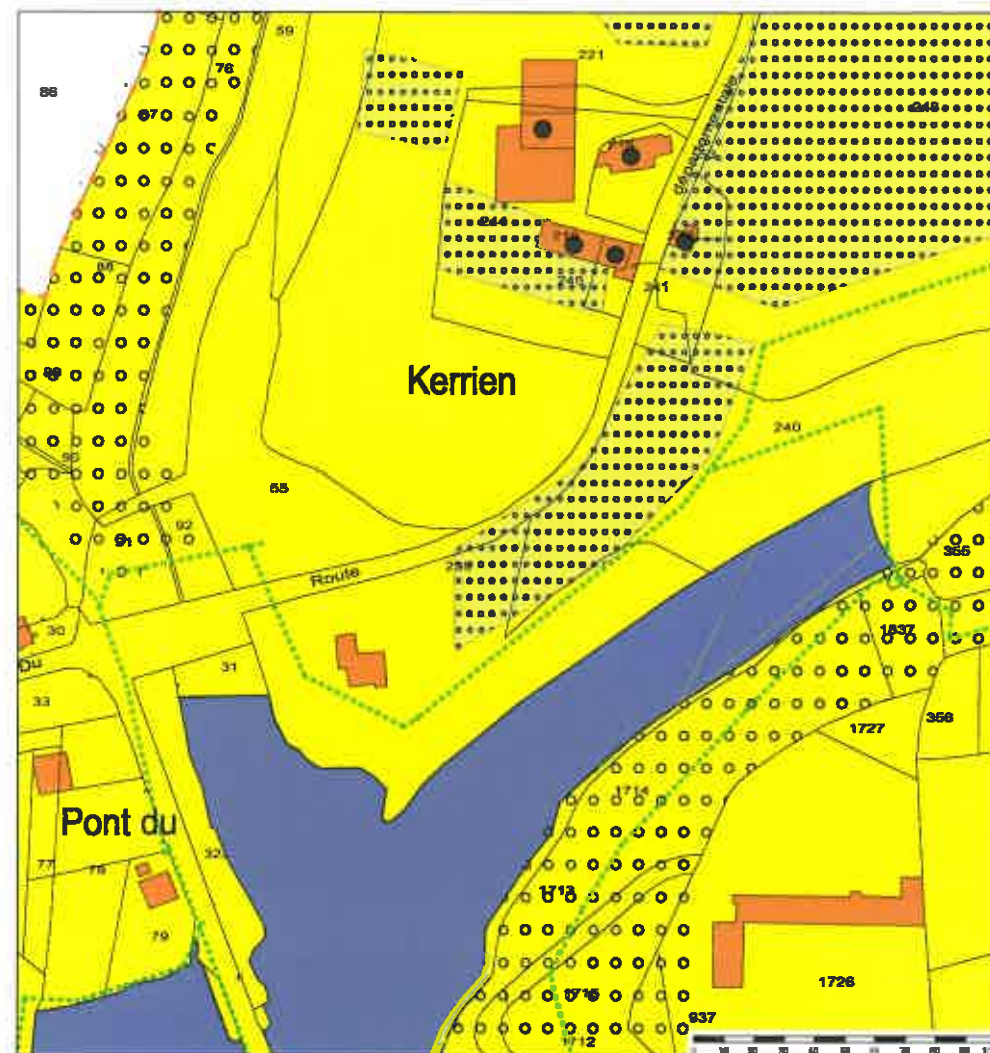
Logis et grange



Communs



Ancien fournil devenu logement



Bâtiments ruraux - Cidrie

II.2 Etat des lieux territorial

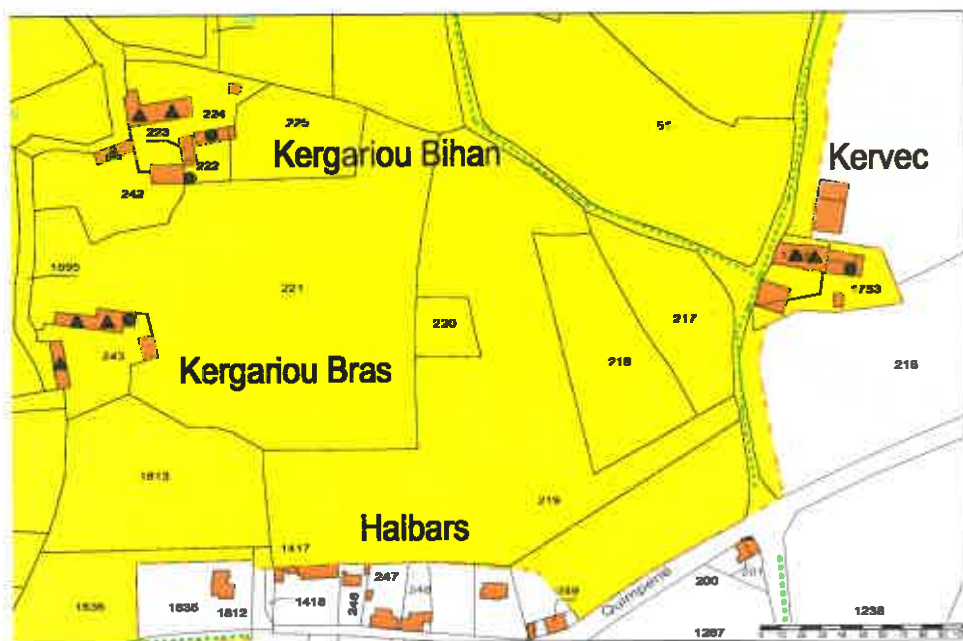
6. Kergariou, Fervac - F6 - ENSEMBLE RURAL SUD

Anciennes fermes, Kergariou Bras et Bihan sont situées à l'Ouest de la route menant à Doëlan.

Les deux corps de fermes datant de la fin du 18ème et début 19ème, ont été rénovés en grande partie.

Non répertoriés à l'inventaire de la DRAC, ces bâtiments présentent un intérêt local de même que la grange et la remise de Kervec.

Le secteur alentour possède des chemins creux très intéressants.



Kergariou Bras



Kergariou Bihan

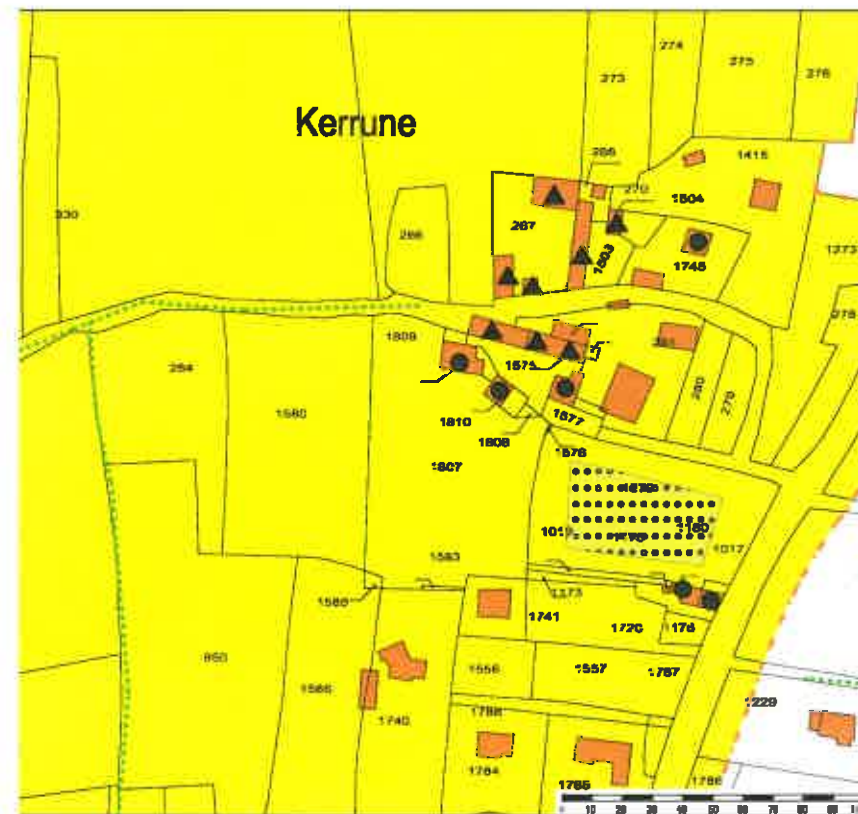


II.2 Etat des lieux territorial

7. Kerrune - F7 - ENSEMBLE RURAL SUD

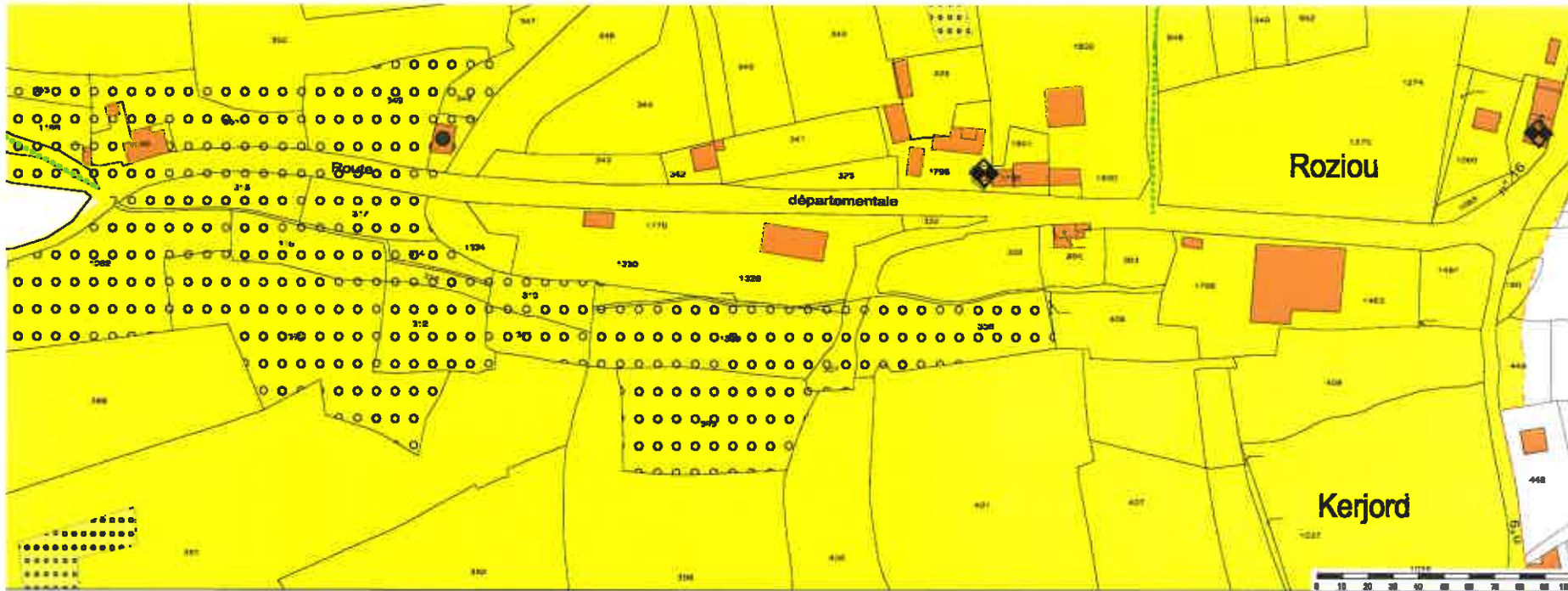


Grange 1888



II.2 Etat des lieux territorial

8. Vallée du Roziou - F8 - ENSEMBLE RURAL SUD



Cette vallée, traversée par un ruisseau est encaissée, entre la route départementale qui mène de Langlaziac à Doëlan, au nord, et par un coteau au sud qui s'élève à plus de 30 m.

Cet espace est investi par des activités de réparation nautique.

Malheureusement, les parcelles bordant la départementale ont fait l'objet de remblaiement disparates.

Il faudrait essayer de retrouver un état originel ou tout au moins naturel et faire cesser ces comblements.



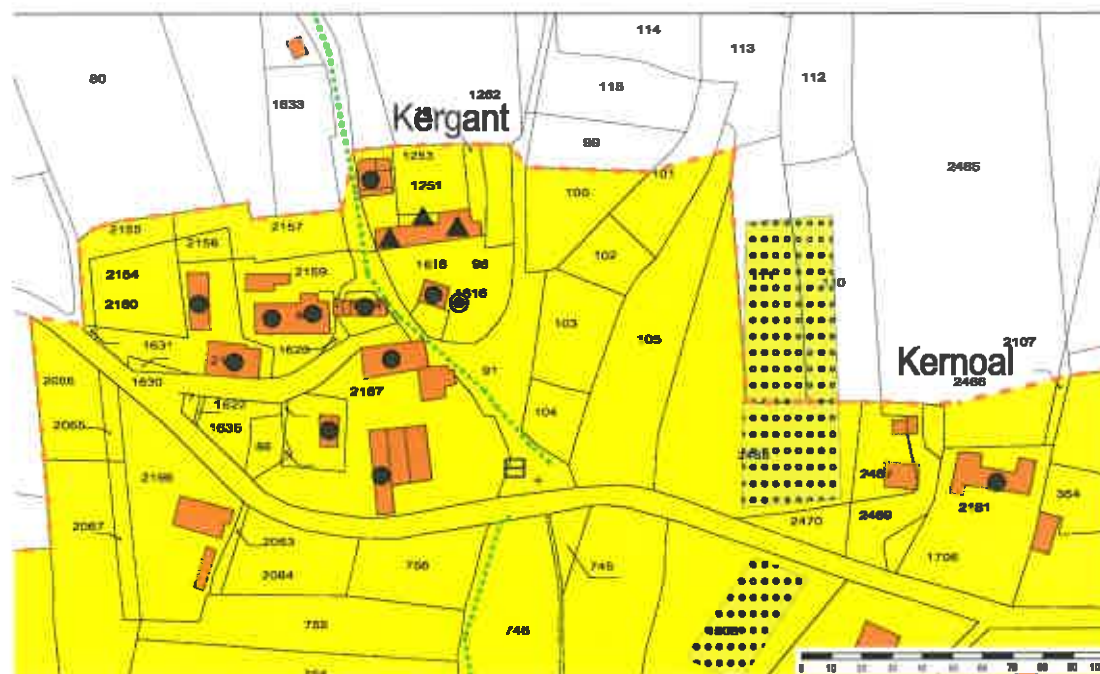
II.2 Etat des lieux territorial

9. Kergant - F9 - ENSEMBLE RURAL SUD



Bâtiments ruraux dont certains déjà rénovés

Rural Sud - Kergant - F9



Logis 19ème et dépendance

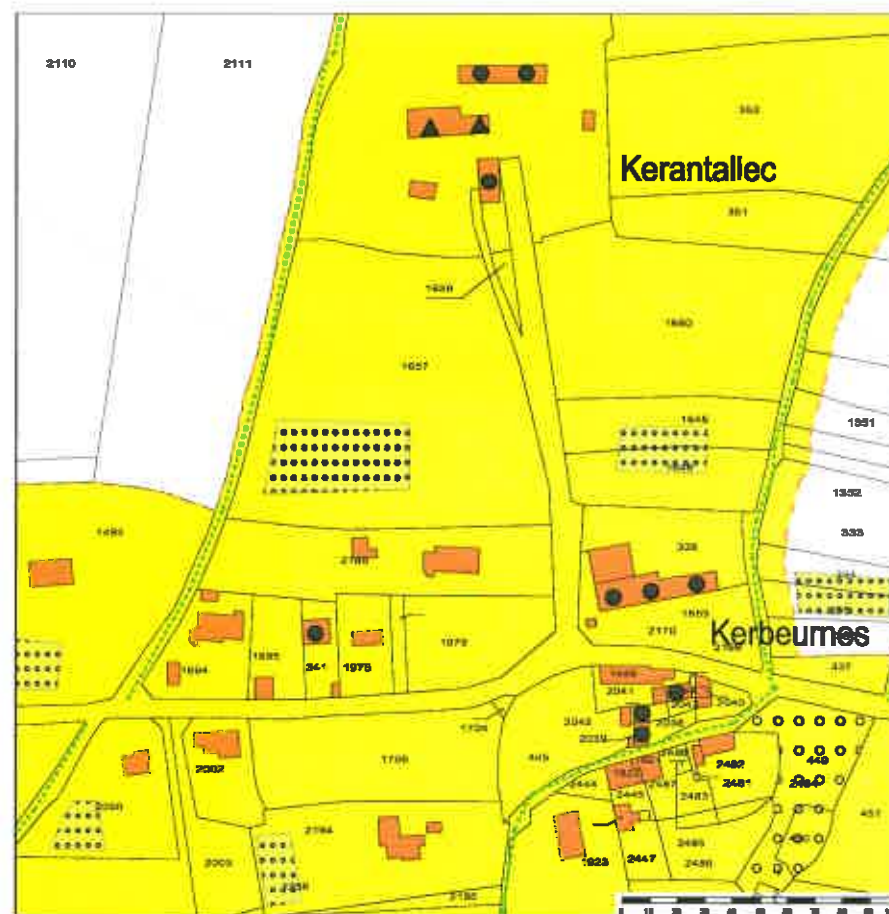


II.2 Etat des lieux territorial

10. Kerbeurnes - F10 - ENSEMBLE RURAL SUD



Habitat rural



Kerbeurnes

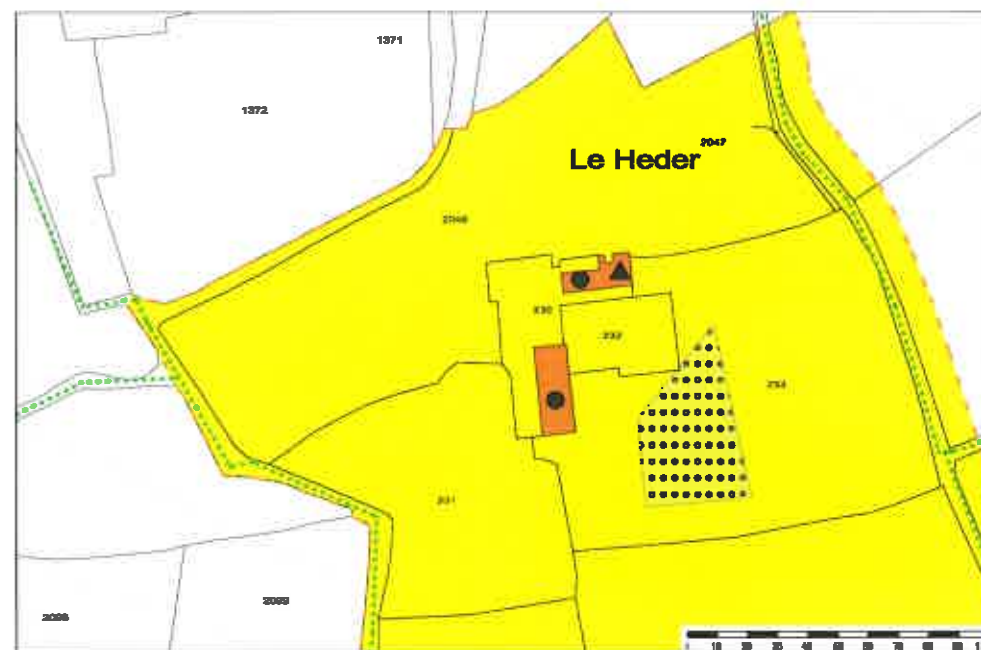


Kerantallec



II.2 Etat des lieux territorial

11. Le Heder - F11 - ENSEMBLE RURAL SUD



Ancienne grande ferme cidricole

Logis 1894 et 1927



Vue sud entrepôt agricole 1913



II.2 Etat des lieux territorial

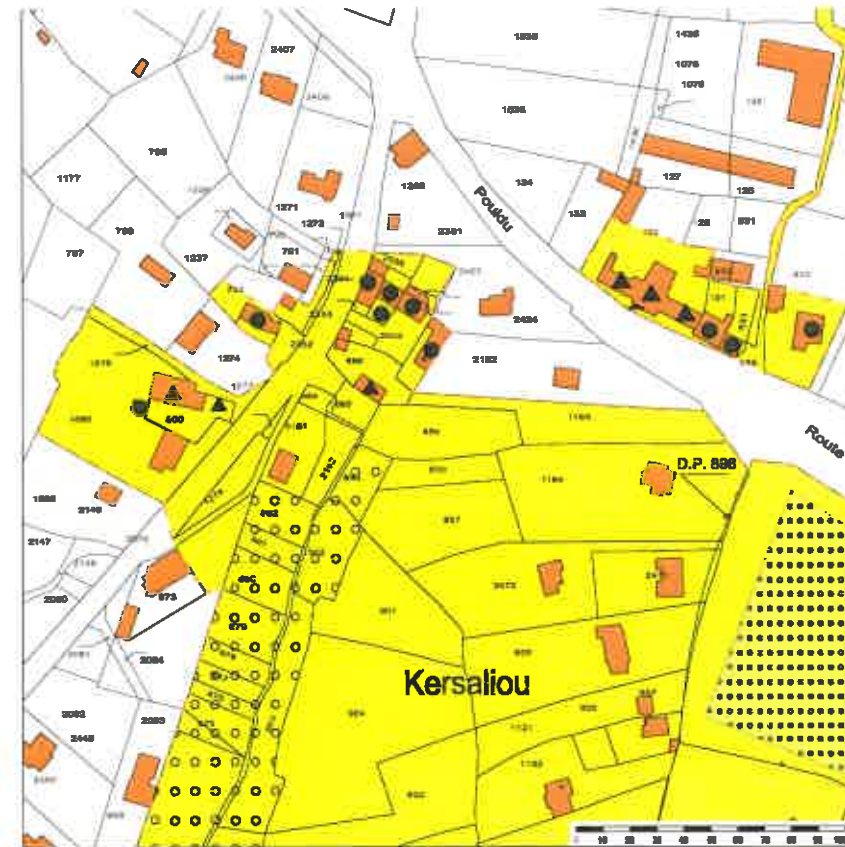
12. Kersaliou - F12 - ENSEMBLE RURAL SUD



Kersaliou



Habitat rural



Ancienne école St Maudet



Kersaliou



II.2 Etat des lieux territorial

13. Saint Maudez - F13 - ENSEMBLE RURAL SUD



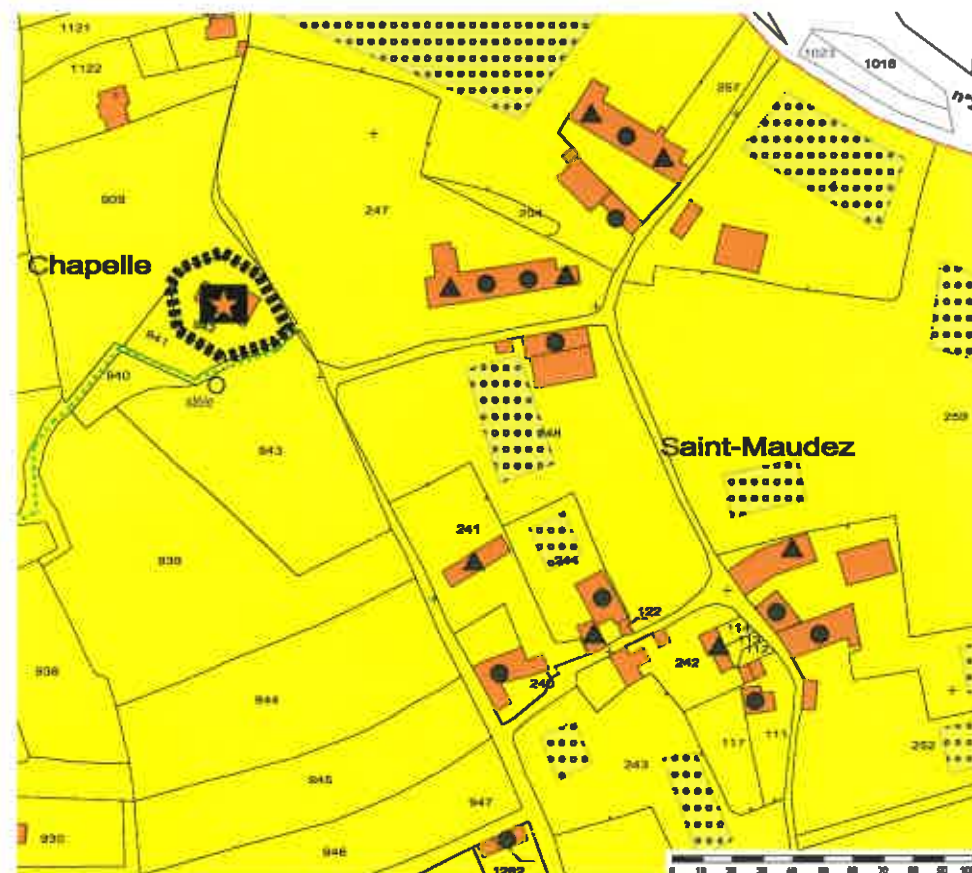
Chapelle 16ème et 17ème



Logis et communs 1876

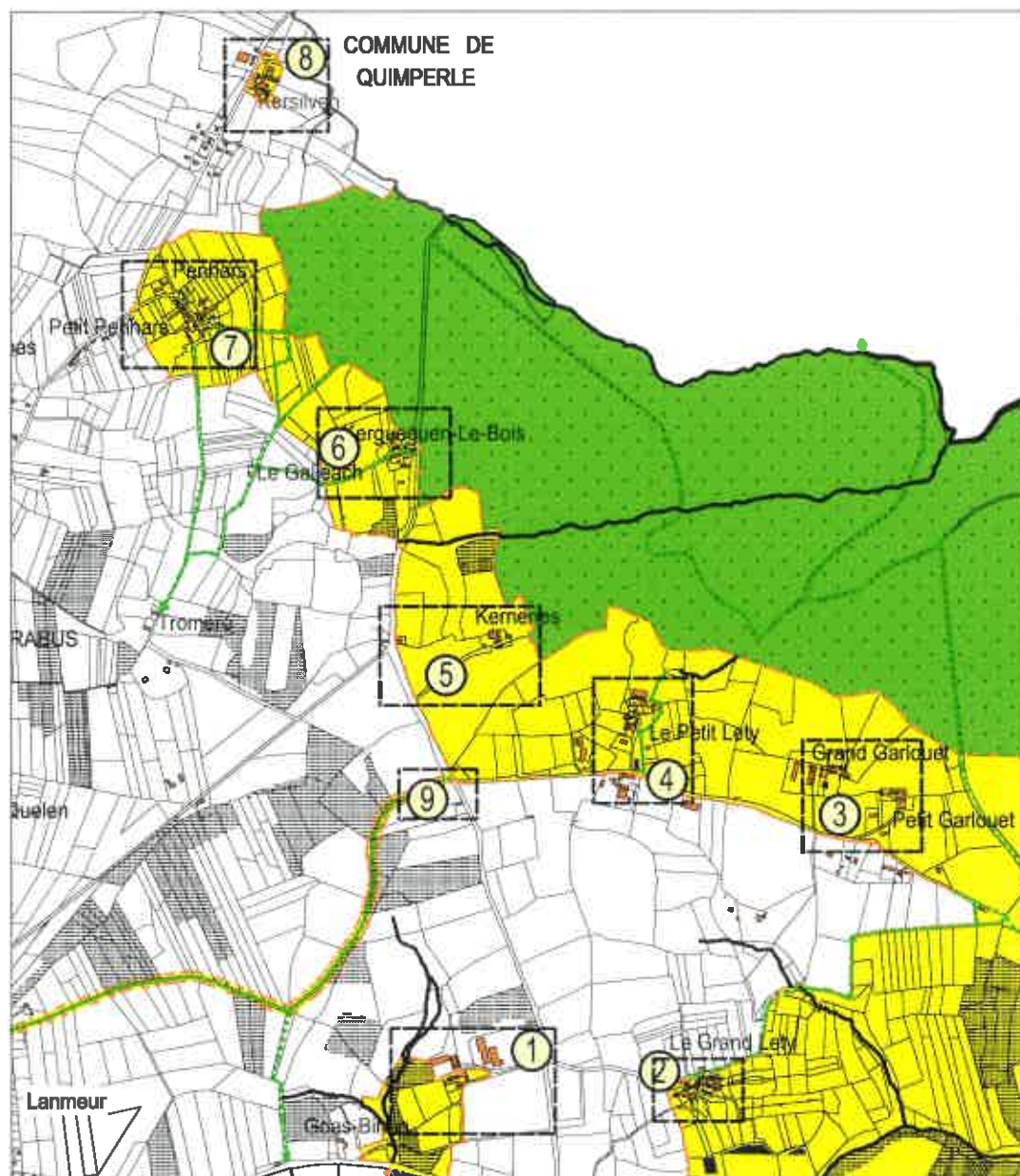


Logis et remise 1886



II.2 Etat des lieux territorial

ENSEMBLE RURAL NORD (G)

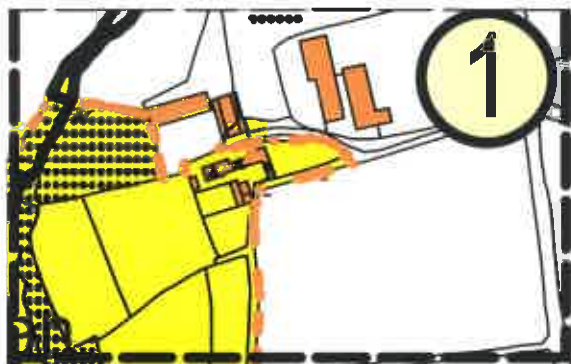


Cet ensemble se caractérise par sa position géographique au nord de la commune en bordure de la forêt domaniale et par son activité agricole, même si dans certains de ses hameaux, il n'y a plus de sièges d'exploitations.

II.2 Etat des lieux territorial

ENSEMBLE RURAL NORD (G)

Karbonaten



Le Grand Lely



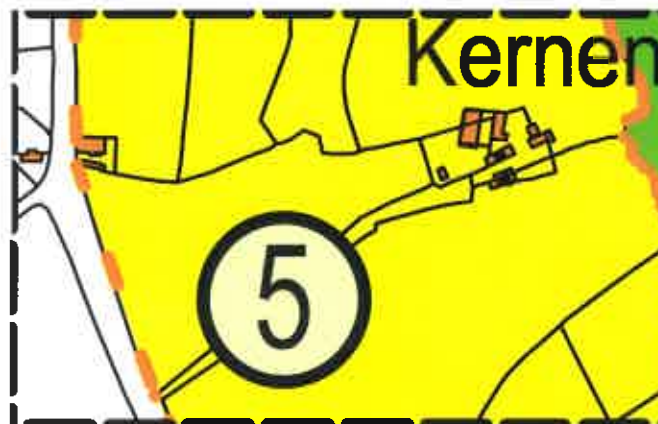
Le Petit et le Grand Garlouet



Le Petit Lely



Kermenès



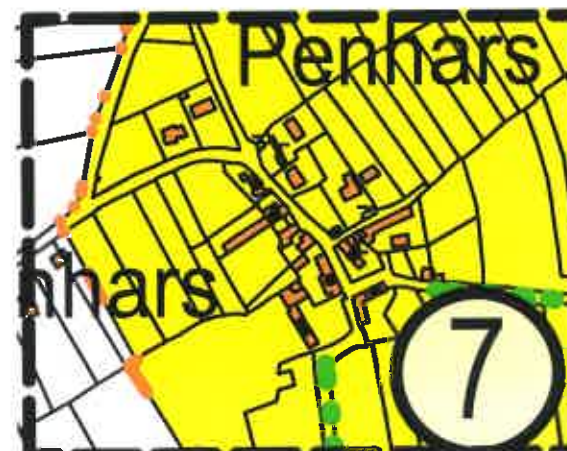
II.2 Etat des lieux territorial

ENSEMBLE RURAL NORD (G)

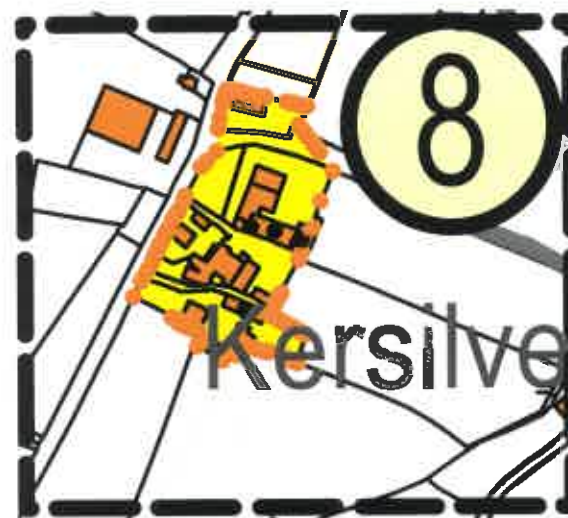
Kergueguen le Bois



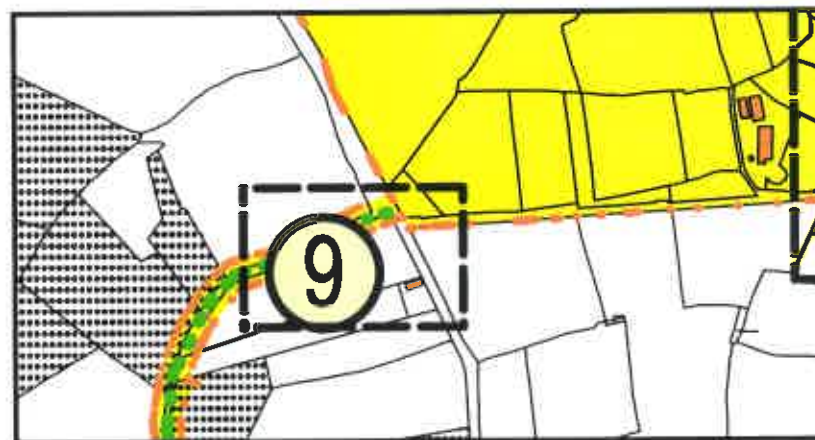
Penhars



Kersilven



Chemin du Roy



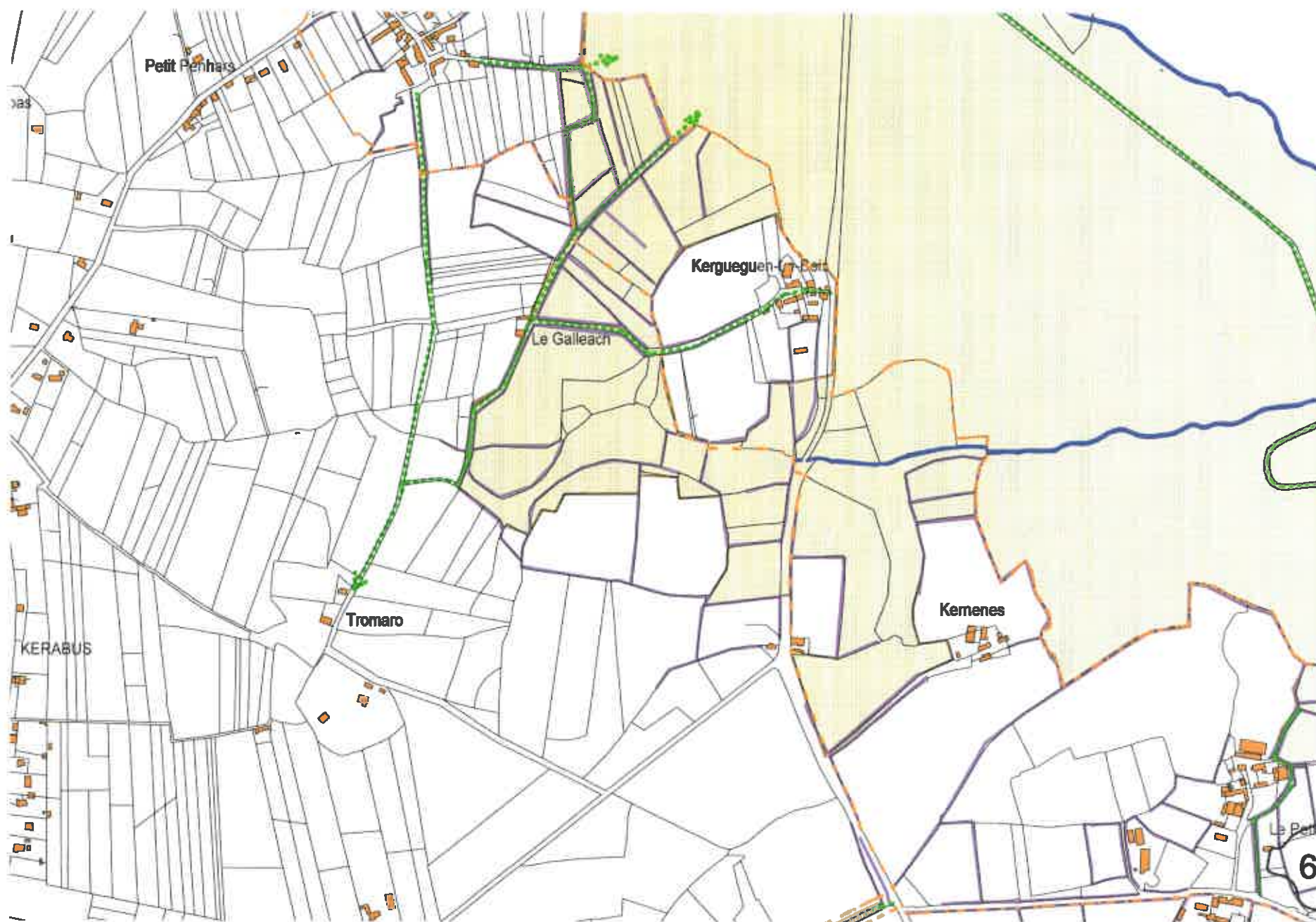
II.2 Etat des lieux territorial

ENSEMBLE RURAL NORD - Repérage des éléments paysagers



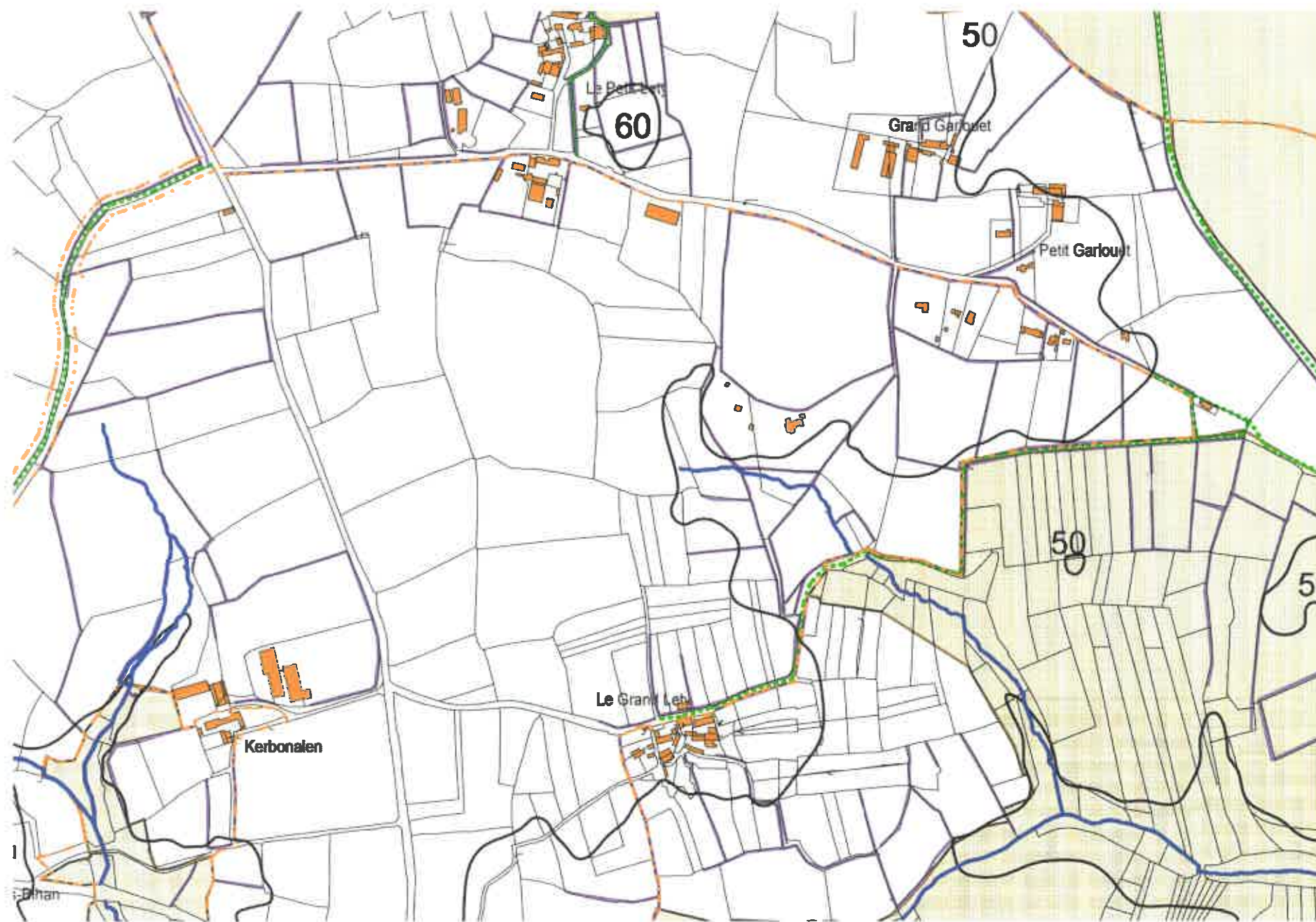
II.2 Etat des lieux territorial

ENSEMBLE RURAL NORD - Repérage des éléments paysagers



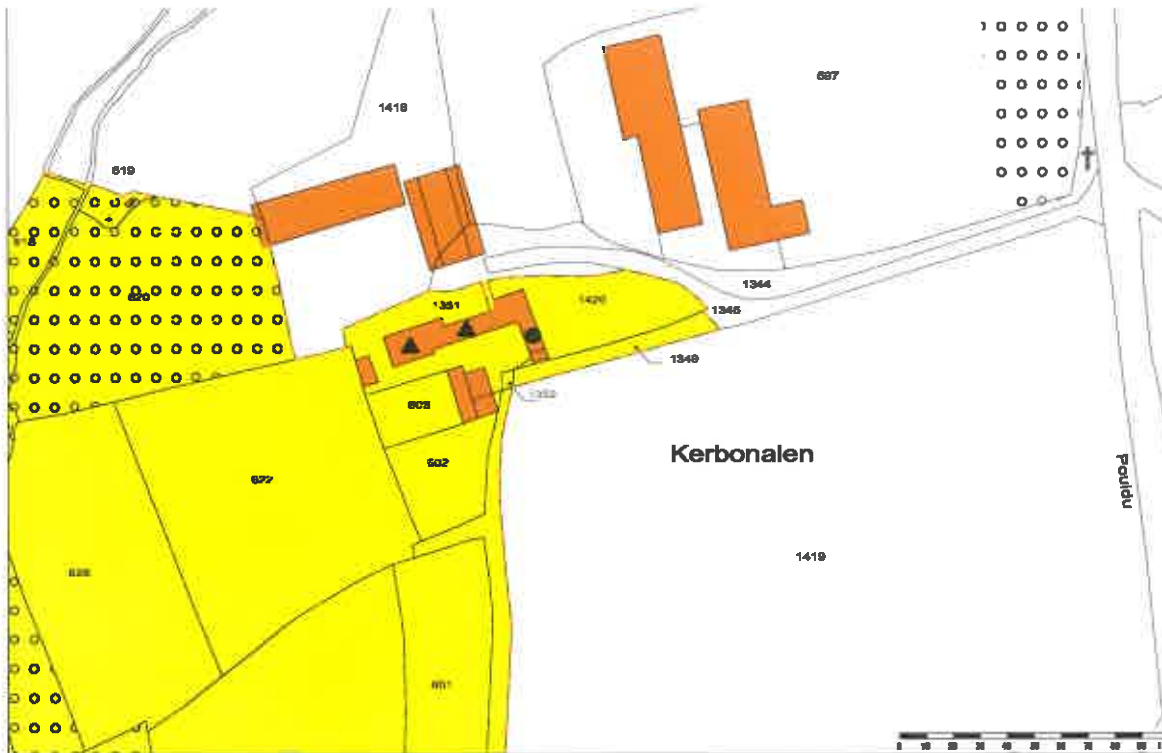
II.2 Etat des lieux territorial

ENSEMBLE RURAL NORD - Repérage des éléments paysagers



II.2 Etat des lieux territorial

1. Kerbonalen - G1 - ENSEMBLE RURAL NORD



Ancien logis du début du 19ème et maison du début du 20ème.



Croix monumentale du Moyen âge



II.2 Etat des lieux territorial

2. Le Grand Lety - G2 - ENSEMBLE RURAL NORD

Logis et étable du XVI^{ème} / XVII^{ème}



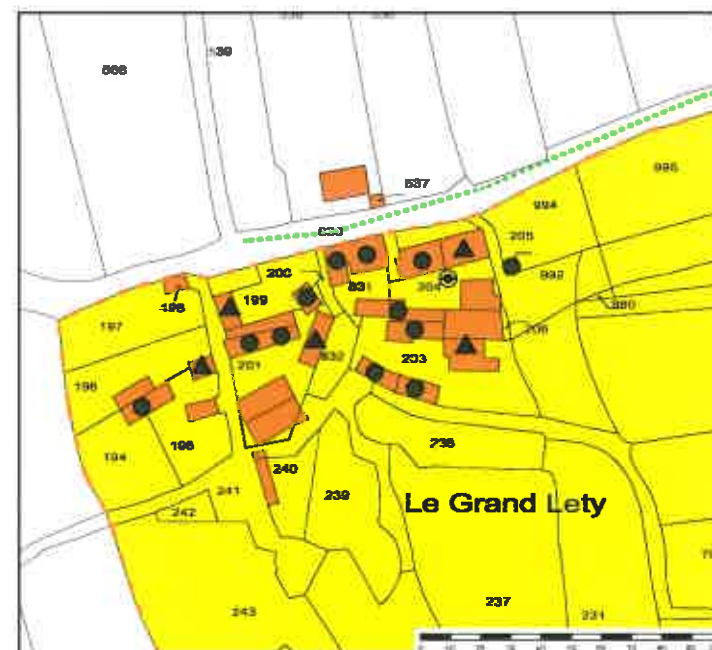
Ce village a été étudié dans le cadre de l'inventaire général.

L'intérêt de l'oeuvre est définie par C. Douard:

«...comme représentatif de la structure agglomérée de l'habitat rural propre aux implantations les plus anciennes ainsi que de l'usage communautaire de certains espaces ou bâtiments»

«...les logis les plus anciens remontent au XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles....plusieurs logis, reconstruits in situ, portent les dates 1875, 1879 et 1898...»

«...le hameau regroupait à l'époque de son extension maximale, sans doute peu avant 1914, une demi-douzaine de fermes et comptait une quarantaine d'habitants...»



Communs, logis 1898 et puits



Logis 1875



Logis XVII^e et étable

3. Le Petit Garlouet, Le Grand Garlouet - G3 - ENSEMBLE RURAL NORD



grange du grand Garlouet



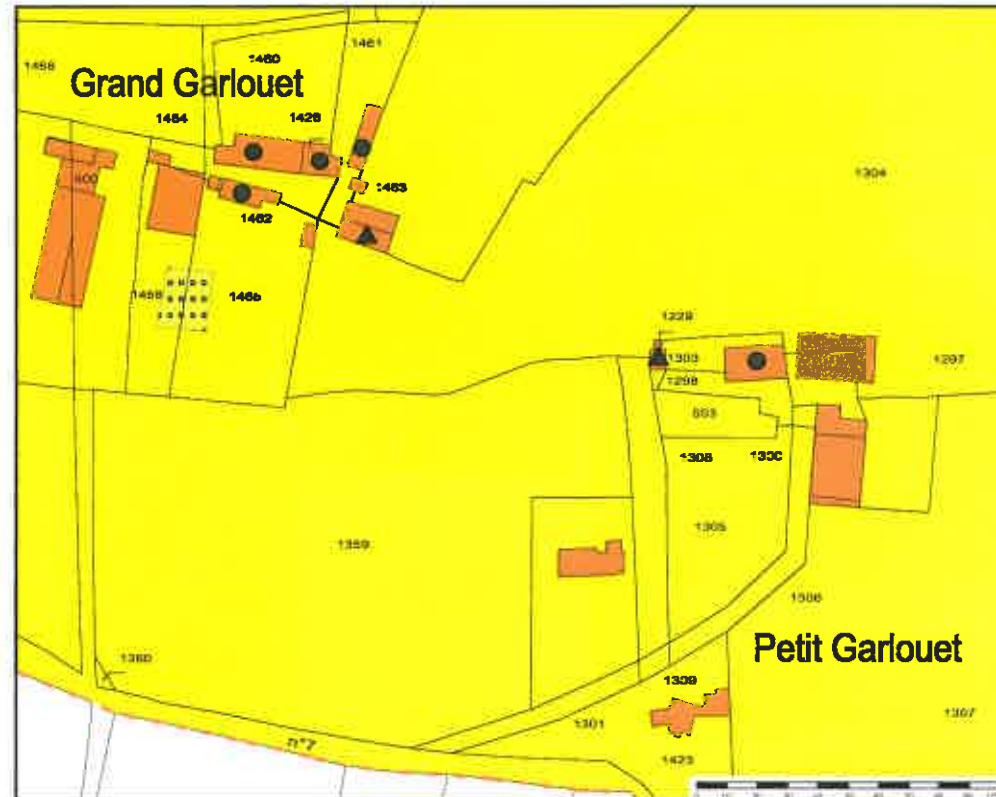
Le petit Garlouet - 1903



Le grand Garlouet, commons

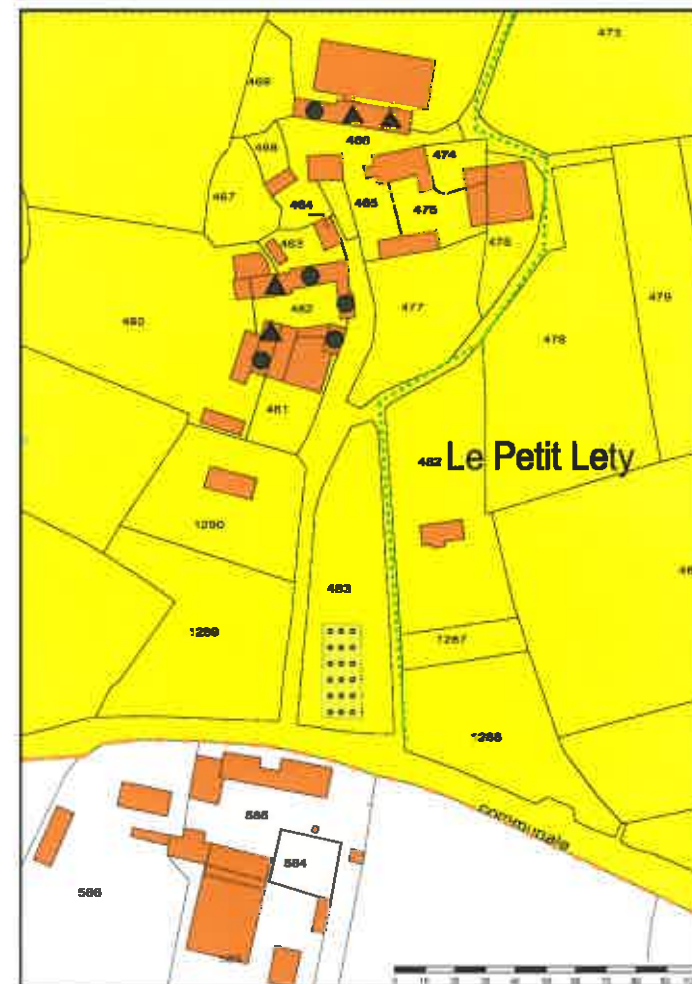


Le grand Garlouet, logis



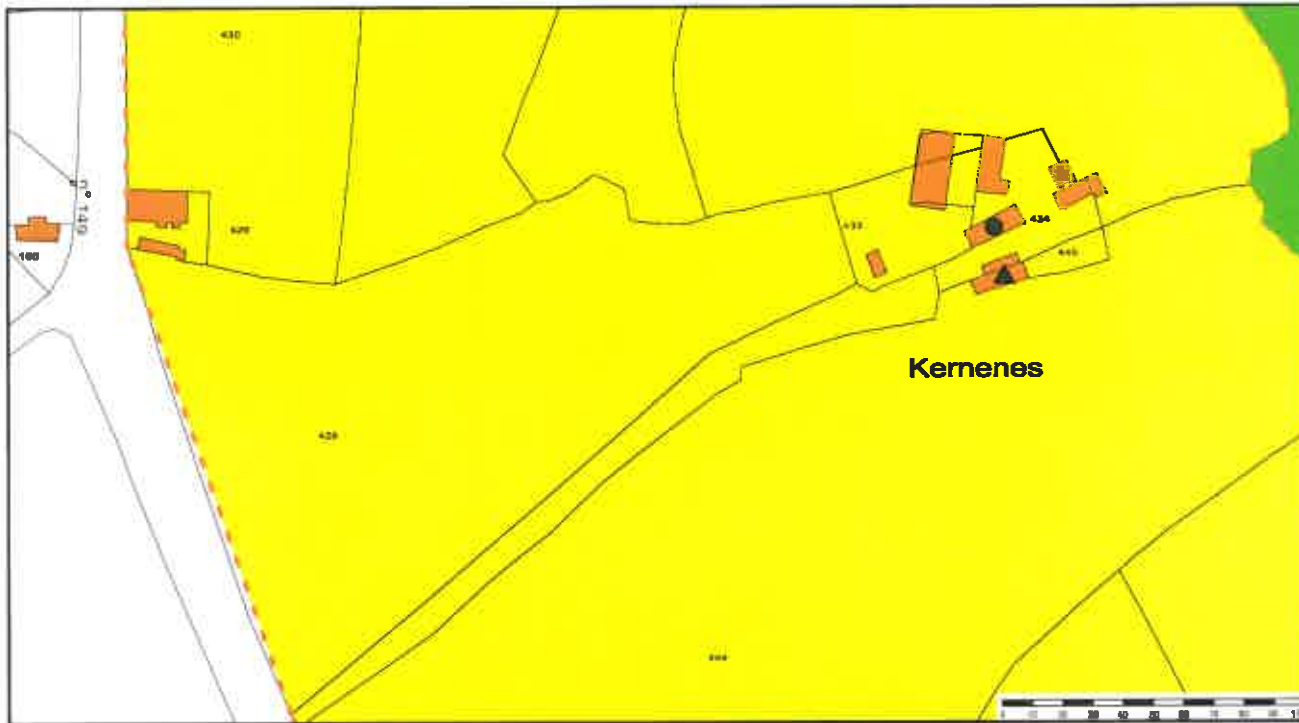
II.2 Etat des lieux territorial

4. Le Petit Lety - G4 - ENSEMBLE RURAL NORD

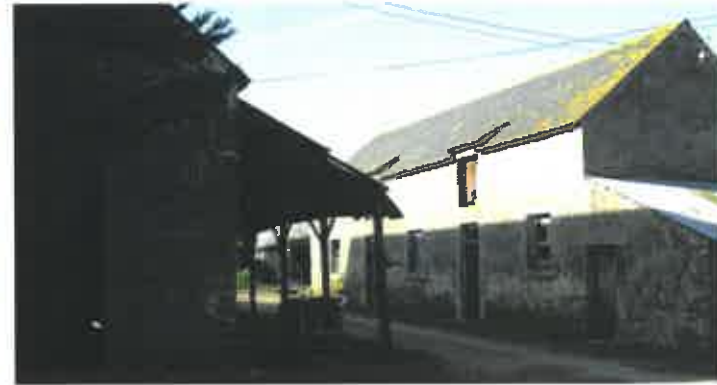


II.2 Etat des lieux territorial

5. Kernenes - G5 - ENSEMBLE RURAL NORD



Ancienne exploitation

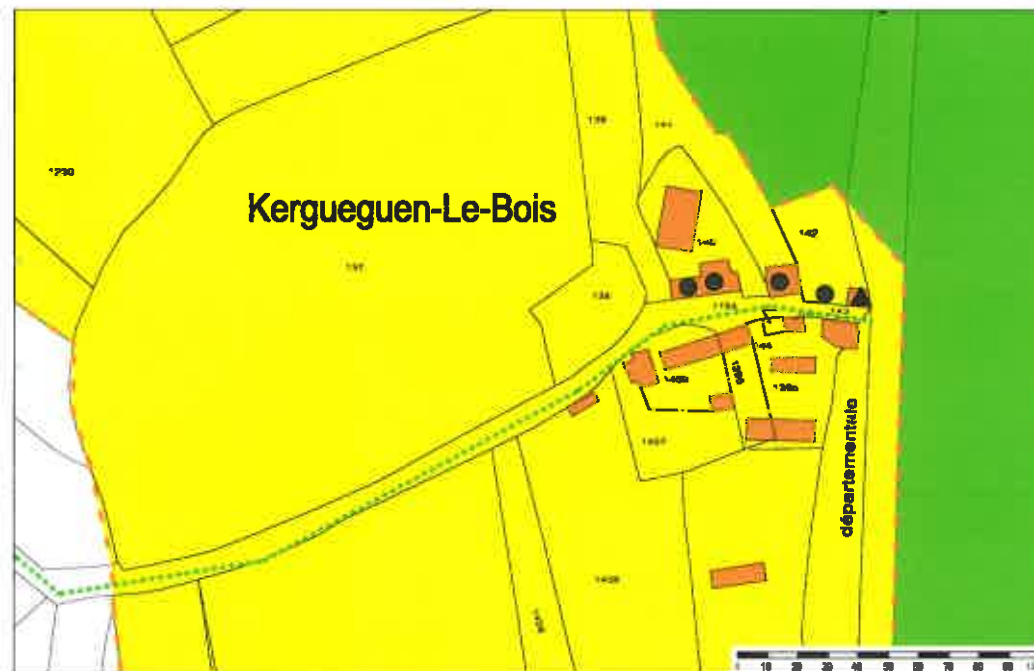


II.2 Etat des lieux territorial

6. Kergueguen Le Bois - G6 - ENSEMBLE RURAL NORD



Entrée du hameau, ancien logis et étable,
1^{ère} moitié du XIX^{ème}



II.2 Etat des lieux territorial

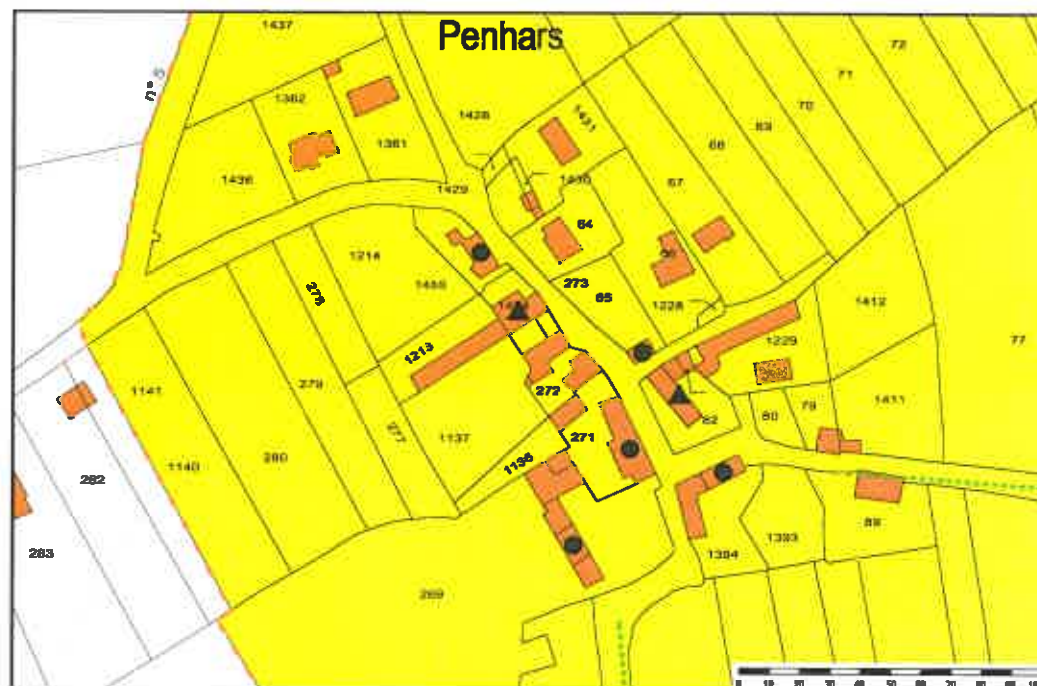
7. Penhars - G7 - ENSEMBLE RURAL NORD



Bâtiments en longère avec une écurie, le logis et une étable
Le logis est daté de 1893



Logis et étable fin 18^{ème} / début 19^{ème}
La clôture a été rajoutée depuis 2002

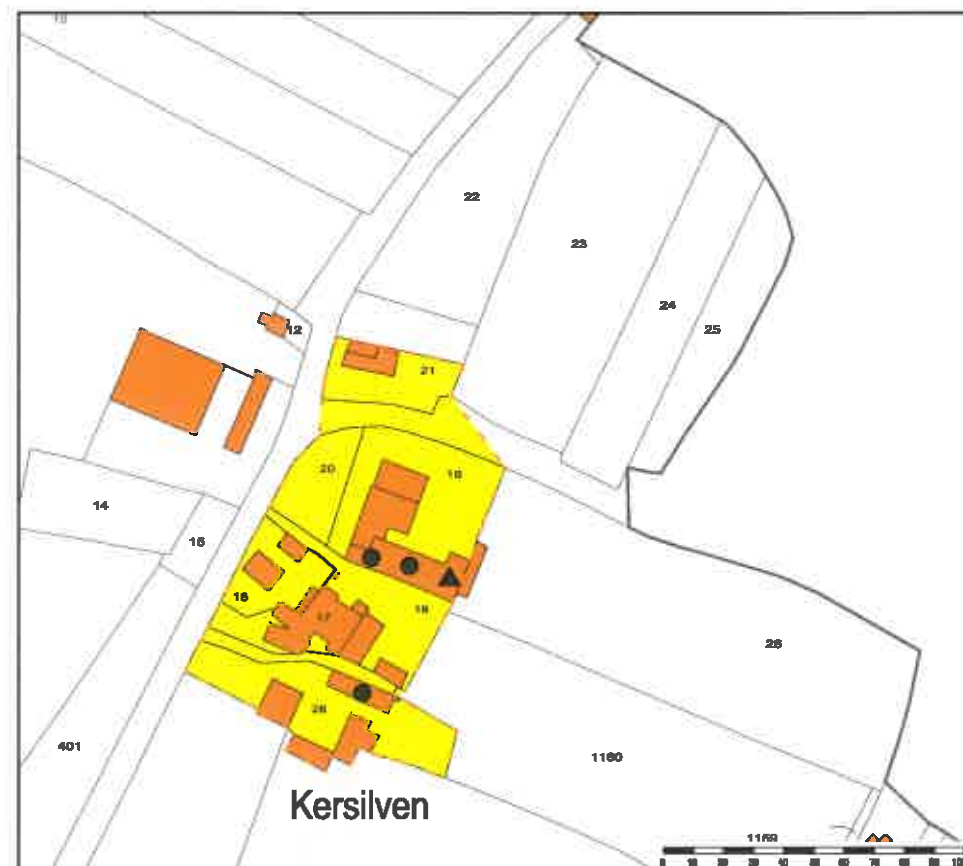


II.2 Etat des lieux territorial

8. Kersilven - G8 - ENSEMBLE RURAL NORD



Ecurie, logis et grange 1893

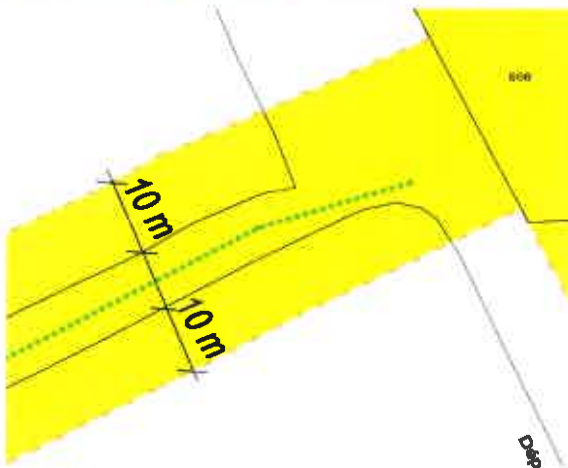


II.2 Etat des lieux territorial

9. Chemin du Roy - G9 - ENSEMBLE RURAL NORD



Talus bocagers
en limite de
champs



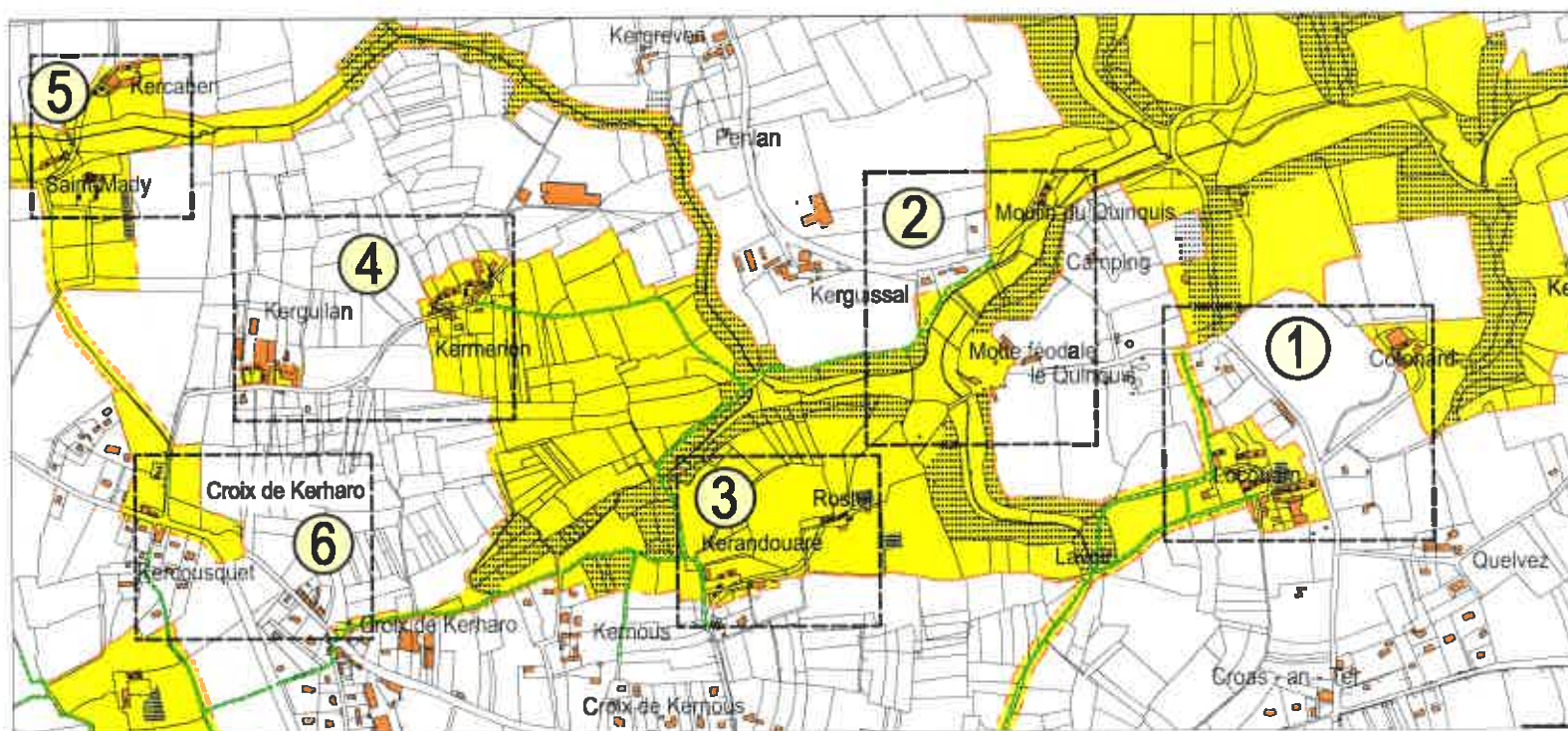
Les talus bocagers constituent de véritables traits d'union paysagers entre les différentes entités urbaines et naturelles de la commune. Témoins de l'histoire de l'aménagement rural du territoire et éléments structurants de la trame verte et bleue, ils sont à préserver avec attention.



II.2 Etat des lieux territorial

LA VALLEE CENTRALE (H)

De Cotonard à St Mady, cet ensemble qui traverse la commune de la Laïta au Centre présente les mêmes caractéristiques de bâti que l'ENSEMBLE RURAL SUD, sauf qu'étant plus éloigné du littoral, il a moins subi de pressions foncières.



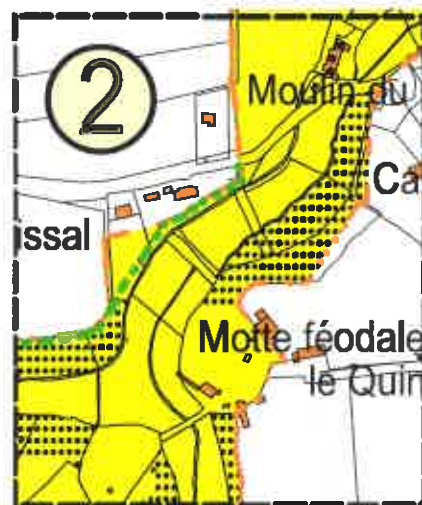
II.2 Etat des lieux territorial

LA VALLEE CENTRALE (H)

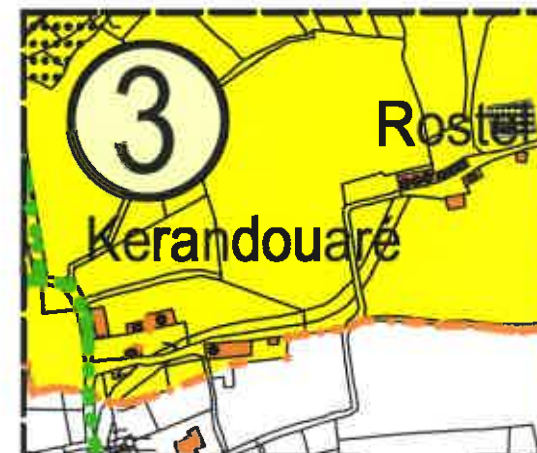
Cotonard - Locouarn



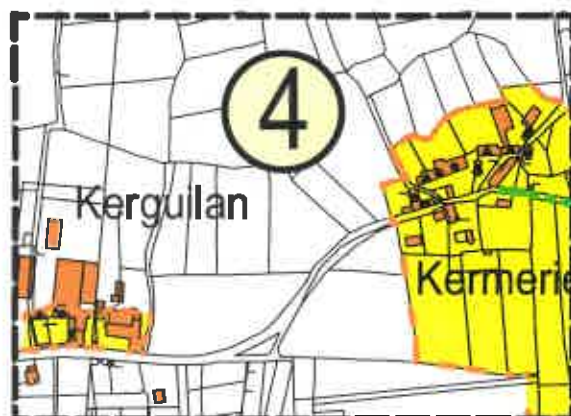
Moulin du Quinquis - Le Quinquis



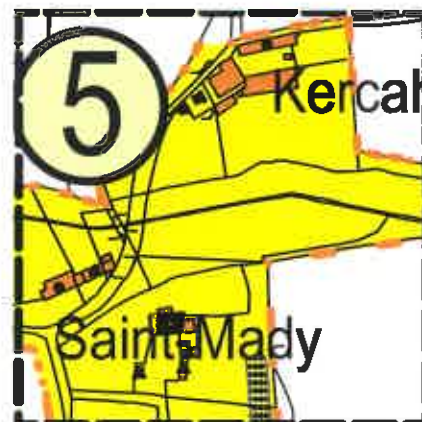
Rostel - Kerandouaré



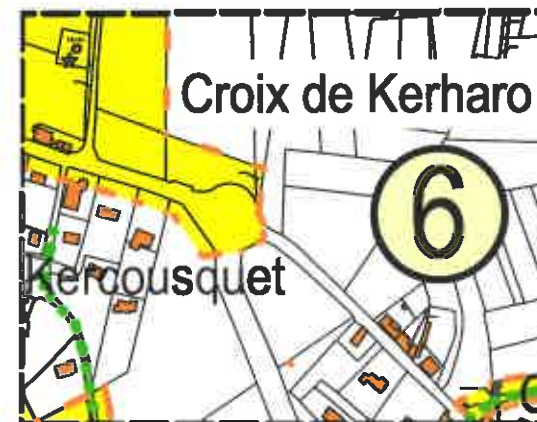
Kermerrien - Kerguilan



Kercahen - Saint Mady



Croix et moulin de Kerharo



II.2 Etat des lieux territorial

LA VALLEE CENTRALE - Repérage des éléments paysagers



II.2 Etat des lieux territorial

LA VALLEE CENTRALE - Repérage des éléments paysagers

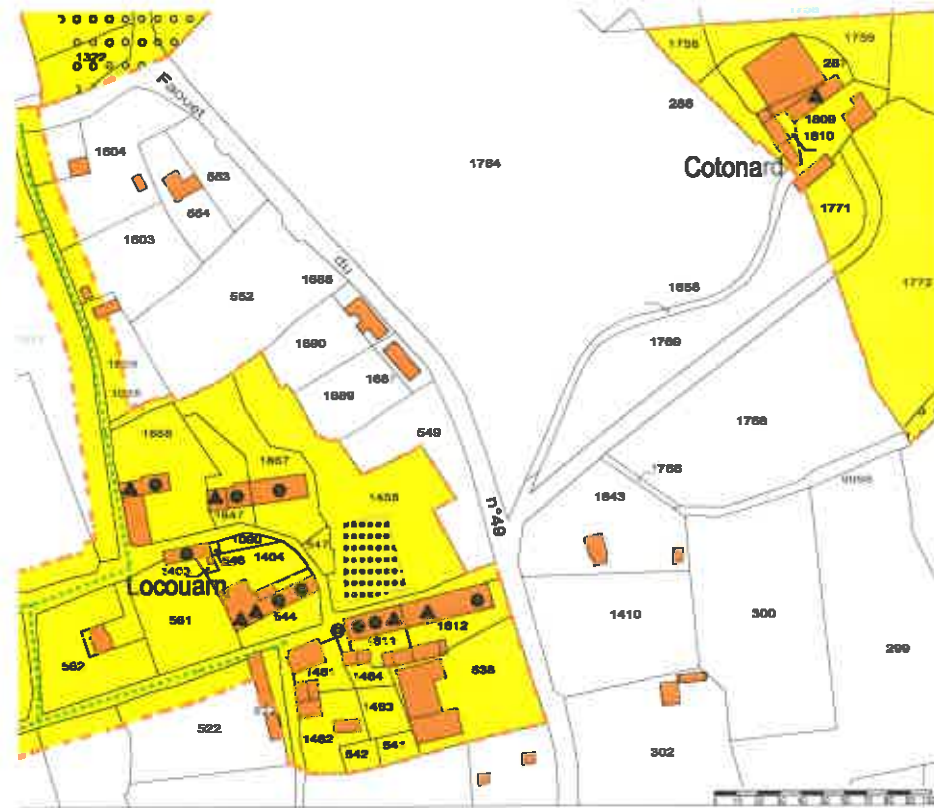


II.2 Etat des lieux territorial

1. Cotonard, Locouarn - H1 - LA VALLEE CENTRALE



Locouarn, fin 19^{ème} grange et logis



Cotonard - Bâtiment agricole 1857

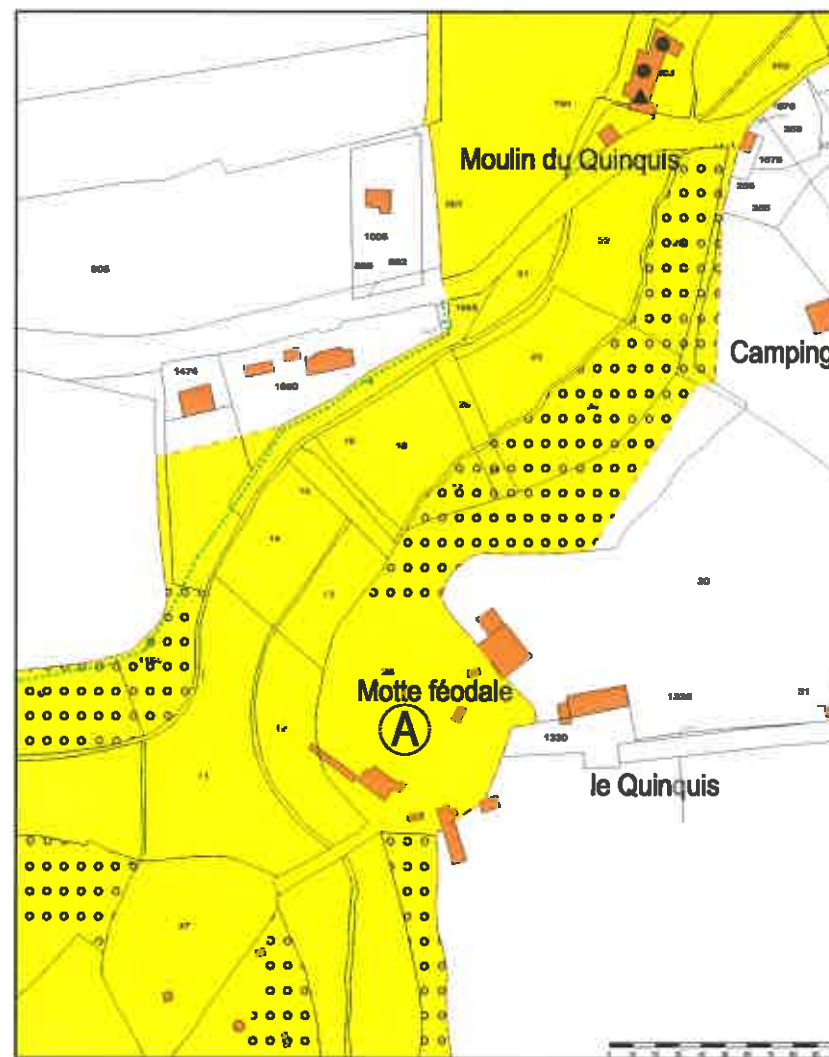


II.2 Etat des lieux territorial

2. Moulin du Quinquis - H2 - LA VALLEE CENTRALE



Moulin à eau 17^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème}



II.2 Etat des lieux territorial

3. Kerandouaré, Rostel - H3 - LA VALLEE CENTRALE

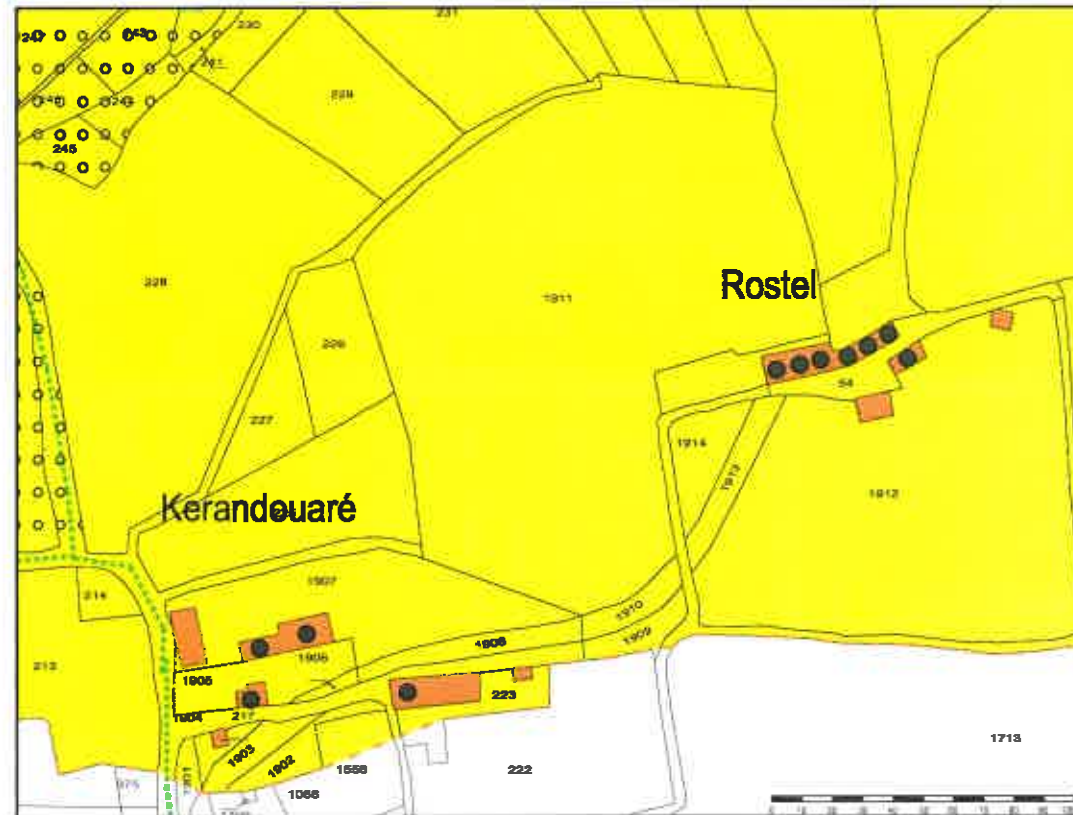


Rostel - nouveau logis 1900 avec appentis périphérique **la rénovation est en cours.**



Rostel - ancien logis 1823, la tôle ondulée a remplacé la chaume

L'une des caractéristiques de l'habitat rural présente au Rostel:
le logis est entouré d'appentis qui abritent l'écurie et des communs.



Kerandouaré

Kerandouaré



II.2 Etat des lieux territorial

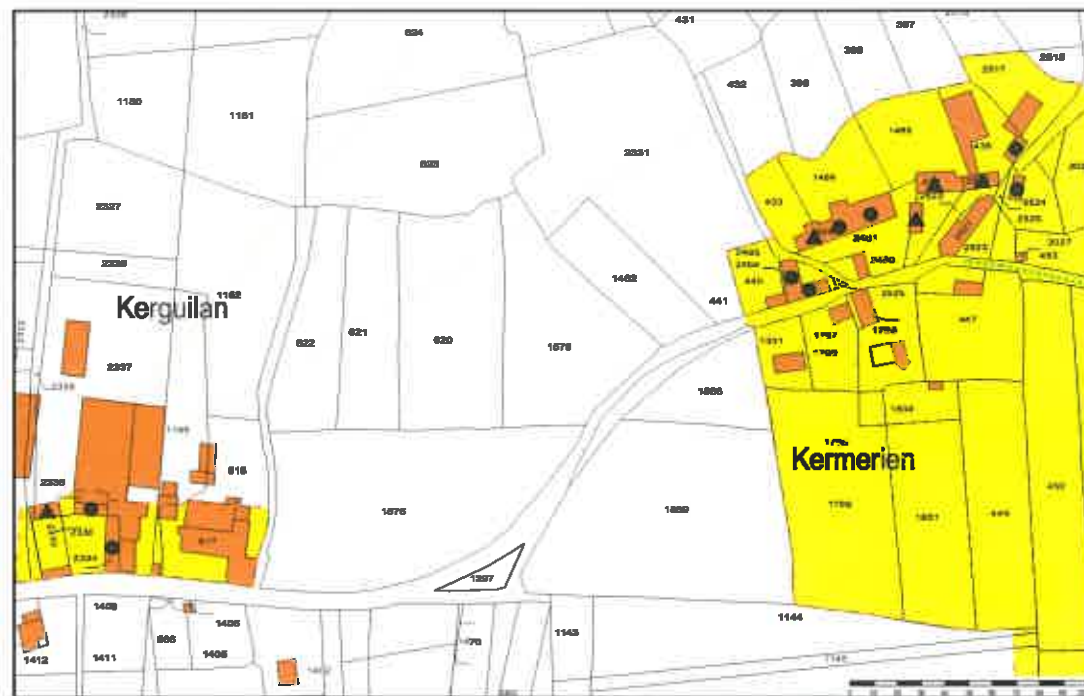
4. Kermerrien, Kerguilan - H4 - LA VALLEE CENTRALE



Kerguilan



Kermmerrien



étables Kermmerrien et ancien logis



Kerguilan - détails de la grange ci-dessus



II.2 Etat des lieux territorial

5. Kercaden, Saint Mady - H5 - LA VALLEE CENTRALE



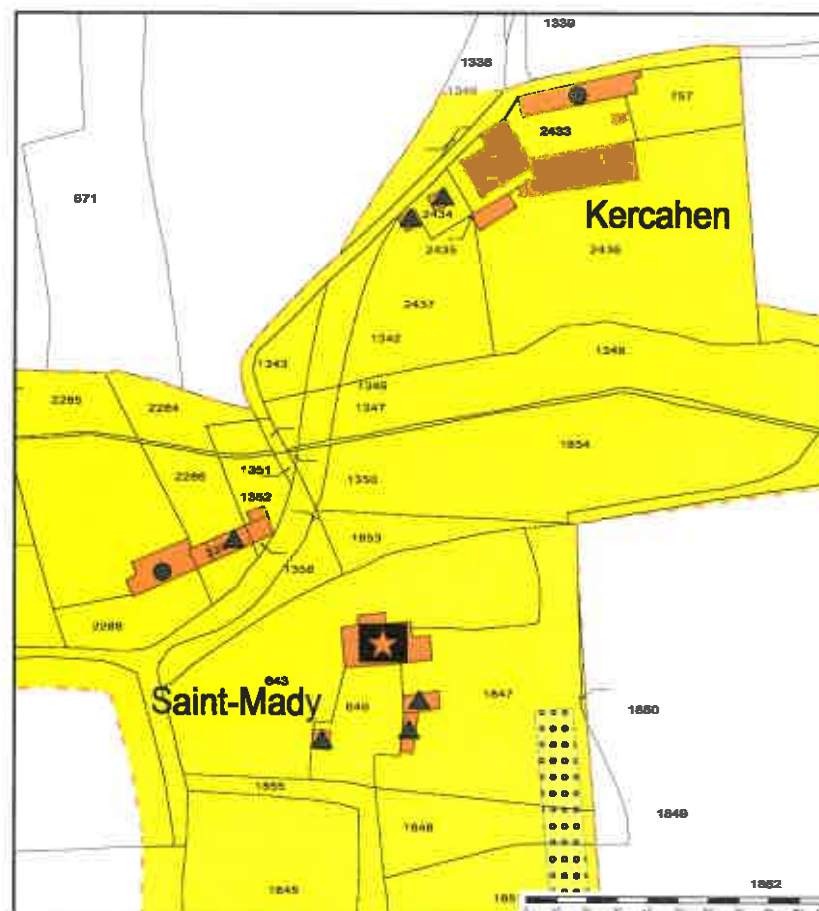
St Mady



Kercaden



Manoir 1ère moitié XVIème.
Modifié XVIIème et XVIIIème - Restauré XIXème et XXème. Ce logis conserve sa structure du XVIème avec un appentis tout du long en façade arrière Nord.
L'environnement a été préservé, du moulin à la ferme.



II.2 Etat des lieux territorial

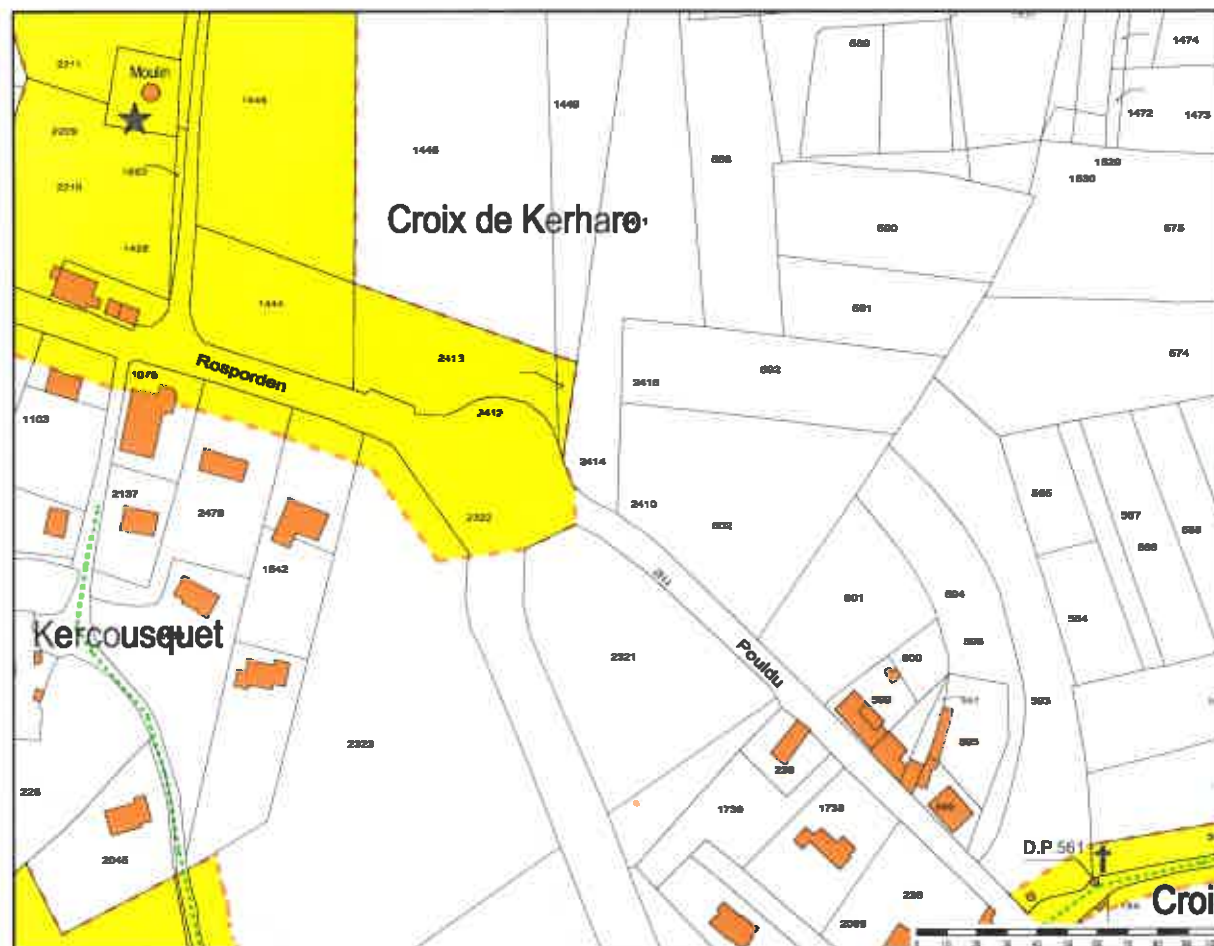
6. Croix de Kerharo, Moulin de Kercousquet - H6 - LA VALLEE CENTRALE



Croix de Kerharo, 17^{ème}



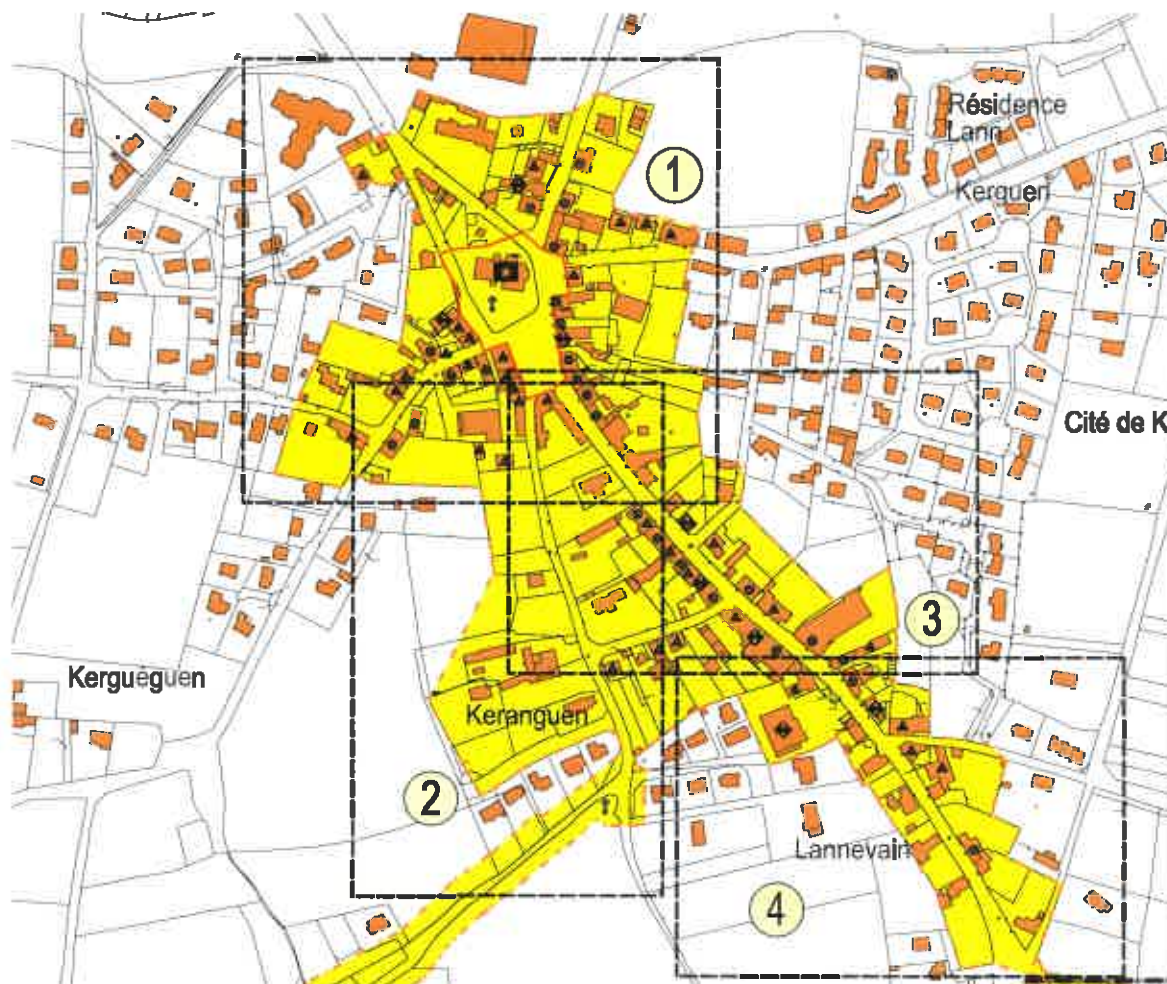
Moulin à vent du 16^{ème}



Le moulin de Kercousquet était rattaché à St Mady.
Restauré à la fin du 20^{ème}. Il est attesté depuis le 16^{ème} siècle.

II.2 Etat des lieux territorial

LE BOURG (I)



Le bourg est un carrefour comme de nombreux villages à l'origine.

Construit autour du point de rencontre des routes de Moëlan, de Quimperlé, de la forêt de Clohars et Lorient, du Pouldu et de Doëlan.

L'extension du bourg débute vraiment dans la seconde moitié du 19ème puis se poursuit entre les deux guerres. En 1931, le bourg est remanié par la construction d'un hôtel, type balnéaire.

Ce dernier a été transformé en mairie et poste dans les années 1950.

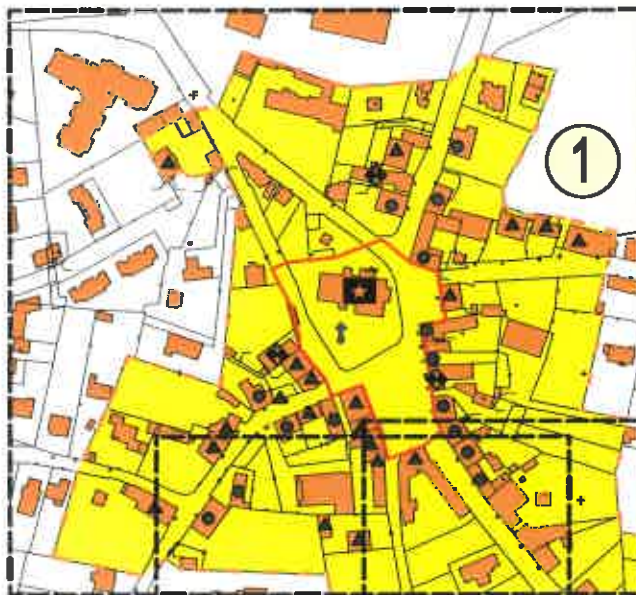
Le respect des volumes environnants n'était pas d'actualité.



II.2 Etat des lieux territorial

LE BOURG (I)

Place Général de Gaulle et ses abords



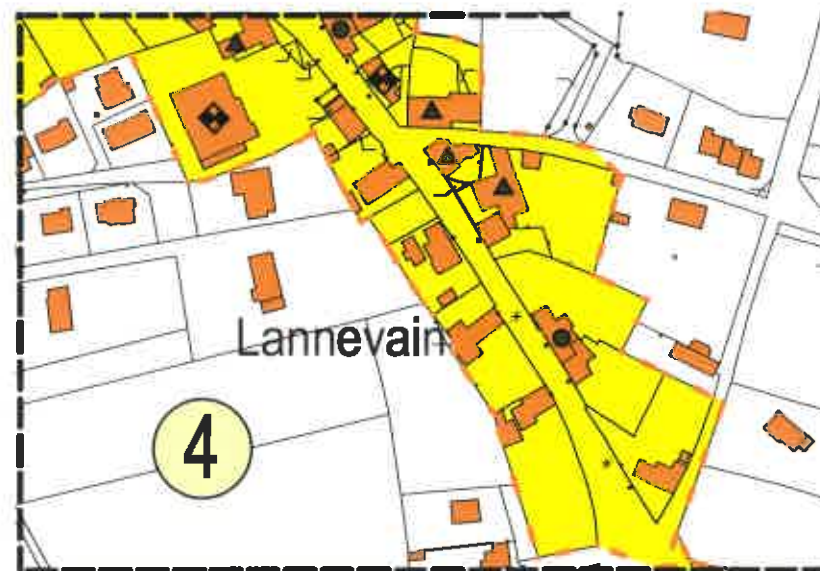
Rue de Lannevain (centre)



Rue Saint Jacques

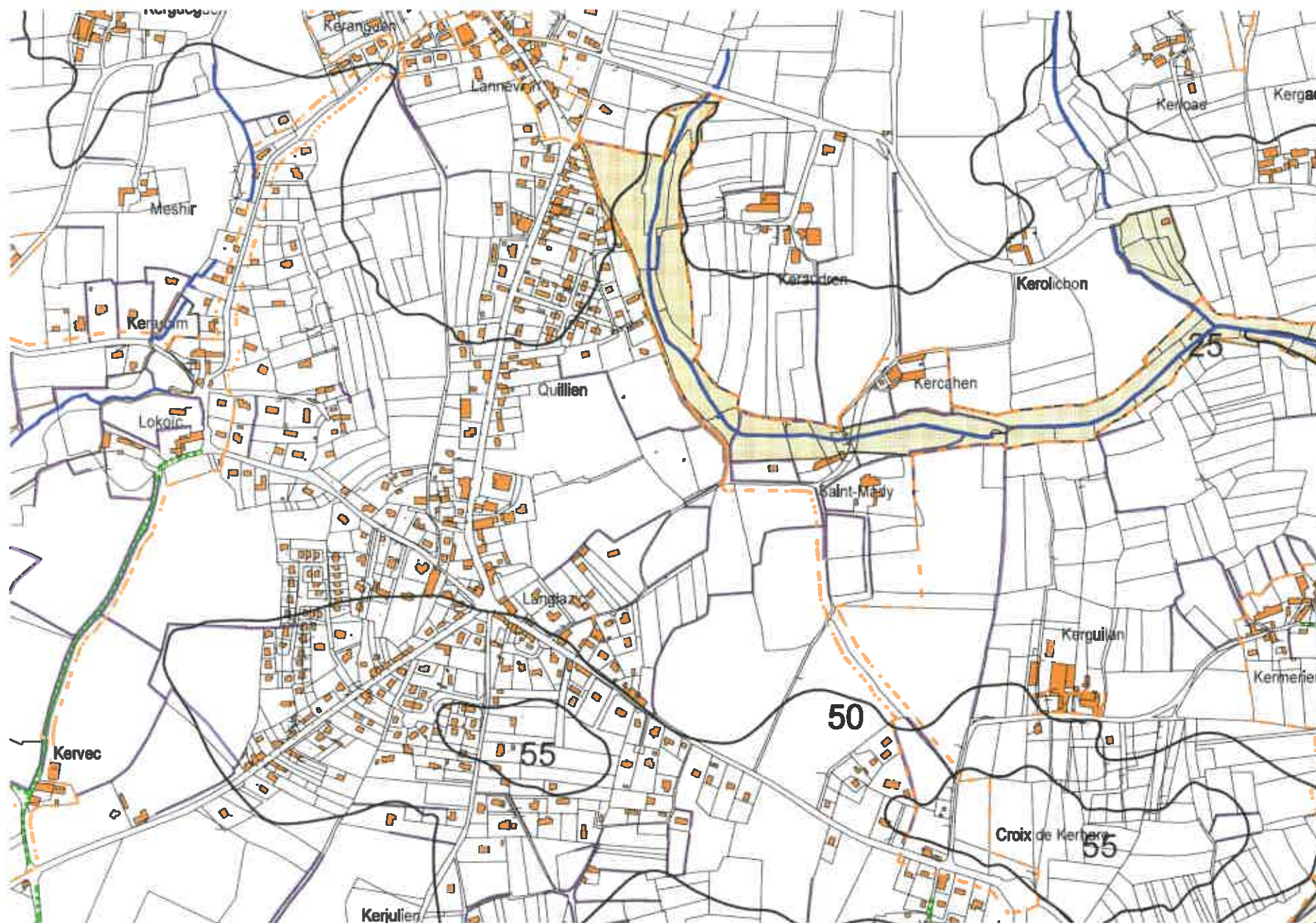


Rue de Lannevain (entrée)



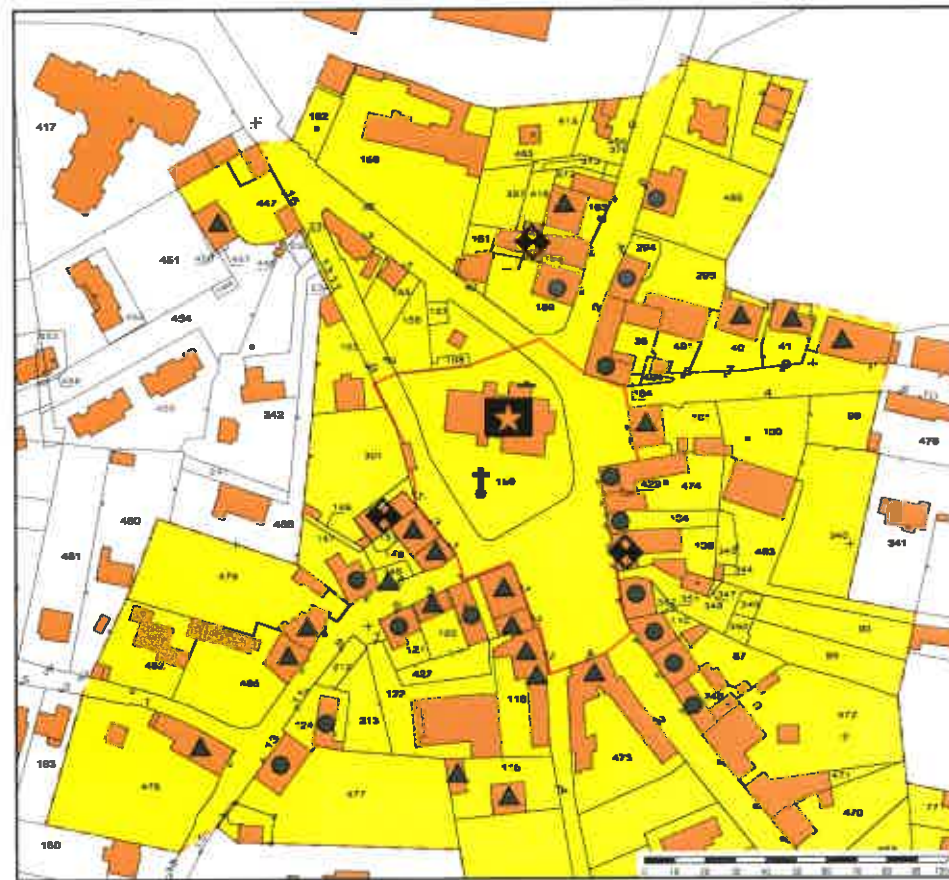
11.2 Etat des lieux territorial

LE BOURG - Repérage des éléments paysagers



II.2 Etat des lieux territorial

1. Place Général de Gaulle et ses abords - I1a - LE BOURG



Eglise paroissiale Notre Dame de Trogwall, 16^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème}
et La croix de mission, 1879



II.2 Etat des lieux territorial

1. Place Général de Gaulle et ses abords - I1b - LE BOURG



Rue de Doëlan



Rue de Lorient



Rue de Quimperlé

II.2 Etat des lieux territorial

2. Rue Saint Jacques - I2 - LE BOURG



II.2 Etat des lieux territorial

3. Rue de Lannevain - I3a - LE BOURG



II.2 Etat des lieux territorial

3. Rue de Lannevain - I3b - LE BOURG



II.2 Etat des lieux territorial

4. Rue de Lannevain, Entrée - I4 - LE BOURG



II . APPROCHE ARCHITECTURALE et PATRIMONIALE

II.1 Evolution de l'occupation du sol.....	16
II.2 Etat des lieux territorial.....	25
-Doélan (A).....	30
-Ensemble Littoral Sud (B).....	45
-Le Pouldu (C).....	61
-La Laïta (D).....	81
-Saint Maurice (E).....	91
-Ensemble Rural Sud (F).....	95
-Ensemble Rural Nord (G).....	115
-La Vallée Centrale (H).....	131
-Le Bourg (I).....	141
II.3 Typologie historique et esthétique de l'architecture	151
-L'habitat traditionnel.....	153
-Les fermes et le bâti agricole.....	161
-L'architecture balnéaire.....	164
II.4 Conclusion.....	169
-Caractéristiques constitutives de l'identité et de la qualité du territoire de l'AVAP.....	170
-Valeurs et éléments à préserver au titre des intérêts architecturaux et patrimoniaux.....	179
-Enjeux d'une gestion qualitative des tissus bâtis et des espaces.....	183

II.3 Typologie historique et esthétique de l'architecture

Complétant les approches historique et topographique, l'approche typologique permet de décrire les différentes familles de patrimoine présentes sur la commune.

Trois d'entre elles, à savoir l'habitat traditionnel, les fermes et le bâti agricole, et les édifices de l'architecture balnéaire, ont été plus particulièrement étudiées du fait des enjeux qu'elles représentent, tant en termes de nombre de bâtiments repérés que de risques d'éventuelle transformation.

Pour chacune d'entre elles, il est possible de dégager leurs grandes caractéristiques, l'évolution à travers le temps du type architectural qui les constitue, d'analyser leur état d'authenticité, les dénaturations qu'elles ont pu subir et d'en déduire des enjeux de protection et de conservation.

Les différents types de patrimoine repérés :

Le patrimoine mégalithique

L'habitat traditionnel

- les chaumières
- l'habitat antérieur à 1870
- l'habitat 1870-1920
- l'habitat 1870-1920 / modèle urbain

Les fermes et le bâti agricole

- les anciens logis, remises, communs
- les granges
- les étables
- fours, puits, soues à cochons et autres édicules

Autres éléments du bâti traditionnel

- les manoirs
- les moulins
- les lavoirs et fontaines

Le patrimoine religieux

- les croix et calvaires
- les églises et chapelles

Le patrimoine portuaire

- quais, phares et installations portuaires
- les conserveries

L'architecture balnéaire

- les maisons de villégiatures
- les grandes villas
- les immeubles de rapport
- les hôtels

Les édifices publics

- les écoles

L'architecture militaire

- batteries et corps de garde

II.3 Typologie historique et esthétique de l'architecture

L'habitat traditionnel

Sans doute le plus représenté en termes de nombre de bâtiments présents, le type architectural correspondant à l'habitat traditionnel sur la commune a connu au cours des derniers siècles des évolutions conséquentes, passant de la chaumière à un habitat sériel dit « ternaire » présentant des déclinaisons selon le contexte urbain ou rural de la construction.

LES CHAUMIERES :

Caractéristiques architecturales et morphologiques:

Les constructions couvertes en chaume sont aujourd'hui peu nombreuses à Clohars-Carnoët. Elles datent généralement des 17^{ème} et 18^{ème} siècles. Elles se distinguent essentiellement par une grande simplicité volumétrique et une remarquable rusticité des matériaux mis en œuvre (pierre, bois et chaume).

Cet habitat se compose généralement d'une pièce unique au rez-de-chaussée, dont la surface réduite à une trentaine de mètres carrés servait d'habitation. Au-dessus de la porte d'entrée, une petite ouverture créant un ressaut arrondi dans le toit de chaume, permettait d'accéder, depuis l'extérieur, au grenier.

Les toitures à deux pans sont recouvertes de chaume (en paille de seigle). L'utilisation de ce matériau a déterminé des pentes de toit très fortes (50 à 60°) et des chevronnières sont présentes pour protéger le chaume. En outre, les couvertures de chaume n'ont aucun percement, et seul l'accès au grenier, dont le linteau dépasse faiblement l'égout de toiture, créé une ondulation de la couverture. Une seule cheminée, se trouvant le plus souvent sur le pignon Ouest, permettait de chauffer la pièce à vivre.

Principalement orientée au Sud, la façade principale est percée de petites ouvertures dissymétriques (une ou deux fenêtres et une porte). La façade arrière et les pignons sont totalement aveugles. Le système constructif est des plus simples avec des murs en moellons de petite taille (parfois en pierres sèches), des piédroits en pierres de taille et sans chaînages d'angles. Extérieurement, les moellons sont montés selon les techniques dites « à joints beurrés » ou « à pierres vues », avec un mortier composé de chaux et de sable.

Les linteaux en plein cintre de la porte d'entrée et des fenêtres sont en pierre ou en bois.

Les menuiseries sont en bois : fenêtres à deux vantaux et petits bois, et porte pleine ou vitrée en partie haute (avec panneau de nuit).



- ① Souche de cheminée.
La chaumière typique n'en possédait qu'une.
- ② Faîtière en terre cuite, tuiles
A l'origine cela était réalisé en motte de terre argileuse
- ③ Chevronnière
- ④ Couverture chaume, en paille de seigle
(nous pouvons en trouver en genêt aussi).
- ⑤ « lucarnes » à joues galbées
- ⑥ Linteaux pierres, (ou bois)

II.3 Typologie historique et esthétique de l'architecture

L'habitat traditionnel

Etat général de conservation, modifications constatées :

Les chaumières représentent le patrimoine bâti le plus ancien sur la commune. A ce titre, elles doivent être préservées et méritent une attention permettant une remise en état conforme à l'état d'origine. Les principales modifications ayant été apportées à ces bâtiments concernent essentiellement :

Toitures :

- Remplacement de la couverture en chaume par une couverture en ardoises;
- Création de lucarnes en toiture à l'occasion de l'aménagement des combles;
- Les souches de cheminées sont enduites ou jointoyées à l'identique des façades ou du pignon.

Maçonneries :

- Les ouvertures d'origine sont remplacées par des percements de plus grandes dimensions;
- Les façades sont rehaussées pour augmenter le volume habitable des combles;
- Les jointoiements à pierres vues réalisés au mortier de chaux sont remplacés par des joints en creux réalisés au mortier de ciment;
- Les enduits réalisés au mortier de chaux sont remplacés par des enduits réalisés au mortier de ciment.

Menuiseries :

- Les menuiseries extérieures bois sont remplacées par des menuiseries d'autre nature;
- Des volets roulants sont mis en place avec des coffres apparents sous linteaux et des coulisses en tableau des baies.



Autres exemples de constructions couvertes de chaume sur la commune



II.3 Typologie historique et esthétique de l'architecture

L'habitat traditionnel

Enjeux particuliers de préservation et de protection

Les chaumières représentent le patrimoine bâti le plus ancien sur la commune. A ce titre, elles doivent être préservées et méritent une attention permettant un maintien en état conforme à l'état d'origine, notamment sur les points suivants :

- Conservation du chaume en couverture;
- Ouvertures cohérentes avec le type architectural d'origine : dissymétrie, percement de petites tailles, essentiellement au sud, pas d'ouverture en toiture;
- Qualité et cohérence des enduits;
- Qualité et cohérence des menuiseries extérieures;
- En cas d'extension, se démarquer nettement du volume principal (les chaumières étant un habitat simple avec pièce unique au rez de chaussée, leur surface est réduite, et toute extension pose problème et nuit au caractère patrimonial).



D'autres constructions proches de la chaumière par leur volume, (légèrement plus haut et percements au pignon) annoncent la transition vers les bâtiments recensés de la construction antérieure à 1870.



Le toit de chaume a connu une époque « glorieuse » et certaines constructions ont été construites avec des toits en chaume alors que la nouvelle construction n'avait rien à voir avec la typologie des chaumières, ou n'en retenait que quelques principes.

II.3 Typologie historique et esthétique de l'architecture

L'habitat traditionnel

CONSTRUCTIONS ANTÉRIEURES à 1870 :

Caractéristiques architecturales et morphologiques:

Les constructions recensées dans cette typologie se caractérisent par des toitures, sans chevronnières, à deux pentes moyennes (de l'ordre de 40° à 45°) recouvertes par des ardoises. Hormis quelques tabatières ou petits verres dormants, il n'y a pas de percements dans la toiture.

Leur volumétrie est plus importante que les chaumières; celle-ci est due à un allongement de la façade et à un rapport plus grand de la hauteur de la façade sur la hauteur totale au faîtage. Ces constructions se composent généralement d'un rez-de-chaussée dont le couloir traversant distribue deux pièces possédant chacune une cheminée, et parfois d'un étage et de combles habitables.

La composition de la façade est déterminée par la distribution intérieure, mais elle demeure toujours d'une grande simplicité. Les façades sont percées d'ouvertures le plus souvent dissymétriques aux dimensions plus importantes que celles des chaumières. A l'étage, les percements tendent progressivement à s'aligner sur ceux du rez-de-chaussée, et les linteaux des baies sont placés juste en-dessous de l'égout de toiture.

Les façades sont en moellons et à l'origine, les constructions sont enduites d'un mortier de chaux ou réalisées en moellons de petite taille, parfois en pierres sèches, montés à joints beurrés ou à pierres vues. Des détails constructifs, en pierres taillées, apparaissent sur les façades : encadrement des baies, linteaux et parfois des chaînages d'angles. Ce bâti de transition marque une évolution progressive vers des règles de composition des façades très précises.

Cette typologie et l'ensemble de ses caractéristiques serviront de modèle de base pour les constructions de la fin du 19ème siècle et du début du 20ème.



- ① Faîtière en terre cuite
- ② Cheminée (une à chaque pignon)
- ③ Tabatière
- ④ Couverture ardoises (pente 40/45°)
- ⑤ Gouttières rapportées
- ⑥ Façade enduite à la chaux
- ⑦ Ouverture (plus petite que celles du RdC et avec le linteau placé juste sous l'égout de toiture)
- ⑧ Porte d'entrée centrale distribuant les 2 pièces du RdC + l'étage par l'escalier central.
Ouverture RdC plus haute que large, menuiserie bois avec volet

II.3 Typologie historique et esthétique de l'architecture

L'habitat traditionnel

Etat général de conservation, modifications constatées :

Les constructions se modifient au gré des initiatives individuelles.

Toitures :

- Création de lucarnes en toiture à l'occasion de l'aménagement des combles.

Maçonneries :

- Les ouvertures d'origine sont remplacées par des percements de plus grandes dimensions;
- Les façades sont rehaussées pour augmenter le volume habitable des combles;
- Les jointoiements à pierres vues réalisés au mortier de chaux sont remplacés par des joints en creux réalisés au mortier de ciment;
- Les enduits réalisés au mortier de chaux sont remplacés par des enduits réalisés au mortier de ciment;
- Dépose ou remplacement des appareillages en pierres taillées ou en bois (linteaux, appuis, entourages de baies et chaînages d'angle);
- Ravalement des enduits. Les souches de cheminées sont enduites ou jointoyées à l'identique des façades.

Menuiseries :

- Les menuiseries extérieures bois sont remplacées par des menuiseries d'autre nature;
- Des volets roulants sont mis en place avec des coffres apparents sous linteaux et des coulisses en tableau des baies.

Enjeux particuliers de préservation et de protection

Les bâtiments relevant de cette catégorie sont intéressants comme témoins de l'évolution d'un type architectural. La conservation de la volumétrie globale, des proportions, répartitions et tailles d'ouvertures, de la simplicité générale de l'édifice sont donc prépondérantes. En cas d'extensions, celles-là ne devront pas remettre en cause la lisibilité du volume et de la structure originels du bâtiment.

II.3 Typologie historique et esthétique de l'architecture

L'habitat traditionnel

CONSTRUCTIONS 1870-1920 :

Caractéristiques architecturales et morphologiques:

Cette typologie de constructions correspond essentiellement au développement de Clohars-Carnoët de la fin du 19^{ème} au début du 20^{ème} siècle.

Elles se caractérisent par une volumétrie importante. Une utilisation des combles en étage d'habitation commence à apparaître. La composition des façades se caractérise par des percements symétriques et identiques dont le rythme s'organise verticalement et horizontalement (trois travées de fenêtres sur R+1).

Les murs de façades sont systématiquement recouverts d'un enduit au mortier de chaux, ainsi que les souches de cheminées.

Les toitures à deux pans sont recouvertes d'ardoises, souvent percées de lucarnes toujours plus hautes que larges et de dimensions réduites. Les lucarnes, quand elles existent, sont très souvent disposées à l'aplomb du mur de la façade avant, avec interruption de l'égout de toiture, ou immédiatement en retrait de celui-ci.

Etat général de conservation, modifications constatées :

Toitures :

- Création de lucarnes en toiture à l'occasion de l'aménagement des combles;
- On voit apparaître, notamment en pignon ouest, des bardages sur un demi-pignon et sur les carrés des cheminées.

Maçonneries :

- Certaines ouvertures d'origine sont remplacées par des percements de plus grandes dimensions, (élargissement des ouvertures, jusqu'aux baies vitrées);
- Les façades peuvent parfois être rehaussées pour augmenter le volume habitable des combles;
- Les enduits au mortier de chaux sont remplacés par des enduits réalisés au mortier de ciment ou par un jointoiement des moellons, parfois en creux.

Menuiseries :

- Les menuiseries bois sont remplacées par des menuiseries d'autre nature;
- Remplacement des volets battants en bois persiennés ou pleins par des volets roulants avec coffres apparents sous linteaux et des coulisses en tableau des baies.



- 1 Cheminée avec couronnement
- 2 Faîtage en terre cuite
- 3 Châssis tabatière en verre dormant
- 4 Apparition de gouttière nantaise en remplacement de gouttière demi ronde. Nous trouvons aussi des chéneaux rapportés (à proscrire)
- 5 Composition de la façade rythmée, 3 ouvertures alignées au niveau de la porte centrale
- 6 Enduit à la chaux (malheureusement remplacé par un enduit ciment peint).
- 7 Appentis

II.3 Typologie historique et esthétique de l'architecture

L'habitat traditionnel

CONSTRUCTIONS 1870-1920 / modèle urbain :

Caractéristiques architecturales et morphologiques:

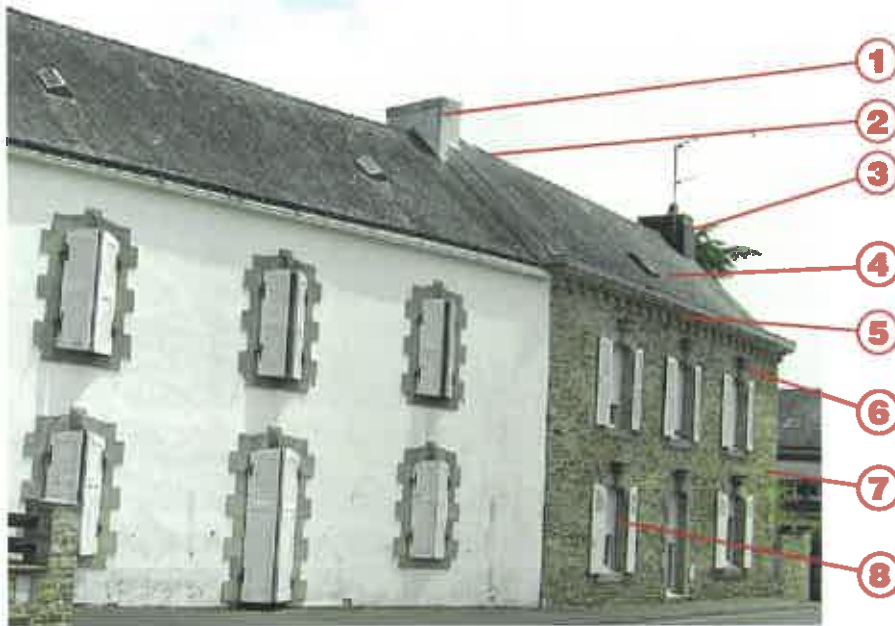
La composition des façades se caractérise par des percements symétriques et identiques dont le rythme s'organise verticalement et horizontalement (trois à cinq travées de fenêtres sur R+1+combles ou R+2+combles).

La symétrie devient le principe général de composition des façades, et l'utilisation d'éléments constructifs standardisés. Les constructions comportent un deuxième niveau d'habitation en étage droit, un troisième niveau existant parfois dans les combles. Dans les entités urbaines, le bourg, Doëlan et le Pouldu, apparaissent des combles « à la Mansart » qui permettent d'exploiter complètement les surfaces sous toiture. Elles ont été réalisées dès l'origine de la construction ou à l'occasion de modifications.

Les murs de façades sont systématiquement recouverts d'un enduit au mortier de chaux. En façade principale, la marque des constructeurs locaux s'affirme par l'utilisation généralisée de blocs de granit taillés ou sciés, de finition simillée ou bouchardée pour les faces vues (encadrements des baies, linteaux, appuis, chaînages horizontaux, chaînages d'angles, corniches, couronnement des souches de cheminées). Ces détails constructifs ont conduit à la standardisation des ouvertures suivant deux ou trois dimensions. Ces éléments sont toujours laissés apparents, et supposent la réalisation d'un enduit qui vient buter contre les blocs de granit légèrement en saillie et en souligner le caractère décoratif.

D'autres détails à caractère ornemental apparaissent et se multiplient progressivement: garde-corps ou grille de ferronnerie sur les portes d'entrée. Toutes ces modénatures viennent enrichir et valoriser les façades, et doivent donc être préservées.

Les menuiseries en bois sont également standardisées dans leurs dimensions. Les fenêtres sont toujours à deux vantaux, chaque vantail étant divisé en carreaux toujours plus hauts que larges, de même que les fenêtres. Les volets en bois se généralisent pour l'occultation des fenêtres. L'ensemble de ces menuiseries est peint de couleurs souvent vives.



- ① Souche de cheminée avec couronnement
- ② Faîtage en terre cuite
- ③ Souche de cheminée bardée en ardoise en même temps que le pignon ouest : à proscrire
- ④ Toiture ardoise 40à 45°, avec châssis tabatière
- ⑤ Cheneau en zinc reposant sur corniche à modillons granit
- ⑥ Clé de voûte décorative
- ⑦ Enduit qui a été supprimé (à proscrire) et remplacé par un jointement des moellons
- ⑧ Volets roulants PVC, à proscrire

II.3 Typologie historique et esthétique de l'architecture

L'habitat traditionnel

Etat général de conservation, modifications constatées :

Toitures :

- Création de lucarnes ou de châssis de toit lors de l'aménagement des combles. Création d'une toiture « à la Mansart » pour augmenter le volume habitable des combles.
- On voit apparaître, notamment en pignon Ouest, des bardages sur un demi-pignon et sur les carrés des cheminées.

Maçonneries :

- Certaines ouvertures d'origine sont remplacées par des percements de plus grandes dimensions, (élargissement des ouvertures allant jusqu'aux baies vitrées);
- Les enduits réalisés au mortier de chaux sont remplacés par des enduits réalisés au mortier de ciment ou par un jointoiement des moellons, (en creux parfois);
- Dégradation ou disparition des appareillages en pierre : entourages des baies, linteaux, appuis, chaînages horizontaux et chaînages d'angles, corniches, couronnements...

Menuiseries :

- Les menuiseries bois sont remplacées par des menuiseries d'autre nature;
- Remplacement des volets battants en bois persiennés ou pleins par des volets roulants avec coffres apparents sous linteaux et des coulisses en tableau des baies.

Ferronneries :

- Disparition des éléments de décoration des menuiseries et des garde-corps en ferronnerie.

Façades commerciales :

- Aménagements et percements du rez-de-chaussée pour une utilisation commerciale.

Enjeux particuliers de préservation et de protection

Les bâtiments relevant de cette catégorie et de la précédente sont intéressants comme constituants d'un tissu bâti majoritairement composé de ce type d'habitat sériel ternaire.

L'homogénéité des gabarits et des rythmes de façades est à préserver dans un souci de cohérence du tissu. En cas d'extensions, elles devront également respecter le volume principal et la typologie. Les extensions peuvent venir en appentis ou en penty de volume nettement inférieur au bâtiment principal. L'extension peut venir aussi, soit en façade non visible de l'espace public, soit séparée du bâtiment principal afin de créer une coupure visuelle permettant de faire ressortir le volume principal, soit reliée par un élément de liaison, transparent ou non, de faible volume.

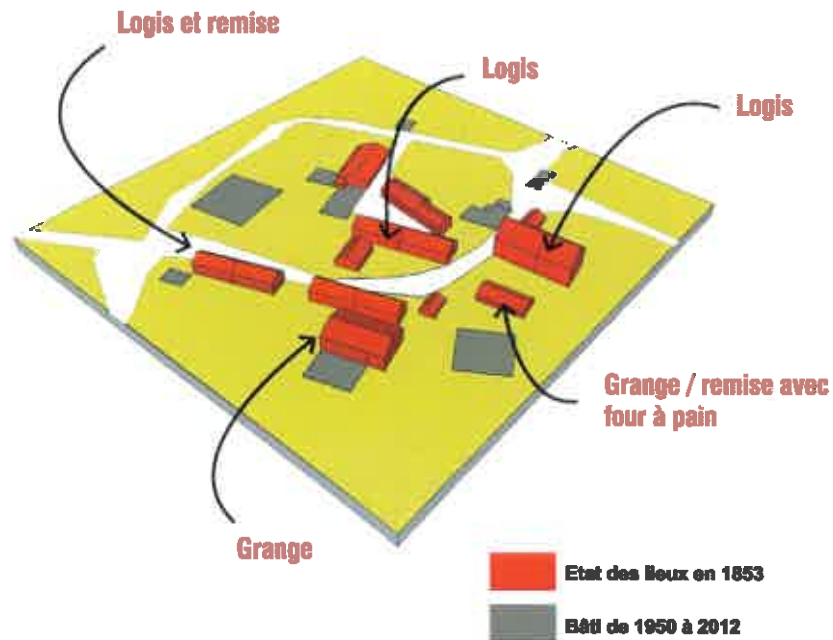
Les éléments d'ornementations qui apparaissent sur certains des bâtiments représentatifs de ce type sont importants à préserver car ils renseignent sur les commanditaires et/ou anciens occupants, et sur les maîtres d'oeuvre à l'origine de ces constructions. Au-delà de cet intérêt historique, ils participent également à la qualité et à l'identité de cette architecture, et par extension, à celles des tissus bâtis de la commune.

II.3 Typologie historique et esthétique de l'architecture

Les fermes et le bâti agricole



Le bâti agricole traditionnel, regroupé autour d'une cour et relativement fermée sur l'extérieur, ici à Kérangoff



Exemple de structuration morphologique d'un hameau traditionnel :
Des alignements de bâtiments aux volumes différenciés, définissant des cours irrégulières.

Clohars-Carnoët présente un patrimoine rural riche et diversifié, composé notamment par un bâti agricole de la fin du XIX^{ème} siècle qui forme, après les logis traditionnels décrits précédemment, le deuxième grand groupe de bâtiments de la commune d'un point de vue quantitatif. Les désaffections et les changements d'usages dont ils font l'objet amènent un enjeu patrimonial particulier pour ce type de bâtiments.

Caractéristiques architecturales et morphologiques:

Le bâti agricole présents dans les hameaux anciens de la commune a été fortement renouvelé à partir de la seconde moitié du XIX^{ème} s, et encore plus à partir de 1870, époque correspondant à une modernisation de l'agriculture et à la diffusion par l'enseignement agricole de modèles standardisés pour les bâtiments d'exploitation. L'essentiel du patrimoine présent sur la commune provient donc de la fin du XIX^{ème} et du début du XX^{ème} siècle, même si des édifices plus anciens sont observables par endroits. Une pratique courante à l'époque était, à l'occasion de la construction d'un logis neuf, de réaffecter l'ancien logis à un usage de dépendance, remise ou d'étable. Ce recyclage a ainsi favorisé la conservation d'édifices plus anciens.

Concernant la volumétrie, le bâti agricole présente des volumes simples et relativement bas, généralement de plain pied ou avec un étage de grenier. Les différents bâtiments composant le hameau sont disposés en alignement parallèle ou en L, formant des cours plus ou moins régulières. Les bâtiments majeurs (logis, communs) sont implantés au Nord avec leur façade principale (sud) ouvrant sur la cour, et leur façade Nord fermée sur l'extérieur du hameau. Les côtés Sud et, le cas échéant, Est et Ouest des cours sont occupés par des bâtiments annexes, de stockage ou d'étables. Des appentis et des fours à pains sont parfois adossés sur les pignons à l'extrémité des alignements (Kéradam, Kersellec notamment). Les fours à pain sont également observables sous forme d'édicules autonomes, tout comme les soues à cochons. De nombreux puits subsistent dans les hameaux.

La composition des façades découlent avant tout de la fonction du bâtiment, les percements se faisant en fonction des nécessités d'accès, d'éclairage et d'aération nécessaires à chaque usage. Il en résulte des façades dissymétriques, avec des ouvertures généralement alignées au niveau des linteaux au rdc, éventuellement complétées par des ouvertures en partie haute de mur gouttereau pouvant correspondre à d'anciennes lucarnes à joues galbées des toitures en chaume.

II.3 Typologie historique et esthétique de l'architecture

Les fermes et le bâti agricole

Les ouvertures de fenêtres présentent généralement des ouvertures plus hautes que larges, à l'exception des percements d'étables aux proportions plus carrées ou plus rarement en plein-cintre.

Les granges, quant à elles, présentent de larges ouvertures caractéristiques des portes charretières, généralement en plein-cintre et positionnées sur le pignon. Le percement d'une petite fenêtre au-dessus de cette porte est observable sur des granges de grande hauteur.

Les lucarnes sont relativement rares, plutôt de type gerbière ou lucarne-pignon, et généralement positionnées dans l'axe des portes d'entrée.

Au niveau des matériaux, l'essentiel du bâti présente des maçonneries de moellons de petite taille. Le recours au schiste est majoritaire, notamment pour les constructions les plus anciennes. L'encadrement des baies est en schiste ou en granite pour les périodes plus récentes, avec une généralisation de ce matériau à partir du milieu du XIX^{ème} siècle. Les constructions présentent traditionnellement un aspect extérieur de maçonnerie à joints beurrés ou à pierre vue, plus rarement des enduits à la chaux plutôt réservés aux bâtiments principaux. Certains bâtiments parmi les plus récents pouvaient présenter dès l'origine des enduits ciments.

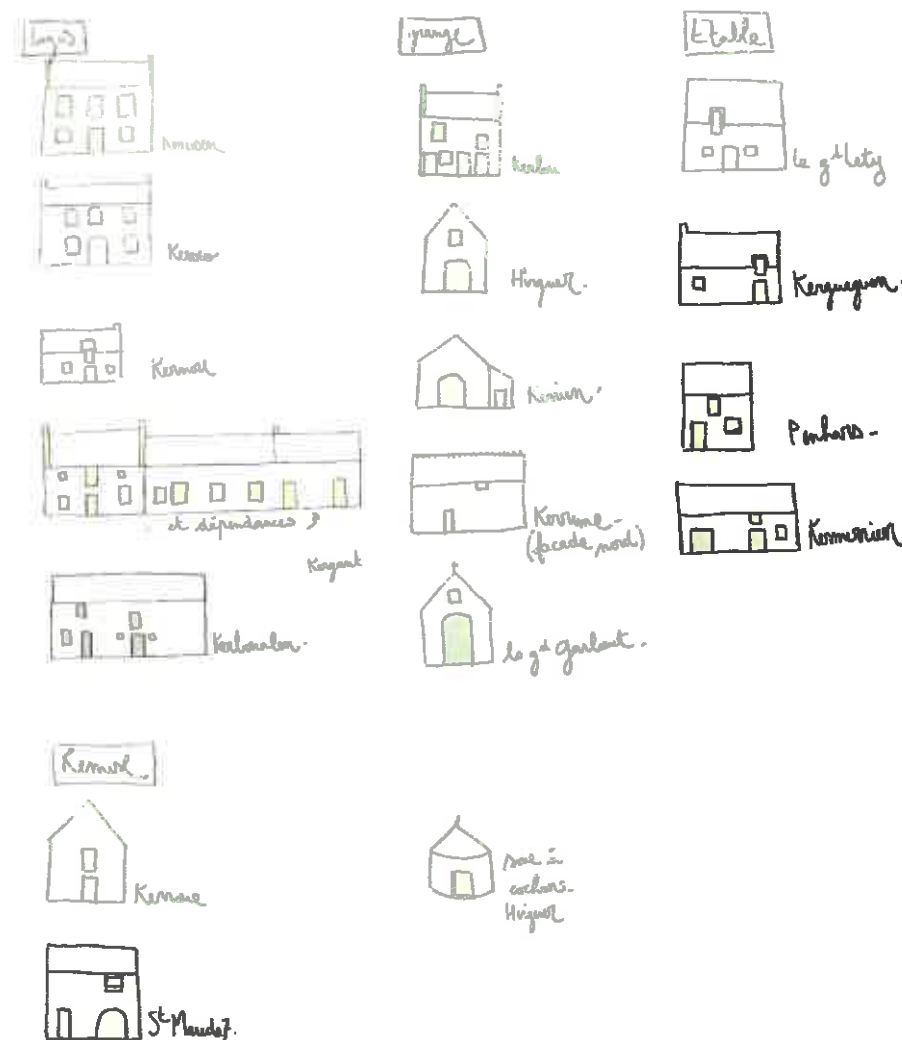
Les toitures sont majoritairement recouvertes d'ardoises ou de tuiles mécaniques, qui ont remplacé les couvertures traditionnelles en chaume. Celles-ci ont disparu à quelques exceptions près.

Le bâti agricole présente en règle général peu d'éléments d'ornementation. Ils sont plutôt présents sur les logis et les granges, et se limitent à des niches destinées à abriter des statues, à des pierres gravées aux noms des commanditaires ou figurant la date de construction, et à des croix coiffant les pignons.

Etat général de conservation, modifications constatées :

La diminution conséquente du nombre d'exploitation et l'inadéquation du bâti avec les techniques agricoles contemporaines entraînent une désaffectation relativement généralisée du bâti agricole ancien. Deux conséquences sont observables : soit le bâtiment non utilisé se dégrade faute d'une volonté ou d'une capacité d'entretien de

Dissymétrie des façades et variété des ouvertures dans les différentes composantes du bâti rural



II.3 Typologie historique et esthétique de l'architecture

Les fermes et le bâti agricole

la part du propriétaire, soit il est rénové, généralement à destination d'habitat, avec souvent des transformations relativement lourdes pour l'adapter aux exigences de confort contemporaines.

Toitures :

- Remplacement des couvertures par de la tôle ondulée, bac acier ou panneaux de fibro-ciment;
- Création de lucarnes ou de châssis de toit à l'occasion de la création d'un étage ou de l'aménagement des greniers.

Maçonneries :

- Les ouvertures d'origine sont remplacées par des percements de plus grandes dimensions;
- De nouveaux percements à la taille ou aux proportions inadaptées sont créés (types d'ouvertures caractéristiques des logis utilisés sur des bâtiments d'activités notamment);
- Les portes charretières sont transformées en baies vitrées;
- Les façades sont rehaussées pour augmenter le volume habitable des combles;
- Les jointoiments à pierres vues réalisés au mortier de chaux sont remplacés par des joints en creux réalisés au mortier de ciment;
- Les enduits réalisés au mortier de chaux sont remplacés par des enduits réalisés au mortier de ciment.

Menuiseries :

- Les menuiseries extérieures bois sont remplacées par des menuiseries d'autre nature;
- Des volets roulants sont mis en place avec des coffres apparents sous linteaux et des coulisses en tableau des baies.

Enjeux particuliers de préservation et de protection

Le bâti agricole représente une part importante de l'héritage rural de la commune, mais subit une forte mutation liée à sa désaffectation. Il est à protéger dans sa diversité, en cherchant lors des rénovations à maintenir les caractéristiques architecturales propres à chaque type de bâtiment, notamment au niveau des gabarits, des compositions de façades et des types d'ouvertures utilisées.



grange, Keranquernat



ancien logis déclassé et étable, Kermorrien



Puits et remise, Korrour



Deux fours à pains, Keradarn



Exemples de bâtiments ruraux ayant fait l'objet de rénovation pour l'habitation :
Certaines modifications (lucarnes, surélévation, surlignage des encadrements de baies, volets roulants de couleur blanche, etc.) sont inappropriées, tandis que d'autres aspects (traitement de façade, emplacement des châssis de toit, réutilisation des portes charretières, etc.) sont cohérents avec le type architectural traditionnel.



II.3 Typologie historique et esthétique de l'architecture

L'architecture balnéaire

Le développement touristique du Pouldu à partir du milieu du XIX^{ème} siècle a doté la commune de Clohars-Carnoët d'un patrimoine caractéristique de l'architecture balnéaire. Ces édifices présentent des caractéristiques très différentes du bâti rural traditionnel, qu'il convient de mettre en évidence.

Caractéristiques architecturales et morphologiques:

Les bâtiments relevant de cette typologie sont pour l'essentiel concentrés dans le secteur du Pouldu et datent d'une période allant des années 1870 à la fin des années 1930. Quatre grands types d'édifices peuvent être distingués en fonction de leur usage d'origine:

Le premier correspond aux grandes villas comme la Villa Kersellec ou Villa Port Castel, équivalent balnéaire de l'hôtel particulier urbain. Elles présentent des gabarits conséquents, des volumétries et des jeux de toitures relativement complexes et elles sont implantées dans des jardins de grandes dimensions, en recherchant les meilleures vues sur le paysage.

Le second groupe est constitué par les hôtels de voyageurs qui se développent en parallèle de la villégiature. Plutôt implantés près du front de mer, ils présentent des gabarits de plus en plus importants au fil du temps. Ils atteignent parfois les trois étages (Hôtel des Bains, annexe de l'Hôtel des Dunes), avec des jeux de volumes comparables à ceux des grandes villas (tour d'escalier, avant-corps à pignon, etc.). Construit en 1931 par l'architecte Louis-Marie Dutartre (également concepteur de l'hôtel Carnoët, du groupe scolaire route de Moëlan, et de plusieurs villas), le Grand Hôtel des Dunes présentait lui une volumétrie plus massive et allongée (de type «barre d'immeuble» moderne), associé à un socle offrant un accès et une grande terrasse sur la plage. Détruit depuis, le bâtiment originel a été remplacé par un immeuble d'appartements.

Le troisième groupe correspond aux maisons de villégiatures familiales. Ces constructions présentent des gabarits et des volumétries assez variées, allant de la maison de taille modeste (R+Combles) à de hautes villas présentant un rez-de-chaussée parfois surélevé et jusqu'à deux étages dont un sous combles. Certaines reprennent la volumétrie générale du logis traditionnel. D'autres présentent des plans de proportions carrées et un volume plus élancé, avec un pignon bien dessiné en façade, parfois en avant-corps. Les toitures sont relativement complexes, avec un emploi

Les grandes villas



Les hôtels



II.3 Typologie historique et esthétique de l'architecture

L'architecture balnéaire

Les maisons familiales de taille moyenne ou modeste



Les petits immeubles de location saisonnière



récurrent de toits à demi-croupe sur les avant-corps, de coyaux et de débords de toits importants. Ces maisons de villégiature sont implantées en léger retrait de la rue, sur des terrains de surface relativement réduite, ménageant cependant souvent un petit jardin. Elles prennent place au sein des lotissements balnéaires, qui ont été réalisés sur les espaces dunaires au fur et à mesure du développement de la station, localisation qu'elles partagent avec le quatrième groupe de bâtiments, les immeubles de rapport.

Ces constructions sont des petits immeubles composés d'appartements pour la location saisonnière. Généralement composé de trois niveaux, ils présentent des gabarits relativement importants, comparables à ceux des grandes villas, mais des volumétries plus simples.

En termes de matériaux, les maçonneries de moellon, enduites ou plus rarement apparentes, prédominent pour la première phase de construction (1870>1914), tandis que l'usage du ciment se développe pour les constructions postérieures à 1920. Les encadrements de baies sont en règle générale soit en granite, soit en brique et pierre. L'ardoise est majoritairement utilisée en toiture, bien que l'emploi de la tuile mécanique est également observée, notamment pour les constructions postérieures à 1920. La diversité caractérisant l'architecture balnéaire fait que des édifices se démarquent plus ou moins fortement de cette tendance générale. Un exemple de «chalet» en bois a ainsi été repéré (maison «Ty an Eol»), tout comme la présence de façade à pans de bois ou à faux pans de bois. Quelques exemples de constructions d'inspirations Art Déco, dont l'emblématique Café de la Plage, sont également implantées au Pouldu. Plus ponctuellement, l'influence des courants Art Nouveau et modernistes est ressentie dans le traitement d'une façade, d'une ouverture ou d'un détail de ferronnerie.

Concernant l'ornementation et la modénature, les maisons de villégiatures du Pouldu présentent des expressions architecturales en façade relativement élaborées et de nombreux détails décoratifs. La bichromie brique/pierre est ainsi souvent utilisée pour les encadrements de baies et les chaînage d'angle. On note la présence récurrente de clés de porte décoratives et de décors en ciment moulé.

Les clôtures, portails, garde-corps et autres éléments de ferronneries ont des dessins relativement travaillés. Des lambrequins, des pièces de charpente moulurées, des tuiles décoratives et rive de toiture et des épis de faitage sont également observables. La richesse décorative varie beaucoup d'un édifice à l'autre. Les immeubles de rapport sont logiquement les plus austères, tandis que les grandes villas présentent souvent les jeux de matériaux et les ornements les plus complexes.

II.3 Typologie historique et esthétique de l'architecture

L'architecture balnéaire

Etat général de conservation, modifications constatées :

Les constructions se modifient au gré des initiatives individuelles et des changements de propriété. Les édifices qui ont subi le plus de modifications sont ceux qui ont été divisés ou affectés à un usage collectif (colonie de vacances notamment). Les hôtels sont certainement le groupe de bâtiment ayant été le plus lourdement transformés. Par exemple, l'Hôtel des Bains a connu au début des années 2000 une transformation en appartement ayant entraîné la mise en place de grands balcons sur sa façade sud, la création de lucarnes en toiture, la mise en place de nouvelles menuiseries et volets roulants, un remaniement de son socle et la création d'un nouveau bâtiment accolé à la façade Ouest.

Ces extensions, adjonctions ou création de terrasse/balcons sont également plus ponctuellement observables sur les autres catégories d'édifices.

Toitures :

- Création de lucarnes ou de châssis de toit lors de l'aménagement des combles.

Maçonneries :

- Remplacement du traitement d'origine de la façade par un autre type de traitement (ex : enduit à la chaux vers un enduit ciment ou un jointoiement des moellons), peinture des façades recouvrant la modénature et les éléments décoratifs;
- Dégradation ou disparition des appareillages en pierre : entourages des baies, linteaux, appuis, chaînages horizontaux et chaînages d'angles, corniches, couronnements.

Menuiseries :

- Les menuiseries d'origine sont remplacées par des menuiseries d'autre nature;
- Remplacement des volets battants en bois persiennés ou pleins par des volets roulants avec coffres apparents sous linteaux et des coulisses en tableau des baies.

Ferronneries et éléments décoratifs :

- Disparition des éléments de décoration des menuiseries et des garde-corps en ferronnerie, recouvrement des décors en ciment moulé.

La diversité de styles, de volumétries, de matériaux, etc., une caractéristique de l'architecture balnéaire



**Villa Ty an Eol,
exemple de «chalet» en bois**



Exemple de maison Art déco



**Exemple de villa avec façade à
pans de bois**

II.3 Typologie historique et esthétique de l'architecture

L'architecture balnéaire

Quelques exemples de détails ornementaux :

décor de baies, clés de voûte décoratives, encadrement de baie mouluré



détail de balcon, lambrequin et modénature



décor en ciment moulé sur la façade



Enjeux particuliers de préservation et de protection

Un règlement adapté au bâti traditionnel peut être en décalage, voire contradictoire avec les enjeux patrimoniaux que représentent les maisons de villégiatures, notamment en termes d'implantation, de volumétrie et de matériaux. Plus encore, les spécificités et la diversité de l'architecture balnéaire appellent des prescriptions quasiment au cas par cas pour préserver le caractère de chaque édifice.

Les éventuels projets de restructuration des plus grands édifices doivent être accompagnés et limités dans les transformations qu'ils induisent, notamment en façade, afin d'éviter des mutations et une perte radicale de qualité patrimoniale comme cela a pu être le cas pour certains hôtels.

Une attention particulière est à porter aux éléments décoratifs, aux détails architecturaux et aux jeux de matériaux en façade, qui présentent un risque plus élevé de dégradations en cas de rénovation.

II . APPROCHE ARCHITECTURALE et PATRIMONIALE

II.1 Evolution de l'occupation du sol.....	16
II.2 Etat des lieux territorial.....	25
-Doëlan (A).....	30
-Ensemble Littoral Sud (B).....	45
-Le Pouldu (C).....	61
-La Laita (D).....	81
-Saint Maurice (E).....	91
-Ensemble Rural Sud (F).....	95
-Ensemble Rural Nord (G).....	115
-La Vallée Centrale (H).....	131
-Le Bourg (I).....	141
II.3 Typologie historique et esthétique de l'architecture	161
-L'habitat traditionnel.....	153
-Les fermes et le bâti agricole.....	161
-L'architecture balnéaire.....	164
II.4 Conclusion.....	169
-Caractéristiques constitutives de l'identité et de la qualité du territoire de l'AVAP.....	170
-Valeurs et éléments à préserver au titre des intérêts architecturaux et patrimoniaux.....	179
-Enjeux d'une gestion qualitative des tissus bâtis et des espaces.....	183

II.4 Conclusion

Caractéristiques constitutives de l'identité et de la qualité du territoire de l'AVAP

Le diagnostic architectural et patrimonial, à travers ses approches historiques, topographiques et typologiques, a permis de mettre en évidence les grands mouvements qui ont constitué le patrimoine de Clohars-Carnoët et qui expliquent la structure polycentrique très particulière qui fait son identité. On peut ainsi synthétiser les grandes caractéristiques fondant le territoire de la future AVAP :

TROIS POLARITÉS À L'IDENTITÉ ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE CONTRASTÉE, RELIÉES PAR UN PATRIMOINE RURAL COMMUN

Le bourg de Clohars, Doëlan et le Pouldu constituent trois entités urbaines autonomes qui se singularisent à de nombreux niveaux : sites d'implantation, période de développement, moteurs de développement, formes de l'habitat et des types de bâtiment liées à ces activités motrice, logiques d'implantation du bâti, morphologie urbaine résultante.

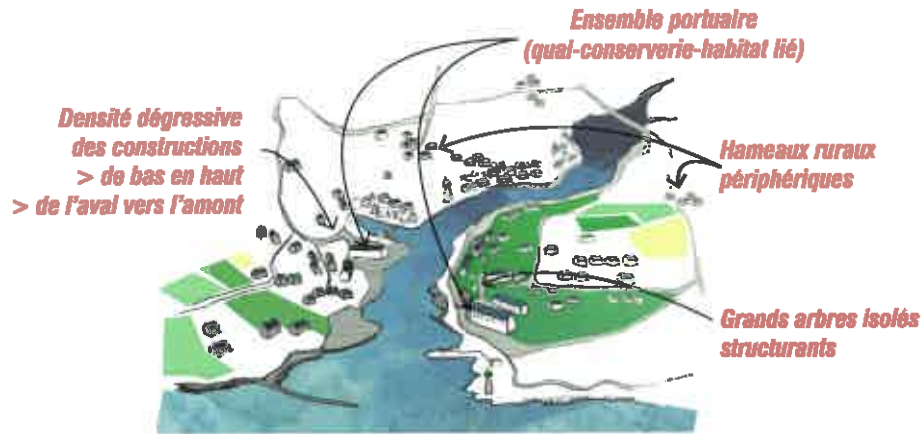
Néanmoins, ces trois entités partagent le fait d'avoir progressivement intégré les hameaux ruraux préexistants. Parce qu'ils sont implantés de manière diffuse sur l'ensemble de la commune et parce qu'ils témoignent d'un autre pan de l'histoire et de l'activité communale, ces hameaux peuvent être perçus comme la quatrième entité de la commune, transversale et hybridée avec la structure des trois autres.

L'identité de la commune se fonde sur ces multiples visages, il est donc pertinent que l'AVAP se constitue autour de ces différents patrimoines et qu'elle s'attache à préserver et en partie à retrouver les spécificités de chacun de ces ensembles.

La description suivante des grandes caractéristiques de ces quatre entités permet de préciser les éléments constitutifs de leur identité et par là les critères qui permettront leur délimitation.

Caractéristiques constitutives de l'identité et de la qualité du territoire de l'AVAP

Un amphithéâtre naturel formé par l'anse, le port comme scène



Étagement du bâti et variété des gabarits dans l'anse de Doëlan



L'ANSE DE DOËLAN

Cette entité est avant tout fondée sur l'exploitation originelle en tant que port de la ria et de l'anse abritée qu'elle constitue. De l'activité portuaire découlent les éléments de patrimoine qui caractérisent cette entité : quais, phares, conserveries, maisons de marins, etc.

Mais plus globalement, cette activité portuaire détermine l'organisation spatiale du lieu, à travers la répétition d'une même séquence de part et d'autre de l'anse : le quai en partie basse, un premier front bâti directement lié aux activités de pêche, les bâtiments des conserveries se déployant juste derrière, plus en remontant la pente, les bâtiments dédiés à l'habitat des marins et ouvriers, parfois complétés par des demeures plus imposantes. Les ensembles bâtis ainsi constitués présentent une assez forte disparité de volumétries, variété qui est une composante de l'identité de l'anse de Doëlan.

L'habitat résidentiel pavillonnaire plus récent, venu combler les parties hautes et amont de l'anse, entre ces ensembles portuaires et les hameaux traditionnels, amène une densité plus faible et une présence végétale plus forte sur ces espaces, notamment marquée par de grands arbres isolés.

Il en résulte une morphologie urbaine caractérisée par une implantation étagée du bâti le long des deux rives entourant le port, dense et à l'alignement en partie basse. En aval, l'implantation du bâti est de plus en plus discontinue et en retrait de la rue vers les hauteurs et vers l'aval. L'amphithéâtre naturel formé par l'anse et l'étagement des constructions entraîne de fortes covisibilités entre les différentes composantes de l'entité, qui se perçoit globalement presque en tout point. Cette caractéristique renforce sa qualité patrimoniale mais en fait un site très sensible d'un point de vue paysager...



Phare aval et ancienne conserverie Cpt Cook



Arbres structurant le paysage de l'anse

II.4 Conclusion

Caractéristiques constitutives de l'identité et de la qualité du territoire de l'AVAP

LA STATION BALNÉAIRE DU POULDU

Cette entité s'est constituée à travers une volonté de profiter d'un paysage remarquable en y établissant un lieu de villégiature. De là découle sa principale caractéristique patrimoniale, à savoir un ensemble intéressant et représentatif de l'architecture balnéaire du sud du littoral breton, tant par le nombre d'édifices présents que par la diversité des styles, époques et types de programmes observables.

La recherche des meilleures vues sur le paysage explique les choix d'implantation des premiers bâtiments : autour des plages des Grands Sables et du Kérou, et sur des lignes de crête offrant des doubles vues à proximité des hameaux de Kersellec et de Kéranquemat.

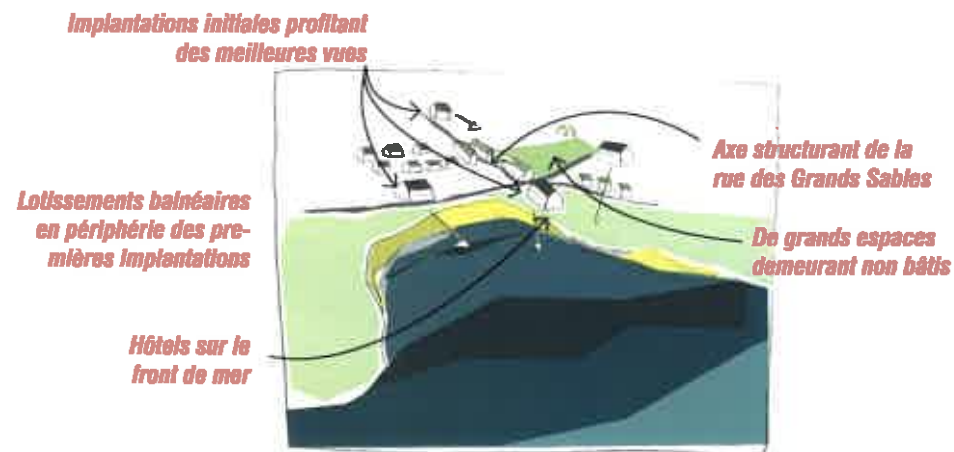
Ces sites initiaux et les hameaux anciens ont progressivement été agglomérés par la création de lotissements successifs et le développement linéaire le long de rue des Grands Sables, formant autour de cet axe structurant une entité urbaine composite, ménageant en son sein de grands espaces non bâtis.

Les bâtiments issus de l'architecture balnéaire partagent un certain nombre de caractéristiques qui les démarquent du bâti traditionnel et qui fondent la spécificité du Pouldu par rapport aux autres entités. Ils sont le plus souvent isolés sur leur parcelle, leur volumétrie est en général plus complexe et élancée et leurs façades présentent des modénatures élaborées et de grandes ouvertures sur le paysage. Ils présentent des gabarits et des styles contrastés même au sein d'une rue, une diversité qui participe également à l'identité du Pouldu.

Hôtels, villas, immeubles de rapport, la diversité de l'architecture balnéaire



Une agglomération progressive de villas, hôtels et lotissements balnéaires



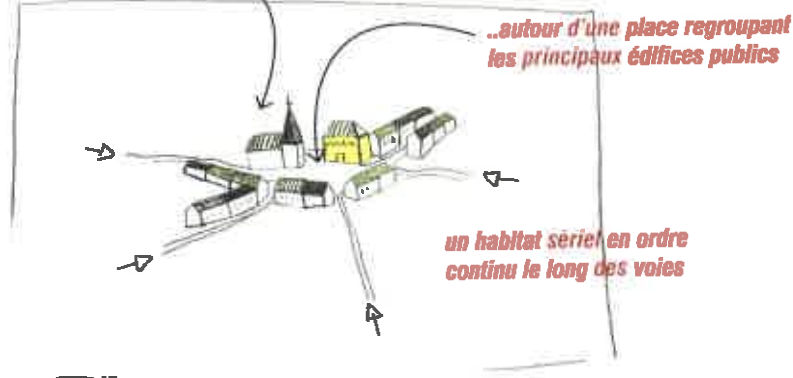
La recherche du paysage guidant l'implantation et la volumétrie du bâti



Caractéristiques constitutives de l'identité et de la qualité du territoire de l'AVAP

Un bourg récent, carrefour administratif, culturel et commercial

Un développement initial au carrefour des principales voies...



...autour d'une place regroupant les principaux édifices publics

un habitat seriel en ordre continu le long des voies

Des fronts bâtis homogènes, reprenant le modèle d'habitat ternaire traditionnel



LE BOURG DE CLOHARS

Cette entité s'est constituée à travers le développement de ses fonctions de centre administratif, culturel et commercial, lié à son implantation au croisement des principales routes du secteur. De là découle la forme urbaine caractéristique de cette entité, qui s'organise autour d'une place principale accueillant l'église Notre-Dame de Troguwall et autour de laquelle sont implantés les principaux équipements publics (mairie, groupes scolaires, poste, etc.).

Depuis cette place-carrefour, s'est développé un bâti en ordre continu le long des principaux axes, et plus particulièrement de la rue de Lannevain, vers Doëlan et le Pouldu.

Ce bâti, essentiellement conçu à partir du modèle d'habitat ternaire traditionnel, présente une grande homogénéité aux abords de la place du général de Gaulle et jusqu'à l'ancien hameau de Lannevain, qui contribue fortement à l'identité patrimoniale du bourg. Au-delà de ce périmètre relativement restreint, ce bâti ancien en ordre continu se fait moins présent et d'autres types de bâti s'intercalent (bâti rural, pavillons des années 1930, bâti récent, implantation discontinue en pignon, etc.).

L'église Notre-Dame et la mairie, édifices monumentaux structurant l'entité



II.4 Conclusion

Caractéristiques constitutives de l'identité et de la qualité du territoire de l'AVAP

LES HAMEAUX RURAUX TRADITIONNELS

Il s'agit d'un type d'ensemble bâti récurrent plutôt qu'une entité urbaine à proprement parler. Répartis de façon relativement homogène sur l'ensemble du territoire communal, ces hameaux sont l'expression la plus caractéristique du passé rural de la commune et contribue ainsi à l'identité du territoire de l'AVAP. Leur création est généralement antérieures au développement des autres entités, mais ils ont progressivement pour les plus proches été agglomérés avec elles et intégrés à leur tissu bâti.

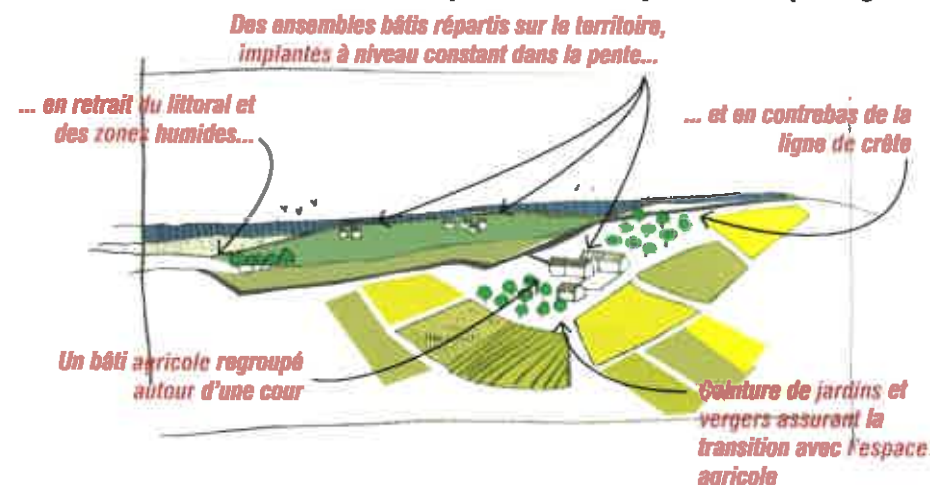
Leurs implantations dans le territoire est avant tout lié à l'agriculture, la surface de terres nécessaires au fonctionnement des exploitations regroupées dans un hameau déterminant globalement l'espacement avec le hameau suivant. Par rapport au relief ces hameaux s'implantent à une altimétrie relativement constante, à l'écart des points bas (zones humides, fond de vallées et littoral) mais aussi des lignes de crête où sont pourtant implantées les principales routes.

Les hameaux présentent généralement une organisation autour d'une cour plus ou moins régulière, délimitée par des bâtiments formant des alignements ou des «L». Les différentes fonctions de ces bâtiments (logis, remises, granges, étables, etc.) entraînent une diversité architecturale (volumes, percements, etc.) qui contribue à l'identité patrimoniale de ces hameaux. Certains hameaux présentent encore une ceinture de jardins et de vergers, héritage des activités de cidrerie auparavant très développées sur la commune. Cette morphologie particulière et cette variété du bâti composant ces hameaux tendent néanmoins à s'estomper avec la rénovation du bâti et le développement de l'urbanisation sur un mode pavillonnaire dans leurs abords.



Logis, grange, remise, puits, étable, etc. : un bâti agricole varié caractérisant les hameaux ruraux

Un chapelet de hameaux ponctuant l'espace agricole



Des alignements de bâtiments aux fonctions multiples autour d'une cour



Caractéristiques constitutives de l'identité et de la qualité du territoire de l'AVAP

Dénomination de l'entité	Socle naturel et paysager de l'entité	Périodes de développement	activité «moteur du développement»	Modes d'implantation traditionnel du bâti	Type d'habitat spécifique à l'entité	Type de bâtiment ou d'aménagement spécifique à l'entité	Structures paysagères liées	Morphologie urbaine résultante
Anse de Doëlan	L'anse, la ria	XI ^{ème} , XV-XVIII ^{ème} , XIX ^{ème}	La pêche et le conditionnement du poisson	Étagement autour de l'anse	Maisons de marins	Quais et installations portuaires, phares, poste de douane, presses à sardines, conserveries	Arbres isolés, rives boisées	«L'amphithéâtre» autour du port
Station balnéaire du Pouldu	Les dunes, l'estuaire	2 ^{ème} partie XIX ^{ème} , 1 ^{ère} partie XX ^{ème} , 2 ^{ème} partie XIX ^{ème}	La villégiature, le tourisme	La recherche du paysage	Villas, lotissements balnéaires, petits immeubles de location	Hôtels, Café de la plage,	Plages, jardins avec végétation horticole	«L'agglomération étagée» liée par la rue des grands sables
Bourg de Clohars	Le carrefour, à l'intersection des lignes de crêtes	XI ^{ème} , 2 ^{ème} partie XIX ^{ème} , 1 ^{ère} partie XX ^{ème} , 2 ^{ème} partie XIX ^{ème}	Fonctions urbaines (L'administration, le culte, le commerce)	En ordre continu le long des voies	Maisons de bourg, maisons de notables	Edifices publics et culturels	Ceinture des arrières-jardins	«La ville-rue»
Hameaux ruraux traditionnels	La terre exploitable	X ^{ème} -XVIII ^{ème} , XIX ^{ème} et 1 ^{ère} partie XX ^{ème}	L'agriculture, (notamment production de cidre)	Groupé autour d'une cour, en fonction des vents dominants	Logis ruraux	Bâti agricole varié : granges, étables, remises, soue à cochons, puits, lavoirs, fours à pains, etc.	Chemins creux, vergers	«Chapelet de hameaux suivant l'altimétrie»

II.4 Conclusion

Caractéristiques constitutives de l'identité et de la qualité du territoire de l'AVAP

UN PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER LITTORAL

Lorsque le territoire d'étude est replacé dans un contexte plus large, il est possible de dégager une autre caractéristique constitutive de son identité. Considérée d'un point de vue régional ou national, la valeur patrimoniale du territoire étudié provient avant tout de son caractère littoral. En effet, sur un fragment de côte de quelques kilomètres, il offre un paysage côtier encore relativement préservé et témoigne des multiples rapports qu'a pu entretenir notre société avec l'océan à différentes époques :

- s'en protéger tout en exploitant la qualité agronomique des terres et les engrais naturels qu'il fournit,
- défendre un territoire stratégique avec le réseau de forts, batteries et postes de garde implantés sur la côte à différentes époques (XVIIIème, milieu du XIXème, Deuxième Guerre Mondiale),
- exploiter ses richesses piscicoles et assurer leur conditionnement, avec une industrialisation progressive de cette activité,
- profiter de ses qualités paysagères et environnementale, par la villégiature puis le tourisme, et dont l'activité des peintres de l'école de Pont-Aven et du Pouldu constitue une autre forme d'expression.

Ces différents rapports s'expriment de multiples manières dans le territoire d'étude. Nombre de bâtiments ont ou avaient une fonction directement ou indirectement liée à l'océan : phare, presse à sardines, maison de passeur des anciens bacs de la Laïta, hôtel, villa, buvette, poste de douane, batteries de canon, etc. Mais cet héritage passe aussi par des espaces publics spécifiques : quais, plages et front de mer, abords de l'abbaye Saint-Maurice, des éléments de machinerie ou de mobilier urbain (davier à goémon, anneau d'amarrage, etc.) ou des structures paysagères spécifiques (haies bocagères et talus protégeant des effets de l'océan, pins maritimes formés par le vent, plantations exotiques ramenées de voyage par les marins, etc.). Plus globalement, les principales entités urbaines du littoral, Doëlan et le Pouldu, mais aussi des sites plus petits comme Porsach, le Bas-Pouldu, Porsmorric, et d'une certaine manière, l'ensemble des hameaux ruraux côtiers, constituent autant d'exemples significatifs d'implantation humaine en littoral et la configuration bâtie liée à l'océan.

Ce patrimoine architectural et paysager littoral contribue ainsi dans sa globalité et ses multiples composantes à l'identité du territoire, et de là à la définition de l'AVAP.



Davier à goémon vers Kernabec, symbole de l'utilisation du littoral par l'agriculture
(source : DRAC/SBI, Vincent J)



Le fort de Clohars, défense côtière issue des plans modèles nationaux de 1846
(source : DRAC/SBI, Bégna B)



La nuit à Doëlan, peinture de Henri Moret, représentant de l'Ecole de Pont-Aven
(extrait de : *Peintres des côtes de Bretagne*, t. 4, Léo Kario et Jacqueline Durac)

Caractéristiques constitutives de l'identité et de la qualité du territoire de l'AVAP

Salle capitulaire de l'abbaye Saint-Maurice



Chapelle St-Maudet au Pouldu, rebaptisée Notre-Dame-de-la-Paix



Manoir de Pencleu



Manoir de Saint-Mady



DES ÉDIFICES REMARQUABLES ISOLÉS MAIS STRUCTURANT POUR LE PAYSAGE COMMUNAL

Au-delà des différentes entités urbaines identifiées et du caractère littoral, le périmètre étudié est également marqué par la présence de grands bâtiments hérités des temps féodaux, qui comptent parmi les édifices les plus anciens et les plus intéressants sur un plan patrimonial de la commune. Il s'agit de grands manoirs comme le Pencleu ou Saint-Mady, des différentes chapelles de la commune, ou encore de l'Abbaye Saint-Maurice.

Ces édifices partagent la caractéristique d'être implantés en périphérie ou nettement isolés des entités urbaines et de structurer autour d'eux un espace agricole, naturel et paysager plus ou moins important. Historiquement liés à la constellation de hameaux ruraux disséminés sur le territoire, ils participent à l'identité et à la cohérence de cette «quatrième entité» identifiée par le diagnostic.

L'intérêt architectural et l'importance historique majeurs de ces bâtiments, la présence dans leurs abords de nombreux éléments bâtis et paysagers liés à eux (communs et annexes, murs de clôture, calvaires, puits, moulins, alignements d'arbres, etc.) et leur forte visibilité dans des sites de grande valeur paysagère en font des éléments structurants pour l'identité du territoire étudié. Les forts enjeux patrimoniaux et paysagers qu'ils recouvrent justifient pleinement leur intégration au territoire de l'AVAP.

Valeurs et éléments à préserver au titre des intérêts architecturaux et patrimoniaux

L'analyse topographique menée sur l'ensemble du périmètre d'étude a permis de mettre en évidence et de graduer l'intérêt architectural de certains édifices anciens de la commune. D'un autre côté, l'analyse typologique a mis en évidence les caractéristiques de chaque type de patrimoine et les tendances de transformations observables. A la croisée de ces deux approches, on peut synthétiser les principaux enjeux de préservation que va recouvrir la future AVAP :

ENCADRER ET ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION DU BÂTI ANCIEN POUR PRÉSERVER LES CARACTÈRES ARCHITECTURAUX PROPRES À CHAQUE TYPE DE PATRIMOINE

L'approche patrimoniale et architecturale a permis de mettre en évidence sur le territoire d'étude de l'AVAP un patrimoine bâti très diversifié, notamment constitué par un patrimoine «domestique» qui peut être décomposé en trois grands groupes : l'habitat traditionnel, fortement marqué par le modèle ternaire, le bâti agricole ancien, et les maisons de villégiatures issues de l'architecture balnéaire.

En termes quantitatifs, ces trois groupes d'édifices représentent une très grande part des éléments d'intérêt patrimonial. Ce sont aussi les édifices les plus sujets à des modifications issues d'initiatives individuelles, car ils sont pour la plupart utilisés comme résidences principales ou secondaires, ou comme annexes à l'habitation. En l'absence d'un dispositif d'encadrement et d'accompagnement adéquat, les transformations observables aujourd'hui sur ces édifices n'ont pas toujours été réalisées de manière satisfaisante d'un point de vue patrimonial. Dans l'objectif de maintenir la qualité architecturale globale des tissus bâtis, l'AVAP devra prévenir les modifications les plus dénaturantes sur l'ensemble de ce patrimoine ordinaire, tout en permettant son légitime et nécessaire besoin d'évolution. Ceci appelle une prise en compte des enjeux associés à chacun des grands groupes identifiés.

-Pour l'habitat traditionnel, il s'agit avant tout de conserver la lecture du modèle ternaire ayant servi de base à ces édifices, au niveau des ouvertures notamment et de veiller à la qualité et à la pertinence des choix des enduits, des menuiseries, des détails constructifs, etc.

-Pour le bâti agricole, il s'agit d'accompagner ses mutations et sa rénovation de manière à ce que les nouveaux usages n'entraînent pas l'effacement des caractéristiques architecturales propres à chaque type de bâtiment agricole ancien.

-Pour les maisons de villégiature, il s'agit de prendre en compte les spécificités de l'architecture balnéaire en termes de volumétrie, d'implantation et de diversité de styles architecturaux et de matériaux, afin qu'à l'occasion de rénovations, chaque bâtiment puisse conserver ses singularités et l'esprit d'origine de sa conception.

II.4 Conclusion

Valeurs et éléments à préserver au titre des intérêts architecturaux et patrimoniaux

PROTÉGER LE BÂTI D'INTÉRÊT, ACCOMPAGNER SES ÉVOLUTIONS

L'approche patrimoniale et architecturale a également permis le repérage des bâtiments les plus intéressants, selon plusieurs critères : l'intérêt architectural ou historique intrinsèque de l'édifice, son bon état de conservation, sa représentativité vis-à-vis d'un type architectural caractéristique de la commune, sa participation à une séquence urbaine ou un ensemble bâti remarquable.

Ce repérage a permis d'identifier certains édifices nécessitant, du fait de leur intérêt patrimonial, une vigilance et une exigence particulières en cas de projets les concernant, d'autant plus grandes que le bâtiment est remarquable. Trois degrés d'intérêt sont ainsi définis.

Les «bâtiments remarquables» sont des bâtiments qui n'ont pas ou peu subi de transformation et qui présentent un intérêt architectural majeur au sein du territoire de l'AVAP, ce qui justifie de les préserver particulièrement et de limiter fortement leur modification.

Les «bâtiments d'intérêt architectural» sont des bâtiments ou ensembles de bâtiments, et des façades ou séquences de façades homogènes. Ils relèvent de familles architecturales diverses et constituent des témoignages exemplaires des différents typologies de patrimoine et sont donc à protéger à ce titre.

Les «bâtiments d'accompagnement» sont les bâtiments ou ensembles de bâtiments, façades, ensembles urbains, qui constituent le caractère usuel d'un lieu. Beaucoup ont subi des transformations mais conservent divers éléments de leur caractère originel. Ils structurent le paysage bâti et contribuent dans leur ensemble à asseoir l'identité patrimoniale de l'AVAP et sont donc à protéger à ce titre.

PROTÉGER LE BÂTI REMARQUABLE, PRÉSERVER SES ABORDS

Parmi les édifices repérés, les éléments repérés comme remarquables revêtent un enjeu particulier pour la qualité du territoire de l'AVAP. Leur monumentalité, leur valeur architecturale et historique, leurs fonctions et leur visibilité en font des bâtiments structurants dans l'espace public et le paysage communal. De plus, ils sont souvent historiquement liés à d'autres espaces et bâtiments situés dans leur entourage et forment ainsi des ensembles cohérents dont l'intérêt patrimonial dépasse le seul bâtiment principal repéré.

Pour ces raisons, il existe un véritable enjeu patrimonial et paysager à préserver les abords des bâtiments remarquables. Pour les abords immédiats participant directement aux caractéristiques patrimoniales de l'édifice (jardin et clôtures d'une villa, enclos d'une chapelle, parc d'un manoir, etc.), ils peuvent être considérés comme partie intégrante du bâtiment et donc être protégés avec la même exigence que lui.

Valeurs et éléments à préserver au titre des intérêts architecturaux et patrimoniaux

Pour l'environnement bâti et paysager dans lequel s'inscrit la construction, les questions de proximité et de la covisibilité avec le bâtiment remarquable sont déterminantes. L'exigence de qualité et de cohérence patrimoniale d'une intervention doit être d'autant plus forte que l'édifice ou l'espace sur lequel elle porte est en lien spatial et visuel avec l'édifice remarquable.

La logique d'implantation initiale de l'édifice doit être préservée d'installations ou d'aménagement incohérentes (exemple : les chapelles sont construites en bordure d'agglomération, en lien direct avec des espaces agricoles et naturels. Serait a priori incohérente une construction qui romprait ce lien en s'installant entre la chapelle et les espaces naturels). Les éventuelles vues lointaines et mise en scène des édifices remarquables sont également à prendre en compte dans le cadre de l'AVAP car elle participe à la perception de qualité et de l'identité de son territoire.

PRÉSERVER GLOBALEMENT LES ÉLÉMENTS PAYSAGERS ET LE PETIT PATRIMOINE

Les enjeux de préservation mis en évidence par le diagnostic ne se limitent pas au bâti. Les haies, les talus bocagers, les arbres isolés, les jardins remarquables, etc., pour les éléments paysagers, et les lavoirs, puits, fontaines, croix, menhirs, fours et autres éléments et machines traditionnellement présents dans l'espace publics pour le petit patrimoine, sont autant d'éléments qui participent à la richesse et à la qualité du territoire de l'AVAP. Ils constituent un témoignage important des pratiques traditionnelles et de l'héritage rural de la commune.

A quelques exceptions près, ces éléments n'ont ni une grande valeur intrinsèque, ni une influence déterminante sur la structuration d'un espace public ou d'un paysage. C'est plutôt par leur présence récurrente et par leur association quasi systématique avec d'autres éléments (puits avec une ferme, croix avec un carrefour, talus bocager bordant un chemin creux, etc.) qu'ils contribuent à la valeur patrimoniale du territoire.

L'enjeu pour l'AVAP serait donc de favoriser le plus possible le maintien des éléments paysagers et du petit patrimoine, sans non plus chercher à figer individuellement chaque élément. Il s'agit donc d'intégrer des objectifs de préservation globale mais modérés pour l'ensemble de ces éléments, en limitant la protection individuelle à une sélection d'éléments repérés comme importants (visibilité, importance historique, repère géographique local, etc.)

II.4 Conclusion

Valeurs et éléments à préserver au titre des intérêts architecturaux et patrimoniaux

VEILLER A LA QUALITÉ ET AU MAINTIEN DES SPÉCIFICITÉS DES ESPACES OUVERTS

La qualité patrimoniale des tissus anciens passe aussi par la qualité de leurs espaces publics, et plus globalement, de l'ensemble des espaces ouverts. A Clohars-Carnoët, cette dimension est d'autant plus importante que ces espaces publics contribuent fortement à la spécificité de chacune des entités urbaines identifiées, car ils sont directement liés aux fonctions dominantes historiquement attachées à ces lieux.

Pour autant, il existe un risque réel de banalisation de ces espaces, notamment due à leur «formatage» pour l'automobile, à la standardisation des éléments de mobilier urbain et à la multiplication des dispositifs techniques, de signalisation et de sécurité.

L'adaptation de ces espaces aux exigences et besoins contemporains est bien sûr nécessaire. Il ne s'agit donc pas pour l'AVAP de l'empêcher, mais plutôt de mettre en place des cadres adaptés pour l'évolution de ces espaces, afin de garantir le maintien de leur qualité et de leurs spécificités. L'enjeu principal à ce titre est d'éviter le plus possible les multiples interventions ponctuelles et sectorielles, au profit d'interventions plus globales sur ces espaces. Celles-ci permettent en effet de s'entourer de compétences multiples, de concevoir des projets intégrant et synthétisant toutes les dimensions de l'espace public, et de mettre en oeuvre une gamme homogène de matériaux, de végétaux, de formes et de mobilier urbain.

Enjeux d'une gestion qualitative des tissus bâtis et des espaces

Au delà de l'identification des éléments et caractéristiques architecturaux et patrimoniaux à préserver, le diagnostic met en évidence un certain nombre d'enjeux à intégrer dans les projets d'aménagement et de constructions neuves pour le maintien et le développement de l'identité et de la valeur patrimoniale du territoire de la future AVAP :

IMPLANTER ET CONCEVOIR LES NOUVEAUX BÂTIMENTS EN COHÉRENCE AVEC LE TISSU EXISTANT ET AVEC LES CARACTÉRISTIQUES MORPHOLOGIQUES DE CHAQUE ENTITÉ

Dans le cadre d'une approche durable de l'aménagement, les tissus bâtis sont amenés à évoluer, à se renforcer et à s'entendre ponctuellement pour répondre aux besoins de la commune en limitant la consommation des espaces agricoles et naturels. Dans la plupart des cas, ce renforcement est compatible avec les objectifs de préservation du patrimoine et du paysage, notamment parce qu'il privilégie des formes urbaines plus proches du bâti traditionnel en termes de gabarits et de densité que la construction pavillonnaire. Par ailleurs, il est déjà fortement cadré par la loi et par divers documents d'urbanisme, qui assure la préservation des espaces les plus sensibles et limite l'ampleur des projets possibles. La densification n'est donc pas en soi un problème, l'enjeu sera plutôt la manière dont elle peut s'opérer et s'articuler avec le bâti ancien.

D'une manière générale, il est important d'éviter que les nouvelles constructions créent des ruptures problématiques dans les tissus bâtis, que ce soient en termes d'implantation (respect des alignements, de la continuité/discontinuité du bâti, des rythmes des séquences bâtis, etc.), de volumétrie (hauteur, épaisseur, simplicité/complexité des volumes, etc.), de composition de façades (rythmes et proportions des ouvertures, rapport plein/vide, etc.), de couleurs et de matériaux. Cette recherche d'intégration dans le tissu est d'autant plus nécessaire que la nouvelle construction prend place dans un lieu intéressant et/ou sensible d'un point de vue patrimonial et paysager. Elle n'implique pas en revanche d'imposer a priori un style d'architecture et d'interdire la diversité architecturale, des constructions présentant une architecture d'expression contemporaine étant tout à fait compatibles avec les patrimoniaux et paysager à condition de rester dans une démarche d'intégration et non d'opposition vis-à-vis de l'existant.

II.4 Conclusion

Enjeux d'une gestion qualitative des tissus bâtis et des espaces

La spécificité du territoire communal de présenter des entités urbaines aux caractéristiques contrastées amène un enjeu supplémentaire pour les nouvelles constructions. En effet, il est important que dans chacune des entités identifiées, les nouveaux bâtiments puissent respecter les logiques d'implantations, les gabarits et caractéristiques architecturales propres à chaque entité, en particulier :

- Pour Doëlan, les variations de densité et de gabarits en fonction de la position autour de l'anse.
- Pour Le Pouldu, l'implantation majoritairement isolée sur la parcelle, la volumétrie particulière et les formes et matériaux spécifiques de l'architecture balnéaire.
- Pour le bourg de Clohars, la disposition en ordre continu et l'homogénéité du bâti.
- Pour les hameaux traditionnels, l'organisation autour d'une cour et les alignements de bâtiments aux gabarits différenciés.

PROTÉGER LE LITTORAL, Y COMPRIS À L'INTÉRIEUR DES ESPACES URBANISÉS

En cohérence avec la reconnaissance du caractère littoral comme un élément constitutif de l'identité et de la valeur patrimoniale du territoire, une attention particulière est à porter sur les évolutions concernant les espaces naturels et urbanisés composant la frange littorale de la commune.

Concernant les espaces maritimes, naturels et agricoles, leurs possibilités de transformations sont déjà très cadrées par d'autres réglementations, au premier rang desquelles figure la loi Littoral. Néanmoins, certains aménagements, installations et constructions demeurent possibles, notamment ceux liés au fonctionnement des services publics, aux installations portuaires et au réseau routier. Dans des espaces non bâtis, ces éléments peuvent impacter le paysage c'est pourquoi il est nécessaire de prévoir des dispositions pour garantir leur bonne intégration.

Pour les espaces urbanisés, l'enjeu est de veiller particulièrement à la qualité architecturale des constructions et aménagements directement perceptibles depuis l'océan ou la côte, que ce soit dans le cadre de projets neufs ou de rénovations/extensions du bâti existant. Cet enjeu de qualité porte sur l'ensemble des aspects du projet : cohérence de l'implantation et de la volumétrie, qualité des matériaux et des mises en oeuvre, couleur et aspect extérieur, clôtures, plantations et aménagements extérieurs, etc.

Enjeux d'une gestion qualitative des tissus bâtis et des espaces

PRENDRE EN COMPTE LE RELIEF ET LES COVISIBILITÉS DANS TOUS LES PROJETS

Les grandes ouvertures paysagères et les variations de relief relativement importantes de Clohars-Carnoët amènent un enjeu particulier pour les constructions et aménagements neufs en termes de gestion de la pente du terrain, de l'impact paysager et des co-visibilités avec des bâtiments ou des espaces remarquables. Une construction même d'ampleur modeste peut avoir un impact important si elle conduit à d'importants mouvements de terre et autres modifications de la pente naturelle. De même, certains sites en périphérie des espaces urbanisés, sur une ligne de crête ou dans l'axe d'une voie revêtent une sensibilité particulière qu'une nouvelle construction devra prendre en compte pour prévenir un impact problématique.

La question du relief et des covisibilités est donc déterminante pour la gestion qualitative des tissus bâtis et des espaces de la future AVAP, qui sera à décliner à la fois en terme de degré d'exigence de qualité architecturale et d'adéquation des choix de volumétrie et d'implantation au relief du terrain.

PRÉVOIR DES DISPOSITIONS ADAPTÉES AUX PROJETS D'ENVERGURE OU DE NATURE PARTICULIÈRE

Si la bonne connaissance des paysages, des tissus bâtis et des typologies de constructions de la commune permet d'identifier les enjeux patrimoniaux et d'en déduire les moyens de garantir la qualité architecturale de l'essentiel des projets de constructions ou d'aménagements, elle ne permet pas de définir un cadre adapté à tous les projets potentiels, notamment les plus particuliers. Il peut notamment s'agir d'équipements publics ou commerciaux qui ont une légitimité à s'affirmer architecturalement dans le tissu bâti, d'ouvrages techniques liés aux réseaux présentant des contraintes particulières d'implantations, ou encore de bâtiments agricoles devant s'implanter à l'écart des zones bâties. Les secteurs de projets et autres opérations d'ensemble sont aussi concernés, parce qu'ils portent sur des sites bien plus importants que les constructions ordinaires, et qu'ils conditionnent la volumétrie et l'implantation des constructions.

Parfois, ce qui est pertinent pour le cas général peut être sans objet, voire complètement contradictoire pour des projets particuliers. Il y a donc un véritable enjeu à anticiper ces cas exceptionnels et à doter la future AVAP de dispositions pertinentes pour y répondre.

II.4 Conclusion

Enjeux d'une gestion qualitative des tissus bâtis et des espaces

VEILLER A LA QUALITÉ DES ESPACES OUVERTS ET À LA COHÉRENCE DES PLANTATIONS

La qualité architecturale et patrimoniale d'un territoire ne s'arrête pas aux seules constructions. L'ensemble des espaces publics et privés extérieurs est déterminant pour la structuration des tissus bâtis et des paysages. Que ce soit dans le cadre d'une construction ou d'un aménagement neuf ou dans le cadre d'une intervention sur l'existant, il y a un véritable enjeu à encadrer et à accompagner la conception des espaces extérieurs.

Au niveau des espaces publics, il s'agit notamment de privilégier la sobriété des aménagements et leur bonne articulation avec l'existant. L'enjeu est également de favoriser les modes de déplacements «doux» et de limiter la présence de l'automobile, tant en termes d'emprises dédiées et d'aspect «routier» des aménagements (goudron, ligne blanches, tracé courbe de voies, îlot béton, etc.), que de nombre de véhicules effectivement perceptibles dans l'espace (circulation et stationnement). Il s'agit enfin de veiller à la cohérence de l'aménagement avec son contexte et avec l'entité urbaine ou naturelle dans laquelle il s'inscrit, notamment en terme de formes, de revêtement, de mobilier, de type de plantation et de choix d'essences végétales.

A l'échelle des constructions particulières, les clôtures et les plantations qui les accompagnent représentent le principal enjeu pour la qualité et la cohérence du territoire de l'AVAP. Le traitement des limites sur rue est le plus important. Cependant, du fait du relief, de l'ouverture paysagère et de la faible hauteur des clôtures sur rue, les limites latérales et arrières d'une propriété sont souvent perceptibles depuis l'espace public proche ou lointain et leur facture représente à ce titre également un enjeu.

La variété des tissus bâtis de la commune appelle des traitements clôtures différenciés en fonction des contextes (hauteur, dominante minérale ou végétale, matériaux, types de plantations, etc.).

Concernant les plantations, il est important que les choix d'essences soient adaptés à chaque contexte. D'une manière générale, il est important pour l'identité paysagère du territoire de privilégier les essences locales et d'éviter les essences exotiques, en particulier celles revêtant un caractère invasif. Néanmoins, la tradition marine et balnéaire de la commune fait que certaines essences exotiques ont été introduites de longue date et qu'elles participent aujourd'hui à l'identité à la spécificité du territoire, notamment à Doëlan et au Pouldu. Il est important que la future AVAP prenne en compte cette particularité.

III. APPROCHE ENVIRONNEMENTALE

III.1 Le socle naturel et paysager.....	188
III.2 Milieux naturels, faune, flore, trame verte et bleue.....	195
III.3 Risques naturels et technologiques	208
III.4 Le climat et ses incidences sur le bâti et la production d'énergie.....	213

III. APPROCHE ENVIRONNEMENTALE

III.1 Le socle naturel et paysager.....	188
III.2 Milieux naturels, faune, flore, trame verte et bleue.....	195
III.3 Risques naturels et technologiques	208
III.4 Le climat et ses incidences sur le bâti et la production d'énergie.....	213

III.1 Le socle naturel et paysager

Le socle naturel et paysager du territoire dans ses différentes dimensions (géologique, topographique, hydrographique, milieux naturels) a une forte influence sur l'implantation des activités humaines, la structuration de l'espace, l'organisation de la trame viaire, du parcellaire et du bâti, etc. Bien analyser cette articulation permet de mieux comprendre le patrimoine communal et ses enjeux.

GÉOLOGIE

La commune de Clohars-Carnoët est située sur la péninsule le long de la frange côtière, au sud de la double ligne de faille qui longe le rivage d'Est en Ouest et caractérise la Cornouaille. Des granites tardi-hercyniens et des roches métamorphiques affleurent au niveau du sol. Les micaschistes feuilletés, du fait de l'érosion, donnent à la côte un aspect tourmenté avec des pointes, des capes, des éperons et des anses.

Autrefois, le gneiss et le granite étaient exploités. Ce n'est plus le cas aujourd'hui mais les gisements sont toujours présents.

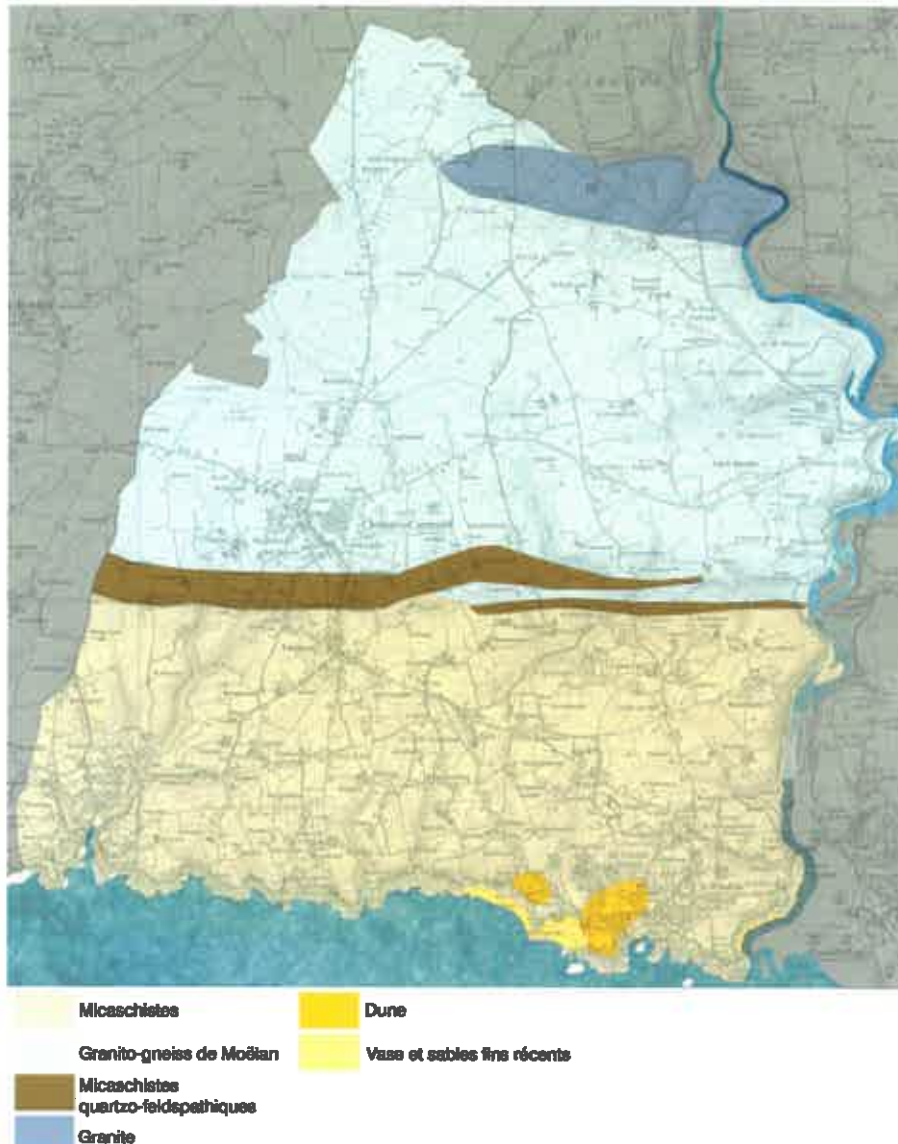
Traditionnellement, deux textures de sols sont différenciées en langue bretonne sur la commune :

- Le kostez ar mor : le coté de la mer
- Le kostez ar c'hoat : le coté du bois

Le sous-sol de la zone côtière est constitué de micaschistes. Visible au-niveau de toutes les falaises, cette roche est constituée de couches feuilletées de mica blanc et noir. Le produit de sa désagrégation contribuait à l'enrichissement des terres arables en complément du goémon. Cette roche est également responsable de la couleur jaune du sable. Le sol est argileux et lourd.

Le sous-sol du « coté du bois » est constitué de granite et de gneiss. Ici, le gneiss est aussi appelé « granite de Moëlan ». L'érosion a permis l'affleurement de blocs qui ont été utilisés, entre autre, pour la fabrication des dolmens et des menhirs. Un des produits de la décomposition du granite est le kaolin (argile blanche) qui par temps humide, colle aux chaussures et rend le travail des tracteurs difficiles. Les terres sont friables, acides et pauvres. Les landes d'ajoncs et de bruyères s'y sont développées.

Carte géologique de la commune



III.1 Le socle naturel et paysager

Incidences sur l'occupation du sol, l'architecture, le paysage :

Cette différence de nature de sous-sol se retrouve à de multiples niveaux sur le territoire. Elle explique par exemple en partie la différence de densité d'occupation bâtie entre le nord et le sud, la zone proche du littoral ayant des terres avec un meilleur potentiel agronomique. La moindre qualité des terres de la partie Nord explique le maintien d'importantes surfaces forestières et la présence d'une proportion plus importante de prairies.

Les deux natures de sous-sol se retrouvent également dans la construction, avec l'utilisation du schiste sous forme de moellons ou de palis, et le granite, utilisé pour les encadrements de baies. Cette utilisation du granite sera aussi plus développée notamment pour les bâtiments les plus importants (logis pour les fermes par exemple) et les plus récents (facilité d'approvisionnement avec le développement des transports). Concernant une autre époque, les mégalithes, pour lesquels étaient utilisés les affleurements de gneiss ou de granite, sont naturellement plus présents dans la partie nord de la commune.

TOPOGRAPHIE ET HYDROGRAPHIE

Le territoire de la commune est peu vallonné. Le centre de la commune constitue une sorte de plateau qui s'incline vers la mer et la Laïta. Le point culminant se situe à environ 65 mètres d'altitude, dans la forêt de Carnoët. La côte est constituée de falaises (d'environ 20 à 30 mètres de hauteur) et d'anses sableuses (essentiellement dans le secteur du Pouldu). Le secteur littoral est plus vallonné en raison de nombreux talwegs, de falaises, de criques striant le territoire selon un axe Nord/Sud... Un peu plus au Nord, d'autres petites vallées, perpendiculaires à la Laïta, marquent le relief dans le sens Est/Ouest.

L'eau joue un rôle important dans l'agriculture et l'économie. Le sous-sol est relativement imperméable mais en surface, les sables nés de l'altération des granites, gneiss et micaschistes, ont permis la formation de petites nappes phréatiques qui alimentent des cours d'eau irréguliers et de faibles débits. En profondeur, quelques failles rechargées en eau par les pluies alimentent des sources plus régulières et des tourbières.



Utilisation complémentaire du schiste et du granite dans le bâti traditionnel (Keranquemat)

III.1 Le socle naturel et paysager

Le réseau hydrographique est très développé, de nombreux ruisseaux parcourent le territoire de la commune. Certains cours d'eau ont emprunté les anciennes failles, creusant des lits et créant des rias où remontent les marées. Sur le territoire de la commune, on rencontre deux rias : la ria Laïta à l'est et la ria Doëlan, à l'ouest de la commune.

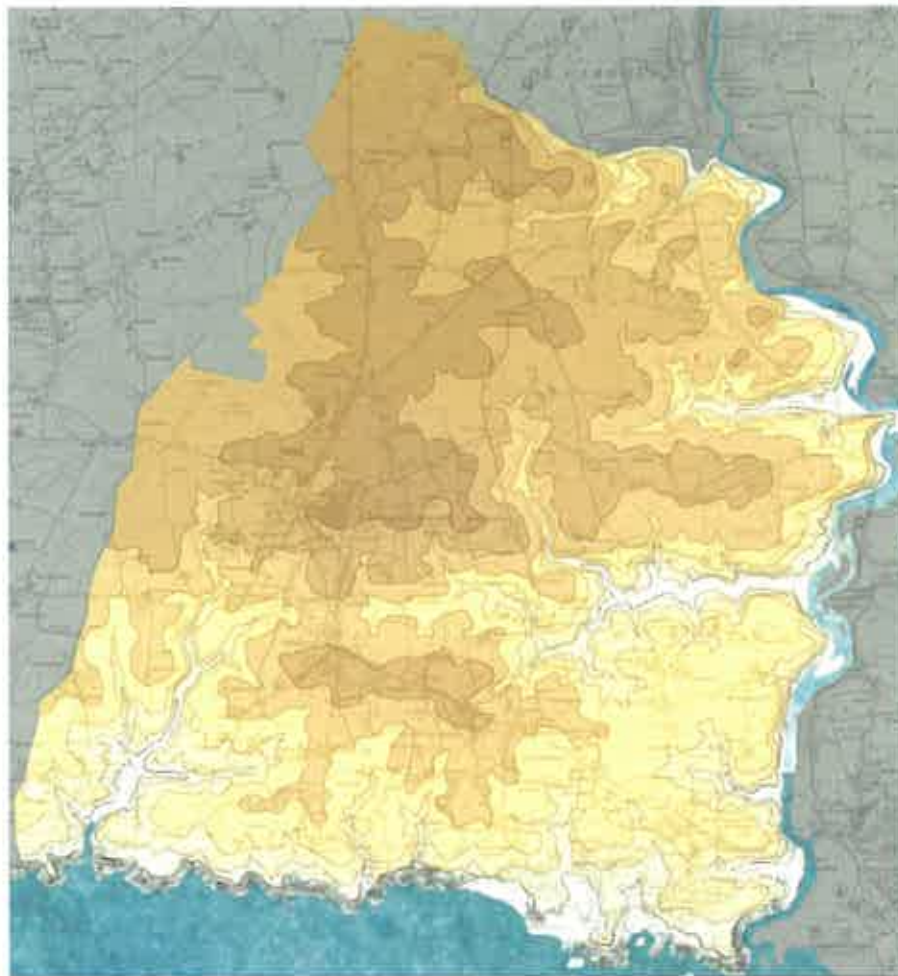
Le cours d'eau principal est la Laïta, formant la limite Est de la commune. La mer remonte son cours sur 17 kilomètres jusqu'à Quimperlé. Elle est navigable à marée haute et fut une voie de passage pour les marchandises et les personnes. Cette rivière a deux affluents principaux qui se rejoignent à Quimperlé : l'Isole et l'Ellé. Sur le territoire de la commune, plusieurs ruisseaux l'alimentent.

Au niveau de la localisation des implantations bâties, l'hydrographie et le relief sont naturellement déterminants. D'une manière générale, on peut observer que les hameaux anciens se sont implantés de façon relativement homogène par rapport à la pente, à une altitude comprise pour la plupart entre 35 et 40 mètres du niveau de la mer. Ils s'installent ainsi dans la pente, en évitant à la fois les terres les plus humides ou à proximité immédiate du rivage, et les lignes de crêtes sans doute trop exposées au vent. Les hameaux du nord de la commune (au-delà de la ligne de partage géologique) sont également implantés à une hauteur constante et en retrait de la crête, mais relativement plus élevée (entre 50 et 55m).

D'autres modes d'implantations sont observables, découlant de l'utilisation de sites stratégiques pour une activité particulière. C'est le cas par exemple des embouchures de rias, qui forment des anses naturelles et qui ont très tôt été exploitées comme port. L'exemple de Doëlan est le plus évident, mais des hameaux comme Porsach ou Porsmorice ou l'abbaye de St-Maurice exploitent des configurations similaires.

Les moulins à eau (ex: Quinquis), à marée ou à vent (Kerangoff, Kercousquet) ont motivé des implantations en fond de vallon ou en zone de crête.

La vocation balnéaire amène un autre rapport au relief et au paysage, car les choix d'implantations vont s'expliquer par la recherche d'un cadre remarquable et de vues sur le paysage maritime. Les hôtels et grandes villas du Pouldu, installés sur des crêtes ouvrant sur la côte et la vallée partant vers la Laïta, témoignent bien de cette logique d'implantation.



0 à 10 mètres d'altitude

10 à 20 mètres d'altitude

20 à 30 mètres d'altitude

30 à 40 mètres d'altitude

40 à 50 mètres d'altitude

50 à 60 mètres d'altitude

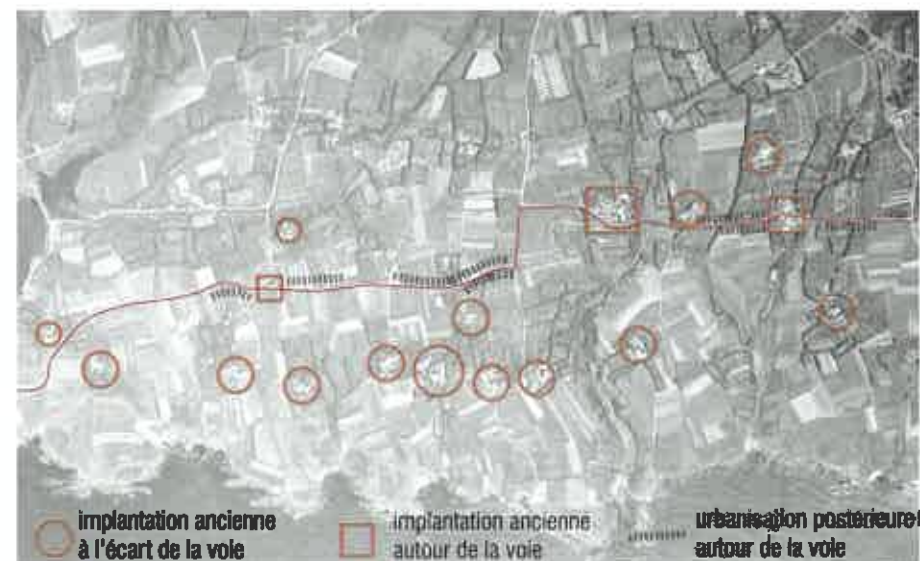
60 et + mètres d'altitude

Falaises

III.1 Le socle naturel et paysager

Les principales routes desservant le territoire vont quant à elles plutôt être implantées sur les lignes de crêtes (routes vers Quimperlé, le Bas-Pouldu, l'abbaye Saint-Maurice, etc.). La voie vers Doëlan n'obéit pas à cette logique entre le bourg et le manoir de Pencleu, mais la consultation du cadastre napoléonien révèle que l'ancien tracé partait plutôt de Kervennou et suivait bien la crête. Ce mode d'implantation des principaux éléments de la trame viaire confère à ces routes de grands enjeux paysagers.

La construction récente le long de ces axes, notamment sur la route parallèle au littoral entre Doëlan et le Pouldu, a refermé un certain nombre de vues. La photo aérienne de 1952 ci-contre montre à quel point ces routes étaient dégagées jusqu'à une période récente.



Positionnement respectif de la route sur la ligne de crête et des hameaux anciens dans la pente
source photographie aérienne de 1952 -IGN géoportail

III.1 Le socle naturel et paysager

LES ENTITÉS PAYSAGÈRES DE LA COMMUNE

La répartition nord/sud du socle géologique se décline et se complexifie lorsque l'on analyse les différentes entités paysagères caractérisant la commune. En effet, le paysage de la commune présente de nombreuses variations, mais il est néanmoins possible d'identifier trois grandes entités paysagères :

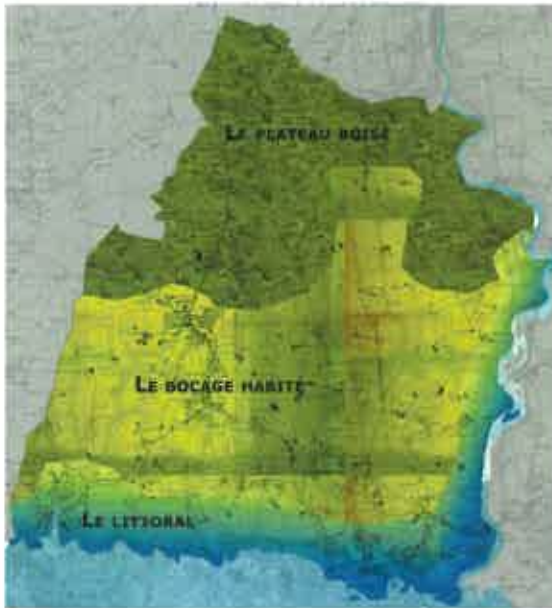
- Le plateau boisé
- Le bocage habité
- Le littoral

La présence des espaces boisés diminue du Nord vers le Sud. Au Nord, se trouvent les grands boisements continus, l'urbanisation y est très peu présente. Les boisements se délitent progressivement vers le bocage, l'urbanisation est davantage présente avec notamment le bourg de Clohars-Carnoët. Plus on se rapproche du littoral, moins la trame bocagère est dense. Les paysages sont plus ouverts et les points d'urbanisation plus nombreux et plus rapprochés. L'aspect de la commune change donc totalement lorsqu'on la traverse du Nord au sud.

Le plateau boisé :

Le relief de cette entité paysagère est relativement plat, animé par quelques cours d'eau. Les espaces boisés continus dominent et on y rencontre également une mosaïque de petits boisements alternant avec du bocage et des prairies. Il s'agit essentiellement d'un paysage fermé où les boisements forment les fonds de perspective. Au contact de l'entité « bocage habité », on observe une ouverture progressive des paysages.

Cette entité paysagère est très peu urbanisée, les constructions sont réparties le long des axes routiers et notamment le long de la D16 où une urbanisation en ruban s'est développée. Le bâti ancien présent dans cette entité est souvent implanté légèrement en retrait du boisement et correspond à d'anciens hameaux de défrichement.



Les trois grandes entités paysagères de la commune

Le plateau boisé : une omniprésence des essences forestières, un paysage fermé mettant en valeur ses quelques espaces ouverts et percées visuelles



Ambiance boisée et bâti traditionnel vers Penhars



Claireière et horizon boisé à Kernénez



III.1 Le socle naturel et paysager

Le bocage habité :

C'est l'espace de transition entre les deux autres entités, il subit leurs deux influences. Il s'agit d'une entité agricole où les parcelles de pâture alternent avec les parcelles cultivées. Le bocage, malgré le remembrement, reste bien présent. Certains espaces sont ouverts et l'ambiance devient progressivement maritime à mesure que l'on descend vers le littoral tandis que dans d'autres zones, l'ambiance est boisée et l'on se rapproche plus de l'ambiance du nord de la commune. Les cours d'eau sont nombreux et confèrent une ambiance humide à cette entité.

C'est également un espace de transition concernant l'urbanisation. Le bourg de Clohars tend, avec l'extension de la surface agglomérée, à devenir une entité autonome, urbaine, même si le maintien d'éléments paysagers typique du bocage et de percées visuelles vers les espaces agricoles pourraient maintenir le lien avec l'entité paysagère. Ailleurs, l'urbanisation reste ponctuelle et limitée au sein des espaces agricoles, à l'exception de quelques développements linéaires le long des principales routes.



Le littoral :

Le littoral représente environ 18 kilomètres linéaires (dont 7 kilomètres le long de la Laïta). Il présente des paysages très variés en raison de ses différentes morphologies : falaises, anses sableuses, criques, petits ports... Cette unité paysagère, tout comme la précédente, est fortement marquée par l'urbanisation ancienne comme récente (relativement agglomérée autour du Pouldu et de Doëlan, diffuse ou linéaire partout ailleurs). L'unité paysagère du littoral n'a pas de limites clairement définies. Parfois, la mer ou la Laïta sont visibles, parfois, elles sont cachées mais leur présence peut être devinée en raison de la végétation basse, de la luminosité... Lorsqu'on circule dans cette entité paysagère, des fenêtres visuelles s'ouvrent parfois sur la mer puis celle-ci disparaît ensuite derrière la végétation, les paysages ouverts alternent avec les paysages fermés.

III. APPROCHE ENVIRONNEMENTALE

III.1 Le socle naturel et paysager.....	188
III.2 Milieux naturels, faune, flore, trame verte et bleue.....	195
III.3 Risques naturels et technologiques	208
III.4 Le climat et ses incidences sur le bâti et la production d'énergie.....	213

III.2 Milieux naturels, faune, flore, trame verte et bleue

LES MILIEUX NATURELS, SUPPORT DE BIODIVERSITÉ

Si l'objet premier d'une AVAP n'est pas d'étudier et de protéger la biodiversité et les milieux qui l'abritent, il est important que les dispositions qu'elle contient ne soient pas contradictoires avec cet enjeu de protection. Pour le territoire d'étude, ces objectifs seraient plutôt au contraire convergents : la recherche de maintien des éléments du paysage hérités de l'histoire rurale de la commune, de préservation du littoral et de protection des grandes ouvertures paysagères concourent en effet aussi bien aux objectifs de mise en valeur du patrimoine qu'au maintien de la biodiversité.

Clohars-Carnoët présente une mosaïque de milieux naturels contrastés qui, malgré une anthropisation relativement importante, présentent un potentiel réel (et pour certains espaces avéré) en terme d'accueil d'une faune et d'une flore diversifiées :

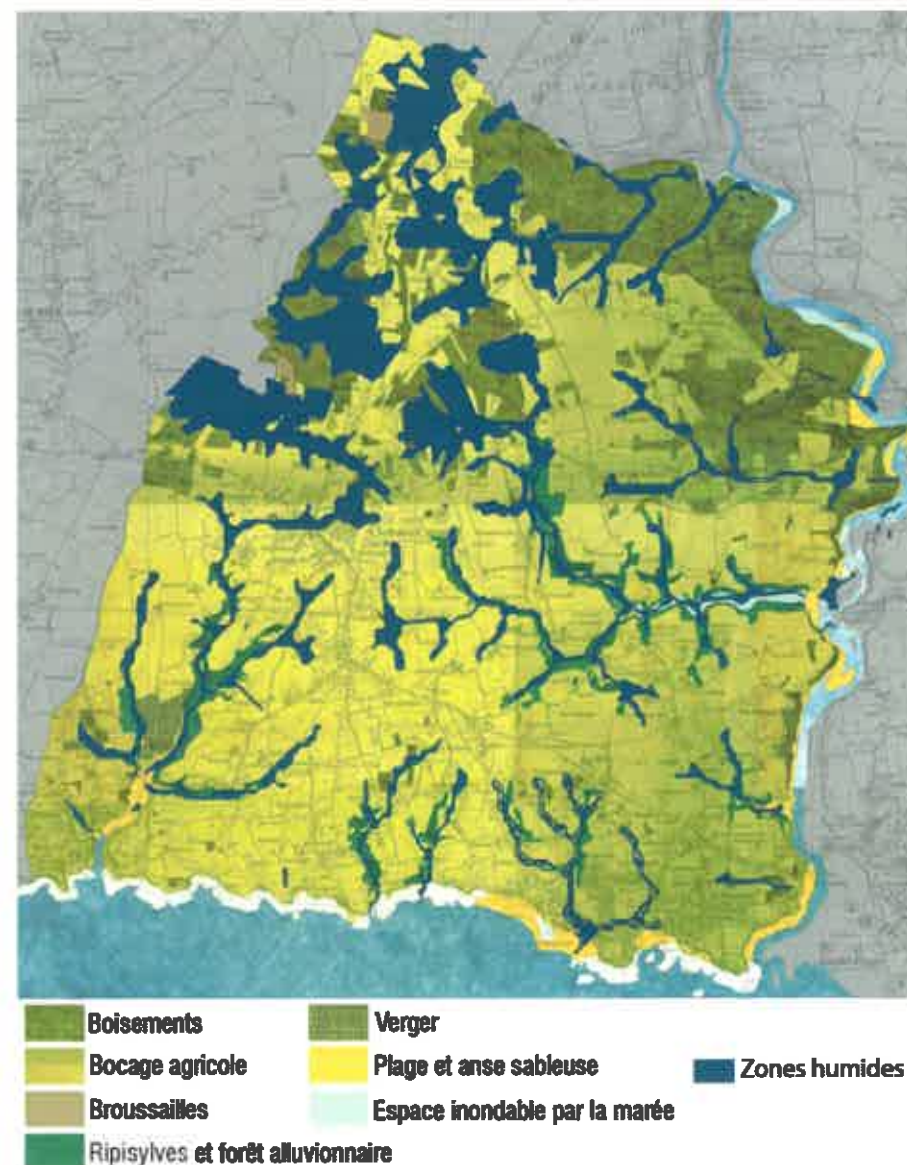
La forêt

La forêt s'étend essentiellement au nord de la commune avec le massif de la forêt de Carnoët situé le long de la Laïta et de boisements divers, plus ou moins morcelés, à l'Ouest. Le relief de la forêt de Carnoët est assez vallonné, avec une altimétrie allant de 0 à 65 mètres d'altitude. Elle a été fortement détruite par la tempête de 1987 et replantée depuis. Dans ces boisements, on rencontre des chênes, des hêtres, des bouleaux et des châtaignés mais également des résineux tels que des sapins de Douglas, des pins, des mélèzes et quelques séquoias. En sous-bois, on trouve des houx, des ifs et des buis.

La forêt de Carnoët est une futaie de chênes et de vieux hêtres (située essentiellement sur plateau et sur les bords de la Laïta). La forêt est en partie gérée par l'Office National des Forêts.

- 181ha de forêt appartiennent à la forêt de Carnoët
- 93ha de terrains appartiennent au Conservatoire du Littoral (Forêt de St-Maurice)
- 15ha appartiennent au département du Finistère (Bois de Doëlan, de Kergastel et de Saint-Germain).

L'ONF met en avant la nécessaire préservation des lisières et des limites de la forêt. Tous ces boisements ont un rôle écologique important mais également un rôle paysager car ils permettent une meilleure intégration du bâti dispersé dans l'espace rural.



Cartographie des types de milieux présents sur la commune

III.2 Milieux naturels, faune, flore, trame verte et bleue

forêt alluviale à proximité de Kerouant



pelouses alcales à l'ouest de Porsach



prairies pâturées au sud du bourg



Les ripisylves et forêts alluviales

Les petits cours d'eau étant nombreux sur la commune, les boisements qui leur sont liés le sont également. Il s'agit parfois de corridors restreints qui correspondent aux ripisylves, parfois, les boisements s'étendent largement de part et d'autre du cours d'eau et l'on peut alors employer le terme de forêts alluviales. Ce sont des espaces fragiles, très importants sur le plan de la biodiversité et sur le plan paysager. Ces boisements se sont développés sur des longueurs importantes.

Le littoral

La frange côtière est soumise aux vents et aux embruns salés. Le sol, de faible épaisseur, ne retient pas l'eau. Le haut des falaises est recouvert d'une prairie rase, composée notamment d'armérias, de cristes-marines et de giroflée pourpre de Kérou. Dans l'estuaire de la Laïta, on trouve de la salicorne, de la spartine, de l'obione et de l'aster mauve pâle. Les anciennes vasières sont peuplées de roseaux et accueillent de nombreux oiseaux. Trois concessions conchylicoles y sont également implantées. L'anse de Doëlan forme une vasière à marée basse qui est un lieu important de la production primaire. L'espace littoral est un lieu très riche du point de vue de la faune et de la flore. Les différents milieux (rivières, vasières, roselières, boisements...) permettent une richesse en biodiversité importante. Ce phénomène est accentué dans les rias, car les influences terrestre et maritime s'y mêlent pour créer de nouveaux milieux. C'est également un élément fort sur le plan paysager grâce aux diverses ambiances et perspectives rencontrées.

Les terres cultivées :

Autrefois, les terres étaient cultivées jusqu'aux abords proches de la mer. Mais la terre arable, mince, rendait les terres sensibles à la sécheresse. Sur le sous-sol granitique, la décomposition de la roche en argile blanche, rend les terres difficiles à cultiver par temps humide. Les terres sont aujourd'hui consacrées à l'élevage (vaches laitières, porcs), aux cultures céréalières (blé, maïs et colza) et au maraîchage (petits pois presque exclusivement). L'agriculture est un élément essentiel du paysage de la commune. Le remembrement a un peu changé la physionomie du bocage, menant à la création de parcelles plus grandes mais la trame est restée dense et agrémenté les paysages. La disparition des petites exploitations non rentables et le non remplacement d'agriculteurs partant à la

III.2 Milieux naturels, faune, flore, trame verte et bleue

retraite font également que certains terrains ne sont plus cultivés. La lande se met petit à petit en place sur ces parcelles, offrant des milieux pionniers présentant souvent une biodiversité intéressante.

Les landes

En s'éloignant de la côte, une lande sèche se met en place. Elle est constituée d'ajoncs, de bruyères, de prunelliers et parfois de fougères aigles. L'exploitation de cette lande fournissait de la litière et de la nourriture pour les bêtes et les chevaux. Sa décomposition permettait également de produire un fumier de bonne qualité. C'est après la Révolution qu'une grande partie de ces landes ont été boisées de pins maritimes. Ces dernières années, des déboisements, des tornades et des incendies ont endommagé le milieu laissant la place à de vastes étendues désolées.

Le bocage

Le bocage occupe une grande partie de la commune. Il a peu souffert du remembrement. Même si des parcelles ont été agrandies au gré des rachats de terres, elles conservent pour la majorité leur configuration ancienne. On trouve encore des talus couronnés de haies de bois durs mais une grande partie de ces talus ont été rasés. Des chemins creux ont été maintenus valorisant ces paysages ruraux et bocagers. Ils sont tous de grande valeur, par leur richesse écologique comme par leur richesse patrimoniale. Ils marquent et structure le paysage. Caractéristiques des paysages bretons, et plus particulièrement finistériens, ils constituent en grande partie la trame verte de la commune. Le bocage était un bocage à pommiers, on en rencontre encore de nombreux pieds. Les haies sont arbustives ou arborées et de bonne qualité bien que parfois un peu éparées. Le bocage est appuyé par de nombreux boisements de taille variable.

Les vergers :

La production de pommes à cidre a été une activité très importante dans la commune, comme en témoigne tout un pan du patrimoine rural présent (ancienne cidrerie, pressoir, reliquat de vergers, etc.). Elle a aujourd'hui quasiment disparu mais un grand verger subsiste entre le manoir du Pencleu et Doëlan. Situé sur un territoire vallonné, il représente un véritable enjeu paysager.

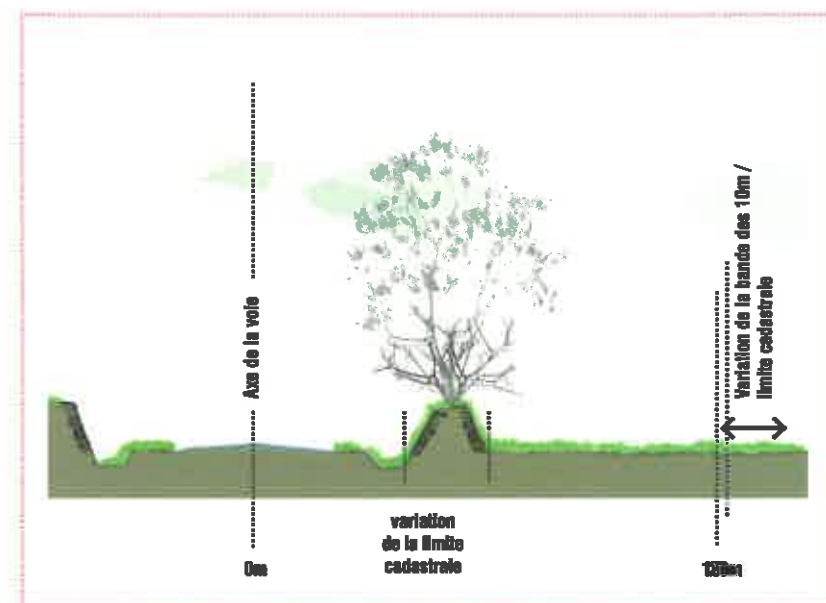


Schéma en coupe d'une voie rurale bordée d'un talus bocager

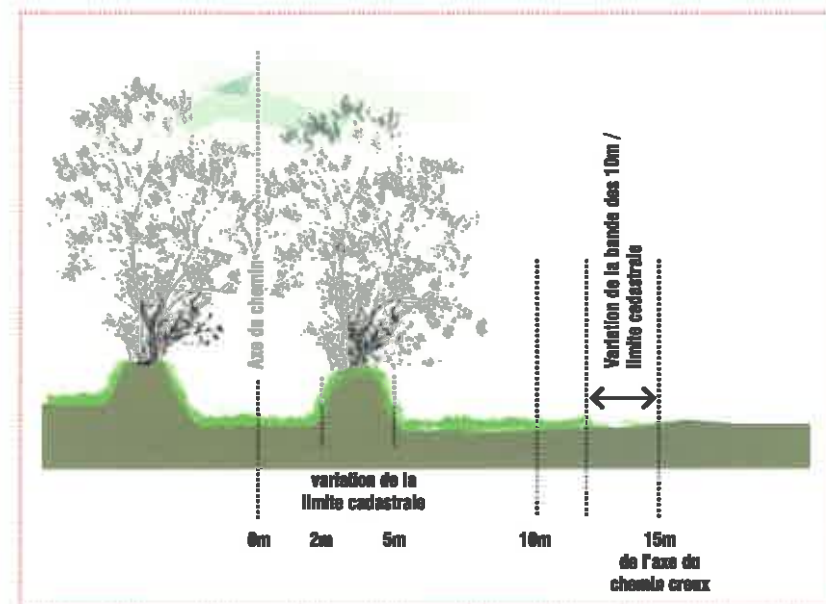


Schéma en coupe d'un chemin creux (environ 3 à 4 m de largeur)

III.2 Milieux naturels, faune, flore, trame verte et bleue

LES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS

La commune compte plusieurs espaces classés ou repérés au titre de la protection de l'environnement :

Le site Natura 2000 Rivière Laïta, Pointe du Talud, Etangs du Loc'h et de Lannec :

Le site d'intérêt communautaire (SIC) NATURA 2000 FR5300059, de type ZSC, se développe sur la Laïta, à cheval sur les départements 29 et 56, depuis l'aval de Quimperlé jusqu'à l'estuaire (le périmètre d'étude va jusqu'à la laisse de basse mer). Il se compose de deux parties, le périmètre d'étude de l'AVAP concerne essentiellement la seconde :

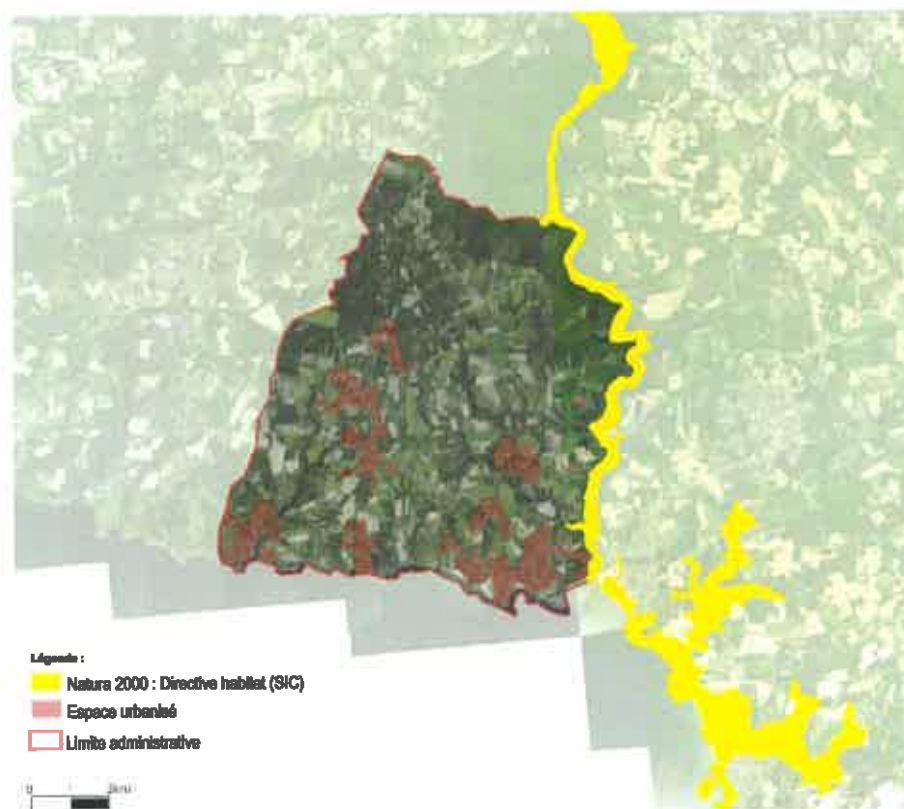
- La partie littorale : Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannec
- La partie Nord-Ouest : Rivière Laïta

La rivière Laïta est une grande ria étroite, de Quimperlé à l'anse du Pouldu, entièrement submergée à marée haute et découvrant à marée basse des bancs de sable (aval St Maurice), des schorres et des prairies maritimes développées dans les rives convexes des méandres, sur les accumulations fluviomarines flamandaises. Ces milieux naturels sont en contact avec des affleurements rocheux, des landes sèches, la forêt de Carnoët en rive droite et des bois départementaux en rive gauche. C'est un fleuve côtier issu de la confluence entre deux rivières à salmonidés : l'Issole et l'Ellé. La rivière Laïta est une zone de passage essentielle pour les poissons migrateurs. Les effets des marées se font sentir jusqu'à Quimperlé mais la limite de salure des eaux se situe au niveau du pré Mathurin en amont de l'abbaye Saint-Maurice. (source DOCOB / Tome 1)

La partie rivière Laïta du site Natura 2000 comprend une partie marine soumise à l'influence de la marée et des embruns d'une grande valeur écologique qui justifie son insertion dans le réseau de sites d'intérêt communautaire européen et qui en fait un patrimoine naturel indéniable aux échelles locale, régionale et nationale. Tous les habitats naturels sous l'influence du sel sont d'intérêt européen.

Sur la partie terrestre, se distinguent les milieux naturels de fond de vallée constitués de milieux humides et des coteaux boisés de la Laïta relativement pentus et donc plus secs. Si tous ces habitats ne sont pas d'intérêt communautaire, la majeure partie constitue des habitats terrestres du lit majeur de la Laïta.

Périmètre du site Natura 2000 concernant le périmètre d'étude de l'AVAP



III.2 Milieux naturels, faune, flore, trame verte et bleue

Au sein du Tome I du DOCOB, les 33 habitats d'intérêt communautaire du site ont été recensés (cf. ci-contre) et se répartissent en 16 grands habitats d'intérêt européen, justifiant le classement en espace Natura 2000 de ce site.

Sur le territoire de Clohars-Carnoët et selon la source du DOCOB tome I en 2010, l'état de conservation des habitats d'intérêts européens sur la Laïta sont en bon état de conservation. Seul un habitat à proximité de Pont Saint Maurice est évalué en mauvais état de conservation.

En termes de vulnérabilité, le site Natura 2000 est soumis à de nombreux facteurs de dégradation concernant les habitats d'intérêt communautaire. Ainsi le maintien de la dynamique fluviale de la Laïta et la maîtrise des perturbations comme la fréquentation sur l'estran (pêche à pied) sont les principaux éléments à préserver. De même, différentes actions sont à contrôler comme : pallier à un envasement excessif, garder une bonne gestion hydrique, éviter tout comblement.

Les conclusions du diagnostic écologique et socio-économique du DOCOB ont déterminé pour ce site deux grands enjeux liés au réseau Natura 2000, qui se déclinent en objectifs :

ENJEU 1 : MAINTIEN ET RESTAURATION DES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

• Réduction des facteurs défavorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire :

Les milieux naturels sont des systèmes biologiques en constante interaction avec leur environnement. Certains facteurs et phénomènes, internes ou extérieurs aux milieux, d'origine naturelle ou anthropique, interviennent dans l'état de conservation des habitats. Ceux-ci participent donc de manière bénéfique ou négative, directe ou indirecte, à la présence et au maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Afin de permettre le maintien et la restauration de ce patrimoine, il sera nécessaire de limiter, dans la mesure du possible, les facteurs ayant une influence négative sur ce patrimoine.

Les 33 habitats d'intérêt communautaire recensés sur le site

- Estuaires – Slikke en mer à marée (19ha)
- Les sables des hauts de plage à Talitres (4.8ha)
- Galets et cailloutis des hauts de plages à Orchestia (0.08ha)
- Estrans de sables fins (64.6ha)
- Sables dunaires (0.8ha)
- Sédiments hétérogènes envasés (2.48ha)
- Lagunes côtières atlantiques
- Roches supralittorales (0.6ha)
- Roche médiolittorale en mode abrité (0.8ha)
- Roche médiolittorale en mode exposé (6.6ha)
- Cuvettes ou mares permanentes de la façade atlantique
- Champs de blocs (100m²)
- Lais de mer sur substrat sableux à vaseux des côtes Manches Atlantique et mer du Nord (<1ha)
- Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques (<1ha)
- Végétation des fissures des rochers eu-atlantiques à nord-atlantique (<1ha)
- Pelouse aérohalines sur falaises cristallines et marno-calcaires (<1ha)
- Salicorniales des bas niveaux-haute slikke atlantique (<1ha)
- Prés à Spartina (0.05ha)
- Prés salés atlantiques (5ha)
- Prés salés du bas schorre
- Prés salés du schorre moyen (5.49ha)
- Prés salés du haut schorre
- Les prairies hautes des niveaux supérieurs atteints par la marée (2.5ha)
- Exemple de mosaïque complexe d'habitats marins
- Dunes mobiles embryonnaires atlantiques
- Landes sèches européennes (1.4ha)
- Landes atlantiques subsèches
- Landes atlantiques fraîches méridionales
- Pelouses pionnières des affleurements schisteux du Massif armoricain
- Formations herbacées à nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes et submontagnardes
- Mégaphorbiaies mésotrophes colinéennes
- Mégaphorbiaies oligohalines
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*

III.2 Milieux naturels, faune, flore, trame verte et bleue

- *Restauration et maintien des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation :*

L'état des lieux effectué sur le site montre que certains habitats sont dans un état de conservation défavorable, comme les pelouses décapées. D'autres présentent un meilleur état de conservation, mais sont sujet à des évolutions les menaçant. C'est le cas du développement des fourrés en remplacement des landes. Des actions devront être entreprises afin de restaurer ces milieux, et d'assurer leur pérennité au sein du site.

- *Gestion raisonnée des activités sur le site :*

De nombreuses activités existent sur le site, plus ou moins favorables à son patrimoine naturel. Afin de maintenir les habitats d'espèce d'intérêt communautaire sur le site, des actions seront entreprises en équilibre avec les activités locales afin de les concilier avec les objectifs de maintien du patrimoine naturel du site.

ENJEU 2 : EFFICACITE DE LA MISE EN OEUVRE DE NATURA 2000 SUR LE SITE

- *Information et sensibilisation du public et des acteurs du site :*

Les objectifs de gestion du site et du réseau Natura 2000 nécessitent l'adhésion, le soutien et l'implication des usagers et acteurs locaux. Il convient donc d'assurer une bonne information des différents publics quant au patrimoine du site, à la démarche engagée et aux actions mises en œuvre.

- *Mise en place des actions du DOCOB, de suivis du site et d'indicateurs de réussite des actions proposées*

Le DOCOB est un outil de gestion et de programmation du site qui doit permettre d'atteindre les objectifs déclinés dans ce document. Il s'agit d'un outil qui doit évoluer avec le site et qui nécessite donc une réévaluation régulière afin de conserver son efficacité. Il est donc nécessaire de mettre en place des actions de suivis et d'évaluation du site, des habitats et espèces d'intérêt communautaire et des mesures de gestions proposées.

L'ensemble des enjeux et actions fait l'objet de « fiches action » qui déclinent les facteurs influant sur les habitats et les espèces concernées. (TOME II du DOCOB)

L'AVAP devra prendre en compte ces objectifs et vérifier ses incidences potentielles sur ce site NATURA 2000.

III.2 Milieux naturels, faune, flore, trame verte et bleue

ZNIEFF Estuaire de la Laïta (type 1) :

Forêt océanique typique installée sur les rives de la partie maritime de la rivière Laïta, incluant plusieurs zones humides en bordure de ruisseaux, dont certaines tourbeuses. Les milieux principaux sont des forêt de feuillus et boisements mixtes, des plantations de conifères, des dépressions humides en bordure des ruisseaux, des affleurements rocheux, des slikke, schorre et lagunes.

Pour les espèces remarquables, on observe :

- zonation amont/aval de la végétation estuarienne
- important développement des prairies marécageuses de lit majeur en amont du Rocher royal
- 5 taxons de la liste rouge des espèces végétales rares et menacées du Massif armoricain dont 2 espèces protégées au niveau national
- présence d'une des 37 espèces végétales de très grand intérêt patrimonial de Bretagne (Conservatoire botanique national de Brest)
- avifaune nicheuse caractéristique des bois de feuillus avec plusieurs espèces remarquables, dont l'Autour, la Bondrée apivore, le Pic cendré et le Pic mar, le Roitelet triple bandeau
- reproduction de la Loutre d'Europe observée en 1998 et présence de la Genette
- belles populations d'Escargot de Quimper, espèce protégée au plan national et figurant à l'annexe 2 de la Directive Habitats. (Source DIREN)

ZNIEFF Forêt de Carnoët (type 2) :

Forêt incluant une zone tourbeuse. Son Intérêt botanique provient de la sous-association végétale à ifs en sous-bois, localisée à la partie occidentale de la Bretagne. Elle présente aussi un intérêt ornithologique pour ses 48 espèces d'oiseaux nicheurs différents, dont des espèces remarquables comme la Bondrée apivore, le Pic mar, le Rougequeue à frontblanc, la Bécasse des bois, le Lorient jaune. (Source DIREN)

Tourbière :

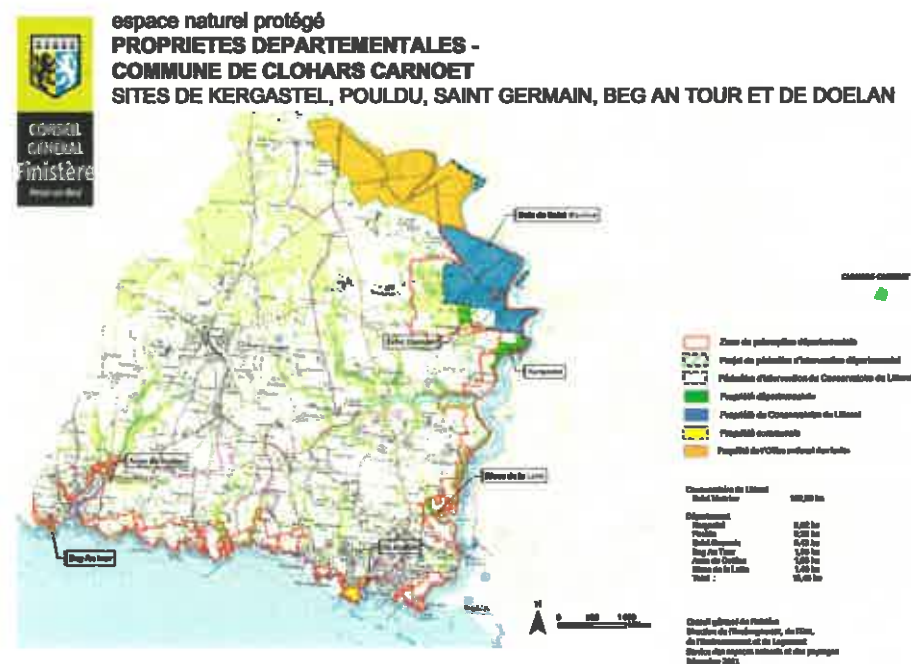
La zone tourbeuse située dans le périmètre du «Bois de Kerquilven» est désormais réduite et très peu active (les groupements à sphaignes ont quasi-disparu). Elle

est certainement menacée à moyen terme de disparition complète qu'un risque de nouveaux boisements (et de drainage) peut accélérer.

Son intérêt biologique peut-être sans doute maintenu ou augmenté par fauche ou pâturage extensif du secteur en Molinie et un décapage localisé dans la lande humide. Note : Aucune zone tourbeuse significative ne semble plus exister en aval de Kerquilven, sur Quimperlé (une lande méso-hygrophile boisée en Pins à l'Est de Pont-Piloro est à signaler). (Source DIREN)

Espaces naturels sensibles en zone de préemption départementale :

Ils concernent l'ensemble du littoral de la commune et les abords de la Laïta. Cet dispositif de préemption peut être un outil opérationnel intéressant pour conforter les objectifs paysagers de l'AVAP :



III.2 Milieux naturels, faune, flore, trame verte et bleue

Les zones humides :

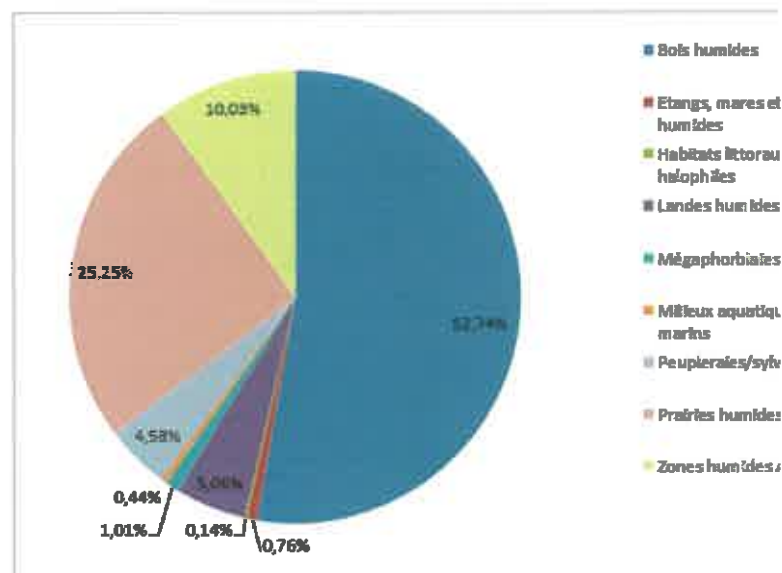
Les zones humides à Clohars-Carnoët ont fait l'objet d'un recensement exhaustif en juillet 2010 par le bureau d'étude DCI Environnement et actualisé en juillet 2011 et juin 2012. La nature argileuse et tourbeuse des sols en fond de vallon favorise la présence de milieux humides sur l'ensemble des zones dépressionnaires du territoire communal.

Sur la base des éléments relevés sur le terrain et transcrits en classification CORINE Biotope, leur représentativité sur l'ensemble de la commune est la suivante :

- Les prairies humides représentent sur le territoire communal environ 32 % des zones humides identifiées avec près de 100 ha.
- Les zones boisées représentent environ 27 % des zones humides identifiées et près de 213 ha
- Les zones artificielles (urbanisation, jardins, terrain en friches et agricoles) représentent environ 21 % des zones humides identifiées, avec environ 41 ha.
- Dans le même temps les zones humides cultivées représentent près de 15 ha. Ce pourcentage ne tient pas compte des prairies à fauche ou pâtures incluses dans les prairies humides.

La loi sur l'eau de 1992 introduit la notion de zones humides et donne une définition de celles-ci : « On entend par zone humide les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année... ».

L'ensemble des milieux humides recensés sont regroupés en 16 sites fonctionnels (Tableau ci-dessous) qui représentent une surface globale proche de 403 hectares et couvre une superficie égale à environ 11,6 % de la surface du territoire communal de Clohars-Carnoët.



Part de chaque type de zone relevée sur l'ensemble de la commune (source DCI Environnement)

Repère	Zone humide	Surface (ha)
1-	Dodlan/Kerien	10,2
2-	Dodlan/Clohars	22,9
3-	Dodlan/Quéon	4,7
4-	Rivières cilières	11,1
5-	Le Pouldu	12,4
6-	Keroué/Porsmoic	5,5
7-	La Grenouille/Digue de St. Frank	20,1
8-	Kéraudren/Moulin du Quinquis	22,3
9-	Petit Kernenaz/Kerouant	52,9
10-	Le bois de Saint Maurice	20,2
11-	Forêt domaniale de Carnoët	20,0
12-	Tronero	57,8
13-	Kerquillen	29,9
14-	Kerabus	59,1
15-	Keranna	45,05
16-	Clohars-Carnoët	11,07
Total		403,3

Détail des 16 sites fonctionnels recensés (source DCI Environnement)

III.2 Milieux naturels, faune, flore, trame verte et bleue

Les espaces protégés au titre de la Loi Littoral :

Clohars-Carnoët ayant une de ses frontières administratives en contact avec la mer, elle est soumise à la Loi Littoral.

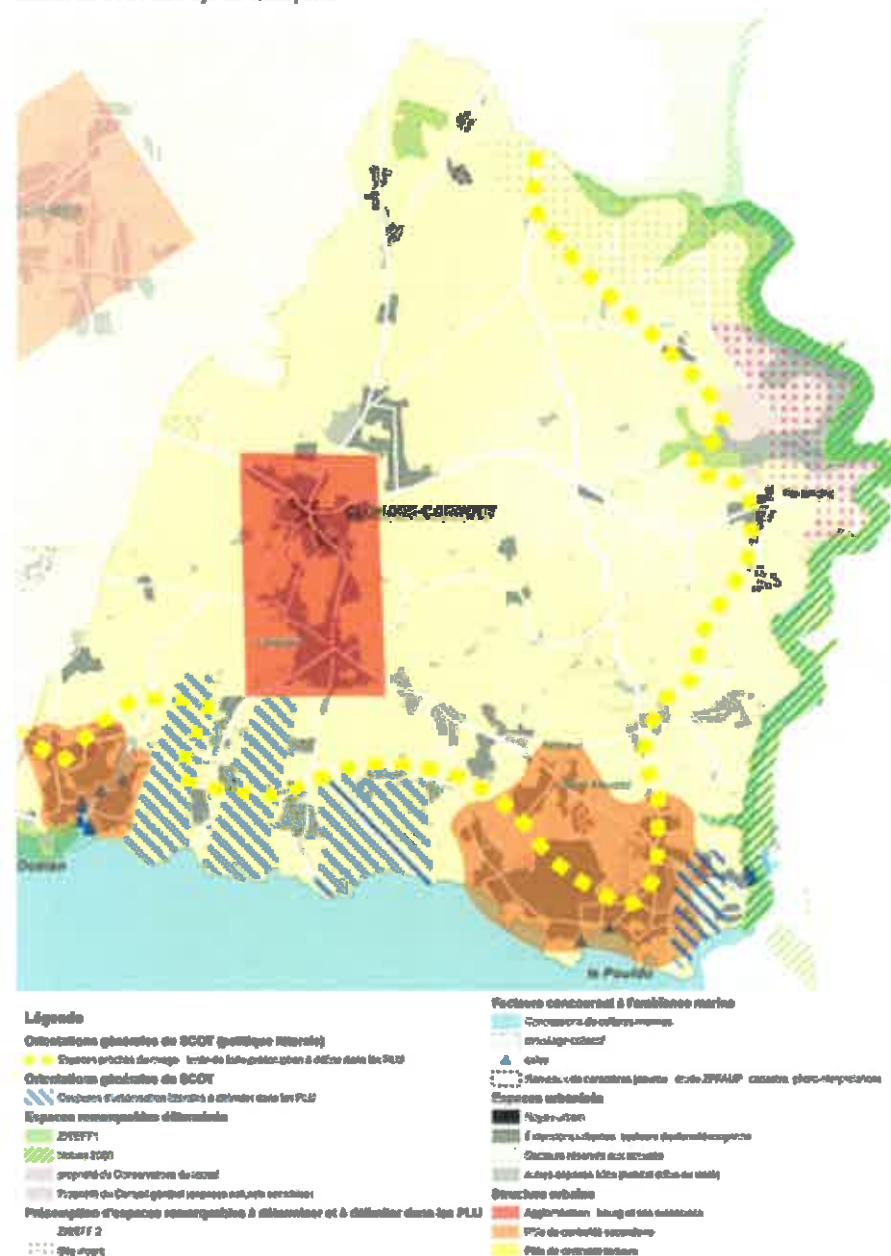
Elle entre dans le champ d'application de la loi n°86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral repris dans les articles L.146-1 et suivants et R.146-1 et suivants du Code de l'Urbanisme. L'objet des dispositions de cette loi, dite loi Littoral, est de déterminer les conditions d'utilisation des espaces terrestres et maritimes, de renforcer la protection des milieux nécessaires au maintien des équilibres biologiques et écologiques, de préserver les sites et paysages, d'assurer le maintien et le développement des activités économiques liées à la proximité immédiate de l'eau.

Cette loi interdit les constructions hors espaces urbanisés dans une bande littorale de 100 mètres à compter de la limite haute du rivage. De plus, des espaces présentant un intérêt particulier ont été identifiés et délimités sur la commune de Clohars-Carnoët dans le cadre du PLU en cours d'élaboration :

- Les espaces remarquables : il s'agit d'espaces terrestres et marins, de sites et paysages remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel et culturel littoral et des milieux nécessaires au maintien des équilibres biologiques..
- Les espaces boisés significatifs : reprenant les Espaces Boisés Classés définis dans l'ancien Plan d'Occupation des Sols (POS)
- Les coupures d'urbanisation : elles ont essentiellement pour rôle de limiter le développement d'une urbanisation souvent trop linéaire et de ménager des ouvertures sur le littoral. Indirectement, elles jouent un rôle dans la continuité des corridors écologiques et des zones tampon (espaces naturels ou semi-naturels relais).
- Les espaces proches du rivage : la maîtrise de l'évolution de l'urbanisation sur ces espaces conditionne l'équilibre entre développement et protection de l'environnement recherché.

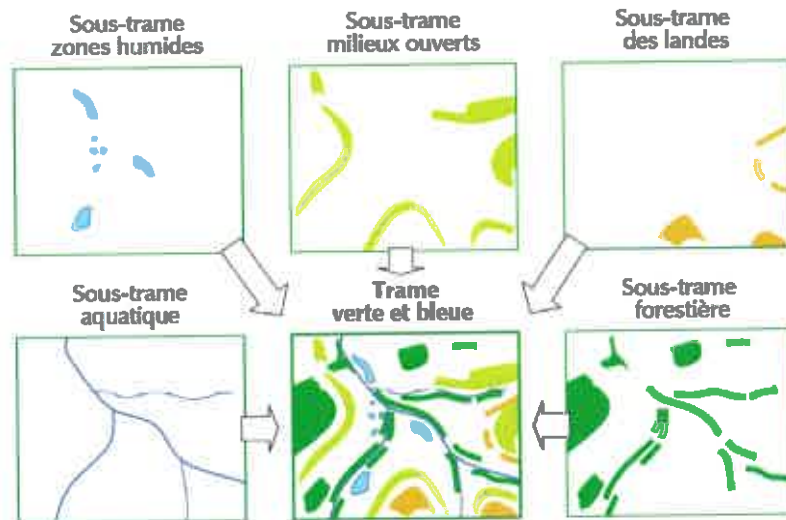
Ces objectifs de préservation du littoral sont parfaitement en phase avec les enjeux relevés par le diagnostic architectural et paysager de l'AVAP.

Extrait du SCOT du Pays de Quimperlé



III.2 Milieux naturels, faune, flore, trame verte et bleue

Schéma des composantes de la Trame Verte et Bleue (source MEEDDTL)



Haies bocagères et chemins creux :
des éléments-supports de la trame verte et bleue (Chapelle Ste-Anne, Doëlan)



LA TRAME VERTE ET BLEUE ET LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Suite au Grenelle de l'environnement, l'État a légiféré sur la Trame verte et bleue. Cette notion vise à intégrer la préservation de la biodiversité de manière dynamique (prise en compte des flux de populations végétales et animales) notamment par la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques.

La Trame verte et bleue est constituée d'une composante bleue, se rapportant aux milieux aquatiques et humides fleuves, rivières, zones humides, estuaires...), et d'une composante verte, se rapportant aux milieux terrestres, que l'on peut décliner en sous-trame arborée (forêt, bosquets, haies,...), herbacée (prairies, landes,...), etc.

Dans le but de permettre et faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces sauvages, ainsi que de retrouver le « bon état écologique » des eaux de surface, ce réseau doit être préservé, voire développé.

Cette trame verte et bleue (TVB) s'inscrit dans les stratégies mondiales et paneuropéennes de protection de la biodiversité. Elle doit figurer dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) et correspondre aux enjeux du SDAGE en ce qui concerne le bon état écologique des milieux aquatiques et humides.

Le SRCE de la Bretagne est en cours d'élaboration, son Comité régional ayant été installé en octobre 2011. Ce dernier sera chargé au cours des deux prochaines années de valider les différentes étapes d'élaboration du SRCE, copiloté par la DREAL et la région Bretagne.

Les enjeux patrimoniaux et paysagers dégagés par le diagnostic mettent en évidence l'importance de maintenir les éléments paysagers tels que les haies, les bosquets, les arbres isolés, etc. Ces éléments constituent souvent des supports efficaces pour les continuités écologiques. Il n'y a donc pas de contradictions, mais plutôt des convergences, entre les objectifs de préservation patrimoniale de l'AVAP et la prise en compte de la Trame Verte et Bleue.

III. APPROCHE ENVIRONNEMENTALE

III.1 Le socle naturel et paysager.....	188
III.2 Milieux naturels, faune, flore, trame verte et bleue.....	195
III.3 Risques naturels et technologiques	208
III.4 Le climat et ses incidences sur le bâti et la production d'énergie.....	213

III.3 Risques naturels et technologiques

Les risques naturels recouvrent notamment les risques liés à l'eau (inondations, submersions marines, crues torrentielles), aux phénomènes d'érosion (chutes de blocs, écroulements rocheux de falaises), aux mouvements de terrains (glissements, effondrements, séismes), aux phénomènes climatiques (houles, tornades, tempêtes, vagues de froid, sécheresses), aux incendies dans les espaces naturels, à l'exposition à la radio-activité du radon, etc...

Ils interagissent avec les enjeux patrimoniaux à de multiples niveaux, le plus évident étant le risque de destruction qu'ils peuvent faire peser sur les éléments du patrimoine. Même si les moyens de s'en prémunir sont souvent limités, il est important de les connaître et de les prendre en compte.

Les risques technologiques englobent les risques industriels et militaires, ceux liés aux transports de matières dangereuses, aux ruptures de barrages, ainsi que le risque nucléaire. Ils sont très faibles sur la commune et sans incidence sur l'objet de l'AVAP.

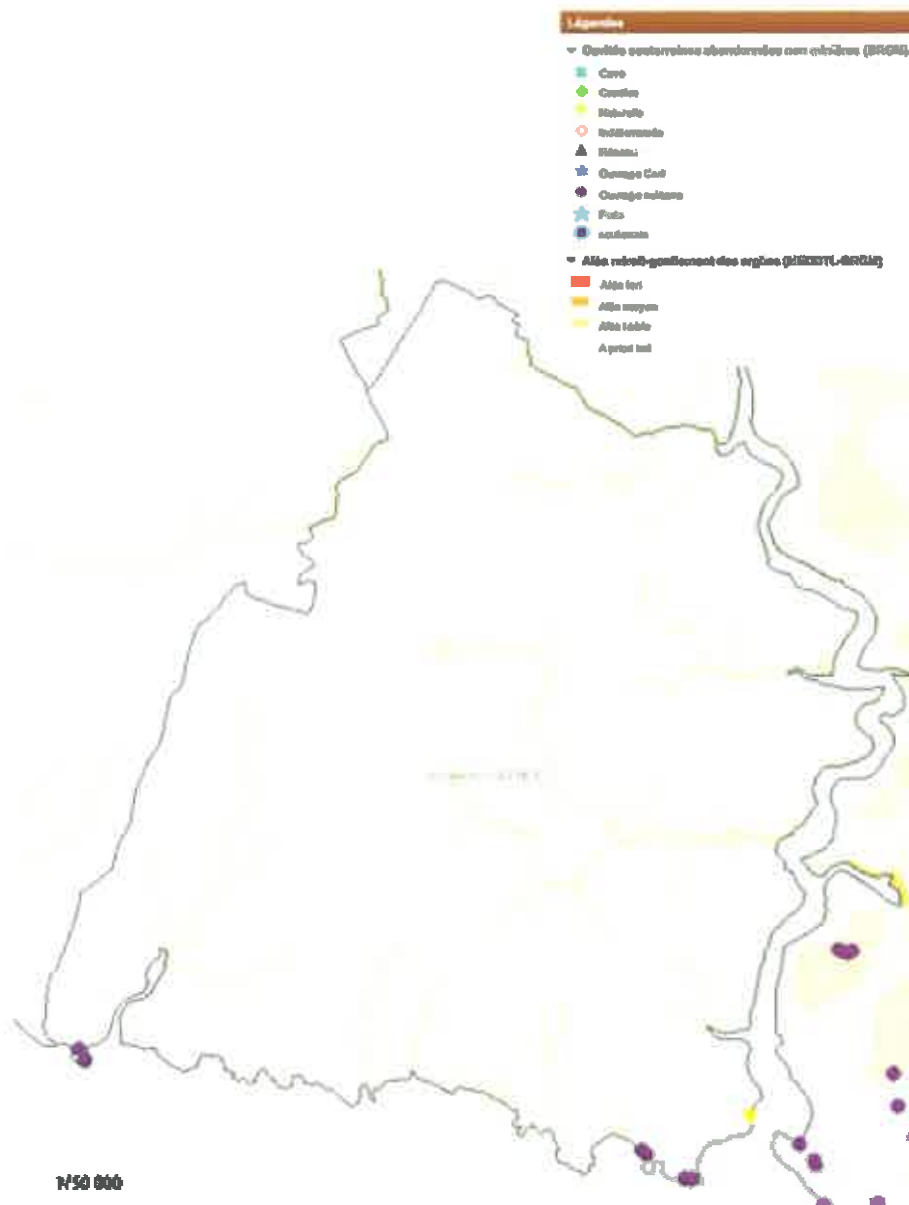
Selon les données figurant sur le site internet du BRGM, InfoTerre, la commune de Clohars-Carnoët présente les éléments suivants au titre des risques naturels :

CAVITÉS SOUTERRAINES ABANDONNÉES D'ORIGINE NON MINIÈRE :

Ce sont les cavités creusées par l'homme et les cavités d'origine naturelle. A Clohars-Carnoët, il y a une cavité naturelle (grotte de St-Julien) et six cavités creusées par l'homme (d'origine militaire, situées à Doëlan et au Pouldu). Ces derniers s'inscrivent dans la famille des ouvrages militaires côtiers issus d'époque diverses mais qui constitue aujourd'hui une des caractéristiques du littoral breton.

ALÉA RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES :

Cet aléa a une occurrence faible sur la commune et est étroitement lié au réseau hydrographique.



Cavités souterraines et aléa retrait-gonflement des argiles (source MEEDDTL - BRGM)

III.3 Risques naturels et technologiques

INONDATIONS/REMONTÉES DE NAPPES EN DOMAINE DE SOCLE :

C'est la sensibilité du territoire au phénomène de remontées de nappes, de crues, de ruissellement en relation avec la géologie, soit au niveau du sous-sol. Cet aléa est étroitement lié aux sources des petits ruisseaux affluents de la rivière Laïta à Clohars-Carnoët et de Porz Teg à Moëlan-sur-Mer. Ces sources proviennent de la nappe souterraine, qui affleure à ces endroits, voire qui est résurgente. En cas de fortes pluies qui font grossir la nappe, celle-ci peut davantage résurger et entraîner une crue au niveau du ruisseau qu'elle alimente.

La carte ci-contre ne permet pas de localiser des endroits avec précision, tout juste des zones telles que les alentours de la source du petit ruisseau Gouz Bihan ou encore du ruisseau du Quinquis, ainsi que les environs de la source du petit ruisseau traversant le Bois de St-Maurice et alimentant la Laïta ou encore du ruisseau de la Fontaine pour les plus sensibles à cet aléa.

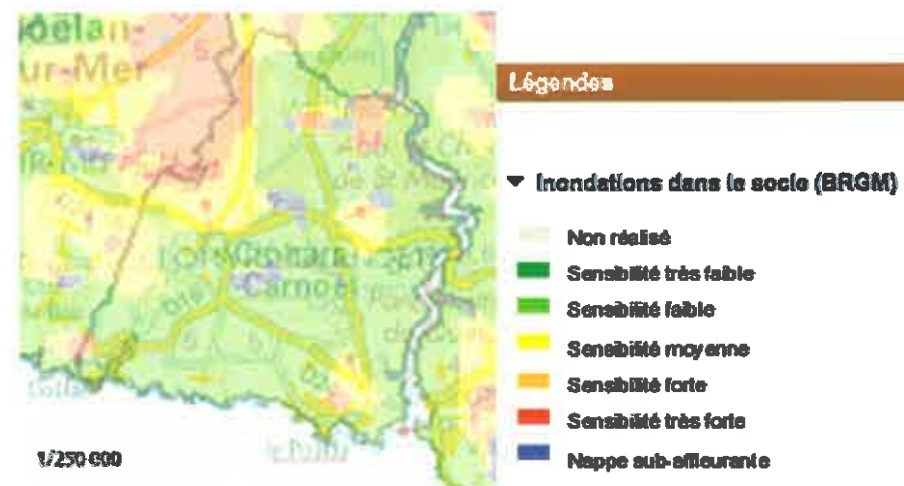
Les moulins à eau et autres éléments du patrimoine liés au réseau hydrographique sont naturellement les plus exposés à des dégradations liées à ce phénomène, même si leur fonction impliquait généralement la prise en compte des variations du niveau d'eau.

INONDATIONS/REMONTÉES DE NAPPES EN DOMAINE SÉDIMENTAIRE :

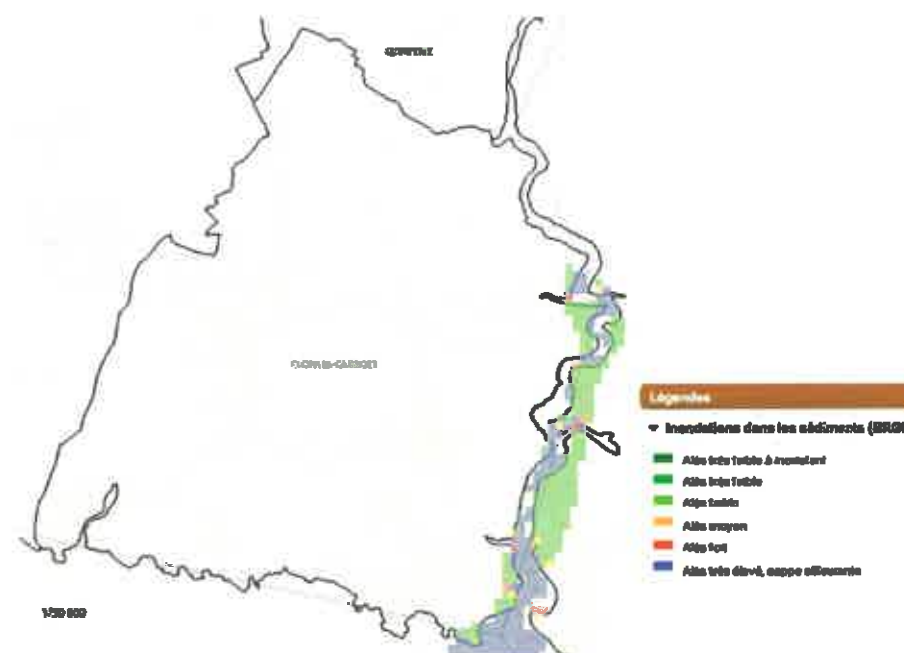
C'est la sensibilité du territoire au phénomène de remontées de nappes, de crues, de ruissellement en relation avec la pédologie, soit au niveau du sol. Cet aléa est étroitement lié à la ria Laïta qui subit l'influence de la marée. Dans ce cas précis, il s'agit davantage d'une submersion marine que d'une crue de la rivière. C'est pourquoi le phénomène est le plus prégnant à l'aber Laïta.

L'échelle de la carte ci-contre permet de localiser les endroits présentant des occurrences de cet aléa différentes mais pas d'en définir les limites précises.

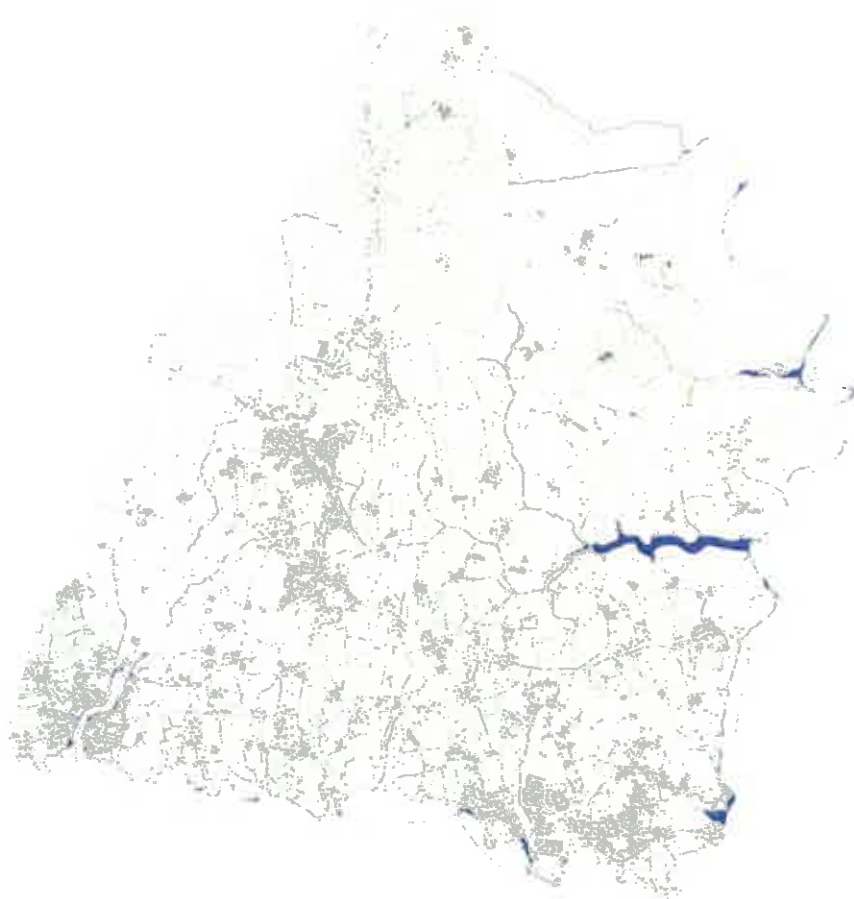
Carte des risques d'inondations dans le socle (source BRGM)



Carte des risques d'inondations dans les sédiments (source BRGM)



Carte des espaces concernés par un risque de submersion marine (source DDTM)



INONDATIONS PAR SUBMERSION MARINE

Provoquées par des tempêtes violentes associées à un niveau (astronomique + atmosphérique) de marée élevé ainsi qu'à certaines configurations littorales locales (estuaires, anses fermées...), elles conduisent, sur le littoral, à la suite de brèches occasionnées dans les protections naturelles (cordons ou massifs dunaires par exemple) ou artificielles, à une submersion, plus ou moins importante, des terrains situés à un niveau plus bas que celui de la mer.

Un risque de submersion marine existe sur la commune. La carte ci-dessous localise les zones de risques.

Vis-à-vis du patrimoine identifié dans le cadre de l'AVAP, le risque inondation par submersion marine concerne avant tout les espaces portuaires de Doëlan et du Bas-Pouldu (quais notamment).

III.3 Risques naturels et technologiques

LE RISQUE SISMIQUE

La commune de Clohars-Carnoët est concernée, comme l'ensemble du département du Finistère, par un risque sismique de niveau 2 (faible).

MOUVEMENT DE TERRAIN :

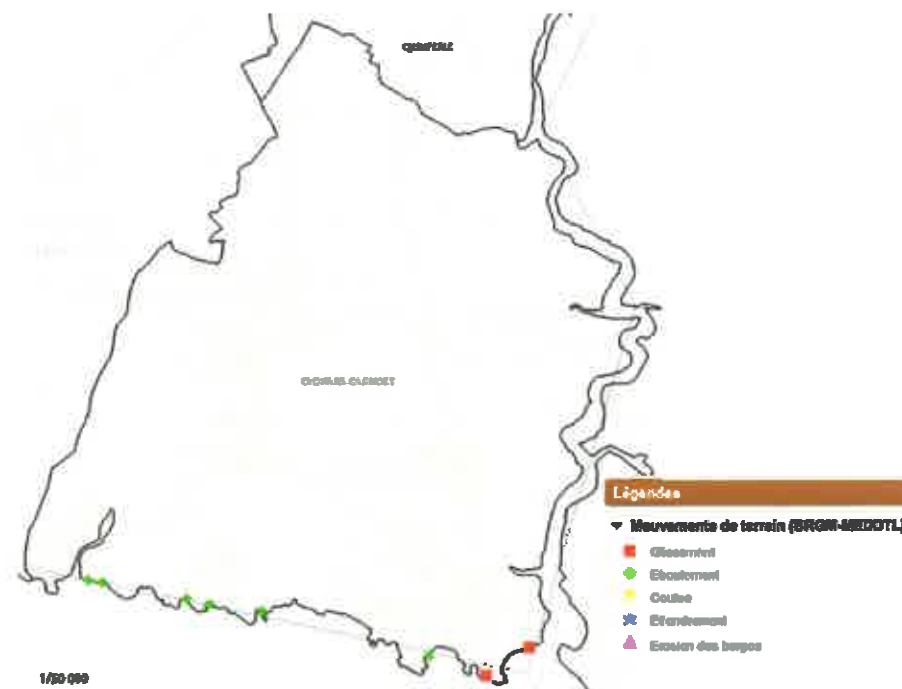
Il s'agit du recensement de 6 éboulements le long de la côte et de 2 glissements de terrain au Pouldu, tous d'origine naturelle (pluies). Ces phénomènes ne semblent a priori responsables d'aucun dommage d'après les informations retenues dans la base de données du BRGM.

Concentrés sur la zone littorale, ces risques de mouvements de terrain concernent donc directement le territoire de l'AVAP.

LES CAUSES DE CES RISQUES NATURELS :

Une majorité de ces phénomènes sont d'origine climatique : sécheresse, pluie torrentielle, tempête, etc. ou sont le fruit d'un premier aléa : incendie dû à la sécheresse, mouvement de terrain dû aux pluies torrentielles, écoulement rocheux dû à la tempête, etc. Le changement climatique, variation notable depuis 1950 environ des températures moyennes de l'atmosphère et des océans, est aujourd'hui une réalité. Du fait de l'inertie du système climatique, le réchauffement planétaire va s'amplifier durant les décennies à venir - ceci advenant même si les émissions anthropiques de gaz à effet de serre pouvaient cesser. Les conséquences seront sensibles dans notre environnement, en provoquant des modifications à des échelles plus petites pouvant entraîner ces phénomènes naturels.

Carte des mouvements de terrain recensés sur la commune (source BRGM)



III.3 Risques naturels et technologiques

Arrêtés de catastrophes naturelles concernant la commune (source BRGM)

Type de catastrophe	Début de	Fin de	Arrêté du	Sur le JO du
Tempête	15/10/1987	16/10/1987	22/10/1987	24/10/1987
Inondations et coulées de boue	17/01/1995	31/01/1995	06/02/1995	08/02/1995
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	28/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Aléa à jour : 02/07/2007

L'INFORMATION PRÉVENTIVE : LES PPRN

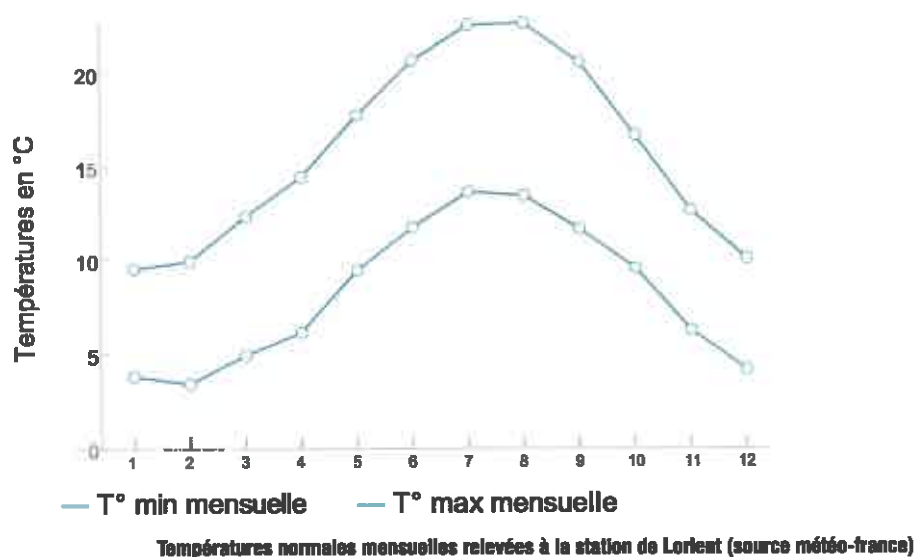
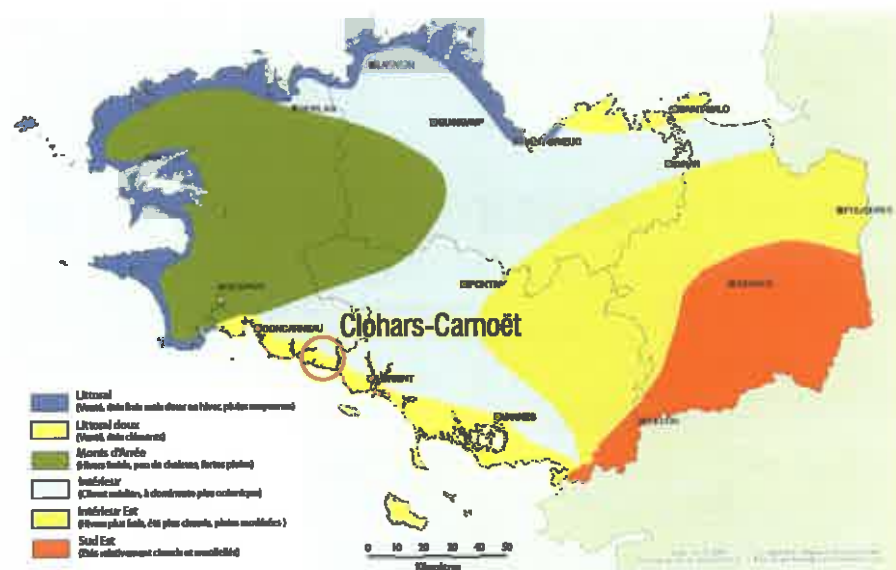
Le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs de 2012 informe la population sur les principaux risques affectant le territoire, les conséquences qu'ils peuvent avoir pour les biens et les personnes, ainsi que les moyens pour s'en prémunir. La commune de Clohars-Carnoët est recensée dans ce document comme une commune soumise au risque d'inondation par submersion marine et au risque sismique (zone 2 sur 5, zonage sismique de la France de mai 2011).

D'autre part, l'Etat élabore les plans de prévention des risques naturels (PPRN) prévisibles sur la base des connaissances disponibles. Aucune procédure n'est en cours sur la commune, mais cela ne signifie pas pour autant que la commune soit à l'abri de ces différents aléas mais simplement qu'elle n'est pas considérée comme une commune à risques avérés. D'ailleurs, les arrêtés de catastrophes naturelles le témoignent en rappelant les aléas survenus en 1987, 1995 et 1999.

III. APPROCHE ENVIRONNEMENTALE

III.1 Le socle naturel et paysager.....	188
III.2 Milieux naturels, faune, flore, trame verte et bleue.....	195
III.3 Risques naturels et technologiques	208
III.4 Le climat et ses incidences sur le bâti et la production d'énergie.....	213

III.4 Le climat et ses incidences sur le bâti et la production d'énergie



Les liens unissant le climat et l'architecture traditionnelle sont toujours assez étroits. La nécessaire économie de matériaux, de mise en œuvre, d'entretien et d'énergie faisait que l'architecture ne faisait pas abstraction des conditions climatiques. Au contraire, elle cherchait plutôt par les choix d'implantation, d'ouvertures, de matériaux, etc. à limiter au mieux leurs effets négatifs et à exploiter leurs potentiels positifs. Cette approche rejoint complètement les principes du développement durable et mérite d'être analysée finement. Les conditions climatiques influent également directement sur le potentiel en énergie renouvelable, un enjeu stratégique à aborder dans le cadre de l'AVAP.

CLIMAT ET TEMPÉRATURES MOYENNES :

Clohars-Carnoët, comme le reste de la Bretagne, possède un climat de type océanique tempéré, caractérisé par des hivers doux et pluvieux et des étés frais et relativement humides. On peut néanmoins distinguer des modulations assez importantes en fonction des secteurs en étudiant chaque paramètre (température, durée d'ensoleillement, précipitations, vent, etc.) et sa variation spatiale selon la saison. La carte ci-jointe montre l'appartenance de la partie Sud à la zone « littoral doux », caractérisé par son exposition aux vents et des étés plus chauds, tandis que la partie Nord se rapproche plus du climat océanique classique constaté à l'intérieur des terres.

Les températures moyennes constatées sont caractéristiques du climat océanique : faible amplitude thermique, pas ou peu de gel en hiver, pas ou peu de grandes chaleurs en été. Cette absence de températures extrêmes limite l'ampleur des problèmes énergétiques du bâti, les efforts en termes d'isolation et les dépenses en termes d'énergie pour maintenir une température de confort dans le bâtiment étant moins important que dans d'autres régions.

III.4 Le climat et ses incidences sur le bâti et la production d'énergie

LES VENTS :

L'influence océanique fait que la commune est fortement ventée, avec des vents dominants majoritairement ouest / sud-ouest tout au long de l'année. Ils ont une influence directe sur la végétation côtière, plutôt rase à l'exception de quelques essences arbustives et arborescentes résistantes. Cette végétation est littéralement sculptée par les vents, et témoigne dans le paysage de leur présence.

La puissance de ces vents et les sables et sels qu'ils transportent font aussi d'eux une véritable contrainte environnementale pour le bâti, tant au niveau de la détérioration des murs et couvertures que des déperditions énergétiques.

Ce facteur est intégré et déterminant pour l'orientation de l'implantation du bâti rural traditionnel. On observe ainsi dans la quasi-totalité des hameaux ruraux un axe de faîtage décalé de 15 à 20° dans le sens anti-horaire par rapport à l'axe est-ouest.

Lorsque cet angle est rapportée sur une rose des vents, on peut constater qu'il correspond aux principales directions des vents (l'ouest, l'ouest-sud-ouest et l'est-nord-est totalise à elles trois un tiers des vents annuels). Positionner le pignon face au vent permet de limiter les surfaces subissant son action de détérioration et de refroidissement. On observe que la prise en compte des vents est le facteur qui régit l'implantation pour le bâti rural, il prend le pas sur le relief, le rapport à la route, les vues et l'ensoleillement. Cette prédominance est moins nette pour d'autres types de bâti (maisons de bourg, villas, architecture religieuse, militaire, etc.) qui obéissent à d'autres logiques.

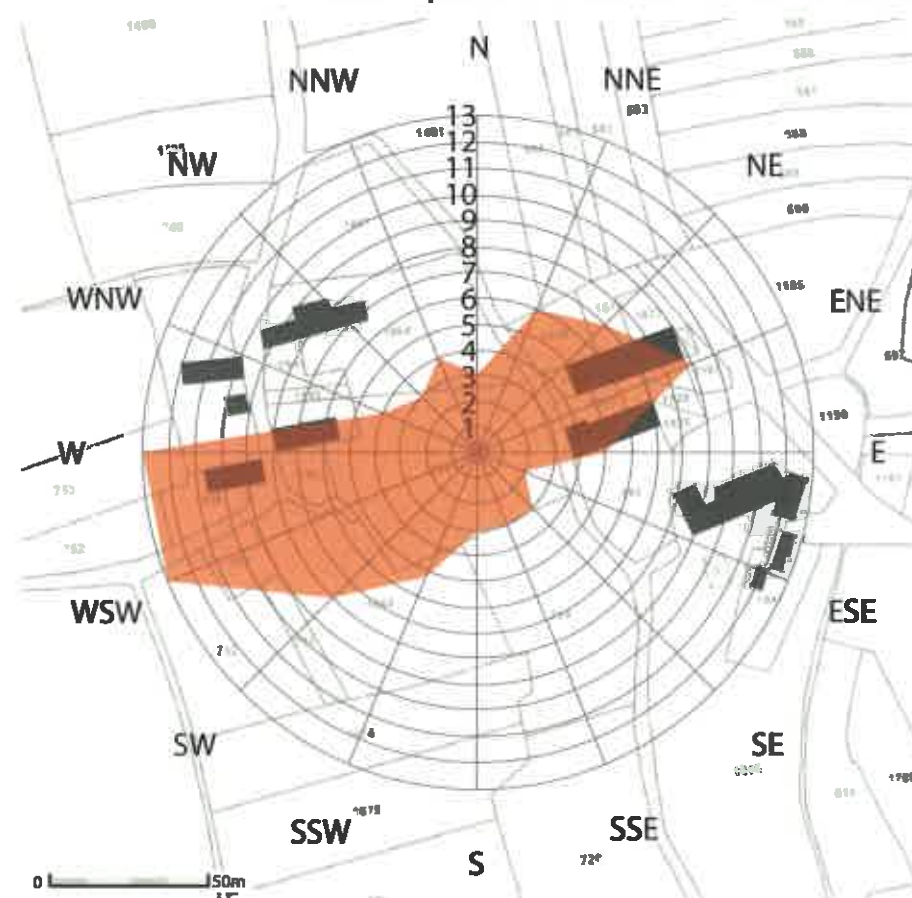
Plus maritimes et cyprès modelés par le vent à Doülan



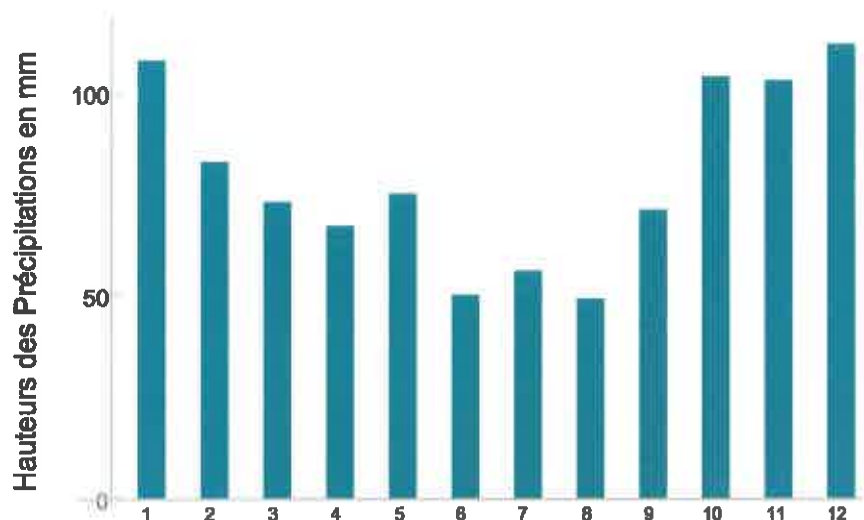
Direction et vitesse des vents en fonction des mois à l'Aéroport Lorient Bretagne Sud (statistiques basées sur observations de 11/2000 au 10/2012 tous les jours de 7h à 19h / source windfinder.com)

Mois	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Dec	TOT
Direction du vent dominant	↖	↖	↖	↗	↗	↗	↗	↗	↗	↖	↖	↖	↖
Probabilité du vent > = 4 Beaufort (%)	42	41	48	39	37	35	41	34	29	33	42	43	38
Vitesse du vent (Knots)	11	10	11	10	10	10	10	9	9	9	10	11	10
Température de l'air moyenne (°C)	7	8	10	12	15	18	19	20	17	15	11	8	13

Superposition d'une rose des vents annuels et du cadastre montrant l'implantation du bâti ancien dans le sens des vents dominants

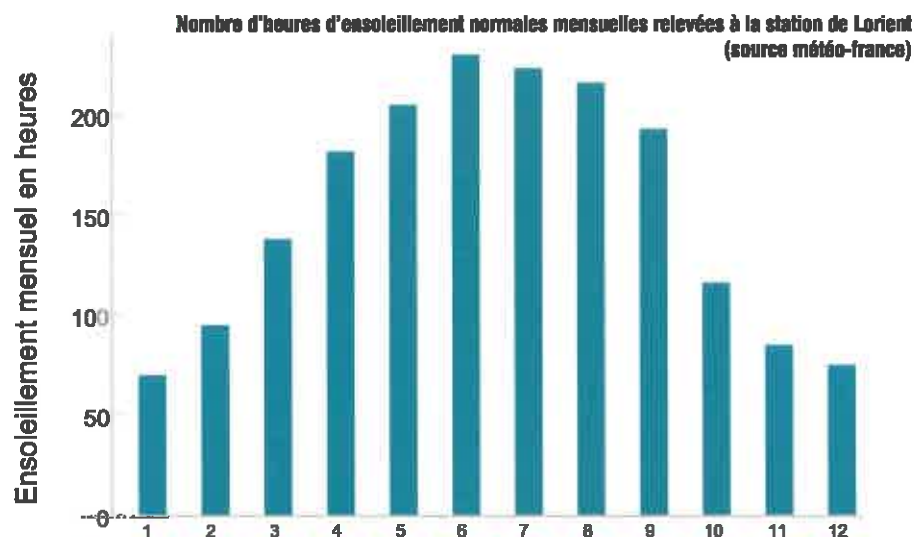


III.4 Le climat et ses incidences sur le bâti et la production d'énergie



■ Hauteur mensuelle

Précipitations normales mensuelles relevées à la station de Lorient (source météo-france)



■ Ensoleillement Mensuel

Nombre d'heures d'ensoleillement normales mensuelles relevées à la station de Lorient (source météo-france)

PLUVIOMÉTRIE

Contrairement à certains préjugés, les précipitations en Bretagne ne sont pas plus importantes, voire inférieures à celles rencontrées dans une bonne partie de la France. Elles demeurent néanmoins suffisamment conséquentes, avec des épisodes intenses, pour nécessiter des pentes de toiture importantes (40-45°), y compris sur des couvertures en tuile mécanique.



Couvertures en ardoise et en tuiles mécaniques, hameau du Kerrou



La toiture ardoise à 45°, un des rares caractères du bâti traditionnel repris dans l'habitat pavillonnaire

L'ENSOLEILLEMENT

Au même titre que la pluie, l'ensoleillement constaté en Bretagne est relativement important et comparable à celui d'un grand quart nord-ouest du pays. La zone littorale en particulier bénéficie d'un meilleur ensoleillement que l'intérieur des terres du fait de l'influence océanique.

Le soleil est un pourvoyeur naturel d'énergie, aujourd'hui exploité notamment grâce aux techniques de panneaux solaires et photovoltaïques, mais les apports solaires ont de toujours été intégrés dans la conception du bâti traditionnel.

On observe par exemple que si l'implantation générale des constructions des hameaux anciens est majoritairement dirigée par le vent, les choix d'ouvertures découlent directement de la prise en compte de la course du soleil. Les logis présentent ainsi généralement une façade Sud très ouverte pour bénéficier au mieux des apports solaires, tandis que les façades Nord sont aveugles ou présentent des ouvertures limitées en taille et en nombre.

III.4 Le climat et ses incidences sur le bâti et la production d'énergie

La rue du Lavoir à Doëlan illustre la logique de conception du bâti en fonction du soleil. Les maisons s'implantent perpendiculairement à la rue, le plus souvent sur la limite séparative au nord. Cette disposition ménage un jardin important et bien exposé au sud, ainsi qu'un recul par rapport à la maison suivante suffisante pour garantir un ensoleillement maximal de la façade principale.



Rue du Lavoir à Doëlan, plan et vue sur les façades nord (haut) et sud (bas)

IV. SYNTHÈSE

IV.1 Opportunités et besoins du patrimoine considéré au regard des objectifs de développement durable.....	218
IV.2 Contraintes environnementales à prendre en compte et potentialités à exploiter	221
IV.3 Conditions d'insertion paysagère et d'intégration architecturale des dispositifs liés aux économies d'énergie et à l'exploitation des énergies renouvelables.....	226

IV.1 Opportunités et besoins du patrimoine considéré au regard des objectifs de développement durable

Le croisement des approches architecturale et patrimoniale d'une part, et environnementale d'autre part, permet d'articuler les objectifs de protection du patrimoine et du paysage avec les autres composantes du développement durable. Dans ce but, il est intéressant de mettre en évidence les atouts et les faiblesses des éléments de patrimoine identifiés par le diagnostic au regard de ces différents objectifs.

A L'ÉCHELLE COMMUNALE, DES IMPLANTATIONS BÂTIES DISPERSÉES POSANT LA QUESTION DE LEUR ARTICULATION

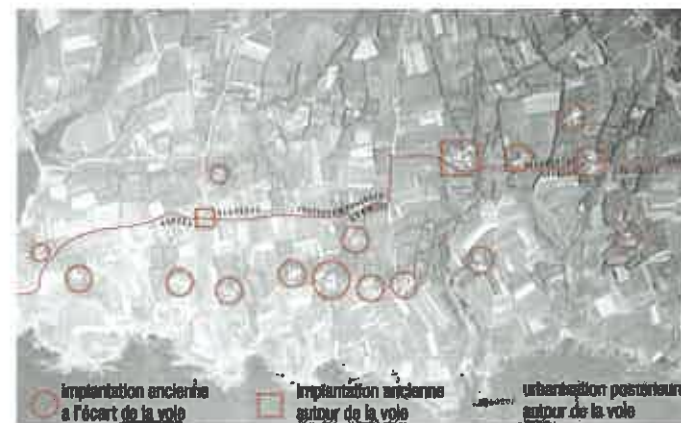
L'analyse territoriale de la commune de Clohars-Carnoët a mis en évidence des implantations bâties historiquement très dispersées, qui ont amené à la formation de trois entités principales et d'une constellation de hameaux anciens autour desquels s'est développée une urbanisation pavillonnaire diffuse. Chacune des principales entités est composée de plusieurs implantations anciennes qui ont été agglomérées au fil du développement. Cette structuration diffuse du patrimoine communal pose un certain nombre de difficultés au regard des objectifs de limitation des déplacements et d'accès aux services pour tous et amène à s'interroger sur un recentrage du développement sur les principales entités, avec premier lieu le bourg.

L'opportunité que représente la rénovation et la réutilisation du bâti ancien pour de nouveaux usages, démarche allant a priori dans le sens du développement durable, doit ainsi être confrontée aux enjeux de structuration territoriale et aux possibilités d'accès aux réseaux et aux services, afin de ne pas engendrer un développement non écologique au final. A l'inverse, les secteurs les plus stratégiques en termes de développement urbain doivent pouvoir se développer, ce que permettent généralement les tissus anciens de la commune qui ont hérités de leur mode de constitution, des «dents creuses» et des possibilités de renouvellement.

A L'ÉCHELLE DES GROUPEMENTS BÂTIS, UNE MORPHOLOGIE RELATIVEMENT COMPACTE ET ARTICULÉE AU SOCLE AGRICOLE ET NATUREL

Si les implantations bâties anciennes étaient relativement dispersées sur le territoire, elles présentent chacune en leur sein des morphologies relativement compactes et économes en espace. Elles ont également été réfléchies de manière à tirer parti des avantages de leur environnement tout en se préservant au mieux de ses contraintes, ce qui va dans le sens de la recherche d'économie de moyens et d'énergie inhérente au développement durable.

Le bâti des hameaux anciens est ainsi massé autour d'une cour qui le dessert de manière efficace et limite la surface imperméabilisée nécessaire. Son implantation dans la pente facilite son intégration paysagère et limite son exposition aux vents et aux risques d'inondations. Les ensembles quai-conserveries-habitat autour de l'anse de Doëlan sont des exemples intéressants de forme urbaine



Positionnement respectif de la route sur la ligne de crête et des hameaux anciens dans la pente

source photographie aérienne de 1952 -IGN géoportail

IV.1 Opportunités et besoins du patrimoine considéré au regard des objectifs de développement durable

compacte et de mixité fonctionnelle. Cette compacité et cette mixité se retrouvent sous une forme différente dans la morphologie bâtie du bourg, où la situation de carrefour est exploitée de manière optimisée par un bâti en ordre continu accueillant des commerces et des services.

Il est donc intéressant de s'inspirer de ces morphologies traditionnelles pour le développement contemporain des tissus bâtis, car tout en répondant aux objectifs de préservation de l'identité patrimoniale de chacun de ces sites, cette référence favorise un urbanisme plus économe en espace, plus cohérent en terme d'implantations dans l'environnement et favorisant le rapprochement de l'habitat et des activités.

Les lotissements balnéaires du Pouldu constituent en revanche un cas différents. Ils présentent un tissu moins dense et plus consommateur d'espace, qui s'est, de plus, constitué sur un ensemble dunaire. La recherche de vue sur le grand paysage a conduit à des implantations sur des hauteurs ou directement visibles du rivage. Ces lotissements balnéaires représentent donc un mode d'urbanisation ne correspondant plus aux problématiques actuelles, même si la disposition du bâti et la trame parcellaire y demeurent globalement plus efficaces et rationnelles que dans nombre de lotissements contemporains. Afin de répondre aux objectifs de développement urbain de manière satisfaisante en termes de densité et de choix d'implantation, tout en préservant les caractéristiques fondatrices de cette entité, des solutions spécifiques seront à imaginer, comme par exemple regrouper plusieurs appartements dans un volume homologue à celui d'une villa balnéaire, avec un jardin et des espaces extérieurs partagés, afin de créer une forme d'habitat intermédiaire dense et adaptée au tissu du Pouldu.

A L'ÉCHELLE ARCHITECTURALE, UN BÂTI ANCIEN ADAPTÉ AUX CONTRAINTES BIOCLIMATIQUES

L'approche environnementale a mis en évidence les performances du bâti ancien concernant la prise en compte du climat. Contraints par un manque de moyen à l'économie de matériaux et d'énergie dans la construction, les anciens ont su mettre au point des types architecturaux performants et adaptés au climat breton littoral.

Au niveau éolien, la puissance des vents marins et les sels et sables qu'ils transportent représentent une forte contrainte environnementale que le bâti rural intègre dans son implantation. L'axe de faîtage reprenant les principaux vents dominants permet de positionner le pignon face au vent permet de limiter les surfaces subissant son action de détérioration et de refroidissement.

Vis-à-vis des précipitations, la pente traditionnelle de 45° est globalement adaptée au niveau des précipitations.

En termes de logiques de percement (orientation des façades principales, nombre, taille et proportions des ouvertures, etc.), elles sont dans le bâti traditionnel directement liées à prise en compte de la couse du soleil et des apports de lumière et de chaleur qu'il représente.

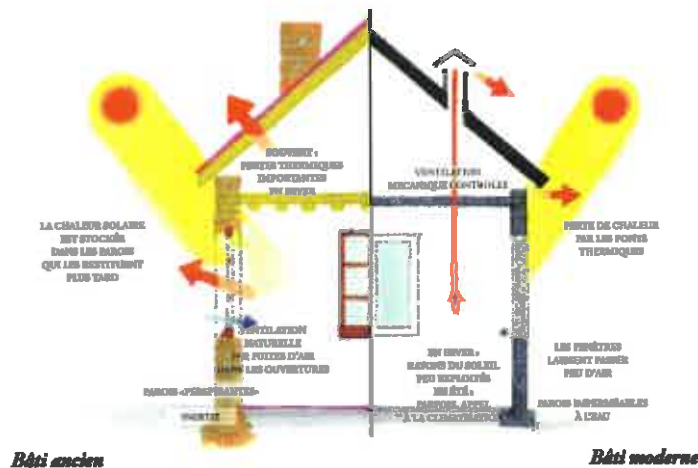
IV.1 Opportunités et besoins du patrimoine considéré au regard des objectifs de développement durable

Les performances bioclimatiques du bâti ancien sont intéressantes à plusieurs niveaux pour rapprocher les enjeux patrimoniaux des autres objectifs du développement durable. D'une part, cette conception économe en énergie du bâti ancien limite ses besoins de transformation en lien avec les objectifs d'économie d'énergie. D'autre part, en s'inspirant des logiques de conception du bâti traditionnel pour la construction contemporaine, on favorise l'intégration architecturale des nouveaux bâtiments (implantation, gabarit et logiques d'ouvertures similaires) et leurs performances énergétiques.

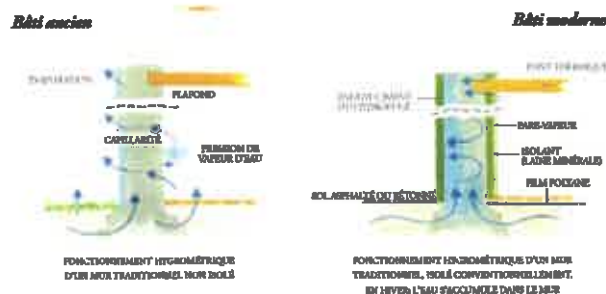
IV.2 Contraintes environnementales à prendre en compte et potentialités à exploiter

L'approche environnementale a permis d'analyser le socle naturel, le contexte climatique et les sensibilités écologiques du territoire de Clohars-Carnoët. Cette analyse permet de mettre en évidence un certain nombre de contraintes environnementales à intégrer dans le cadre de la mise en place de l'AVAP, et des gisements potentiels à exploiter en termes d'énergies renouvelables.

Comparaison du comportement thermique d'un bâti ancien et moderne
(source : fiches techniques ATHERA, maisons paysannes de France)



Comparaison des fonctionnements hygrométriques d'un mur traditionnel en fonction du type d'isolation
(source : fiches techniques ATHERA, maisons paysannes de France)



UN ENJEU D'ISOLATION DU BÂTI ANCIEN LIMITÉ, CONCERNANT DES TYPES D'ÉDIFICES SPÉCIFIQUES

Le climat océanique tempéré sous forte influence littorale qui caractérise la commune de Clohars-Carnoët amène des variations de températures relativement faibles, avec notamment des hivers doux. Ces données climatiques limite l'ampleur des problèmes énergétiques du bâti et donc les efforts à faire en termes d'isolation.

Pour le bâti traditionnel, qui compose la grande majorité des édifices anciens repérés dans le périmètre d'étude, la prise en compte des enjeux énergétiques implique au préalable de bien comprendre le fonctionnement thermique et hygrométrique qui caractérise ces bâtiments.

Au niveau thermique, le bâti ancien repose avant tout sur une inertie importante, qui permet de ralentir les variations de température à l'intérieur du bâtiment, de stocker des calories en journée grâce aux apports solaires et de les restituer de manière différée. Ce système est adapté à une faible utilisation diurne du bâti (comme c'est le cas pour les métiers agricoles), puisque la journée réchauffe la maison, en complément d'une période de chauffe en soirée, et que la chaleur accumulée va permettre le maintien d'une température de confort jusqu'au matin, même après l'arrêt de la source de chauffage.

Le bâti ancien est également caractérisé par un fonctionnement hygrométrique très différent du bâti moderne. Il ne vise pas une isolation totale à l'eau, mais plutôt une gestion de l'humidité issue des remontées capillaires, des infiltrations extérieures et de la vapeur d'eau intérieur par une ventilation naturelle adaptée. Les principaux désordres constatés sur le bâti ancien suite à une rénovation sont souvent dus à la mise en place de matériaux imperméables qui contrarient ce fonctionnement et provoquent des accumulations d'eau entre la maçonnerie et l'enduit par exemple.

En termes d'optimisation énergétique du bâti ancien, l'isolation des murs est rarement l'action prioritaire, a fortiori à l'intérieur puisqu'on perd alors les bénéfices de l'inertie. Du fait de cette inertie des murs, les principales pertes se font plutôt dans l'ordre au niveau des combles, du sol et des ouvertures. Les efforts d'isolation peuvent ainsi porter plutôt sur ces aspects, mais en prenant garde de compenser la diminution de la ventilation naturelle que provoquera une meilleure isolation (particulièrement au niveau des menuiseries extérieures).

IV.2 Contraintes environnementales à prendre en compte et potentialités à exploiter

Une autre action relativement simple pouvant être mise en oeuvre et qui a un très faible impact patrimonial est le traitement des «parois froides». Un mur non enduit ou un simple vitrage «capte» par rayonnement la chaleur de notre corps, provoquant une sensation d'inconfort. La parade consiste à interposer une paroi fine se réchauffant rapidement. Boiseries et tentures étaient utilisées auparavant de cette manière. Une solution contemporaine peut être la réalisation d'un enduit intérieur chaux-chanvre de quelques centimètres, bien adapté à cette fonction.

En termes d'interaction entre les enjeux d'efficacité énergétique des édifices et de sauvegarde de la qualité patrimoniale et paysagère du bâti ancien, il n'existe donc pas de contradictions majeures. Les travaux d'améliorations portant plutôt sur l'enveloppe intérieure du bâtiment, seules sont visibles les menuiseries remplacées depuis l'espace public. Il existe une offre satisfaisante de menuiseries énergétiquement performantes et compatibles avec les exigences patrimoniales, cet aspect n'est donc pas problématique.

D'autres types de bâtiments du périmètre d'étude peuvent présenter des enjeux plus importants d'amélioration des performances énergétiques, avec un impact potentiellement plus important sur le paysage et le patrimoine.

Pour le bâti récent, notamment celui issu de la période des «Trente Glorieuses», la mise en oeuvre d'une isolation par l'extérieur ou de principes de double-peaux peuvent être intéressants thermiquement, mais change de manière potentiellement importante l'aspect extérieur des constructions. L'existant ne présentant que rarement un intérêt architectural majeur, l'enjeu porte plutôt sur l'adéquation des matériaux et couleurs de façades avec le contexte de la construction, particulièrement en cas de covisibilité avec un bâti ou un espace remarquable.

Les villas et autres constructions issues de l'architecture balnéaire posent une question particulière. Conçues pour profiter du paysage maritime et plutôt pour un usage saisonnier, ces bâtiments présentent des implantations, des volumes, des tailles d'ouvertures et des inerties potentiellement moins performantes en termes de bilan énergétique que le bâti ancien. Parallèlement, l'architecture balnéaire se caractérise par des traitements de façade plus élaborés, qui proscrirent a priori une isolation par l'extérieur des constructions. Dans le cas de bâtiments qui seraient maintenant occupés à l'année, il conviendrait de réfléchir en cas de travaux à des



Kerroué, étable, logis et remise :
la prise en compte des enjeux énergétiques lors de rénovation a peu d'impact extérieur, à l'exception du changement de menuiseries, souvent remplacées en PVC avec mise en place de volets roulants



Maisons récentes en front de mer :
l'amélioration énergétique pouvant modifier radicalement l'aspect extérieur, une attention particulière est à porter sur les projets avec un fort impact paysager ou en covisibilité avec un bâtiment remarquable



Maison «Stella Marys», plage du Kerou :
L'enjeu de conservation des caractères architecturaux du patrimoine balnéaire amène à limiter le champ des réponses possible aux enjeux énergétiques

IV.2 Contraintes environnementales à prendre en compte et potentialités à exploiter

solutions d'amélioration énergétiques compatibles avec l'intérêt architectural de ces bâtiments. Ces remarques s'appliquent également à d'autres styles d'architecture présents sur la commune, comme par exemple les bâtiments issus du courant «Art Déco».

DES ESPACES NATURELS SENSIBLES À PRÉSERVER DIRECTEMENT ET INDIRECTEMENT

L'approche environnementale a mis en évidence la présence de nombreux sites naturels remarquables et sensibles sur le territoire communal et à proximité, au premier rang desquels figure le site NATURA 2000 *Rivière Laita, Pointe du Talut, Etangs du Loc'h et de Lannenec*. D'un point de vue patrimonial et paysager, ces espaces constituent une richesse pour le territoire et contribuent à l'identité littorale de la commune. Leur préservation est donc un objectif convergent entre les enjeux patrimoniaux et les enjeux écologiques.

Il faut néanmoins également s'interroger sur les potentielles incidences indirectes que pourrait avoir la volonté de préservation des espaces bâtis anciens sur ces espaces naturels remarquables, par exemple en empêchant la réponse à certains besoins (logement, équipement public, etc.) au sein du tissu bâti, obligeant son report vers des secteurs plus impactants pour les milieux remarquables.

UN POTENTIEL EOLIEN AVÉRÉ MAIS CONTRAINT

En termes d'exploitations des énergies renouvelables éoliennes, la commune recèlerait un potentiel a priori relativement important si l'on ne considère que la force et la fréquence des vents. La création d'éoliennes dépend cependant de beaucoup d'autres critères qui relativise ce potentiel.

En termes de grand éolien, le document cadre est le Schéma Régional Eolien, arrêté par le préfet de région le 28 septembre 2012. Il préconise notamment pour ce qui est de l'implantation de nouvelles éoliennes d'éviter le littoral qui *«présente très peu d'éléments verticaux de grand taille, abrite un patrimoine environnemental riche et est le support d'une activité touristique intense. Il apparaît ainsi peu accueillant vis-à-vis du caractère industriel des machines»* (p62). Ce schéma demande également «d'éviter la concurrence visuelle avec le patrimoine culturel» et à ce titre met en garde contre «l'implantation d'éoliennes en covisibilité avec de tels sites et édifices», qui «devra donc faire l'objet d'une attention particulière, en raison de l'ambiance créée par ces sites qui contribue à la notoriété de la Bretagne.»

Un secteur important de la commune est de plus concerné par la zone de protection de radars fixes de la Défense.

IV.2 Contraintes environnementales à prendre en compte et potentialités à exploiter

Un schéma de développement éolien a également été réalisé antérieurement au niveau de la COCOPAQ: 22 sites potentiellement favorables ont ainsi été définis à partir des contraintes de 4 micro-diagnostic: servitudes d'utilité publique (aéronautiques, radio-électriques, sanitaires, réseaux gaz et électricité, réseau ferré et routier) ; occupations du sol (bois, habitations avec une distance minimum de 400m); environnement et paysage (patrimoine naturel et urbain à préserver pour des raisons architecturales, écologiques ou paysagères) ; économie (potentiel éolien découlant de l'altitude et de la vitesse moyenne du vent, distance au poste de raccordement électrique). Aucun site ne concerne directement le périmètre d'étude de l'AVAP. Un site est envisagé au nord-ouest du bourg, sur la limite communale avec Moëlan, essentiellement sur le territoire de cette dernière. Il fait actuellement d'un contentieux entre la COCOPAQ et l'Etat.

La question d'une implantation de grand éolien ne se pose donc pas a priori au sein de l'AVAP au regard des contraintes et des documents d'orientation existants.

En termes d'éolien domestique ou petit éolien, les enjeux sont différenciés en fonction des secteurs de la commune (selon l'Ademe, le « petit éolien » désigne les éoliennes dont la hauteur du mât est inférieure à 35 mètres et dont la puissance varie de 0,1 à 36 kW). Ce type de machines peut prendre des formes très différentes, qui peuvent plus ou moins bien s'intégrer selon les contextes. Elles représentent un potentiel de production d'énergies renouvelables à intégrer dans la réflexion sur l'AVAP.

UN POTENTIEL SOLAIRE INTÉRESSANT À EXPLOITER À L'ÉCHELLE DU BÂTIMENT

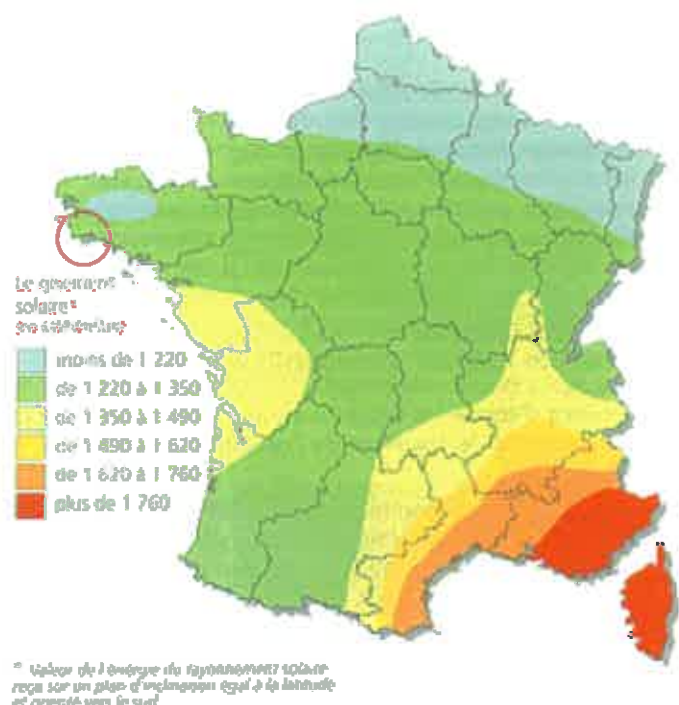
La commune de Clohars-Carnoët présente un gisement solaire moyen, compris entre 1220 et 1350 kWh/m²/an, qui représente une source d'énergie intéressante à exploiter de manière passive (conception bio-climatique des bâtiments) et active (panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques).

En ce qui concerne l'utilisation passive des apports solaires pour limiter les besoins énergétiques de chauffage des bâtiments, l'approche environnementale a montré comment les logiques d'implantations et de percements du bâti traditionnel, couplées à des techniques constructives privilégiant l'inertie, rendaient ces bâtiments très efficaces dans ce domaine. Il est intéressant de conserver ces logiques pour le bâti contemporain, et de rechercher en premier l'exploitation de ce potentiel gratuit et qui ne nécessite pas la mise en oeuvre de dispositifs techniques relativement coûteux et potentiellement impactant dans le paysage.

Exemples d'éoliennes domestiques : la problématique paysagère varie beaucoup selon les technologies, et les aspects (axes horizontaux ou verticaux, sur mât ou en sur toitures, hauteurs variées, etc.)



IV.2 Contraintes environnementales à prendre en compte et potentialités à exploiter



Le gisement solaire en France - source ADEME

En ce qui concerne l'exploitation de cette énergie par le biais de panneaux solaires, elle peut s'effectuer sous des formes et des échelles très différentes, qui ne sont toutes possibles dans le territoire étudié. Les centrales photovoltaïques au sol sont ainsi des installations peu compatibles avec les protections du littoral et les objectifs poursuivis lors de la mise en place d'une AVAP. Les services de l'Etat de la région Bretagne, dans le Guide à l'attention des porteurs de projets photovoltaïques en Bretagne, précisent que « *L'État ne souhaite pas d'implantation de photovoltaïque au sol en Bretagne soit parce que les textes afférents ne le permettent pas, soit parce que les enjeux sont majeurs, dans les sites protégés* » dont les périmètres d'AVAP.

Les panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques individuels, intégrés sur ou à proximité des constructions neuves ou existantes, représentent en revanche un potentiel d'exploitation d'énergies renouvelables à prendre en compte. En termes de technologies, il est intéressant de noter que les types de panneaux les plus adaptés à l'ensoleillement de la commune, (Silicium amorphe et autres panneaux de deuxième génération) sont aussi les plus propices à l'intégration architecturale de par leur finesse et leur couleur.

LES AUTRES POTENTIELS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

D'autres sources d'énergies renouvelables peuvent également être envisagées sur le territoire communal. La géothermie, par définition essentiellement souterraine, a un impact très limité sur le paysage et l'architecture, ce qui la rend intéressante dans un territoire à forte sensibilité.

L'exploitation de l'énergie hydraulique de l'océan serait également à étudier, même si les ouvrages auxquels elles donnent lieu peuvent poser questions en terme d'impact environnemental et paysager. La méthanisation de déchets organiques est une technique envisagée dans le cadre d'un projet sur le territoire communal mais situé hors du périmètre d'étude, lié à l'usine Capitaine Cook au nord du bourg.

IV.3 Conditions d'insertion paysagère et d'intégration architecturale des dispositifs liés aux économies d'énergie et à l'exploitation des énergies renouvelables

Les conclusions de l'approche architecturale et patrimoniale ont permis de mettre en évidence les conditions nécessaires à une gestion du patrimoine bâti existant et à une intégration paysagère et architecturale des constructions et aménagements neufs compatibles avec la préservation de qualité architecturale et patrimoniale de l'AVAP. Cette partie prolonge ces conclusions en s'intéressant plus particulièrement à la question des constructions, ouvrages, installations ou travaux visant tant à l'exploitation des énergies renouvelables qu'à la prise en compte de contraintes ou d'objectifs environnementaux.

LA NÉCESSITÉ D'UN PROJET ADAPTÉ À SON CONTEXTE D'IMPLANTATION

D'une manière générale, l'implantation de dispositifs ou la réalisation de travaux liés aux économies d'énergies et aux énergies renouvelables, que ce soit sur des bâtiments existants ou des constructions neuves, est compatible avec les objectifs de préservation de patrimoine et du paysage, à condition d'être conçues en cohérence avec son contexte d'implantation. Cette cohérence du projet repose sur quatre aspects :

Le type de matériel utilisé

Pour chaque sorte d'énergie renouvelable, il existe une variété de produits présentant un aspect extérieur de qualité contrastée. Certains permettent une meilleure intégration et sont donc à privilégier dans un contexte sensible d'un point de vue paysager. Au niveau des panneaux photovoltaïques par exemple, le matériel dit de deuxième génération est souvent préférable aux panneaux silicium cristallin pour son plus grand potentiel d'intégration (couleur, finesse).

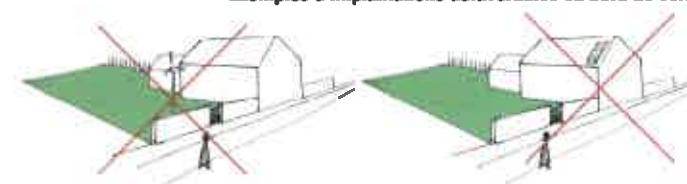
L'évolution de la technologie apportant de manière continue de nouveaux produits et de nouvelles technologies, il est intéressant que la future AVAP puisse s'adapter au fil du temps aux progrès réalisés et intégrer les nouvelles possibilités.

La localisation du dispositif

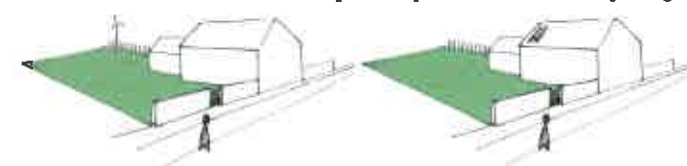
Que ce soit sur un bâtiment existant, une construction neuve ou un espace extérieur, la localisation du dispositif déterminera fortement son impact paysager. D'une manière générale, il semble judicieux de toujours privilégier l'implantation la moins perceptible depuis l'espace public proche et lointain. L'installation sur des volumes annexes ou des façades non visibles depuis la rue est ainsi a priori préférable. Cette localisation doit néanmoins rester compatibles avec les contraintes techniques du dispositif, notamment l'orientation pour les panneaux solaires.

Privilégier les installations les moins visibles depuis la voie publique

Exemples d'implantations défavorables en bord de voie



Exemples d'implantations en retrait à privilégier

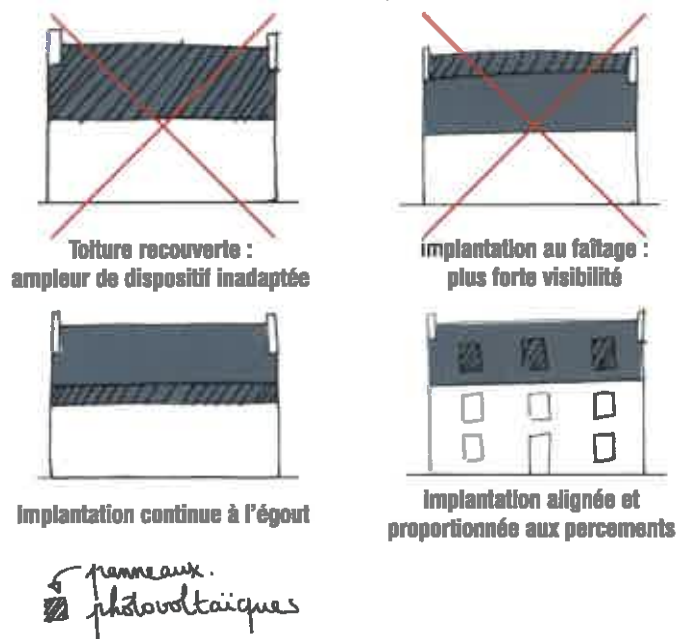


Implantation préférable sur un volume annexe



IV.3 Conditions d'insertion paysagère et d'intégration architecturale des dispositifs liés aux économies d'énergie et à l'exploitation des énergies renouvelables

Principes d'implantation des panneaux solaires en toiture



Mode d'implantation sur la construction

La manière dont un dispositif s'implante sur une construction est déterminante pour sa bonne intégration. D'une manière générale, il convient d'éviter les dispositifs en surimposition ou en saillie par rapport à une construction.

Les installations créées en toiture comme les panneaux solaires sont moins perceptibles et mieux intégrées quand elles sont posées au nu de la couverture, encastrées et qu'elles respectent les teintes de celle-ci. Le calepinage de l'implantation, sa composition et ses proportions sont un autre facteur de son intégration. Les installations créées en façade sont généralement plus difficilement intégrables sur le bâti ancien.

Pour les ouvrages techniques comme ceux des pompes à chaleur et autres installations similaires, leur inscription dans un élément bâti est préférable. A défaut, il est important qu'ils soient coffrés de manière adaptée (volume simple, couleur adaptée).

Ampleur du dispositif

En fonction de la nature des dispositifs, la surface, la hauteur ou l'envergure de l'installation doit être adaptée à l'édifice ou l'espace qui la reçoit et ne pas créer de rupture d'échelle avec lui. D'une manière générale, ces dispositifs doivent garder une échelle domestique pour rester compatibles avec la nature des tissus bâtis et des paysages de la commune. Pour l'implantation d'éoliennes par exemple, il semble raisonnable dans les secteurs urbanisés d'exclure toute installation qui dépasserait fortement de la silhouette du village ou du hameau. Pour les panneaux solaires, l'aspect industriel que prend un toit entièrement recouvert de panneaux paraît lui aussi en décalage avec les caractéristiques patrimoniales des espaces bâtis du périmètre d'étude.

UNE IMPLANTATION PRENANT EN COMPTE LES CARACTÉRISTIQUES TYPOLOGIQUES DU BÂTIMENT

Au-delà de ces principes généraux, il est important de pouvoir décliner les conditions d'intégration architecturale des dispositifs liés aux économies d'énergies et aux énergies renouvelables en fonction des différents types de bâti ancien que comporte la commune, en s'appuyant sur l'analyse typologique réalisée. De la même manière que pour définir les proportions et la taille pertinentes pour une ouverture, ou la localisation préférentielle pour la création d'une lucarne, la prise en compte des caractéristiques de composition de façade d'un type architectural permet de positionner de manière cohérente un panneau solaire, un dispositif de double-peau, un local technique abritant une chaufferie bois, etc.

IV.3 Conditions d'insertion paysagère et d'intégration architecturale des dispositifs liés aux économies d'énergie et à l'exploitation des énergies renouvelables

UNE EXIGENCE D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE PROPORTIONNÉE À LA VALEUR PATRIMONIALE DU BÂTIMENT

Lorsque la valeur architecturale ou patrimoniale d'un bâtiment le justifie, il peut être nécessaire de restreindre ou de soumettre à des conditions particulières l'implantation de dispositifs ou la réalisation de travaux liés aux économies d'énergies et aux énergies renouvelables. L'approche architecturale et patrimoniale du présent diagnostic a permis de repérer les édifices les plus intéressants sur le périmètre d'étude et de les classer en fonction de leur valeur architecturale et patrimoniale.

Les «bâtiments remarquables» présentent un intérêt architectural majeur au sein du territoire de l'AVAP, ce qui justifie de les préserver particulièrement et d'y interdire l'installation de dispositifs modifiant leur aspect extérieur.

Les «bâtiments d'intérêt architectural» constituent des témoignages exemplaires des différentes typologies de patrimoine de la commune et sont donc à protéger à ce titre. L'installation de dispositifs liés aux énergies renouvelables n'y est donc pas à encourager, à moins de n'être pas significativement perceptibles depuis l'espace public proche ou lointain. Ces dispositifs devraient alors s'intégrer parfaitement dans la construction et ne pas remettre en cause la lisibilité du type architectural pour être compatible avec l'enjeu de témoignage patrimonial que portent ces édifices.

Les «bâtiments d'accompagnement» constituent le caractère usuel d'un lieu. Beaucoup ont subi des transformations mais conservent divers éléments de leur caractère originel. Ils structurent le paysage bâti et contribuent dans leur ensemble à asseoir l'identité patrimoniale de l'AVAP. Cet objectif de protection n'exclut donc pas la mise en oeuvre de dispositifs liés aux énergies renouvelables, aux mêmes conditions que le reste du bâti, à moins que le bâtiment s'inscrive dans une séquence urbaine particulièrement intéressante.

UNE EXIGENCE D'INSERTION PAYSAGÈRE PROPORTIONNÉE À LA SENSIBILITÉ DU CADRE BÂTI ET PAYSAGER DU SITE D'IMPLANTATION

Le diagnostic a permis la mise en évidence de plusieurs facteurs amenant une sensibilité particulière de certains espaces du périmètre d'étude.

Pour les espaces naturels, agricoles et maritimes du territoire d'étude, ils présentent une vulnérabilité particulière liée à leur caractère littoral et/ou à la présence de milieux ou d'espaces remarquables justifiant un classement au titre de la protection de l'environnement et/ou à la proximité d'édifices remarquables ou inscrits au titre des monuments historiques. Ils constituent un patrimoine naturel et paysager déterminant pour l'identité littorale du territoire. A ce titre, il paraît judicieux, en cohérence avec les autres dispositions réglementaires dont la loi Littoral, d'y limiter fortement les possibilités de

IV.3 Conditions d'insertion paysagère et d'intégration architecturale des dispositifs liés aux économies d'énergie et à l'exploitation des énergies renouvelables

nouvelles installations techniques liées à l'exploitation des énergies renouvelables, en particulier lorsqu'elles ne se situeraient pas en prolongement des espaces urbanisés.

Le relief et les grandes ouvertures paysagères qui caractérisent certains espaces du territoire d'étude sont un autre facteur déterminant de la sensibilité du cadre bâti et paysager d'un site d'implantation. En périphérie d'un hameau ou sur les pentes de l'anse de Doëlan par exemple, un dispositif installé sur une construction ou au sol serait souvent perceptible depuis un large périmètre. Il paraît donc important de pouvoir dans ces cas adapter le degré d'exigence pour l'intégration architecturale ou l'insertion paysagère en fonction de la perceptibilité du dispositif.

Enfin, le diagnostic a mis en évidence un enjeu de protection des abords des bâtiments les plus remarquables du périmètre d'étude, parmi lesquels figurent les deux monuments historiques inscrits de la commune, et des espaces publics les plus structurants pour chacune des trois entités identifiées. Au même titre que d'autres interventions sur le bâti existant ou choix de conception pour les constructions et aménagements neufs, il est important d'adopter un degré d'exigence plus élevé lorsque l'implantation du dispositif est situé en covisibilité avec un de ces édifices.

En conclusion, la prise en compte combinée de la sensibilité du cadre bâti et paysager, de la valeur architecturale de l'édifice-support et de ses caractéristiques typologiques doit permettre de définir précisément les conditions d'intégration architecturale et d'insertion paysagère d'un projet lié aux économies d'énergie ou aux énergies renouvelables. Ces conditions seront liées au type de matériel possible, au choix des lieux et des modes d'implantation, et à l'ampleur possible pour le projet. Dans le cas d'un site présentant une vulnérabilité patrimoniale, paysagère ou environnementale particulière, il pourra être nécessaire d'aller jusqu'à interdire la mise en place d'un dispositif.

CONTACTS

Commune de Clohars-Carnoët : Place du Général de Gaulle - 29 360 Clohars-Carnoët
02 98 71 53 90 - mairie@clohars-carnoet.fr

Architecte des Bâtiments de France : M. Olivier THOMAS
02.98.95.32.02 - olivier.thomas@culture.gouv.fr

STAP du Finistère : Agence de Quimper, 3 rue Brizeux
29000 QUIMPER
02.98.95.32.02 - sdap.finistere@culture.gouv.fr

DRAC Bretagne : service architecture et développement durable
Hôtel de Blossace
6. rue du Chapitre
C.S. 24400 - 35044 Rennes
02.99.29.67.73 - architecture.bretagne@culture.gouv.fr

Cittanova : 8. avenue de la Gare de Légé, 44 000 Nantes -
02.40.08.03.80 - cittanova44@gmail.com